

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 19 JUIN 2008

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué aujourd'hui, vendredi 13 juin 2008, pour le jeudi 19 juin 2008 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire. (page 826).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs. (page 828).
- M. le Maire** n° 3 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 828).
- M. le Maire** n° 4 - Communications diverses. (page 833).
- Mme de QUATREBARBES** n° 5 - Proximité. Evolution de l'organisation des Conseils Consultatifs de Quartier. Désignation des représentants de la Ville. (page 834).
- Mme MARECHAL** n° 6 - Ecoles, collèges, lycées, établissements d'enseignement privé. Désignation des représentants de la Ville aux conseils d'écoles et d'établissements. (page 844).
- M. MARTIN** n° 7 - Commission Consultative des Services Publics Locaux. Désignation des membres. (page 852).
- M. MARTIN** n° 8 - Commission Consultative des Services Publics Locaux. Bilan d'activités 2007. (page 853).

AFFAIRES FINANCIERES

- M. MARTIN** n° 9 - Compte de gestion de M. le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2007. (page 855).
- M. MARTIN** n° 10 - Compte administratif de M. le Maire pour l'exercice 2007. Approbation. (page 856).
- M. MARTIN** n° 11 - Budget de la Ville. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007. (page 896).

- M. MARTIN** n° 12 - Budget annexe des Opérations Funéraires. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007. (page 897).
- M. MARTIN** n° 13 - Budget annexe des Opérations soumises à T.V.A. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007. (page 897).
- M. MARTIN** n° 14 - Budget annexe des Z.A.C. en régie. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007. (page 898).
- M. MARTIN** n° 15 - Budget annexe du Parc Floral. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007. (page 899).
- M. MARTIN** n° 16 - Décision modificative n° 5. (page 899).
- M. MARTIN** n° 17 - Recouvrement des produits locaux. Autorisation permanente d'envoi des commandements et fixation des seuils. (page 922).
- M. CARRE** n° 18 - Services municipaux. Fourniture et gestion des abonnements aux périodiques français et étrangers. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 922).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 19 - Parc automobile. Véhicules légers, accessoires et équipements. Acquisition. Années 2008-2010. Approbation de marchés après appel d'offres. (page 924).

AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

- M. CARRE** n° 20 - Projet Centre Ville. Campagne de ravalement. Attribution de subventions. Approbation de conventions. (page 925).

SYSTEMES D'INFORMATION

- M. CARRE** n° 21 - Direction des Systèmes d'Information. Pôle S.I.G.O.R. Travaux topo-fonciers et négociations foncières. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 928).

CULTURE ET EVENEMENTIEL

- M. VALETTE** n° 22 - Attribution de subventions à des associations à caractère culturel. (page 929).
- M. VALETTE** n° 23 - Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture. Adhésion de la Ville. (page 931).
- M. VALETTE** n° 24 - Fonds Régional d'Art Contemporain. Attribution d'une subvention d'investissement à la Région Centre. (page 932).
- M. VALETTE** n° 25 - L'Astrolabe. Rapport annuel d'activités du délégataire de Service Public au titre de l'année 2007. Présentation. (page 933).

- M. VALETTE** n° 26 - Orléans' Jazz 2008. Partenariat avec la Société RAPP «S.E.R. » - Label Fly. Approbation d'une convention. (page 940).
- M. VALETTE** n° 27 - Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Exposition «35 ans de photographies à l'Inventaire Général du Centre ». Approbation d'une convention à passer avec la Région Centre. (page 940).
- M. VALETTE**
Mme HEAU n° 28 - Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre. Année scolaire 2008-2009. Actualisation des tarifs : frais d'inscription et de scolarité, location d'instruments. (page 941).
- M. VALETTE**
Mme HEAU n° 29 - Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre. Centre de préparation au certificat d'aptitude à la fonction de professeur de clarinette. Mise en place. Fixation des tarifs. (page 949).
- M. VALETTE** n° 30 - Service archéologique. Manifestation patrimoniale d'été 2008 «Orléans, trois aménagements urbains à la fin du 19^{ème} siècle ». Catalogue d'exposition et circuit commenté. Fixation des tarifs. (page 950).
- M. VALETTE** n° 31 - Médiathèque. Complément du fonds local des œuvres de Maurice Genevoix. Demandes de subventions auprès de la D.R.A.C. et du F.R.R.A.B. (page 951).
- M. VALETTE** n° 32 - Nouvelle médiathèque de La Source. Demandes de subventions auprès du Centre National du Livre. (page 952).
- M. VALETTE** n° 33 - Médiathèque. Dépôt Légal Imprimeur. Convention avec la Bibliothèque Nationale de France. Approbation d'un avenant. (page 953).
- M. VALETTE** n° 34 - Médiathèque. Projet culturel sur le thème «Architecture et Cinéma ». Coproduction d'un film. Approbation d'une convention à passer avec le F.R.A.C. et le Collège Dunois. (page 954).
- M. VALETTE**
Mme BARRUEL n° 35 - Institut d'Arts Visuels. Année 2008-2009. Actualisation des tarifs. (page 955).
- M. VALETTE**
Mme BARRUEL n° 36 - Institut d'Arts Visuels. Reproduction d'œuvres protégées. Approbation d'un contrat à passer avec le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie. (page 959).

ESPACES PUBLICS

- Mme DE QUATREBARBES** n° 37 - Immeuble 38-40, rue des Blossières. Aménagement des locaux pour les services de la propreté et des espaces verts. Lot n° 13 – Espaces verts – V.R.D. Approbation d'un avenant. (page 960).

- Mme DE QUATREBARBES** n° 38 - Services de l'Eclairage Public et de la Régulation du trafic. Fourniture de lampes et matériel divers. Année 2008. Approbation de marchés après appel d'offres. (page 961).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 39 - Quartier Gare. Dénomination de voies. (page 963).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 40 - Corporation Saint-Fiacre. Fête 2008. Attribution d'une subvention complémentaire. (page 966).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 41 - Jardin des Plantes. Réalisation de jardins climatiques. Approbation de marchés après appel d'offres. (page 967).

PATRIMOINE LIGERIEN

- M. le Maire**
Mme d'AUX n° 42 - Promenades en Loire. Entretien et prise en charge des bateaux. Approbation d'un contrat à passer avec l'association Les Compagnons Chalandiers. Fixation de tarifs. (page 968).

TOURISME- RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES

- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 43 - Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides. (page 970).

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, UNIVERSITE ET RECHERCHE

- M. le Maire**
Mme BARRUEL n° 44 - Colloques universitaires et scientifiques. Attribution de subventions. (page 973).

EDUCATION

- Mme MARECHAL** n° 45 - Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets. (page 975).
- Mme MARECHAL** n° 46 - Enseignement du second degré. Aide à la réalisation d'un projet. (page 975).
- Mme MARECHAL** n° 47 - Restauration collective. Délégation de Service Public. Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. (page 976).
- Mme MARECHAL** n° 48 - Restauration collective. Approbation d'un protocole transactionnel avec la Société Sodexho. (page 980).
- Mme MARECHAL** n° 49 - Centres de Loisirs Sans Hébergement et accueils périscolaires. Affiliation de la Ville d'Orléans au centre de remboursement du Chèque Emploi Service Universel. (page 981).
- Mme MARECHAL** n° 50 - Réseaux d'aides spécialisées auprès des enfants en difficulté. Frais de fonctionnement. Année scolaire 2007-2008. Demande de subvention auprès du Département. (page 982).

Mme MARECHAL n° 51 - Education musicale dans les écoles élémentaires. Année scolaire 2007-2008. Demande de subvention auprès du Département. (page 983).

Mme MARECHAL n° 52 - Mobilier scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires et les C.L.S.H. Fourniture et livraison. Approbation de marchés après appel d'offres. (page 987).

POLITIQUE DE LA VILLE

M. le Maire n° 53 - Associations de quartier logées par l'O.P.A.C. d'Orléans. Prise en charge des loyers. Attribution de subventions. (page 988).

Mme BARANGER

M. le Maire n° 54 - Politique de la Ville. Attribution de subventions à des associations. (page 993).

Mme BARANGER

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

Mme LECLERC n° 55 - Associations menant des actions en faveur de la santé et du handicap. Attribution de subventions. (page 999).

Mme LECLERC n° 56 - Associations relevant du secteur social. Attribution de subventions. (page 1000).

Mme LECLERC n° 57 - Quotient Familial. Modification du calendrier d'actualisation. (page 1001).

JEUNESSE

M. SANKHON n° 58 - Aides à des groupements de jeunesse. (page 1002).

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT n° 59 - Aides à des associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel. (page 1002).

Mme GRIVOT n° 60 - Attribution d'une subvention à un groupement de loisirs. (page 1003).

AFFAIRES JURIDIQUES

M. MARTIN n° 61 - Logement de fonction situé dans le groupe scolaire Denis Diderot. Dégât des eaux. Approbation d'une transaction. (page 1004).

ACTION FONCIERE

M. CARRE n° 62 - Quartier Gare-Pasteur- Saint-Vincent. Rue Eugène Vignat. Déclassement et cession d'une bande de trottoir et d'un espace vert. (page 1005).

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

- M. CARRE** n° 63 - Quartier Saint-Marc/Faubourg Bourgogne/Argonne sud. Acquisition d'un fond de jardin aux abords de la réserve foncière du parc des Cèdres de Loire. (page 1006).
- M. CARRE** n° 64 - Acquisitions et cessions immobilières de la Ville et de ses aménageurs. Bilan 2007. (page 1006).
- M. CARRE** n° 65 - Vente d'un terrain légué à la Ville d'Orléans sur la Commune de Champigny-sur-Marne. (page 1020).
- M. CARRE** n° 66 - Quartier Madeleine. Ilot Jaurès. Site de l'ancienne chaufferie 23, rue des Maltotiers. Déclassement et aliénation du site. (page 1021).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le mardi 24 juin 2008.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Aujourd'hui, jeudi dix neuf juin deux mille huit, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président (jusqu'à 19 h 50 et à partir de 19 h 55) ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint (Président de 19 h 50 à 19 h 55), Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT (à partir de 19 h 45), 4^{ème} Maire-Adjoint ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN, Mme CHERADAME (à partir de 18 h 45), M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, MARECHAL, SAUVEGRAIN, CUGNY-SEGUIN (à partir de 19 h 25), MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER, Mme MAUROY (à partir de 20 h), M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoint ;

Mme COUPEZ (jusqu'à 19 h 55), MM. MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes CARRE, BARANGER, BARRUEL (à partir de 19 h 45), HEAU, M. BEN CHAABANE, Mme d'AUX DE LESCOUT, Mlle PARAYRE (jusqu'à 20 h 45), M. GIRAULT, Mmes RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET, PEZET, M. THOMAS (Secrétaire), Mme BEAUVALLET (jusqu'à 20 h 30), M. DEBARBAT, Mmes NOEL, KOUNOWSKI, M. LEBRUN, Mmes FERKATADJI-HUME, NGANGA, LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 21 h), M. GRAND (à partir de 19 h 25), Mme MIKO, M. CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Mme CHERADAME	à.....	Mme MARECHAL	(jusqu'à 18 h 45)
Mme CUGNY-SEGUIN.	à.....	M. THOMAS	(jusqu'à 19 h 25)
Mme MAUROY	à.....	Mme RICARD	(jusqu'à 20 h)
Mme COUPEZ	à.....	Mme PILET-DUCHATEAU	(à partir de 19 h 55)
Mme BARRUEL	à.....	Mme de QUATREBARBES	(jusqu'à 19 h 45)
Mlle PARAYRE	à.....	M. GABELLE	(à partir de 20 h 45)
M. LABED	à.....	Mme HEAU	
Mlle AIGRET	à.....	M. PEZET	
M. VALLE	à.....	M. CHAPUIS	
Mme BEAUVALLET	à.....	Mme MIKO	(à partir de 20 h 30)
M. BRARD	à.....	M. DEBARBAT	
Mme LEVELEUX-TEIXEIRA	à.....	Mme KOUNOWSKI	(jusqu'à 21 h)
M. GRAND	à.....	Mme NOEL	(jusqu'à 19 h 25)

La séance est ouverte à 18 h 15.

M. le Maire – *Mes chers collègues, je tiens à rendre hommage ce soir à M. Pierre HAMEL qui nous a quitté dimanche dernier.*

M. HAMEL a exercé des fonctions à la Ville d'Orléans de 1974 à 2004. Il était plus particulièrement chargé de la gestion et de l'entretien de la Tour Saint-Paul et à ce titre, il effectuait des visites guidées auprès des habitants.

Autodidacte, il a investi toute sa vie dans la conservation de la Tour et connaissait toute l'histoire d'Orléans. Il était un membre actif de la Société Archéologique de l'Orléanais. Il a participé à la création du Musée de la Tour. A partir de février 2004, il a continué à exercer ses fonctions à titre bénévole.

M. le Maire – *A sa mémoire, je vous propose, mes chers collègues, d'observer une minute de silence.*

*
* *
*

Le Conseil Municipal observe une minute de silence.

*
* *
*

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

M. le Maire – *Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance M. Quentin THOMAS. Il y a une opposition, M. LEBRUN ?*

M. LEBRUN – *Je souhaitais faire une intervention sur le premier point, à savoir le secrétaire de séance, en disant que les élus communistes ne voteront pas pour cette question, ni pour aucune autre délibération car le dossier complet des délibérations pour la séance de ce soir, à savoir 142 pages, ne nous est parvenu qu'hier. Il ne faut pas exagérer. De plus, on reçoit également le compte administratif du budget 2007 sur CD room, mais il n'y a pas l'ordinateur qui va avec bien sûr ! Hier pour aujourd'hui, de qui se moque t-on ? On n'a pas de moyens, on n'a pas de permanence, on n'a pas accès à internet et maintenant on a les choses la veille ! Je trouve qu'il ne faut pas exagérer quand même ! Nous, on veut travailler mais pas dans ces conditions là. On a autant de légitimité que les autres et ce n'est pas normal d'être traités de cette façon là.*

M. le Maire – *On me donne la raison pour laquelle vous n'avez pas reçu les délibérations plus tôt. Vous demandez à ce qu'elles soient envoyées par la Poste, si j'ai bien compris.*

M. LEBRUN – *On n'a pas demandé, ce sont les services de la mairie qui nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas rentrer chez nous.*

M. le Maire – *C'est ce que disent les services.*

M. LEBRUN – *On est locataire de l'O.P.A.C. et le fait est que, à part le facteur, il n'y a personne d'autre qui peut déposer du courrier. On n'y est pour rien, nous !*

M. le Maire – *Attendez, je ne peux pas vous laisser dire cela. Les dossiers sont partis mardi, donc dans les délais légaux. De plus, vous venez souvent à la mairie - je vous y vois régulièrement - et je me permets de vous dire que les dossiers sont aussi disponibles en mairie. Donc, si vous voulez les prendre en mairie, cela éviterait d'une part qu'on les envoie par la Poste, et d'autre part c'est quand même quelque chose qui n'est pas trop difficile à faire, me semble t-il.*

M. LEBRUN – *On veut bien avoir une boîte aux lettres dans les locaux. On est prêt à en discuter.*

M. le Maire – *Mais il n'y a rien à discuter. Je vous dis que les dossiers sont disponibles et que vous pouvez les avoir en mairie. N'essayez donc pas de faire tout un « truc » à partir de quelque chose qui, à mon avis, n'en mérite vraiment pas la peine.*

M. LEBRUN – *Je pense que c'est tout de même sérieux ces dossiers.*

M. le Maire – *Si c'est sérieux, vous venez les chercher en mairie puisque vous y passez régulièrement. Vous y avez vos bureaux.*

M. LEBRUN – *On ne savait pas qu'on allait recevoir cela.*

M. le Maire – *Si on ne peut pas accéder chez vous, je n'ai pas eu le plaisir de venir chez vous, je n'en sais rien.*

M. LEBRUN – *Vous pouvez venir, ce n'est pas le souci.*

M. le Maire – *Je veux bien aussi porter le courrier (rires) ... je sais que la charge de Maire est lourde. Aussi, je sollicite les services pour que les dossiers vous soient remis dans vos bureaux à la mairie, comme cela, vous les aurez directement. Mme BARDOT pourra les réceptionner, ce sera plus simple.*

M. LEBRUN – *Comment voulez-vous qu'on travaille sur ces délibérations en les ayant eu hier en rentrant chez nous ?*

M. le Maire – *Ecoutez, M. LEBRUN, je crois que je vous ai répondu. On peut toujours chercher tous les prétextes que l'on veut. Moi, je vous dis que les dossiers sont disponibles en mairie et vous le savez parfaitement. Ils sont également disponibles en salle Utsunomiya. Donc, vous aviez largement la possibilité de les avoir. N'essayez pas de faire un « truc » ...*

M. LEBRUN – *Ce n'est pas la question.*

M. le Maire – *Ecoutez, vous n'avez plus la parole. On n'est pas en train de faire un dialogue. Vous m'avez interpellé, je vous ai répondu. Les dossiers sont disponibles ici d'une part et d'autre part, ils vous seront transmis dans les bureaux de l'opposition.*

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

M. le Maire – *M. THOMAS, je suis désolé, vous n'avez plus la belle unanimité des Conseils précédents.*

N° 2 – Pouvoirs

Mme CHERADAME	à.....	Mme MARECHAL	(jusqu'à 18 h 45)
Mme CUGNY-SEGUIN.	à.....	M. THOMAS	(jusqu'à 19 h 25)
Mme MAUROY	à.....	Mme RICARD	(jusqu'à 20 h)
Mme COUPEZ	à.....	Mme PILET-DUCHATEAU	(à partir de 19 h 55)
Mme BARRUEL	à.....	Mme de QUATREBARBES	(jusqu'à 19 h 45)
Mlle PARAYRE	à.....	M. GABELLE	(à partir de 20 h 45)
M. LABED	à.....	Mme HEAU	
Mlle AIGRET	à.....	M. PEZET	
M. VALLE	à.....	M. CHAPUIS	
Mme BEAUVALLET	à.....	Mme MIKO	(à partir de 20 h 30)
M. BRARD	à.....	M. DEBARBAT	
Mme LEVELEUX-TEIXEIRA	à.....	Mme KOUNOWSKI	(jusqu'à 21 h)
M. GRAND	à.....	Mme NOEL	(jusqu'à 19 h 25)

N° 3 – Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de Mai et Juin 2008 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
-------------------	---------------------	---------

MARCHES

08-128	7/05/08	Fêtes de Jeanne d'Arc. Marché de conception sonore et d'éclairage, fourniture, mise en place, exploitation et démontage des matériels techniques audiovisuels des « sets électro ». IMPACT EVENEMENT. 29 494,20 €T.T.C.
--------	---------	---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
08-129	7/05/08	Fêtes de Jeanne d'Arc. Prestations de sécurité des publics et surveillance des matériels et dispositifs techniques. Société S.D.I. Montant minimum : 30 000 € T.T.C. et montant maximum : 40 000 €T.T.C.
08-132	23/05/08	Fêtes de Jeanne d'Arc 2008. Approbation de conventions avec les structures de secours. 25 924 € T.T.C. U.N.A.S.S. 45 : 3 980 € T.T.C. F.F.S.S. : 8 460 € net de T.V.A. CROIX ROUGE FRANCAISE : 7 984 € net de T.V.A. C.H.R.O. : 5 500 € net de T.V.A.
08-133	23/05/08	Piscine du Palais des Sports. Rénovation des plages et des vestiaires. Lot n° 10 : menuiserie bois et doublage. Société MP 2000. 21 524,27 €T.T.C.
08-136	23/05/08	Contrôles périodiques des appareils de levage et des équipements de pression. Société BUREAU VERITAS. Montant minimum : 4 485 €T.T.C. Montant maximum : 11 960 €T.T.C.
08-138	29/05/08	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle de l'association « Troupe les Salopettes ». 940 €(montant net exonéré de T.V.A.).
08-140	29/05/08	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle de l'association « La Malle aux Histoires ». 1 500 € (montant net exonéré de T.V.A.).
08-147	2/06/08	Programmation Musiques à l'Institut, Salle de l'Institut. Concert par l'Association NEPOMUK, 7 000 € T.T.C.

ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

08-127	15/05/08	Cité du Sanitas, logement n° 14. Résiliation de la mise à disposition au profit de Mme Madeleine FERCHAUD.
08-137	29/05/08	Cité du Sanitas. Logement n° 15. Résiliation de la mise à disposition au profit de Mme Madeleine SAUTON.
08-139	29/05/08	Association DEFI (Dialogue, Expression, Formation, Insertion). Organisation du 14ème DEFI'STIVAL. Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux et de matériels.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
08-146	2/06/08	Domaines de CHILLY et de LA PLANCHE. Droits de chasse et de pêche. Convention d'occupation passée avec M. Yvon GERMAIN. Passation d'un avenant.
<u>ASSURANCES</u>		
08-126	6/05/08	Assurance Risques Locatifs. Avenant de modification du risque pour l'exercice 2008. Compagnie G.M.F. La Sauvegarde.
08-134	23/05/08	Dégât des eaux. Service des Archives de la Ville. Indemnisation par Suez Energie Services - Elyo.
08-142	29/05/08	Assurance. Contrat « Tous risques exposition ». Contrat n° RSP 0093882. Courtier GRAS SAVOYE. Compagnie HISCOX.
08-144	29/05/08	Assurance. Contrat « Multirisques Propriétaires non occupant » pour le Cinéma des Carmes. Contrat n° 109041/Y. Courtier Cabinet PIOUX. Compagnie S.M.A.C.L.
<u>CONTENTIEUX</u>		
08-130	20/05/08	Constitution de partie civile. Agression verbale et physique sur trois policiers municipaux le 2 août 2007. Ville d'Orléans contre M. SISSOKO Sega.
08-131	20/05/08	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage installés avenue de la Recherche Scientifique à Orléans la Source, sur le parking d'examen des permis de conduire. 5 mai 2008.
08-135	23/05/08	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage installés avenue Gaston Galloux à Saint-Cyr-en-Val, à proximité des réservoirs de la Lyonnaise des Eaux. 7 mai 2008.
08-141	29/05/08	Constitution de partie civile. Outrages à un agent de la Police Municipale. Ville d'Orléans contre EL IDRISSEI Younes.
08-143	27/05/08	Constitution de partie civile. Lampadaires endommagés Allée Pierre Bérégovoy à La Source. Ville d'Orléans contre M. LABED Mouhsen.
08-145	29/05/08	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage installés avenue Gaston Galloux à Saint Cyr en-Val, à proximité des réservoirs de la Lyonnaise des Eaux. 20 mai 2008.

PREEMPTION EN D.P.U

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 8 mai 2008 et le 3 juin 2008.

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0317 (1)	AX62 (lots 1-2) AX63 (lot 1)	40-42 rue Porte Saint-Jean	Préemption
DA 45234 08 0394	BK301 (lot n° 162)	Place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 08 0424 (2)	DE22	4 bis avenue de Saint-Mesmin	Préemption
DA 45234 08 0429	BI21 (lots 4-5)	44 rue Sainte-Catherine	Non préempté
DA 45234 08 0430	AI554 (lots 3-18-25-137-138)	22 rue Gambetta	Non préempté
DA 45234 08 0431	BM157 (lots 3-6-8-12-21)	29 rue de Solferino	Non préempté
DA 45234 08 0432	BO7 (lots 23-34)	35 rue du Bourdon Blanc	Non préempté
DA 45234 08 0433	BR70	10 rue des Anglaises	Non préempté
DA 45234 08 0434	DP339	8 rue Pomone	Non préempté
DA 45234 08 0435	BK45 (lots 1-2-101-102)	44 rue du Poirier	Non préempté
DA 45234 08 0436	AN17	10 rue de Loigny	Non préempté
DA 45234 08 0437	AB737	405 faubourg Bannier	Non préempté
DA 45234 08 0438	DL541	101 place de la Cigogne	Non préempté
DA 45234 08 0439	CY133	24 rue Guignegault	Non préempté
DA 45234 08 0440	BD231 (lot 8)	37 bis rue du Colombier	Non préempté
DA 45234 08 0441	ES78 ES81 (lot 50)	rue Alexandre Dumas	Non préempté
DA 45234 08 0442	AS69	24 rue Jacquard	Non préempté
DA 45234 08 0443	AZ248	12 rue des Turcies	Non préempté
DA 45234 08 0444	BI292 (lots 4-5) BI293 (lot 5)	25 rue Jeanne d'Arc	Non préempté
DA 45234 08 0445	DI397	117 avenue Saint-Mesmin	Non préempté
DA 45234 08 0446	BO70 (lot 12)	162 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0447	AO380	33 rue de la Concorde	Non préempté
DA 45234 08 0448	DM220 DM222	3 bis rue de Barbotte	Non préempté
DA 45234 08 0449	CW806 (lot 19)	5 rue Croix de la Pucelle	Non préempté
DA 45234 08 0450	BD217	70 rue d'Illiers	Non préempté
DA 45234 08 0451	AB351	62 rue Masse	Non préempté
DA 45234 08 0452	BP86 (lots 2-11)	4 rue des Bouteilles	Non préempté
DA 45234 08 0453	AP637 AP639	122 rue des Murlins	Non préempté
DA 45234 08 0454	ES98	10 rue Jean Racine	Non préempté
DA 45234 08 0455	AC820	83 rue des Aydes	Non préempté
DA 45234 08 0456	BT349p	13 rue du Champ Rond	Non préempté
DA 45234 08 0457	DE151	40 avenue Dauphine	Non préempté
DA 45234 08 0458	BR51	9 rue des Anglaises	Non préempté
DA 45234 08 0459	AP145	16 rue Louis Braille	Non préempté

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0460	DP80	95 avenue de la Mouillère	Non préempté
DA 45234 08 0461	AP179	14 place Dundee	Non préempté
DA 45234 08 0462	AO514	7 rue des Villas	Non préempté
DA 45234 08 0463	BC222 (lots 79-199)	2 rue la Chèvre Qui Danse	Non préempté
DA 45234 08 0464	CH90 (lot 5)	148 rue du Nécotin	Non préempté
DA 45234 08 0465	AN234 AN339 (lots 6-12-26-79)	70 rue faubourg Saint-Jean	Non préempté
DA 45234 08 0466	BP38	11 rue Antoine Petit	Non préempté
DA 45234 08 0467	ET433	16 rue de l'Abbe Guillaume	Non préempté
DA 45234 08 0468	CN83	16 rue de la Pellerine	Non préempté
DA 45234 08 0469	CO289 CO290	21 rue du Pressoir Neuf	Non préempté
DA 45234 08 0470	AO396 AO622	30 rue de la Concorde	Non préempté
DA 45234 08 0471	BE36 (lots 2-7-10-11-21-31)	54 rue de la Bretonnerie	Non préempté
DA 45234 08 0472	BK86 (lots 23-50-55)	8 rue du Poirier	Non préempté
DA 45234 08 0473	BI225	59 rue Etienne Dolet	Non préempté
DA 45234 08 0474	AX200 (lot 19-39-40-62)	20 boulevard Jean Jaurès	Non préempté
DA 45234 08 0475	BH60 (lot 7)	2 rue d'Escures	Non préempté
DA 45234 08 0476	AO1	77 rue des Murlins	Non préempté
DA 45234 08 0477	AO1	77 rue des Murlins	Non préempté
DA 45234 08 0478	CD508	74 rue du Fil Soie	Non préempté
DA 45234 08 0479	AV201 AV202 AV542 (lots 160-435)	7 rue Antigna	Non préempté
DA 45234 08 0480	BD121 (lots 2-6)	12 rue du Grenier à Sel	Non préempté
DA 45234 08 0481	AD2 AD12	7 rue Croix Baudu	Non préempté
DA 45234 08 0482	BC187 (lots 1-2-5-6-9)	11 rue du Cheval Rouge	Non préempté
DA 45234 08 0484	BS336	36 bis boulevard Alexandre Martin	Non préempté
DA 45234 08 0485	EM30 (lots 16-81-184)	2 place Voltaire	Non préempté
DA 45234 08 0486	BH89	66 rue Sainte-Catherine	Non préempté
DA 45234 08 0487	BI205 (lots 4-5)	19 rue des Trois Maries	Non préempté
DA 45234 08 0489	AM641 (lots 8-9)	11 bis rue du faubourg Madeleine	Non préempté
DA 45234 08 0490	BY1144	44 rue du Petit Pont	Non préempté
DA 45234 08 0491	BL213 (lots 5-17)	20 rue de la Charpenterie	Non préempté
DA 45234 08 0492	AW33	105 rue Bannier	Non préempté
DA 45234 08 0493	DM48	106 route d'Olivet	Non préempté
DA 45234 08 0494	ES72 ES70 (lot 17)	rue Gustave Flaubert	Non préempté
DA 45234 08 0495	BM92 (lots 1-7-16)	11 rue de Solferino	Non préempté
DA 45234 08 0496	AZ319 (lots 120-206)	18 bis rue des Turcies	Non préempté
DA 45234 08 0497	DK105	6 rue du Boyau	Non préempté
DA 45234 08 0499	AO72	8 bis rue du Parc	Non préempté
DA 45234 08 0500	CK253	10 rue du Champ Bourgeois	Non préempté
DA 45234 08 0501	BK85 (lots 21-38)	225 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0505	BI286	15 rue Etienne Dolet	Non préempté

(1) DIA n° 45234 08 0317

Par décision du 27 mai 2008, exercice du droit de préemption urbain sur un local commercial situé 40, 42, rue Porte Saint-Jean cadastré section AX n° 62 (lots 1 et 2) et AX n° 63 (lot 1) vendu au prix de 85 000 € pour l'implantation d'artisans ou de créateurs d'art ou des métiers du design ou de la décoration.

(2) DIA n° 45234 08 0424

Par décision du 3 juin 2008, exercice du droit de préemption urbain sur une maison située 4 bis, avenue de Saint-Mesmin cadastrée section DE n° 22 vendue au prix de 145 000 € (dont 1 644 € de biens meubles) pour l'inclure dans la réserve foncière dans la perspective du réaménagement des abords du jardin public dénommé jardin des Plantes. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 4 – Communications diverses.

M. le Maire - *A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements des organismes suivants :*

- la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

- l'Association l'Espoir ;

- l'Association Mécénat Chirurgie Cardiaque Enfants du Monde ;

Ainsi que les remerciements suivants de :

- M. le Préfet du Loiret (mise à disposition de la salle Hardouineau pour les élections des représentants au Conseil Régional du Culte Musulman le 8 juin) ;

- l'Inspection Académique du Loiret (mise à disposition de la salle de l'Institut dans le cadre de la « Semaine des Arts ») ;

- le Doyenné du Baron (prêt de matériel pour l'après-midi festif du 31 mai) ;

- la commune d'Ingré (prêt d'une tribune à l'occasion de l'édition 2008 du Festival « Les Musicales d'Ingré ») ;

- le Centre Hospitalier Départemental Georges Daumezon (accès aux tribunes le 8 mai pour les personnes âgées du centre d'accueil) ;

- l'Association Errol Twinning (places offertes pour les festivités du 8 mai) ;

- le Syndicat des Kinés du Loiret (construction de nouveaux locaux pour l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie) ;

- la Mission Locale de l'Orléanais (soutien à l'organisation et à l'animation du challenge sportif « Chemins Croisés ») ;

- les Rotary Clubs Orléans Péguy et Val de Loire (soutien à la 11^{ème} « Opération Karting en Centre Ville » le 18 mai) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

N° 5 – Proximité. Evolution de l'organisation des Conseils Consultatifs de Quartier. Désignation des représentants de la Ville.

Mme de QUATREBARBES – *Merci M. le Maire. Vous savez que nous avons une grande ambition dans la politique de proximité pour Orléans. Je vous rappellerai trois points à ce sujet là. Premièrement, M. le Maire, dans son discours d'investiture, a laissé une large place à la proximité. Deuxièmement, il a nommé un Adjoint à la politique de proximité. Et enfin, il a nommé six Adjoints de quartier. C'est pour vous dire qu'effectivement, la politique de proximité tient une large place dans ce mandat.*

Cette politique de proximité, nous souhaitons la mener dans une meilleure concertation et qu'il y ait davantage d'implication de la part des citoyens. C'est pourquoi aujourd'hui, nous vous proposons donc, pour les douze quartiers de la Ville, de nommer les cinq personnes composant les groupes de travail des Conseils Consultatifs de Quartier (C.C.Q.), je vais y revenir tout à l'heure. Ces groupes de travail seront chargés de réfléchir sur la nouvelle Charte de démocratie.

Vous savez que la Charte est le mode de fonctionnement du C.C.Q. Donc, nous souhaitons effectivement la modifier pour davantage impliquer les citoyens.

Ces groupes de cinq personnes sont constitués de l'Adjoint à la Proximité, donc moi-même, de l'Adjoint de quartier, du Président de quartier quand c'est le cas, d'un élu de la Ville et enfin d'un membre de l'opposition.

Ces groupes vont donc consulter et auditionner les habitants pour voir ensemble et réfléchir à cette nouvelle Charte, ce qui fait que nous reviendrons vers vous à l'automne 2008 pour vous présenter cette nouvelle Charte modifiée.

C'est pourquoi, je vais vous proposer :

1°) d'abroger les articles 3, 4, 5 et 6 de la Charte de la démocratie locale qui concernaient la composition, l'organisation et le fonctionnement des C.C.Q. du mandat précédent ;

2°) d'approuver l'article 3 provisoire de la Charte de la démocratie locale suivant :

Article 3 : Organisation des Conseils Consultatifs de Quartier

Alinéa 1 :

« Dans chaque quartier, les Conseils Consultatifs de Quartiers sont composés d'un groupe de travail de cinq membres du Conseil Municipal, constitué de la manière suivante :

- l'adjoint délégué à la coordination de la politique de proximité, membre de droit,

- l'adjoint de quartier, membre de droit,
- trois membres dont un représentant de l'opposition.

Si le Président de quartier est autre que l'adjoint de quartier, il figure obligatoirement parmi ces trois derniers membres.

Alinéa 2 : Le groupe de travail se réunit à l'initiative du président après avis de l'adjoint à la proximité et de l'adjoint de quartier, dans une salle municipale.

Alinéa 3 : Le groupe de travail peut s'ouvrir s'il le souhaite à tout participant.

Alinéa 4 : La politique de proximité dispose de l'ensemble des moyens humains et matériels des Mairies de proximité au sein de la Direction de la Vie des quartiers ;

3°) de désigner les élus membres de chaque C.C.Q. dont les noms figurent sur le tableau joint. Donc, je ne vais pas vous les lire tous. Je pense que cela serait un petit peu fastidieux ;

4°) de demander aux membres désignés de proposer pour l'automne 2008 les modifications de la Charte de la démocratie visant à renforcer la participation des citoyens à la vie de leur quartier au sein des 12 C.C.Q.

Donc c'est exactement le sens de ce que j'ai voulu vous dire.

M. le Maire – *Merci. Ya-t-il des interventions ? M. POISSON, Mme BEAUVALLLET, Mme NOEL.*

M. POISSON – *Je souhaite faire une intervention assez courte pour faire un petit rappel sur ce qui s'est passé pendant ces sept dernières années. J'étais donc Président d'un Conseil Consultatif de Quartier et j'ai même, avant 2001, participé à ces groupes qui étaient sous une autre forme.*

A partir de 2001, la volonté était déjà d'améliorer la proximité. Aussi, je vous rappelle qu'on a fait un certain nombre, et quand je dis « un certain nombre », c'est quelque chose de faible, de réunions de concertation, à savoir environ une par jour si l'on fait une moyenne. Ces réunions ont permis aux habitants de s'exprimer sur un bon nombre de projets.

Nous avons également mis en place, en fonction des quartiers et des sujets, des ateliers auxquels a participé un grand nombre d'habitants. Donc, nous avons déjà cette volonté de proximité, d'ouverture vers les habitants, afin de les informer et de les faire participer au maximum.

Durant ces sept années, on nous a déjà dit qu'on avait des conseils fermés, mais je pense que vous avez pu voir que ce n'était pas du tout le cas. Au contraire, on a fait participer beaucoup d'habitants, d'associations et de personnes représentant le quartier. Et cela nous a permis de travailler, d'améliorer, d'amender et parfois beaucoup, des projets qui ont été présentés.

Pour terminer, je voulais dire que fort de cette expérience, nous avons remarqué, en fin de mandat, qu'on n'avait pas toujours touché suffisamment de personnes puisqu'on voyait toujours les mêmes aux assemblées générales. Donc, on s'est dit qu'il fallait trouver une nouvelle façon pour toucher encore plus de monde. Aujourd'hui, ce qui vous est proposé, à travers ces groupes de cinq

élus, vise à permettre de réfléchir et de trouver quelque chose qui va encore aller plus loin dans la proximité, dans la présentation des projets et la participation des habitants.

Voilà mon intervention pour vous dire ce que j'ai ressenti pendant les sept dernières années en tant que Président du Conseil Consultatif de la Barrière Saint-Marc/La Fontaine et ce que j'espère maintenant par rapport à ce que l'on vous présente.

M. le Maire – *Merci. Je donne la parole à Mme BEAUVALLET.*

Mme BEAUVALLET – *M. le Maire, chers collègues, en regardant attentivement cette délibération, je constate qu'il n'y a plus de Conseillers Généraux en tant que membres de droit, ce que je crois était le cas précédemment.*

Je voulais donc simplement dire que je déplore vivement que les Conseillers Généraux ne soient plus conviés en tant que membres de droit dans ces Conseils de Quartier, notamment ceux qui se trouvent dans leur canton. En effet, c'est l'occasion de prendre connaissance pour nous des différents événements, des manifestations, éventuellement des modifications qui peuvent avoir lieu dans les quartiers et cela permet de relier ces informations éventuelles au sein de l'Assemblée Départementale.

Depuis trois ans, j'avoue que pour ma part j'ai essayé de veiller à ce que le Département contribue aux événements des quartiers, soit en participant au concours des balcons fleuris ou pour encourager d'autres événements culturels. De plus, je trouve que c'est justement très intéressant de pouvoir contribuer aux projets avec les collègues de la Municipalité. En ce qui me concerne, évidemment je suis élue municipale et conseillère générale, donc je cumule, mais j'ai d'autres collègues qui ne sont plus élus municipaux et qui pourraient trouver un intérêt à pouvoir collaborer au sein de ces Conseils de Quartier, d'autant plus que M. POISSON vient de dire que vous alliez les ouvrir aux citoyens et nous sommes des citoyens, me semble t-il à part entière.

Je voulais surtout dire que je regrettais vivement que cette collaboration étroite qui pouvait exister avec les élus du Département ne soit pas reconduite. Je le déplore vraiment.

Mme NOEL – *M. le Maire, chers collègues, ma question est la suivante : pourquoi l'abrogation de ces articles de la Charte ? En fait, il s'agit simplement d'une question d'organisation. Je ne comprends pas du tout pourquoi il y avait besoin de supprimer et d'abroger ces articles, surtout pour mettre quelque chose de provisoire. C'est quand même assez surprenant et ce pour faire des groupes de travail. Ma question est donc : Pourquoi ?*

M. le Maire – *Pas d'autres interventions ? Mme de QUATREBARBES, si vous voulez dire un mot.*

Mme de QUATREBARBES – *A propos des Conseillers Généraux, il n'y a aucun problème. Vous pouvez très bien les consulter et les auditionner. C'est tout l'intérêt de ces groupes d'élus : la consultation peut se faire auprès des habitants, des clubs sportifs, des commerçants, des artisans, des Conseillers Généraux. Vous pouvez consulter toutes les personnes que vous voulez. Et ce sera justement ensuite le moment de réécrire cette Charte et de la modifier. C'est à cette occasion que le mode de fonctionnement peut changer et se transformer. C'est tout l'intérêt de ces groupes d'élus : auditionner tous les citoyens dont les Conseillers Généraux.*

Mme BEAUVALLET – *Si je peux me le permettre, à partir du moment où l'on ne figure pas dans la composition, on ne va pas faire notre propre consultation de notre côté et vous de l'autre. Ce qui est intéressant, c'est de travailler ensemble.*

M. le Maire – *Je vais peut-être réexpliquer les choses pour plus de compréhension et de clarté.*

Nous avons effectivement une grande ambition en matière de politique de proximité, comme l'a dit Jean-Luc POISSON, en partant de l'acquis et de la progression de ces dernières années et en constatant également qu'il nous fallait aller encore plus loin et encore mieux. Donc, premier élément, nous ne restons pas dans une continuité qui serait finalement assez simple du mandat précédent. Nous voulons introduire des changements pour améliorer la capacité de la Ville à répondre aux demandes des habitants et aux demandes des quartiers. C'est cela le point de départ.

A partir de ce moment là, il y a plusieurs enjeux :

- Premier enjeu : en restant au niveau des quartiers, ouvrir davantage. Comme l'a dit Jean-Luc POISSON, et tout le monde l'a constaté y compris antérieurement, la question est de savoir comment faire pour permettre une plus grande participation, un plus grand renouvellement. Permettre par exemple à des personnes qui sont, dans leur vie quotidienne très occupées, très actives, de leur proposer de participer. On sait bien qu'il y a certaines catégories de population qui viennent relativement peu. Donc comment est-ce que l'on fait pour ouvrir davantage les Conseils de Quartier ? Premier élément du constat.

- Deuxième enjeu : ce n'est plus au niveau du quartier, c'est au niveau de la Ville. Il y a une sorte de paradoxe que chacun peut constater. Comme l'ont rappelé à l'instant Aude de QUATREBARBES et Jean-Luc POISSON, il y a eu dans les dernières années beaucoup de concertation au niveau des quartiers. Tous les projets ont fait l'objet de présentations, de réunions, de prise en compte des demandes des habitants et de modifications de projets initiaux. Donc, tout cela fonctionne bien. Et puis, quand on arrive au niveau de la ville toute entière, il n'y a plus d'instances. Il n'y a pas au niveau de la Ville l'équivalent de la réunion de concertation du C.C.Q. au niveau du quartier. Concrètement, le projet Gare est présenté aux habitants du quartier Gare. C'est très bien car ce sont les riverains immédiats du projet. Mais, vous en conviendrez, je le pense, le projet Gare intéresse bien au-delà du quartier Gare. Et nous n'avons pas de structure, d'organisation, de méthode pour permettre à celles et ceux qui peuvent s'y intéresser au-delà du quartier d'en avoir la présentation, le rendu, la discussion, etc. Donc, ce que je souhaite, c'est que nous puissions créer ce qui fait défaut aujourd'hui, c'est à dire cette instance de concertation, de présentation des projets, de débats, de discussions à l'échelle de la Ville pour les projets les plus importants. Donc cela est en réflexion également. C'est le deuxième axe.

- Le troisième enjeu relève davantage de l'action municipale dans les quartiers. Là aussi, je crois que beaucoup a été fait dans l'amélioration au quotidien. En même temps, car il faut toujours faire l'autocritique et non pas l'autosatisfaction, qu'est-ce qui fonctionne moins bien et qu'est-ce qui mérite d'être amélioré ? La réactivité fondamentalement, c'est à dire notre capacité à répondre vite et bien. Ce n'est pas simple, toutes les grandes villes sont confrontées à cette difficulté. Lorsque l'on va dans le détail de la demande de l'habitant, pourvue que cette demande soit justifiée et qu'on la considère comme telle, comment fait-on pour la traiter mieux et plus vite ? Comment fait-on lorsque l'on a une demande d'un petit aménagement à tel carrefour pour pouvoir y répondre dans un délai

qui ne soit pas celui de 6 mois, 1 an, 2 ans ou plus ? C'est le troisième enjeu et celui-ci amène à renforcer la structure municipale qui est au contact permanent dans les quartiers, c'est à dire la mairie de proximité, la Direction de la Vie des Quartiers et pour l'essentiel, mais pas uniquement, les services techniques de la Ville tels que la Propreté, les Espaces Verts, la Voirie, etc qui sont territorialisés c'est à dire qu'ils travaillent sur un territoire donné, dans un quartier donné. Et comment fait-on pour créer l'organisation globale qui permet à la fois de maintenir, de conserver la cohérence de l'action de la Ville, parce que cette cohérence est là, c'est une des forces de la Ville, et en même temps d'être au plus près du citoyen tout simplement pour répondre plus vite et mieux ? Cela se traduit non pas par des bouleversements, mais par des améliorations à apporter dans l'organisation globale de la Ville, des services, de la relation services/Elus, d'où effectivement le renforcement qui en est une première étape : Adjoint, Président de Quartier, mairie de proximité. Comment cet ensemble là s'articule t-il ?

Quand on a une demande à traiter par jour, n'importe quelle organisation peut y répondre. Quand on a dix demandes à traiter par jour, ça va. Mais quand on a une centaine de demandes à traiter par jour, cela devient plus compliqué et à mesure que le chiffre s'accroît, là on doit avoir une organisation la plus efficace, la plus efficiente possible.

Ce sont donc ces trois grands axes qui concourent à ce même objectif de proximité que nous proposons de mettre en chantier, d'où la réponse à la question plus directe de Mme BEAUVALLLET. Aujourd'hui, il vous est proposé de commencer par une première étape, car il faut bien commencer par quelque chose et le raisonnement est le suivant. Nous avons un certain nombre d'outils dont la Charte de la démocratie locale qui est en quelque sorte fondatrice de cette organisation là. Cela mérite que l'on y réfléchisse et que l'on prenne le temps d'une réflexion en profondeur afin d'éviter de s'apercevoir plus tard que l'on a commis ici ou là quelques erreurs. Donc, pour que cette réflexion puisse se faire, il est proposé de réunir peut-être le noyau dur des futurs Conseils Consultatifs de Quartier, c'est à dire de désigner les élus de la Ville, à raison des cinq par quartier, y compris bien évidemment les élus de l'opposition. Ces élus auront pour mission d'élaborer une sorte de corpus de propositions qui permettront de débattre à partir de quelque chose de consistant. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui la présence des Conseillers Généraux dans les C.C.Q. n'est pas prise en compte pour l'instant, car il nous semblait logique, naturel et normal que ce soient les élus de la Ville qui puissent réfléchir à la future Charte de la démocratie locale, ce qui ne préfigure en rien de ce que sera son contenu, puisque c'est l'objet de ce qui va être proposé à partir de cette élection. On ne pouvait pas engager cette réflexion sans avoir déjà ce noyau dur. Donc, c'est ce qui est proposé ce soir.

Par la suite, dans les différentes étapes de ce processus et comme l'a rappelé Aude de QUATREBARBES, fixons nous à peu près jusqu'au mois d'octobre ou de novembre, parce qu'on ne va pas non plus prendre des années pour le faire, cela n'aurait plus de sens, pour présenter cette Charte de la démocratie locale. En même temps, la Direction Générale des Services a commencé bien évidemment à réfléchir sur l'évolution dans notre organisation globale et nous réfléchissons à la manière de répondre au deuxième enjeu, c'est à dire comment pouvons-nous créer une instance de dialogue, de discussion et de présentation à l'échelle de la Ville : où, comment, avec qui ? Cette réflexion est d'ailleurs en cours. De plus, je souhaite que les deux premiers points s'intègrent dans la future Charte de la démocratie locale. Ils sont très liés. Sur le troisième point, ce n'est plus de mon point de vue du ressort de la Charte de la démocratie locale, mais de celui de l'organisation interne. Cela relève de la Direction Générale des Services.

Voilà pour essayer de présenter l'ensemble. Donc, la première étape se situe vers le mois d'octobre ou novembre. La mise en œuvre de ce projet à l'échelle de la Ville, c'est une grande ambition, il faut bien le mesurer. A ma connaissance, il n'y a pas beaucoup de villes qui font cela, il y en a même très peu voire pas du tout. J'en connais une qui a fait des choses dans ce domaine là. Il y en a certainement d'autres, mais pour ma part, j'en connais une qui a monté des projets tout à fait intéressants et que l'on regarde d'ailleurs. Cette deuxième étape se situe donc au début de l'année prochaine. Sur l'évolution des services, cela demande également la prise en compte des points de vue en interne, c'est-à-dire à la fois des services, des personnels de la Ville, des représentants du personnel. C'est une étape qui permettrait de clôturer l'ensemble de ce processus à l'horizon, je dirais, du mois de juin prochain. C'est un processus à étapes, en trois phases qui vous est proposé et qui nous permettra d'avoir, en tout cas c'est l'objectif, un dispositif totalement opérationnel et très efficace d'ici une petite année.

Dans ce type d'évolution, je ne crois pas à la précipitation au risque de faire n'importe quoi, au vu de la complexité des sujets. Cela paraît peut-être simple à l'énoncé, mais dans la réalité, c'est beaucoup plus compliqué et donc il faut quelques délais pour pouvoir, j'allais dire, s'adapter tranquillement à partir d'une base qui a considérablement évolué et qui est très bonne aujourd'hui. En ce qui me concerne, j'ai une très grande confiance dans notre capacité à mettre en œuvre ce dispositif global qui placera Orléans parmi les villes, je le crois vraiment, les plus innovantes en la matière. C'est à ce niveau d'ambition et d'excellence que je souhaite que nous nous portions.

Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais juste comprendre quel est l'intérêt de supprimer, d'abroger les articles 3, 4, 5 et 6 alors qu'on constitue simplement des groupes de travail ?*

M. le Maire – *Parce que les articles proposaient une certaine formation des C.C.Q. Il y avait notamment dans le groupe de pilotage 7 membres, ce qui n'est pas exactement ce qui est proposé là puisque pour l'instant, on part d'un noyau de 5 personnes. Je pense que si nous avions proposé au Conseil Municipal simplement de désigner les 5 membres des C.C.Q., les élus que vous êtes auraient été en droit de dire : ce n'est pas cohérent par rapport à l'article 3 de la Charte qui stipule qu'il y a 7 membres alors que vous proposez d'en nommer que 5. A partir de ce constat, il y a un toilettage qui a été fait pour être parfaitement rigoureux de dire que les articles précédents ne s'appliquent pas. Donc, nous proposons de les abroger. Et comme cette Charte va être remaniée, il y aura de nouveaux articles qui viendront s'y substituer dans la deuxième phase dont j'ai parlé à l'instant. C'est une pure raison presque de formalisme juridique qui nous a amené à cela.*

Mme KOUNOWSKI – *Du coup, cela élimine de ce fait les Conseillers Généraux. Ils ne peuvent pas maintenant revendiquer le droit de participer à ces C.C.Q. Mais comme c'était dans une réflexion, on pouvait très bien attendre et puis remodeler toute la Charte de la démocratie locale plus tard. De toute façon, on va la refaire.*

M. le Maire – *J'ai cru comprendre que vous aviez manifesté une certaine impatience considérant que nous avons pris déjà quelque temps et trop de temps, ce qui d'ailleurs n'est pas vrai puisque nous avons été exactement dans les mêmes délais au mandat précédent pour nommer les membres des C.C.Q. Franchement, je ne vois pas où est le problème.*

Concernant les Conseillers Généraux, à partir du moment où on touche aux fondations de l'action municipale, il me paraît complètement logique que ce soit les élus municipaux qui en décident. Cela me paraît relever de l'évidence.

Mme FERKATADJI, vous souhaitiez intervenir.

Mme FERKATADJI – *Merci. Juste un point de précision concernant l'alinéa 3 de l'article 3. Il est dit : « le groupe de travail peut s'ouvrir s'il le souhaite à tout participant. » Quelles en seraient les conditions exactes ? Est-ce que cette ouverture se fait sur proposition du Président du quartier, de l'Adjoint délégué à la Proximité ou bien est-ce qu'on peut considérer qu'à chacune des réunions, chacun des 5 élus de la Municipalité peut venir avec un membre extérieur ? C'est une question que je pose et qui pourrait peut-être finalement répondre aussi aux questions précédentes.*

Mme de QUATREBARBES – *Effectivement, le groupe d'élus peut tout à fait auditionner ou consulter des citoyens quels qu'ils soient.*

M. le Maire – *Je souhaite que cela soit très ouvert, c'est l'objectif. Les personnes qui souhaitent faire part de leurs propositions sont les bienvenues. C'est cela l'idée tout simplement. Ne nous privons pas de compétences et d'envies d'apporter des éléments venant de l'extérieur.*

Vous avez donc la liste des élus par Conseils Consultatifs de Quartier. L'opposition a fait part de ses propositions et elles ont été prises en compte. A moins qu'il y ait d'autres remarques sur cette liste, je vais donc vous consulter sur cette composition.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis 2001, la ville d'Orléans a affirmé la proximité comme le pilier de sa politique et de son action municipale en faisant du citoyen l'acteur privilégié de la Ville conformément aux axes définis dans l'Agenda 21 adopté par la Ville le 3 mars 2006.

Aujourd'hui, dans un souci d'être au plus près des quartiers, la municipalité souhaite accroître cette politique de proximité en renforçant l'information et la consultation des citoyens sur l'ensemble de la Ville.

Les Conseils Consultatifs de Quartier (C.C.Q.) incarnent les Conseils de quartier dont l'article L.2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) fait obligation aux communes de plus de 80 000 habitants de se doter. Le Conseil Municipal en fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement.

Fort de l'expérience de sept années de fonctionnement des Conseils Consultatifs de Quartiers, il est apparu nécessaire de procéder à des adaptations de la Charte de la démocratie locale pour inciter les Orléanais à une plus grande et plus large participation à la vie de leur Cité.

Aussi, dans un premier temps, les Conseils Consultatifs de Quartier seront constitués d'un groupe de travail auquel cette mission sera confiée. Ce groupe de travail sera composé de 5 personnes, désignées parmi les élus du Conseil Municipal selon la représentation proportionnelle, et réparties de la façon suivante :

- 2 membres de droit : l'adjoint au Maire délégué à la coordination de la politique de proximité et l'adjoint de quartier,
- 3 membres dont un représentant de l'opposition.

Les groupes de travail devront proposer un nouveau mode d'organisation du dispositif, de façon à impliquer davantage les habitants et les forces vives. L'objectif est de vous soumettre le résultat de ces réflexions à l'automne prochain.

Pour ce faire, il vous est proposé d'abroger les articles 3, 4, 5 et 6 du Titre II de la Charte de la démocratie locale adoptée par le Conseil Municipal le 15 juin 2001, et de les remplacer par un article 3 provisoire.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) abroger les articles 3, 4, 5 et 6 de la Charte de la démocratie locale approuvée par la délibération n° 7 du Conseil Municipal du 15 juin 2001 ;

2°) approuver l'article 3 provisoire de la Charte de la démocratie locale suivant :

Article 3 : Organisation des Conseils Consultatifs de Quartier

Alinéa 1 :

« Dans chaque quartier, les Conseils Consultatifs de Quartiers sont composés d'un groupe de travail de cinq membres du Conseil Municipal, constitué de la manière suivante :

- l'adjoint délégué à la coordination de la politique de proximité, membre de droit,
- l'adjoint de quartier, membre de droit,
- trois membres dont un représentant de l'opposition.

Si le Président de quartier est autre que l'adjoint de quartier, il figure obligatoirement parmi ces trois derniers membres.

Alinéa 2 : Le groupe de travail se réunit à l'initiative du président après avis de l'adjoint à la proximité et de l'adjoint de quartier, dans une salle municipale.

Alinéa 3 : Le groupe de travail peut s'ouvrir s'il le souhaite à tout participant.

Alinéa 4 : La politique de proximité dispose de l'ensemble des moyens humains et matériels des Mairies de proximité au sein de la Direction de la Vie des quartiers.

3°) désigner les élus membres de chaque Conseil Consultatif de Quartier dont les noms figurent sur le tableau joint ;

4°) demander aux membres désignés de proposer pour l'automne 2008 les modifications de la Charte de la démocratie visant à renforcer la participation des citoyens à la vie de leur quartier au sein des 12 Conseils Consultatifs de Quartier, constitués conformément à l'article L. 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secteur Nord

Conseil Consultatif du Quartier Blossières-Murlins

- Madame Aude de QUATREBARBES
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE
- Monsieur Laurent BLANLUET
- Monsieur Guy TORREILLES
- Madame Carole MIKO

Conseil Consultatif du Quartier Acacias

- Madame Aude de QUATREBARBES
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE
- Monsieur Laurent BLANLUET
- Monsieur Guy TORREILLES
- Madame Carole MIKO

Conseil Consultatif du Quartier Gare-Pasteur-Saint-Vincent

- Madame Aude de QUATREBARBES
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE
- Madame Corine PARAYRE
- Madame Alexandra de CHANGY
- Monsieur Baptiste CHAPUIS

Secteur Nord-Est

Conseil Consultatif du Quartier Barrière Saint-Marc – La Fontaine

- Madame Aude de QUATREBARBES
- Monsieur Jean-Luc POISSON
- Monsieur Philippe PEZET
- Madame Catherine HEAU
- Monsieur Marc DEBARBAT

Conseil Consultatif du Quartier Argonne – Nécotin - Belneuf

- Madame Aude de QUATREBARBES
- Monsieur Jean-Luc POISSON
- Monsieur Laurent GIRAULT
- Madame Florence CARRE
- Monsieur Baptiste CHAPUIS

Conseil Consultatif du Quartier Saint-Marc – Faubourg Bourgogne – Argonne Sud

- Madame Aude de QUATREBARBES
- Monsieur Jean-Luc POISSON
- Monsieur Abel MOITTIE
- Monsieur Michel MARTIN
- Monsieur Jean-Philippe GRAND

Secteur Ouest

Conseil Consultatif du Quartier Dunois-Châteaudun-Faubourg Bannier

- Madame Aude de QUATREBARBES
- Madame Nadia LABADIE
- Madame Anne d'AUX de LESCOUT
- Madame Marie-Thérèse PILET DUCHATEAU
- Madame Sophie FERKATADJI

Conseil Consultatif du Quartier Madeleine

- Madame Aude de QUATREBARBES
- Madame Nadia LABADIE
- Monsieur Soufiane SANKHON
- Monsieur Florent MONTILLOT
- Monsieur Marc DEBARBAT

Secteur Centre Ville

Conseil Consultatif du Quartier Carmes-Bannier

- Madame Aude de QUATREBARBES
- Madame Catherine MAUROY
- Madame Brigitte RICARD
- Madame Béatrice BARRUEL
- Monsieur Dominique LEBRUN

Conseil Consultatif du Quartier Bourgogne-République

- Madame Aude de QUATREBARBES
- Madame Catherine MAUROY
- Monsieur François FOUSSIER
- Madame Liliane COUPEZ
- Madame Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA

Secteur Saint-Marceau

Conseil Consultatif du Quartier Saint-Marceau

- Madame Aude de QUATREBARBES
- Monsieur Gérard GAINIER
- Monsieur Quentin THOMAS
- Madame Thérèse SUIRE
- Madame Marie-Thérèse NOEL

Secteur La Source

- Conseil Consultatif du Quartier La Source
- Madame Aude de QUATREBARBES
 - Monsieur Michel LANGUERRE
 - Monsieur Claude MONTEBELLO
 - Monsieur Tahar BEN CHAABANE
 - Madame Ghislaine KOUNOWSKI »

ADOPTE PAR 47 VOIX.
IL Y A 7 ABSTENTIONS.

N° 6 – **Ecoles, collèges, lycées, établissements d’enseignement privé. Désignation des représentants de la Ville aux conseils d’écoles et d’établissements.**

Mme MARECHAL – *Mon intervention sera très courte car vous avez la liste sur laquelle il y a un certain nombre d’élus de la majorité et de l’opposition. Nous avons fait une place à tout le monde pour les représentants de la Ville dans les écoles, les collèges et les lycées.*

M. le Maire – *Sur cette question, on en reste sur quelque chose d’assez classique en cherchant autant que faire se peut à rapprocher les élus.*

Mme MARECHAL – *La délibération est sur votre table. Elle n’était pas jointe au dossier.*

M. le Maire – *Je précise pour les élus de l’opposition que les propositions que vous avez formulées ont été prises en compte.*

(réaction hors micro de Mme NOEL).

M. le Maire – *Les délibérations ne sont pas toutes sur table. M. LEBRUN n’a pas eu les délibérations !*

(rires).

M. le Maire – *Vous savez, il y a, je dois le dire, un excellent service du Conseil Municipal. Je souhaite à toutes les villes d’avoir l’efficacité de ce service. Il peut toujours se glisser ici ou là une erreur, mais je dois dire que dans les sept dernières années et même avant, on n’a pas dû en compter beaucoup. J’en profite pour vous en remercier.*

Je vais vous consulter sur ces désignations dans les conseils d’écoles et d’établissements.

M. LEMAIGNEN souhaite un léger changement.

M. LEMAIGNEN – *Je suis spécialement attaché à l’école Sainte-Croix Saint-Euverte où j’ai fait toute ma scolarité. Depuis sept ans, j’ai toujours été au Conseil et c’est vrai que cela me ferait plaisir de continuer de la suivre.*

M. le Maire – *Mme MARECHAL, je vous donne la parole.*

Mme MARECHAL – *Je cherche Jean-Pierre GABELLE. Est-ce que vous acceptez d'échanger votre place avec M. LEMAIGNEN.*

M. GABELLE – *Je suis allé également à Sainte-Croix Saint-Euverte (rires) ... mais par rapport à la personnalité de M. LEMAIGNEN, je lui cède volontiers ma place !*

Mme MARECHAL – *Est-ce que vous acceptez de prendre l'école Saint-Charles à sa place ?*

M. GABELLE – *Tout à fait.*

M. le Maire – *Il y a donc un troc entre M. GABELLE et M. LEMAIGNEN sur Sainte-Croix et Saint-Charles.*

M. LEMAIGNEN – *Je vous remercie M. le Maire et je remercie Jean-Pierre GABELLE.*

M. le Maire – *Je vous propose d'amender la liste en ce sens. Mme MARECHAL, vous êtes d'accord ? Bien, après cette correction, je me permets de vous consulter.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville est représentée dans les conseils des écoles publiques maternelles et élémentaires, dans les conseils d'établissements des collèges et lycées, ainsi que dans les conseils d'établissements de l'enseignement privé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner les représentants de la Ville dans l'ensemble des instances des écoles publiques et privées, des collèges et des lycées selon la liste annexée. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

*ELUS REPRESENTANT LA MUNICIPALITE AUX CONSEILS D'ECOLES
DES ECOLES PUBLIQUES DE LA VILLE D'ORLEANS*

QUARTIERS	ECOLES			ELUS SIEGEANT AU CE
Quartier Châteaudun Faubourg Bannier	Mat	René Thinat	84 faubourg Bannier	L. COUPEZ
	Elé	André Dessaux	45 faubourg Bannier	B. CHAPUIS
	Elé	Marcel Proust	111 faubourg Bannier	F. MONTILLOT
Quartier Madeleine	Mat	La Madeleine	1 rue de l'Ecale	J. BEAUVALLET
	Elé	La Madeleine	1 rue de l'Ecale	J-P. GABELLE
	Mat	Louise Michel	106 ter faubourg Saint-Jean	A. D'AUX DE LESCOUT
	Mat	Claude Lerude	22 rue du Puits Saint- Laurent	N. LABADIE
	Elé	Louis Guilloux	28 faubourg Saint- Jean	M-T. PILET DUCHATEAU
Quartier Argonne Nécotin Belneuf	Mat	Claude Lewy	64 rue du Grand Villiers	F. CARRE
	Elé	Gutenberg	37 rue du Grand Villiers	P. PEZET
	Mat	Charles Perrault	4 impasse du Cardinal Morlot	F. CARRE
	Mat	Nécotin	17 rue du Nécotin	S. FERKATADJI
	Elé	Nécotin	19 rue du Nécotin	L. GIRAUD
Quartier Acacias	Mat	Molière	2 rue Molière	J. BEAUVALLET
	Elé	Molière	8 rue Molière	L. BLANLUET
Quartier Blossières	Mat	Maryse Bastié- Hélène Boucher	7 rue Robert le Pieux	L. BLANLUET
	Elé	Jean Mermoz	10 rue Charles le Chauve	L. BLANLUET
	Mat	Les Aydes	2 rue des Ecoles	G. TORREILLES
	Elé	Les Aydes	2 rue des Ecoles	C. MIKO
Quartier Bourgogne République	Mat	Roger Secrétain	17 rue Serpente	C. LEVELEUX- TEIXEIRA
	Elé	Charles Pensée	36 rue du Bourdon Blanc	C. MAUROY
	Mat	Le Châtelet	25 rue de la Charpenterie	M. CHERADAME
	Elé	Jacques Androuet Ducerceau	10 rue Jeanne d'Arc	C. HEAU
Quartier Carmes Bannier	Mat	Flora Tristan	34 rue de Limare	B. BARRUEL
	Elé	Guillaume Apollinaire	59 rue Bannier	A. DE QUATREBARBES
	Mat	Roger Toulouse	28 rue Stanislas Julien	B. RICARD
	Elé	Jean Zay	50 rue des Charretiers	C. MAUROY

QUARTIERS	ECOLES			ELUS SIEGEANT AU CE
Quartier Gare Pasteur Saint- Vincent	Mat	Pierre Ségelle	1 rue Eloy d'Amerval	C. PARAYRE
	Elé	Pierre Ségelle	1 rue Eloy d'Amerval	C. PARAYRE
Quartier La Source	Mat	Jolibois	11 avenue de l'Hopital	C. MONTEBELLO
	Mat	Claude Bernard	4 allée Louis Pergaud	C. MONTEBELLO
	Elé	Claude Bernard	6 allée Louis Pergaud	C. MONTEBELLO
	Mat	Lavoisier	4 rue Ampère	T. BEN CHAABANE
	Elé	Lavoisier	2 rue Ampère	T. BEN CHAABANE
	Mat	Louis Pasteur	1 allée Louis Pergaud	S. LABED
	Elé	Louis Pasteur	8 rue Lavoisier	S. LABED
	Mat	René-Guy Cadou	1 rue Henri Poincaré	G. KOUNOWSKI
	Elé	René-Guy Cadou	7 rue Henri Poincaré	A. LECLERC
	Mat	Gaston Galloux	14 place Sainte-Beuve	M. LANGUERRE
	Elé	Gaston Galloux	16 place Sainte-Beuve	M. LANGUERRE
	Mat	Denis Diderot	1 bis place Albert Camus	M. LANGUERRE
	Elé	Denis Diderot	1 place Albert Camus	M-D. NGANGA
	Mat	Les Guernazelles	6 rue Anciens Combattants AFN	M. CUGNY-SEGUIN
	Elé	Les Guernazelles	4 rue Anciens Combattants AFN	M.CUGNY-SEGUIN
	Mat	Henri Poincaré	25 rue Poincaré	T. BEN CHAABANE
	Elé	Henri Poincaré	27 rue Poincaré	G. KOUNOWSKI
	Mat	Romain Rolland	9 rue Romain Rolland	S. LABED
Elé	Romain Rolland	2 rue Jules Ferry	S. LABED	
Quartier Saint-Marc La Fontaine	Mat	Michel de la Fournière	76 rue Barrière Saint- Marc	J-L. POISSON
	Elé	Michel de la Fournière	80 rue Barrière Saint- Marc	J-L. POISSON
Quartier Saint- Marc Faubourg Bourgogne Argonne Sud	Mat	Jean Piaget	4 rue de la Borde	F. FOUSSIER
	Mat	Maria Montessori	12 rue Théophile Naudy	M. DEBARBAT
	Elé	Charles Péguy	2 bis rue Théophile Naudy	S. SANKHON
	Mat	Les Cordiers	14 rue des Cordiers	A. MOITTIE
	Elé	Les Cordiers	14 rue des Cordiers	S. FERKATADJI
	Mat	Marie Stuart	10 bis boulevard Marie Stuart	J-L. POISSON
	Elé	Olympia Cormier	19 rue Château Gaillard	J-L. POISSON

QUARTIERS	ECOLES			ELUS SIEGEANT AU CE
Quartier Saint-Marceau	Elé	Les Capucins	rue des Capucins	I. BARANGER
	Mat	Jardin des Plantes	1 rue Dante	J-P. GRAND
	Elé	Jardin des Plantes	3 et 5 rue Dante	T. SUIRE
	Mat	Jacques Prévert	39 rue Saint-Marceau	C. AIGRET
	Elé	Maxime Perrard	45 avenue Dauphine	G. GAINIER
	Mat	Georges Chardon	1 rue des Jacinthes	G. GAINIER
	Elé	Georges Chardon	1 rue des Roses	B. MARECHAL
	Mat	La Cigogne	1 bis rue Honoré d'Estienne d'Orves	Q. THOMAS
	Elé	La Cigogne	1 bis rue Honoré d'Estienne d'Orves	Q. THOMAS
OGEC établissements privés		OGEC SAINT- PAUL BOURDON BLANC		A. DE CHANGY
		OGEC SAINT- CHARLES		J-P. GABELLE
		OGEC SAINTE- CROIX SAINT- EUVERTE NOTRE-DAME DE CONSOLATION		C-E. LEMAIGNEN
		OGEC ASSOMPTION SAINT-MARC SAINT-AIGNAN		M. DEBARBAT
		OGEC SAINT- MARCEAU		G. GAINIER
		OGEC SAINT- VINCENT		A. DE CHANGY
		OGEC SAINT- LAURENT		N. LABADIE

LYCEE HORTICULTURE ET PAYSAGE	B. MARECHAL
ECOLE DE COMMERCE ET DE GESTION	F. FOUSSIER

Elus représentant la ville dans les collèges et lycées

Collèges

Collège La Bolière	Titulaires	T. BEN CHAABANE
4 élus		M. LANGUERRE
	Suppléants	C. MONTEBELLO
		S. LABED

Collège Etienne Dolet	Titulaires	G. GAINIER
6 élus		B. MARECHAL
		M-T. NOEL
	Suppléants	Q. THOMAS
		C. AIGRET
		J. BEAUVALLET

Collège Dunois	Titulaires	A. D'AUX
6 élus		N. LABADIE
		C. LEVELEUX-TEIXEIRA
	Suppléants	G. TORREILLES
		E. VALETTE
		S. FERKATADJI

Collège Alain Fournier	Titulaires	C. MONTEBELLO
4 élus		M. KOUNOWSKI
	Suppléants	T. BEN CHAABANE
		M-D. NGANGA

Collège Jeanne d'Arc	Titulaires	M. CHERADAME
4 élus		A. DE QUATREBARBES
	Suppléants	C. HEAU
		L. COUPEZ

Collège Montesquieu	Titulaires	M. LANGUERRE
6 élus		C. MONTEBELLO
		M-D. NGANGA
	Suppléants	S. LABED
		T. BEN CHAABANE
		G. KOUNOWSKI

Le titulaire siégeant aussi à la commission permanente est en gras.

Collège Jean Pelletier	Titulaire	L. BLANLUET
2 élus		
	Suppléant	J-P. GABELLE

Collège Jean Rostand	Titulaires	L. GIRAULT
6 élus		J-L. POISSON
		S. FERKATADJI
	Suppléants	A. MOITTE
		C. PARAYRE
		J-P. GRAND

Lycées

Lycée Pothier	Titulaires	A. DE CHANGY
6 élus		C. HEAU
		C. LEVELEUX-TEIXEIRA
	Suppléants	J-P. GABELLE
		M. GRIVOT
		S. FERKATADJI

Lycée Benjamin Franklin	Titulaires	C. PARAYRE
6 élus		P. PEZET
		S. FERKATADJI
	Suppléants	B. BARRUEL
		A. DE CHANGY
		J. BEAUVALLET

Lycée Voltaire	Titulaires	T. BEN CHAABANE
6 élus		M. LANGUERRE
		G. KOUNOWSKI
	Suppléants	M. CUGNY-SEGUIN
		S. LABED
		M-D. NGANGA

Lycée Jean Zay	Titulaires	C. PARAYRE
6 élus		J-P. GABELLE
		J-P. GRAND
	Suppléants	A. DE CHANGY
		L. COUPEZ
		C. LEVELEUX-TEIXEIRA

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

Lycée Charles Péguy	Titulaires	B. MARECHAL
6 élus		G. GAINIER
		D. LEBRUN
	Suppléants	T. SUIRE
		Q. THOMAS
		M. DEBARBAT

Lycée Paul Gauguin	Titulaires	M. CUGNY-SEGUIN
6 élus		T. BEN CHAABANE
		M-D. NGANGA
	Suppléants	C. MONTEBELLO
		M. LANGUERRE
		G. KOUNOWSKI

Le titulaire siégeant aussi à la commission permanente est en gras.

N° 7 – Commission Consultative des Services Publics Locaux. Désignation des membres.

M. MARTIN – *Il vous est demandé de procéder à la désignation des membres, au nombre de six, du collège des représentants de la Ville au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.*

Si vous voulez parcourir l'objet de cette consultation, vous allez à la délibération n° 8 qui fait l'objet d'un rapport où il vous est expliqué les objectifs de cette commission. En 2007, elle s'est réunie deux fois : le 12 juin et le 20 septembre. Elle a examiné les rapports annuels d'un certain nombre de sociétés ou d'organismes qui travaillent pour la Ville en lien avec les délégations de services publics. Vous avez les sociétés d'économie mixte, la société Orléans-Spectacles, la S.O.C.O.S., la société NOOS, E.D.F., etc.

Les six membres à désigner seraient :

- Mme CHERADAME
- M. FOUSSIER
- M. VALETTE
- Mme MARECHAL
- M. CHAPUIS
- et moi-même.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La loi relative à l'Administration Territoriale de la République dite loi A.T.R. de 1992 a institué l'obligation de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.).

La loi du 27 février 2002, dans son article 5, a été transcrite dans l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise :

« Les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux ».

Cette commission créée par délibération du 19 décembre 2003, est présidée par le maire et comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le Conseil Municipal.

Le collège des associations locales comprend 6 membres ainsi qu'il suit :

- Union Fédérale des Consommateurs (U.F.C. Que Choisir),
- Association Force Ouvrière Consommateurs (A.F.O.C.),
- Union Départementale des Associations Familiales,
- un représentant des associations d'handicapés désigné par la commission extra-municipale ville-handicap,
- La Prévention Routière,

- France Nature Environnement.

Il est proposé que le représentant des associations d'handicapés soit désigné par l'association des Paralysés de France.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider que le représentant des associations d'handicapés soit désigné par l'association des Paralysés de France au sein du collège des associations locales ;

2°) désigner les 6 membres du collège des représentants de la Ville :

- **M. MARTIN**
- **Mme CHERADAME**
- **M. FOUSSIER**
- **M. VALETTE**
- **Mme MARECHAL**
- **M. CHAPUIS »**

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 8 – Commission Consultative des Services Publics Locaux. Bilan d'activités 2007.

M. MARTIN – *Je viens de vous en parler. Je précise qu'il y aura une réunion vraisemblablement dès juillet pour les membres qui viennent d'être désignés.*

M. le Maire – *Donc, je vous demande de bien vouloir en prendre acte.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) est créée dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public.

La C.C.S.P.L. examine chaque année sur le rapport de son Président :

- les rapports établis par les délégataires de service public,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Elle est également consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce sur cette délégation.

Conformément à ce même article du Code, le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à l'Assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, l'état des travaux réalisés.

Les travaux effectués par cette commission au cours de l'année 2007 sont les suivants :

• Réunion de la Commission le 12 juin 2007

La Commission a examiné les rapports annuels au titre de l'année 2005 des délégataires de services publics suivants :

- S.E.M. Orléans-Gestion (présenté au Conseil Municipal du 29 septembre 2006) : le stationnement sur voirie et en ouvrage, le Centre de Conférences, le Parc des Expositions et des Congrès, le Complexe du Baron ;

- S.A. Orléans-Spectacles (présenté au Conseil Municipal du 29 septembre 2006) : le Zénith ;

- l'Association l'Antirouille (présenté au Conseil Municipal du 23 juin 2006) : la gestion de la salle de musiques actuelles de l'Astrolabe ;

- Société Vinci Park (présenté au Conseil Municipal du 29 septembre 2006) : le parc de stationnement Le Martroi ;

- Sogerès (présenté au Conseil Municipal du 12 juillet 2006) : la restauration collective ;

- S.A.R.L. A.F.D. - Dep Express (présenté au Conseil Municipal du 13 avril 2007) : la fourrière automobile municipale ;

- S.O.C.O.S. (présenté au Conseil Municipal du 15 décembre 2006) et S.O.D.C. (présenté au Conseil Municipal du 24 novembre 2006) : le chauffage urbain à La Source et au nord de la Loire ;

- Société NOOS (présenté au Conseil Municipal du 23 mars 2007) : le réseau câblé de vidéocommunication ;

- E.D.F. Réseau Distribution Grand Centre (présenté au Conseil Municipal du 29 septembre 2006) : la distribution d'énergie électrique ;

- Gaz de France - Réseau Distribution Centre (présenté au Conseil Municipal du 29 septembre 2006) : la distribution publique de gaz ;

- Lyonnaise des Eaux (présenté au Conseil Municipal du 24 novembre 2006) : prix et qualité du service public.

Enfin, la Commission a été consultée sur le lancement d'une procédure de service public pour l'exploitation du Caveau des Trois Maries.

• Réunion de la Commission le 20 septembre 2007

La Commission a été consultée sur la relance d'une procédure de délégation de service public pour la gestion de la salle de musiques actuelles de l'Astrolabe. Elle a émis un avis favorable sur le mode d'exploitation par affermage et sur le lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public pour une durée de 6 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte des travaux menés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2007. »

LE CONSEIL MUNICIPAL EN PREND ACTE

AFFAIRES FINANCIERES

N° 9 – Compte de gestion de M. le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2007.

M. MARTIN – *Les deux délibérations qui viennent sont liées. Le compte de gestion est dressé par M. le Trésorier Principal. Il est visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Il n'appelle pas d'observations et immédiatement à la suite de cette constatation, je me permettrai de vous présenter le Compte Administratif de l'année 2007, M. le Maire.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par M. le Trésorier Principal Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que M. le Trésorier Principal Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières et bien justifiées en ce qui concerne :

- la Ville d'Orléans,
- le Service des Opérations Funéraires,
- les opérations soumises à T.V.A.,
- les Z.A.C. en régie,
- le Parc Floral,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE :

que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2007 par M. le Trésorier Principal Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. »

ADOPTÉ PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 10 – Compte administratif de M. le Maire pour l'exercice 2007. Approbation.

M. MARTIN – *Ce Compte Administratif revêt évidemment une importance particulière puisque c'est le dernier d'une mandature. Je vous rappelle que le compte administratif a pour objet de présenter au Conseil Municipal les opérations réelles qui se sont déroulées dans l'année considérée par rapport au budget qui est effectivement un exercice prospectif et d'engagements sur une politique. Là, nous vous rendons compte des réalisations et notamment des faits marquants de l'année 2007 qui vont immédiatement apparaître à l'écran.*

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

*
* *
*

Présentation d'un power-point par M. MARTIN.

*
* *
*



VILLE D'ORLÉANS

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2007

I - DE NOUVELLES CONVENTIONS

- ✓ **Grand Projet de Ville** : signature de l'avenant n°1 à la convention ANRU qui porte la participation de la Ville de 24,2 M€ à 28,7 M€
- ✓ **Convention Territoriale de l'Argonne** : Finalisation de la convention d'engagement avec l'ANRU pour 62,6 M€, soit une participation nette de la Ville de 15,3 M€
- ✓ **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** : signature pour 3 ans (154 K€ en 2007)
- ✓ **Contrat de réussite éducative** : 1ère année en année pleine de gestion par le CCAS (380 K€ en 2007)
- ✓ **Nouvelles conventions d'objectifs** avec le collectif «le 108 » et « Polysonik »



Compte administratif 2007

le nouvel Orléans me sourit



2

M. MARTIN – Les faits marquants de l'année 2007 sur lesquels je souhaitais attirer votre attention concernent les nouvelles conventions que la Ville d'Orléans a signées avec différents organismes :

- La Convention avec l'A.N.R.U. pour le Grand Projet de Ville (G.P.V.). L'avenant n° 1 a porté la participation de la Ville de 24 millions d'euros à 28,7 millions d'euros et les engagements financiers sur le plan du G.P.V. de 155 millions d'euros à presque 180 millions d'euros, donc un engagement supplémentaire pour réaliser ce Grand Projet de Ville.

- La Convention Territoriale de l'Argonne a été finalisée et signée en 2007, également avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, pour 62 millions d'euros, la participation de la Ville étant de 15 millions d'euros.

- Le Contrat Urbain de Cohésion Social (C.U.C.S.) a été signé pour trois ans.

- Le Contrat de Réussite Educative a vu l'exécution en première année et en année pleine de la gestion par le C.C.A.S. de notre commune, avec un engagement financier de 380 000 €.

- Différentes conventions d'objectifs ont été signées avec le Collectif «Le 108 » et Polysonik.

VILLE D'ORLÉANS

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2007

II – DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS

- ✓ **Maison des Arts et de la Musique à Saint Marceau**
(coût total : 1,9 M€)
- ✓ **Maison Bourgogne** : 4 studios de répétition pour un total de 805 K€
- ✓ **Crèche Pasteur et crèche du P'tit Mouflet** (2,3 M€ au total)
- ✓ **Déploiement du Schéma Directeur Informatique**
- ✓ **Ouverture du nouvel accueil du centre municipal**
(coût total : 3 M€)
- ✓ **Poursuite des travaux d'accueil pour le personnel des équipes techniques** 38 rue des Blossières



Compte administratif 2007

le nouvel Orléans me sourit



3

M. MARTIN - *En ce qui concerne les nouveaux équipements, l'année 2007 a vu la réception :*

- de la Maison des Arts et de la Musique de Saint-Marceau pour un coût de 1 900 000 €,
- des studios de répétitions à la Maison Bourgogne pour un montant de 800 000 €,
- de la crèche Pasteur et de la crèche du P'tit Mouflet pour un montant total de 2 300 000 €.

- Le déploiement du schéma directeur informatique ;
- l'ouverture du nouvel accueil du centre municipal que vous connaissez toutes et tous pour un montant de 3 millions d'euro ;
- la poursuite des travaux d'accueil pour le personnel des équipes techniques au 38, rue des Blossières.

VILLE D'ORLÉANS

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2007

III – DES PROJETS STRUCTURANTS ET DE DEVELOPPEMENT

- ✓ **Démarrage de la ZAC Bourgogne** : 259 K€ en 2007
- ✓ **ZAC Coligny et Clos Rozay** : près de 500 logement neufs



- ✓ **Restructuration de la Gare** : versement à ce jour de 86 % de la participation totale de la Ville soit 4 842 K€
- ✓ **Pôle de compétence DREAM*** : 40 K€ en 2007
- ✓ **Quartier Carnes** : études et premiers travaux pour l'accueil de créateurs/artisans d'art (390 K€ en 2007)



* Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux

Compte administratif 2007

le nouvel Orléans me sourit



M. MARTIN – *En ce qui concerne les faits marquants des projets structurants et de développement, un premier élément important est à signaler, même si sur le plan financier l'engagement a été seulement de 259 000 €, il s'agit du démarrage de la Z.A.C. Bourgogne qui sera une opération très importante. Deuxièmement, la continuité des Z.A.C. Coligny et du Clos Rozay puisque maintenant près de 500 logements neufs ont été réceptionnés.*

En ce qui concerne la restructuration de la Gare, je peux vous dire que nous avons bien avancé puisqu'à ce jour 86 % des versements de participation ont été effectués, soit un montant de 4 800 000 €.

De plus, nous avons créé et participé au pôle de compétence D.R.E.A.M. Quant au quartier Carnes, il a reçu en dépenses les premiers crédits d'études et de travaux pour l'accueil des créateurs et artisans d'art pour un montant de 390 000 € en 2007.

VILLE D'ORLÉANS

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2007

IV – DE NOMBREUSES ANIMATIONS

- ✓ **Création d'un jeune théâtre régional** (compagnie ARTICULE au Théâtre Gérard Philipe)
- ✓ **Le Festival de Loire** : 500 000 personnes
- ✓ **Orléans Jazz** : 22 000 spectateurs
- ✓ **Les journées de développement durable**



Compte administratif 2007

le nouvel Orléans me sourit



5

M. MARTIN – *Comme vous le savez, en 2007, de nombreuses animations ont eu lieu :*

- *le Festival de Loire avec 500 000 personnes et visiteurs accueillis ;*
- *la création d'un jeune théâtre régional, la Compagnie Articule au Théâtre Gérard Philipe ;*
- *Orléans Jazz bien sûr ;*
- *et des journées de développement durable qui ont remporté un vif succès.*



M. MARTIN - *L'année 2007, c'est aussi et pour moi un élément essentiel, à savoir le respect des engagements financiers sur la mandature. Nous devons, par rapport aux engagements que nous avons pris, vous rendre compte d'un certain nombre de réalisations financières et ce rendu des comptes porte sur la mandature 2001-2007.*

VILLE D'ORLÉANS

Compte Administratif 2007 : les faits marquants

- ✓ **Augmentation de l'excédent de fonctionnement** 25,4 M€ contre 22,4 M€ dû à des recettes exceptionnelles (droits de mutation + 1,5 M€, versement de deux exercices sur l'année 2007 pour la CAF, etc)
→ **En conséquence, l'excédent global passe de 5,324 M€ contre 1,312 M€**
- ✓ **Taux de réalisation des dépenses d'équipement** (90 % pour la 4ème année consécutive) pour un montant d'investissement élevé : 42,8 M€
- ✓ **Forte progression des subventions d'investissement reçues** : le taux de subventionnement passe de 4 % en 2003 à 15 % en 2007
- ✓ **Taux réel de progression des frais de personnel** : + 3,19 % dont 0,9 % au bénéfice des 1200 agents de catégorie C. A effectif constant, ceci traduit une augmentation du pouvoir d'achat pour l'ensemble du personnel
- ✓ **Diminution de la part de l'emprunt dans le financement des dépenses d'équipement** : 18 % en 2007 contre 22 % en 2006
- ✓ **Ratio encours de la dette/recettes de fonctionnement en diminution** depuis 2003 : 51,9 % pour la Ville contre 78 % pour la strate
- ✓ **Baisse de la dette de 3,6 M€ soit 96 M€ en 2007**

Compte administratif 2007

le nouvel Orléans me sourit 

7

M. MARTIN - *En terme financier, ce Compte Administratif 2007 se traduit par une augmentation de l'excédent de fonctionnement puisque la capacité d'autofinancement que la Ville dégage afin de financer ses investissements s'est établie à 25 millions d'euros - c'est un montant évidemment très important - contre 22 millions d'euros l'année précédente et ceci en partie grâce à des recettes exceptionnelles, j'y reviendrai plus tard. Notamment les droits de mutation que la Ville d'Orléans a pu collecter sur les mutations immobilières ont augmenté de façon importante puisque le marché a été particulièrement actif pour 1,5 millions d'euros. Deuxièmement, nous avons bénéficié de versements exceptionnels sur la politique Petite Enfance de la part de la Caisse d'Allocations Familiales. L'excédent de fonctionnement est ce qui permet de faire tourner l'investissement dans une commune et vous voyez que les augmentations ont été à la hauteur. C'est pourquoi, nous avons dégagé cette année un excédent global de 5 300 000 € contre 1 300 000 € l'an dernier.*

Est-ce pour autant que nous n'avons pas réalisé nos dépenses d'équipement ? Pas du tout. Nous aurions pu effectivement faire des économies budgétaires et ne pas respecter nos engagements quant aux dépenses d'équipement que nous avons votées un an précédemment.

En fait, en ce qui concerne les dépenses d'équipement, nous avons un taux de réalisation d'investissement qui est de 90 % pour la quatrième année consécutive. Le montant des investissements s'est donc élevé à 42 800 000 €. C'est un montant qui est dans la tendance des années précédentes, un montant particulièrement élevé. Du reste, ces investissements qui ont été réalisés dans la Ville

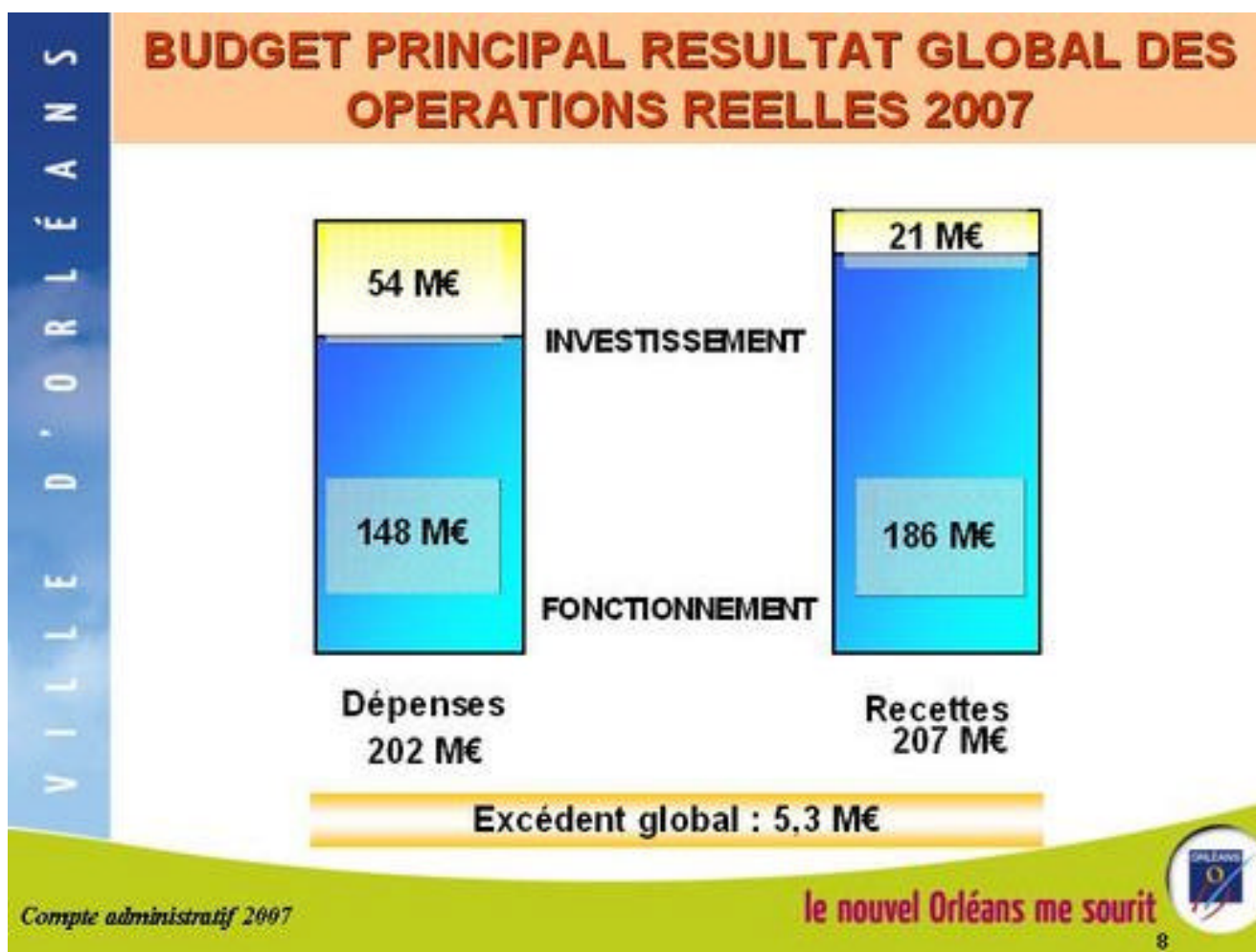
d'Orléans ont pu être appréciés.

Nous avons pu réaliser ces investissements grâce à l'augmentation des excédents de fonctionnement, je l'ai dit tout à l'heure, mais également grâce à la capacité que nous avons eue de rechercher des subventions d'investissement. Le taux de subventionnement a en effet fortement progressé puisqu'en 2007, plus de 15 % de nos investissements ont été financés par des subventions reçues de tiers : de l'Etat, de la Région et du Département.

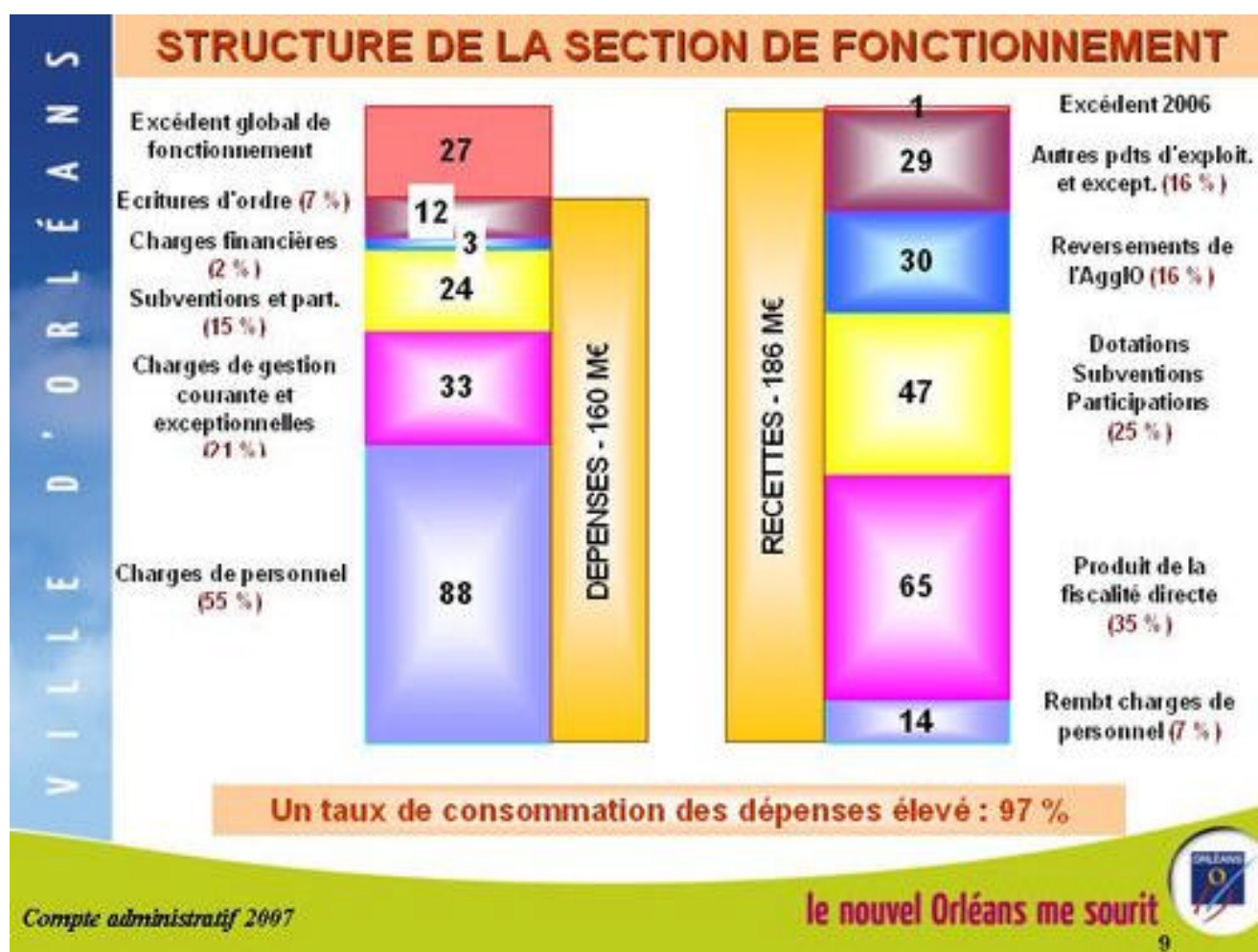
Le taux réel de progression des frais de personnel a été de 3,19 % principalement au bénéfice des 1 200 agents de catégorie C, c'est à dire les agents qui ont la rémunération de base et ils ont pu bénéficier de ce régime indemnitaire, à titre de rémunération supplémentaire. Cette politique avait été délivrée sur trois ans. A effectif constant, avoir une augmentation de 3,19 % de l'indice des frais de personnel, ceci traduit une augmentation du pouvoir d'achat, puisque l'effectif de la Ville comme je viens de l'indiquer, a été constant sur la période sans augmentation. Donc, pour l'ensemble du personnel, l'augmentation a été, vous le voyez, particulièrement importante.

Nous avons réalisé ces opérations avec une diminution de la part de l'emprunt dans le financement des dépenses d'équipement puisque les emprunts ont diminué et ne représentent plus maintenant que 18 % dans le financement des dépenses d'équipement. C'est donc un ratio relativement bas. Et le ratio encours de la dette/recettes de fonctionnement est en diminution depuis 2003. Il est maintenant de 51 % contre 78 %. Pour des villes qui nous sont comparables, lorsqu'on parle de strate, on parle de villes de + 100 000 habitants.

Ceci a pu être obtenu avec la baisse de la dette qui s'élève au 31 décembre 2007 à 96 000 000 €. Je dois dire que c'était pour nous un objectif important que de rendre la dette exactement au même niveau où nous l'avions reçue. J'avais dit en son temps que cette dette avait été une dette bien contenue et que la Ville d'Orléans, avec trois années de désendettement, était une ville qui avait les moyens d'avancer. Donc par rapport aux marges de manœuvre que la Ville peut envisager grâce à sa capacité d'autofinancement renforcée, cela signifie premièrement un dégagement de marge sur le fonctionnement, deuxièmement, un niveau de dette stable, identique par rapport à 6 ans auparavant, troisièmement - et j'y viendrai un petit peu plus tard - une fiscalité maîtrisée, voire même par rapport aux villes qui nous sont comparables, en réduction.



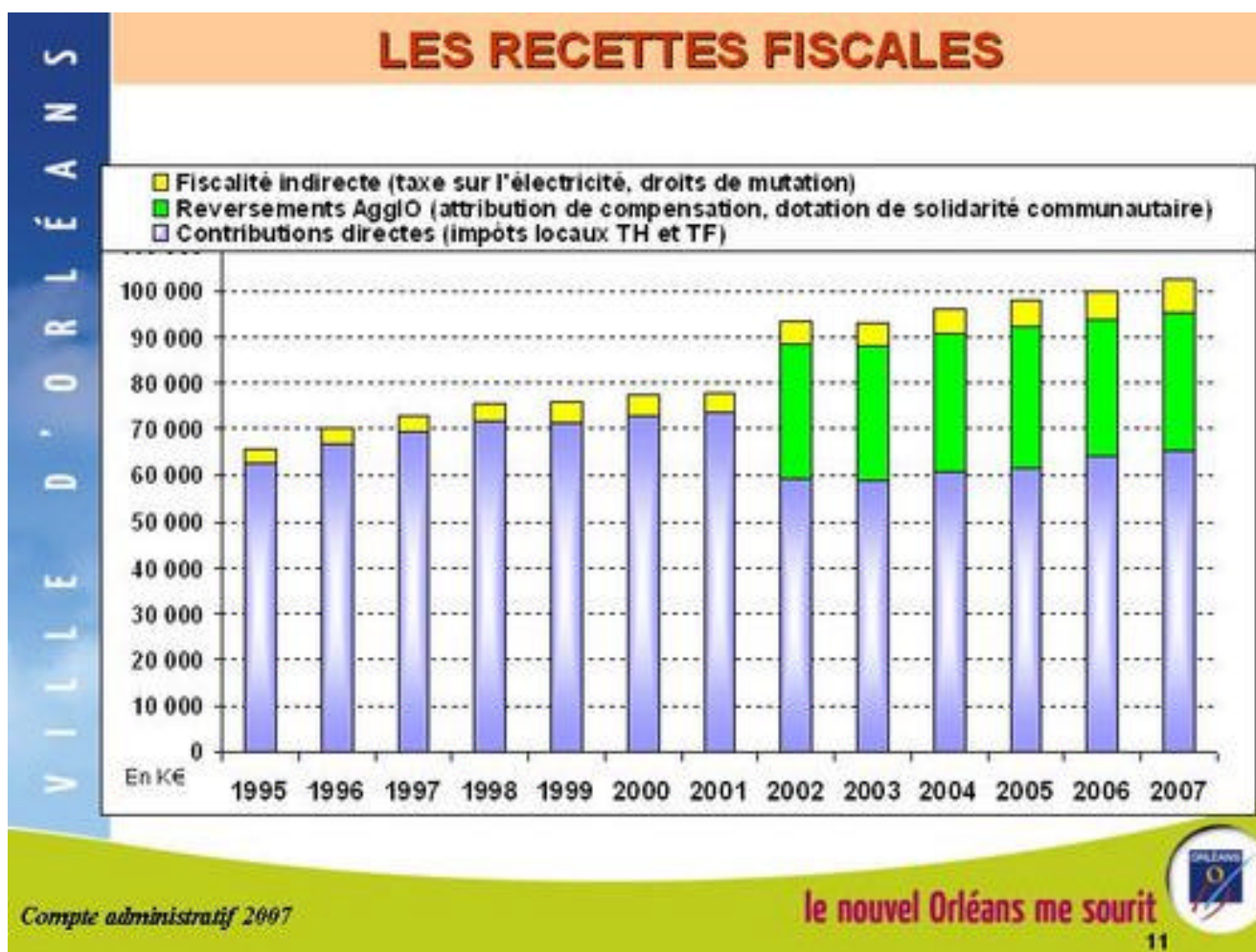
M. MARTIN – *Le budget de la Ville d'Orléans, c'est 207 000 000 € en valeur réelle. 186 000 000 € pour le fonctionnement et 54 000 000 € pour les dépenses d'investissement. C'est donc 200 000 000 € qui sont injectés dans l'économie.*



M. MARTIN - *La présentation, vous commencez à la connaître, les uns et les autres, mais je la résume.*

Les charges de personnel représentent 55 % de nos dépenses de fonctionnement. A propos des charges de gestion courante, c'est à dire les fluides, les consommations, j'y reviendrai tout à l'heure car une question m'a été posée en commission des Finances. Cela me permet de remercier M. CHAPUIS de sa présence. J'ai apprécié car c'est bien qu'en commission des Finances, l'on puisse échanger. J'aurais l'occasion de vous donner les éléments que vous m'avez demandés plus tard. Donc les charges de gestion courante se sont élevées à 33 000 000 €, c'est à dire 21 % de nos dépenses. Quant aux subventions et aux participations, elles se sont élevées à 24 000 000 €, c'est à dire 15 % de nos dépenses.

J'attire votre attention sur le fait que les subventions que la Ville délivre représentent une somme tout à fait considérable : 24 000 000 €. La part des subventions versées au C.C.A.S. dans ces 24 millions est de 8 000 000 €. Cela veut dire que les 16 000 000 € restants sont délivrés à plus de 600 organismes. C'est tout à fait essentiel dans les politiques publiques qui sont conduites.



M. MARTIN - Du côté des recettes, la fiscalité a représenté 35 % de nos produits, c'est à dire 65 000 000 €. Les subventions reçues, principalement de l'Etat, représentent 25 % de nos produits avec 47 000 000 €. Et l'Agglomération reverse, à travers l'attribution de compensations, 30 000 000 € à la Ville d'Orléans, c'est à dire 16 % de ses recettes.

VILLE D'ORLÉANS

LES TAUX


MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION

	TAUX ORLEANS (2007)	TAUX STRATE (2006) de 100 à 300 000 hbts
TAXE D'HABITATION	20,99	21,13
FONCIER BATI	29,81	25,20
FONCIER NON BATI	39,60	42,79

Source : DGCL

Compte administratif 2007

le nouvel Orléans me sourit



10

M. MARTIN - *J'en viens aux taux d'imposition.*

Dans la gestion d'une commune, les marges de manœuvre, c'est l'autofinancement, je l'ai dit. C'est la capacité à s'endetter si besoin, je l'ai dit également. Mais c'est surtout le maintien des taux d'imposition et la comparaison de ces taux par rapport à des villes qui nous sont comparables.

La taxe d'habitation de la Ville d'Orléans comparée aux autres communes de la strate, donc des villes de + 100 000 habitants, se trouve maintenant en dessous de cette moyenne puisque vous voyez que notre taux est à 20,99 %, le taux moyen étant à 21,13 %. Cette situation était différente il y a quelques années, puisque les communes qui nous ressemblent, à raison de 70 % d'entre elles, ont, sur la précédente mandature, augmenté leurs taux d'impôt, ce qui n'a pas été le cas de la Ville d'Orléans. Ceci nous a permis de dégager un écart de taux qui nous est tout à fait favorable.

Concernant le taux du foncier bâti, nous sommes plus élevés. Nous avons réduit l'écart, mais nous restons à un niveau plus élevé que la strate. Ce taux est à 29,8 % contre 25,2 %.

EVOLUTION DES BASES FISCALES

Une évolution du produit des contributions directes de + 2,69 %
(à taux constants de fiscalité)

Variations des bases

en %	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Variations nominales									
Taxe d'habitation	1,00	1,00	1,00	1,00	1,50	1,50	1,80	1,80	1,80
Taxe sur Foncier bâti	1,00	1,00	1,00	1,00	1,50	1,50	1,80	1,80	1,80
Variations physiques									
Taxe d'habitation	1,78	2,63	1,06	1,66	0,89	0,38	0,18	0,61	0,42
Taxe sur Foncier bâti	2,12	2,01	0,66	1,14	1,24	2,16	0,56	0,93	1,23
Variations totales									
Taxe d'habitation	2,78	3,63	2,06	2,66	2,39	1,88	1,98	2,41	2,22
Taxe sur Foncier bâti	3,12	3,01	1,66	2,14	2,74	3,66	2,36	2,73	3,03

**L'importance des logements vacants explique en grande partie l'écart
d'évolution des bases physiques entre la TH et la TF**

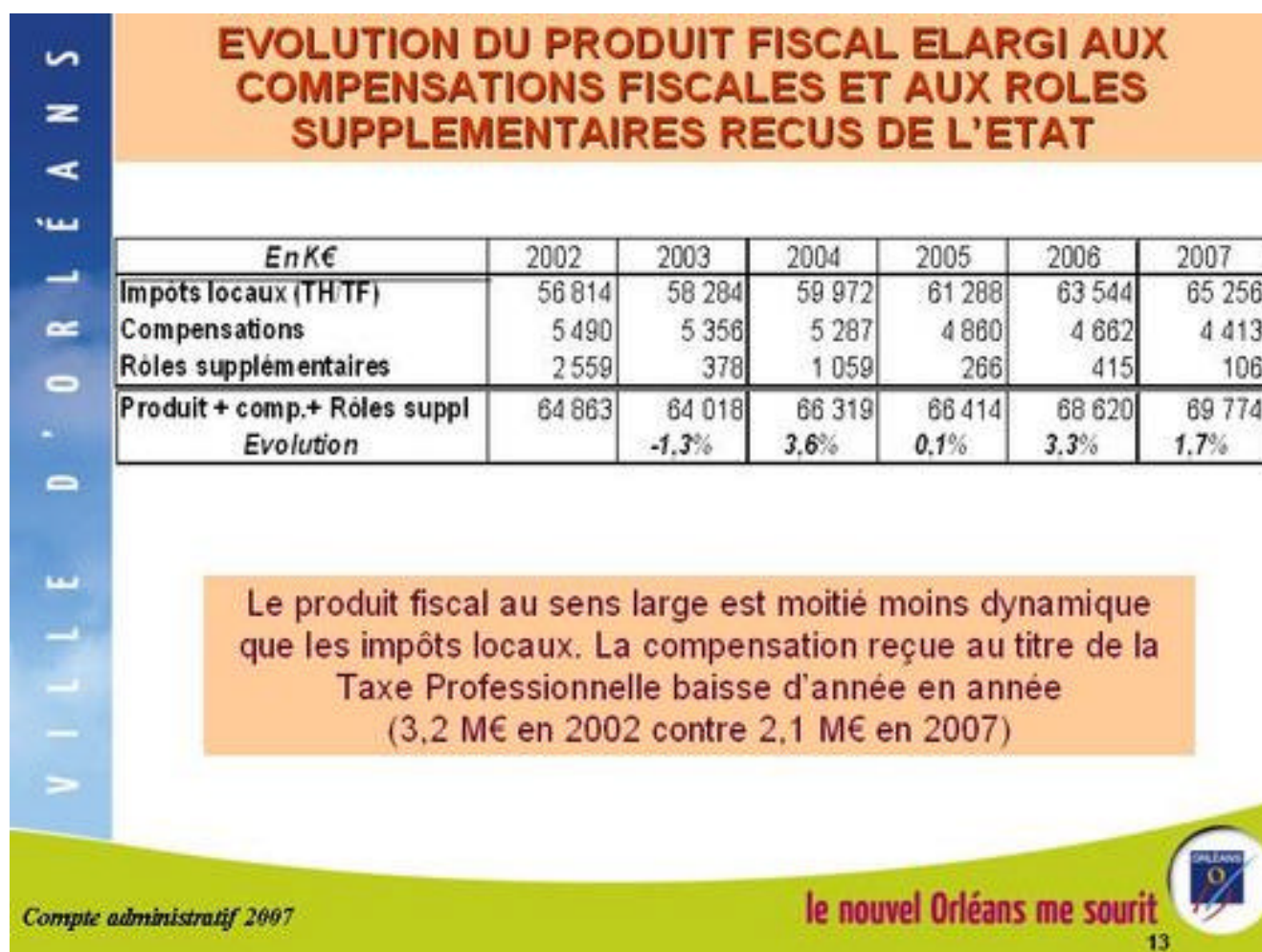
M. MARTIN - Concernant l'évolution des bases fiscales, j'attire votre attention sur l'évolution de notre recette fiscale, car là une question se pose et je voudrais vous la faire partager.

L'évolution des bases fiscales pour une ville comme Orléans est évidemment essentielle puisque le produit de l'impôt résulte d'une base multipliée par les taux dont je viens de parler. Ces bases sont fixées par le Trésor et non pas par la Ville. Nous ne débattons pas des bases fiscales de la Ville. C'est important à rappeler puisque parfois il y a des confusions qui se font à ce niveau. On dit « les bases fiscales sont trop élevées », mais ce ne sont ni les services de la Ville, ni les élus d'Orléans qui décident de ces bases. Dans un souci d'équité, ce sont les services fiscaux qui les fixent et ce par rapport à des immeubles qu'ils considèrent comme des immeubles de référence et qui permettent donc de taxer les habitations.

Vous voyez que le foncier bâti pour la Ville d'Orléans, en 2007, a progressé par rapport à l'année précédente en base fiscale de 3,03 %. C'est donc une bonne progression. Cela veut dire que le patrimoine des Orléanais s'est enrichi de constructions pour un peu plus de 1,23 point. C'est donc un excellent indice qui marque le dynamisme de la construction dans la commune.

Dans le même temps, nous avons un taux de taxe d'habitation qui, en valeur locative, n'a progressé que de 2,2 %. Et là, nous constatons au niveau des études fiscales, qu'il y a un certain nombre de logements dits vacants. Je voulais en parler ce soir parce que les études sont en cours et il

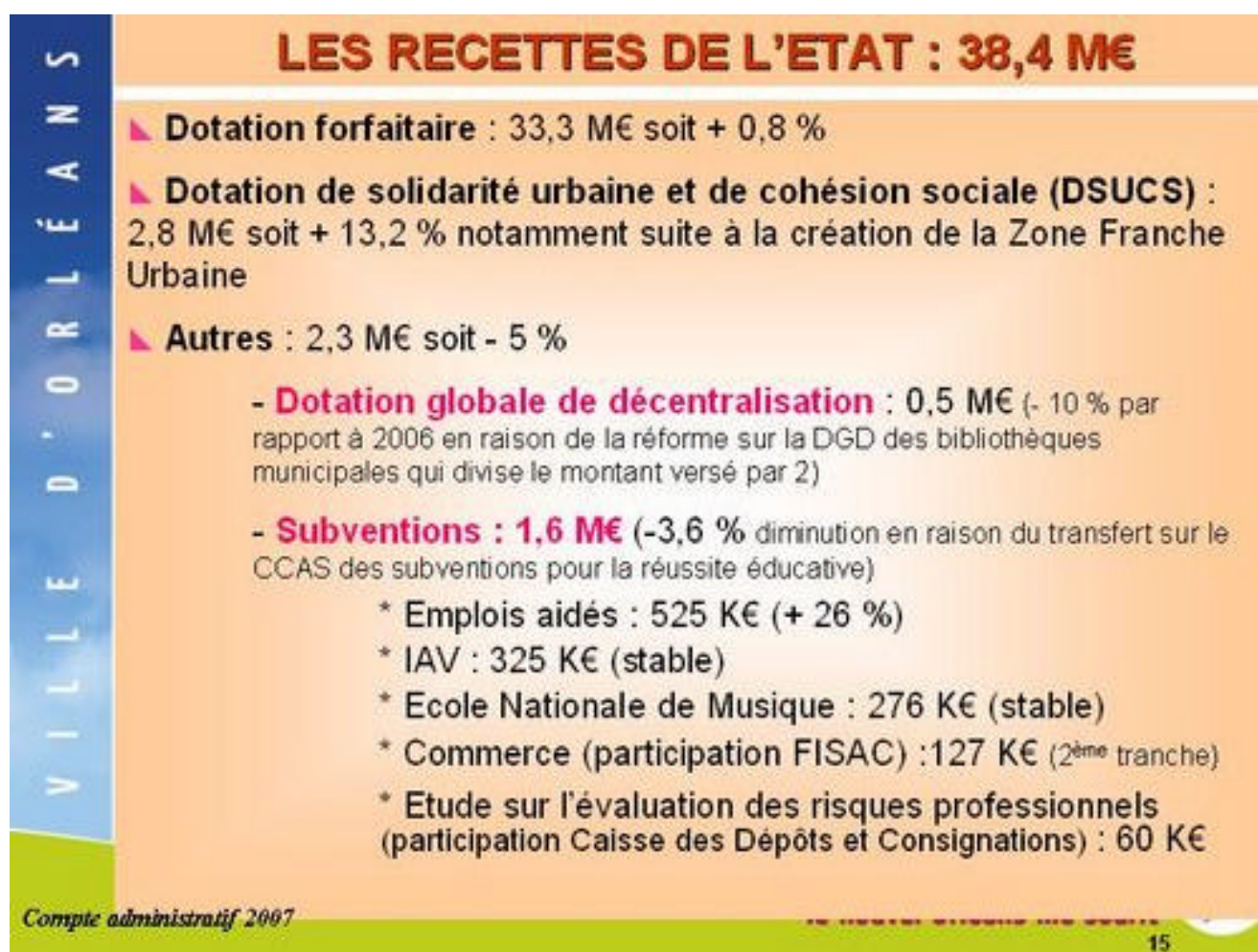
faut que les uns et les autres soyez informés que nous avons presque 7 000 logements vacants sur 60 000 logements, c'est donc trop. C'est vrai qu'il y a des logements vacants qui sont dû à la déconstruction et la reconstruction des appartements et des immeubles sociaux. C'est vrai aussi que nous avons une rotation qui est due aux étudiants parce que cela tourne annuellement beaucoup plus. Mais malgré tout, nous avons des explications à recueillir. Maintenant et depuis peu, les communes ont la possibilité de recueillir auprès des services fiscaux les fichiers et nous avons lancé des études à ce titre, de façon à ce que l'équité fiscale soit respectée, car nous devrions avoir un parallélisme entre la progression des valeurs locatives du foncier bâti et la progression des valeurs locatives de la taxe d'habitation, ce qui évidemment essentiel.



M. MARTIN – *En ce qui concerne l'évolution du produit fiscal élargi aux compensations, je vais assez vite, il a progressé de 1,7 % en 2007 par rapport à 2006.*



M. MARTIN - Nous avons eu en revanche et j'attire votre attention sur cette situation, une évolution exceptionnelle de la fiscalité indirecte, c'est à dire que les droits de mutation perçus par la Ville d'Orléans sur les mutations immobilières en 2007 par rapport à 2006 ont progressé de presque 20 %. Ceci est dû à l'amélioration du marché en terme de prix, mais également en terme de nombre de mutations. Comme je l'ai dit précédemment, le marché a été particulièrement actif, ce qui explique cette situation exceptionnelle. Et on voit, en 2008, qu'elle ne se reproduira pas.



M. MARTIN - *Nous devons gérer nos dépenses au plus près, notamment parce que les recettes de l'Etat sont maintenant contenues. Je vous ai dit précédemment que les recettes de l'Etat représentent une part importante de nos recettes d'ensemble. Or la Dotation Forfaitaire qui est la principale ressource que l'Etat nous verse, n'a été en augmentation que de 0,8 % et cette situation, je pense, est durable car si l'Etat demande des économies, il en demandera aussi aux collectivités locales.*

Nous avons pu néanmoins compenser ce déficit de taux par le fait que nous avons obtenu une très bonne Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, notamment parce que nous avons créé la Zone Franche Urbaine. Donc l'Etat, à ce titre, nous a beaucoup aidé, ce qui fait que nous avons pu redresser le taux de dotation qui s'établit au total à 1,6 %, mais sur la dotation forfaitaire, nous avons indiscutablement une progression qui fait que nous devons surveiller nos dépenses.

VILLE D'ORLÉANS

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (6,1 M€)

LES RECETTES D'EXPLOITATION (10 M€)

Les subventions de fonctionnement

- ▶ **Subventions** (autres que l'Etat) :
 - Département = 470 K€
 - Région = 51 K€
 - Autres = 3 994 K€ (dont CAF au titre du Contrat Temps Libre et Contrat Enfance : 2 302 K€, participations au Festival de Loire : 417 K€)

Les principales recettes d'exploitation

- ▶ **Stationnement sur voirie** : 1,8 M€ (+ 4 %)
- ▶ **Excédents reversés par les fermiers** : 2,2 M€ (Orléans Gestion, Socos, SODC, etc) : - 5,4 % suite aux avenants
- ▶ **Autres recettes d'exploitation** : 6 M€ (-11 % en raison de l'encaissement en 2006 des 2 exercices 2005 et 2006 en matière d'occupation du domaine public)

* Versement des années 2005 (1 086 K€) et 2006 (1 216 K€)
Compte administratif 2007

le nouvel Orléans me sourit



16

M. MARTIN - Nous avons également été soutenus et aidés en recettes d'exploitation et en subventions de fonctionnement par le Département et la Région. C'est l'occasion pour nous de les remercier.

Les principales recettes d'exploitation, sur notre propre patrimoine, ont été en augmentation. Le stationnement sur voirie a augmenté de 4 % avec 1 800 000 €.

Les excédents reversés par les fermiers sont en légère baisse suite à des avenants fiscaux liés au régime de la T.V.A. pour un montant de 2 200 000 €.

Enfin, nous avons eu des recettes d'exploitation autres pour un montant de 6 000 000 €.

VILLE D'ORLÉANS

LES RECETTES EXCEPTIONNELLES : + 65 %/2006

- ▶ **Cessions : 5 139 K€ dont**
 - La Halle : 1 673 K€
 - Château des Hautes Montées : 1 206 K€
 - Terrains nord est : 1 350 K€
 - Logements de fonction désaffectés des écoles : 310 K€
- ▶ **Bilan de clôture de ZAC : ZAC du Champ St Marc : 1 107 K€**
- ▶ **ZAC du Champ Chardon : Vente du bâtiment téléperformance (centre d'appels) : 2 112 K€**
- ▶ **Remboursement d'excédent du CCAS : 706 K€**
- ▶ **Remboursement de TVA pour 782 K€ (Centre de conférences et Charpenterie (579 K€), Zénith (166 K€), Festival de Jazz (35 K€))**

Compte administratif 2007

le nouvel Orléans me sourit 

17

M. MARTIN – *Je vous ai dit que nous avons bénéficié de recettes exceptionnelles en 2007. Nous avons cédé des actifs et nous continuerons à le faire. En regardant les choses afin de pouvoir répondre à la question que M. CHAPUIS m'avait posée sur les fluides, la Ville d'Orléans comprend plus de 400 000 m² de locaux bâtis. Alors vous savez le rôle de l'Adjoint aux Finances, c'est au moins d'essayer de limiter les mètres carrés plutôt que de vouloir les développer, car la première réaction, lorsqu'on parle de fluides, c'est de dire que les prix montent, mais le premier constat est que c'est à nous de rechercher la solution dans notre propre gestion en essayant de cantonner le plus possible nos mètres carrés. Et ce qui peut nous alléger un petit peu est une bonne chose. C'est le cas par exemple des logements de fonction désaffectés des écoles. On m'avait dit « surtout il ne faut pas vendre les logements de fonction » qui pourtant étaient désaffectés. Et en fait, on les vend aussi à l'O.P.A.C. pour le logement social. Cela fonctionne très bien, n'est-ce pas Mme MARECHAL et nous, cela nous fait des recettes : 310 000 €.*

Nous avons aussi cédé des actifs :

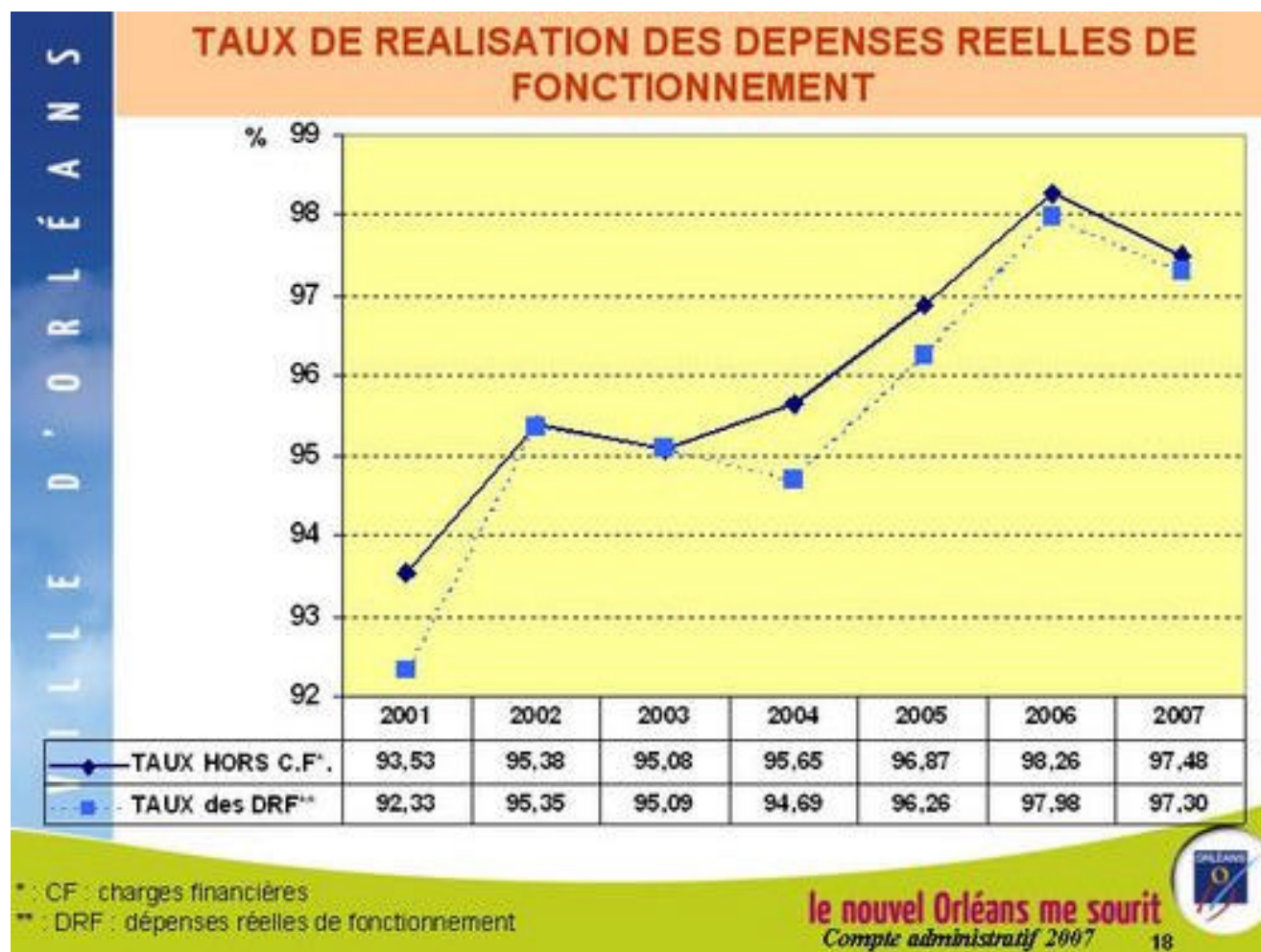
- les terrains du quart nord est pour un montant de 1 350 000 € ;
- le Château des Hautes Montées que nous avons acquis de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 1 200 000 € ;
- la Halle à un opérateur chargé des travaux qui se déroulent en ce moment et que tout le monde peut voir, pour un montant de 1 673 000 €.

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

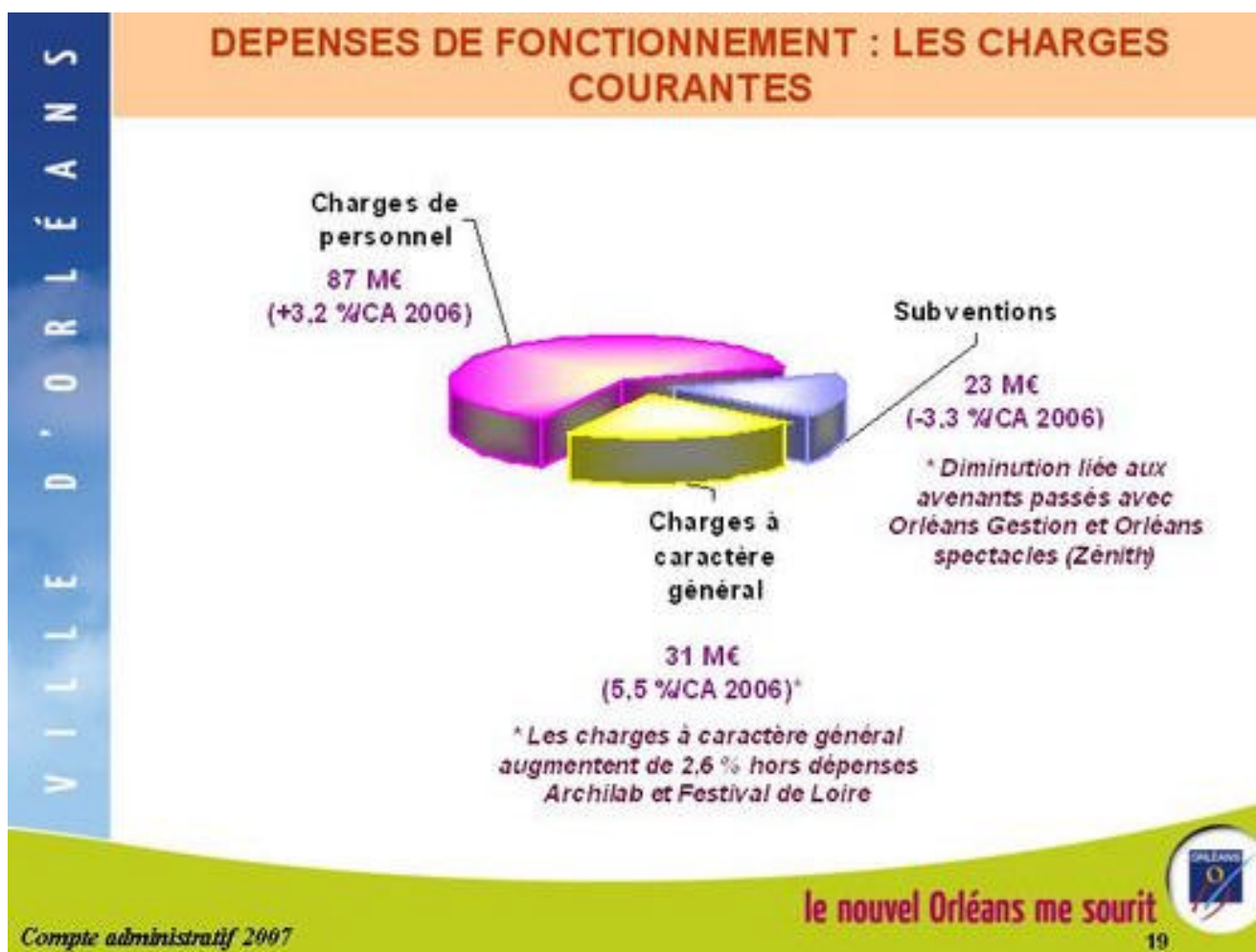
Nous avons bénéficié des bilans de clôture de Zones d'Aménagement Concerté, c'est la Z.A.C. du Champ Saint-Marc pour 1 100 000 €, la Z.A.C. du Champ Chardon pour 2 100 000 €.

Nous avons aussi obtenu des remboursements d'excédent de la part du C.C.A.S. pour un montant de 706 000 € et des remboursements de T.V.A. pour 782 000 €.

C'est vous dire qu'en 2007, nous avons eu, du côté des recettes exceptionnelles, un excellent exercice, ce qui a contribué aux excédents dont j'ai parlé tout à l'heure.



M. MARTIN - Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à 97,5 %. C'est un excellent taux. Vous voyez, sur le graphique qui est projeté, la progression de la consommation des dépenses de fonctionnement par rapport au budget initialement voté. Plus on est près du budget, mieux on le gère. Et là, je voulais remercier les services, M. le Directeur Général, parce qu'avoir un taux de dépenses réelles de fonctionnement à 98 %, c'est une prouesse.




M. MARTIN – Les dépenses de fonctionnement et les charges courantes se répartissent, je vous l'ai dit, selon des masses que j'ai déjà présentées. Donc je vais aller assez vite sur ces ratios, ainsi que sur les charges de personnel que j'ai déjà commentées relativement en détail.

VILLE D'ORLÉANS

LES CHARGES DE PERSONNEL : + 3,2 % pour un effectif stable

- ✓ Impact des mesures gouvernementales (+ 0,8 % en février 2007, hausse du SMIC de 1,95 % en juillet 2007, etc)
- ✓ Effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et du régime indemnitaire : 1,3 M€ dont 800 K€ pour la valorisation de la carrière des 1 200 agents de catégorie C
- ✓ Augmentation des charges sociales (877 K€)
- ✓ Nouvelle dépense pour le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique : 49 K€
- ✓ Progression des dépenses sociales de + 6,64 % (participation de la Ville à l'abonnement SETAO)

Compte administratif 2007

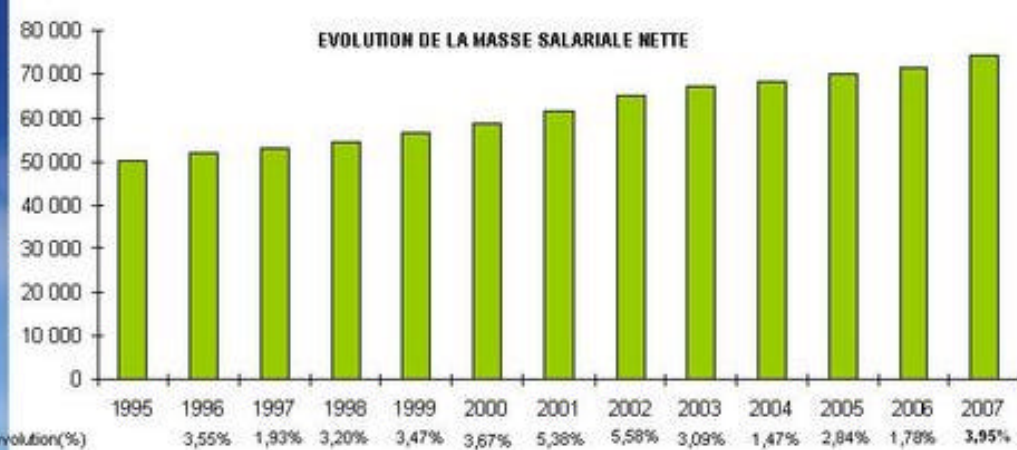
le nouvel Orléans me sourit 

20

VILLE D'ORLÉANS

LES CHARGES NETTES DE PERSONNEL


EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE NETTE



Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
évolution(%)		3,55%	1,93%	3,20%	3,47%	3,67%	5,38%	5,58%	3,09%	1,47%	2,84%	1,78%	3,95%

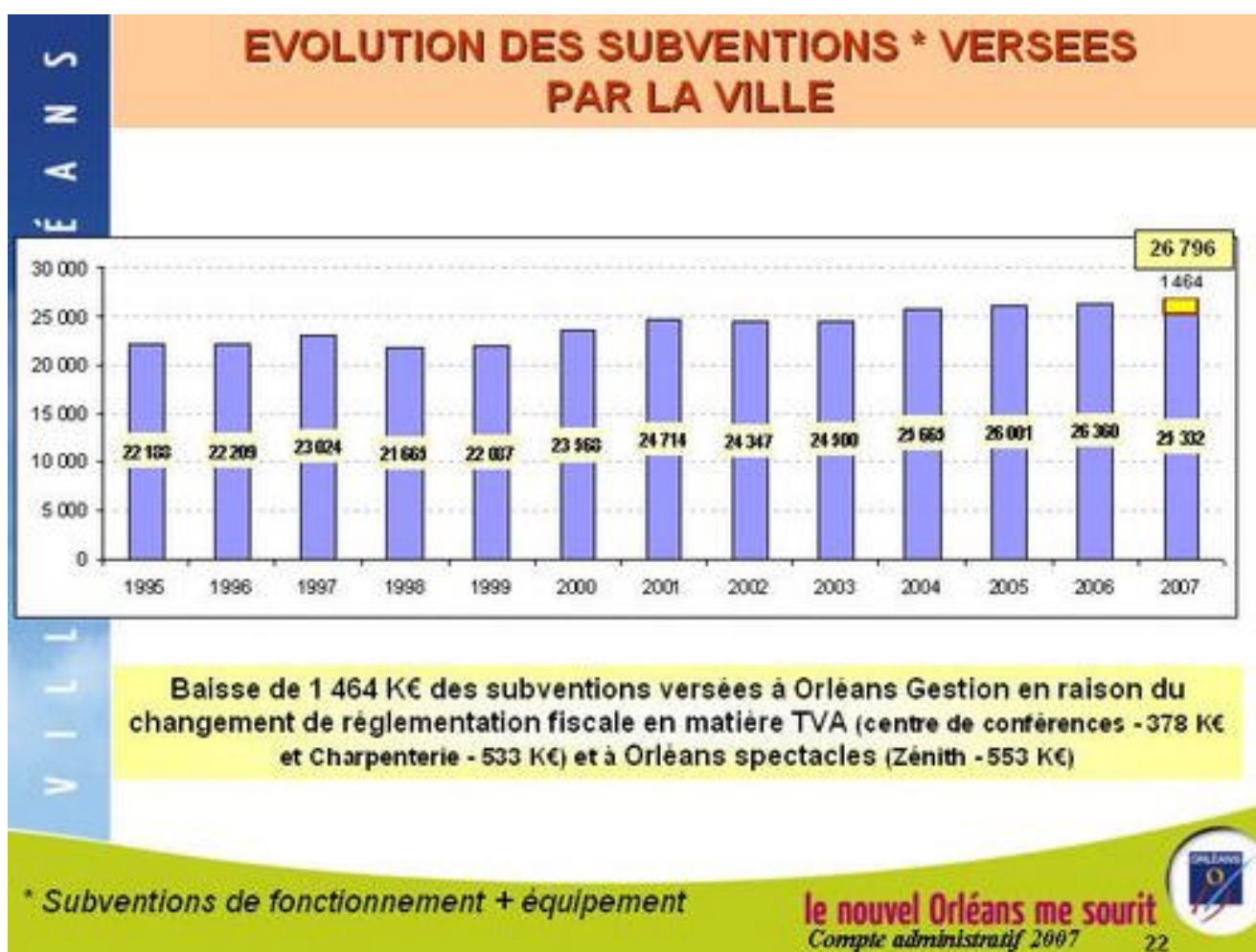
Avec la prise en compte des remboursements des personnels du CCAS et du Parc Floral, le taux d'évolution est de 3,95 %

Compte administratif 2007

le nouvel Orléans me sourit 

21

M. MARTIN – Quant à l'évolution de la masse salariale, j'en ai également parlé.



M. MARTIN – Vous avez un tableau concernant l'évolution des subventions versées par la Ville qui peut bien sûr vous intéresser. Vous voyez les masses en valeur absolue et leur progression par rapport aux années précédentes, passant je dirais de 24,7 millions (référence 2001) à 26,7 millions pour l'année 2007

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PRINCIPAUX ORGANISMES (en K€) : 22,7 M€ DONT	
CCAS	8 037
ASELQO	2 717
CARRE ST VINCENT / SCENE NATIONALE*	1 863
OPAC d'ORLEANS	831
ENTENTE 45	682
CADO*	453
OFFICE DE TOURISME	400
ASTROLABE (ANTIROUILLE)	347
USO JUDO	300
RUGBY CLUB	260
CONCERTS D'ORLEANS	242
USO FOOTBALL	240
SMO GYM	235
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL*	235
CENTRE CHOREGRAPHIQUE*	198

* STRUCTURES DU CARRE ST VINCENT : 2,7 M€

le nouvel Orléans me sourit
Compte administratif 2007 23

M. MARTIN – *Ce tableau vous indique les principales subventions versées et les principaux organismes bénéficiaires. Hormis le C.C.A.S., le premier organisme subventionné de la Ville est l'A.S.E.L.Q.O avec 2 700 000 €.*

Immédiatement vient après la politique culturelle :

- le Carré Saint-Vincent/Scène Nationale : 1 860 000 €,
- le C.A.D.O. : 453 000 €,
- le Centre Dramatique National : 235 000 €,
- le Centre Chorégraphique : 198 000 €.

Ensuite, nous subventionnons :

- l'O.P.A.C. d'Orléans : 831 000 €,
- le basket avec l'Entente 45 : 682 000 €,
- l'Office de Tourisme : 400 000 €,
- l'Astrolabe gérée par l'association l'Antirouille : 347 000 €,
- l'U.S.O. Judo : 300 000 €,
- le R.C.O. : 260 000 €,
- les concerts d'Orléans : 240 000 €,

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

- l'U.S.O. Football : 240 000 €,
- la S.M.O. Gym : 235 000 €.

Voilà pour les subventions supérieures à 200 000 €.

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE					
	Evolution 2007 par rapport à 2006	2007	Part représentative en %	2006 à périmètre constant*	Part représentative en %
ACTION SOCIALE	0,7 %	8 373	36,81 %	8 316	37,71 %
ACTION CULTURELLE	7,1 %	4 016	17,65 %	3 750	17,01 %
JEUNESSE	5,9 %	3 324	14,61 %	3 137	14,23 %
SPORTS	6,8 %	2 707	11,90 %	2 535	11,49 %
VIE DES QUARTIERS. HABITAT (1)	-9,7 %	1 410	6,20 %	1 562	7,08 %
ACTION SCOLAIRE	4,4 %	1 300	5,71 %	1 245	5,65 %
AUTRES	16,3 %	657	2,89 %	565	2,56 %
RELATIONS EXTÉRIEURES	2,7 %	582	2,56 %	567	2,57 %
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION	0,8 %	380	1,67 %	377	1,71 %
TOTAL	3,2 %	22 749	100,00 %	22 054	100,00 %

(1) subvention à l'association ELAN - convention signée en fin d'année, versement en 2008
* hors impact des avenants Orléans Gestion et Orléans Spectacles

le nouvel Orléans me sourit
Compte administratif 2007 24

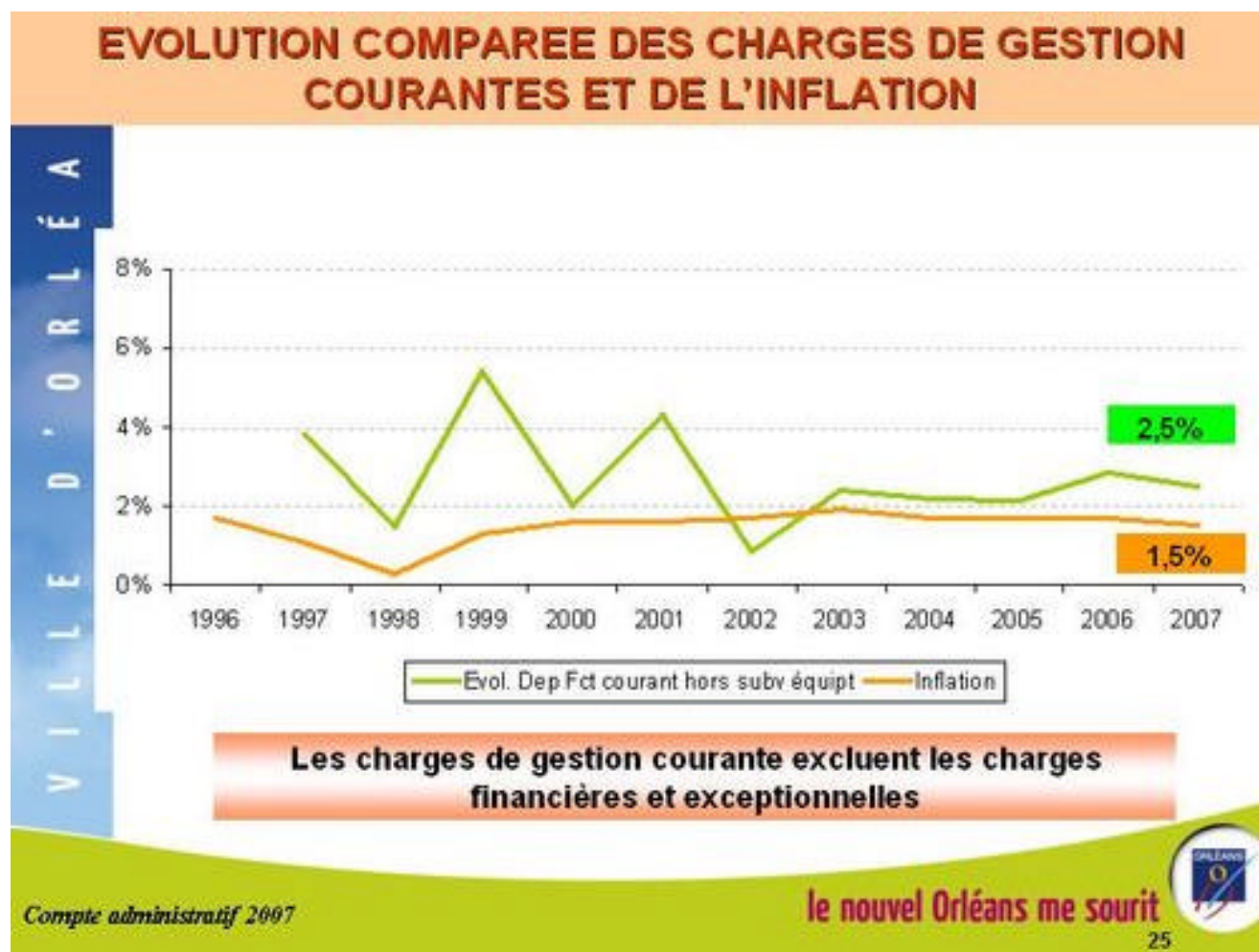
M. MARTIN – En ce qui concerne l'évolution des subventions par politique, nous voulons évidemment que toutes les politiques soient soutenues. La variation a été la suivante :

- concernant les actions sociales, l'évolution a été de + 0,7 % et s'est établit à 8 300 000 € ;
- l'Action Culturelle, en 2007, a bénéficié de subventions importantes puisque l'augmentation a été de 7,1 % avec plus de 4 millions d'euros ;
- les subventions pour la jeunesse ont été en augmentation de 5,9 % avec 3 300 000 €, mais nous avons dit, et je crois que c'est justifié, que malgré cette augmentation, il faut continuer à aider la jeunesse. Je vous rappelle que dans le budget 2008, nous avons inscrit à ce titre des budgets exceptionnels ;
- le sport a bénéficié d'un indice d'augmentation particulièrement élevé puisque le taux de progression était de 6,8 % par rapport à l'année précédente ;
- en ce qui concerne la vie des quartiers et l'habitat, il faut réintégrer à la subvention 2007, l'impact de la subvention à l'association ELAN qui a été décalée pour des raisons de versement, début 2008, mais qui leur a bien été versée, de sorte que l'indice que vous voyez mériterait

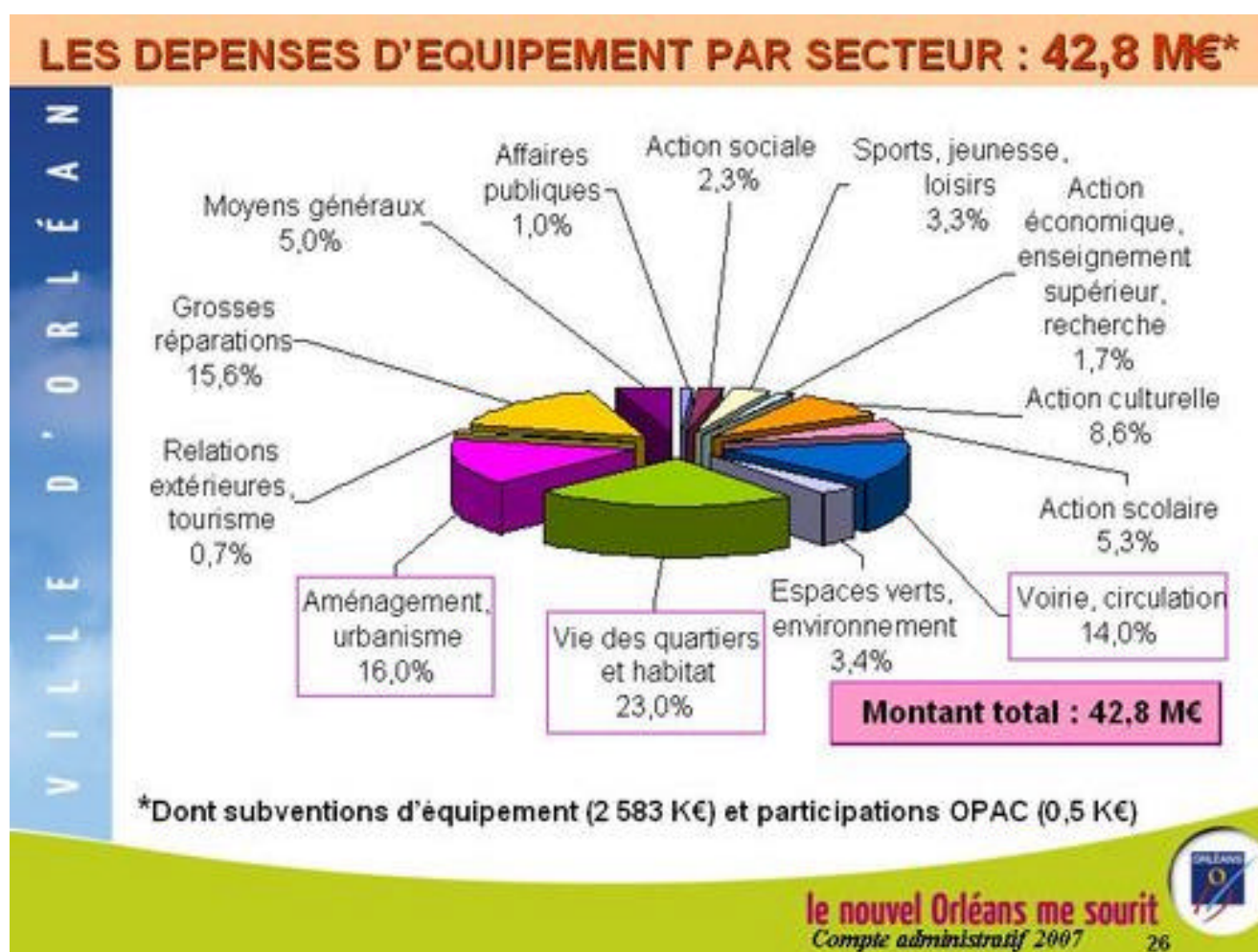
d'être corrigé de cette variation ;

- l'Action Scolaire a bénéficié d'une augmentation de 4,4 % ;
- les autres subventions prises au sens large et non répertoriées dans des politiques particulières ont augmenté de 16 %.

Au total, les subventions versées par la Ville pour l'ensemble des politiques ont donc progressé de 3,2 % à périmètre constant par rapport à l'année précédente.



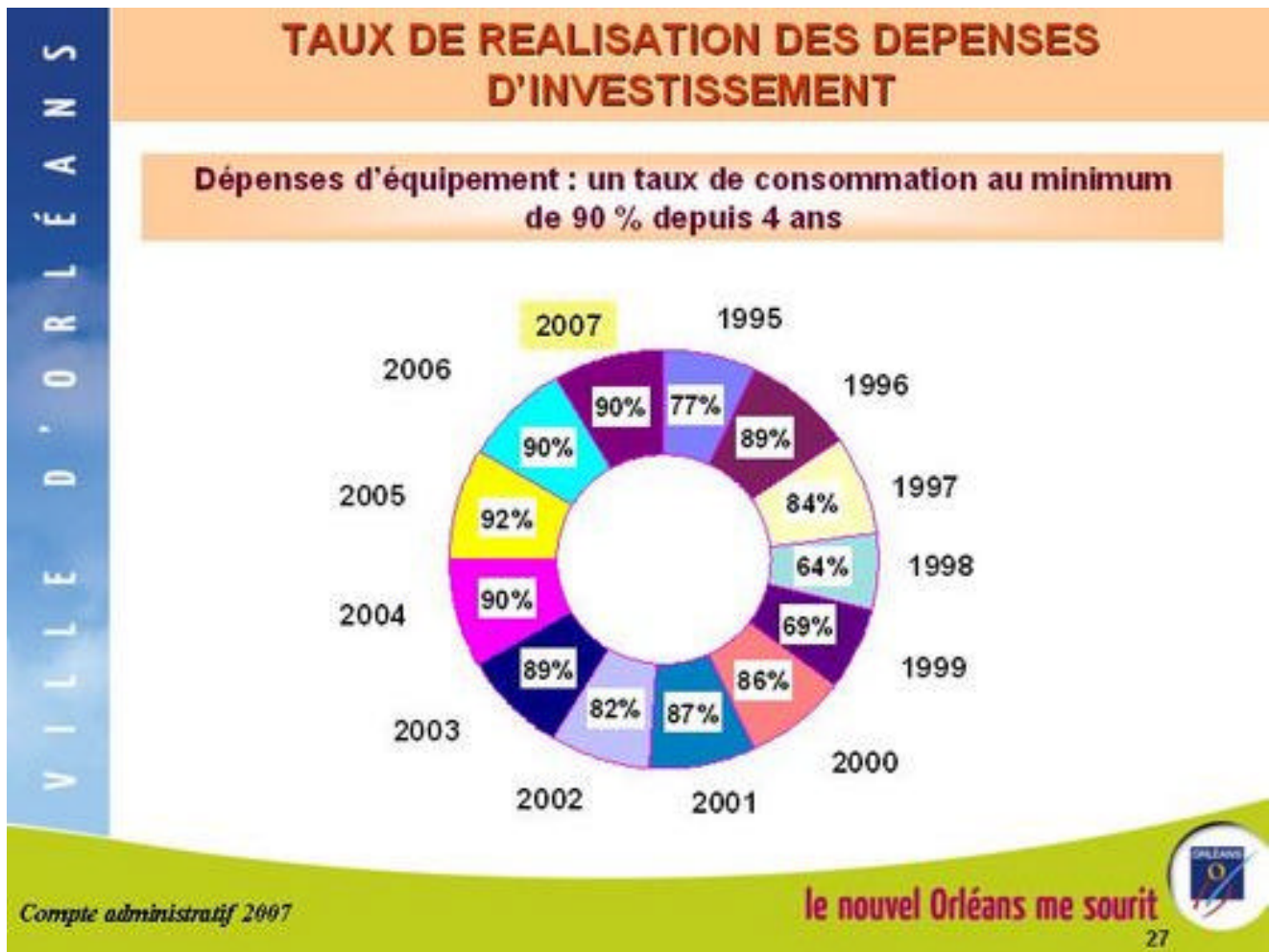
M. MARTIN - En ce qui concerne nos charges de gestion comparées avec l'inflation, je tiens beaucoup à ce graphique parce qu'il ne faut pas, si nous voulons pouvoir garder nos marges de manœuvre, que nous nous éloignons de l'indice d'inflation par rapport à nos charges de gestion courantes. Et je dois dire qu'en 2007, nous nous en sommes un peu éloignés. Alors vous me direz « un point, ce n'est pas grand chose ». Si, parce qu'un point sur 200 000 000 millions, c'est dur à gérer, cela fait 2 millions d'euros. Donc, il faut absolument que nous ayons par rapport à cela une certaine vigilance dans la gestion quotidienne.



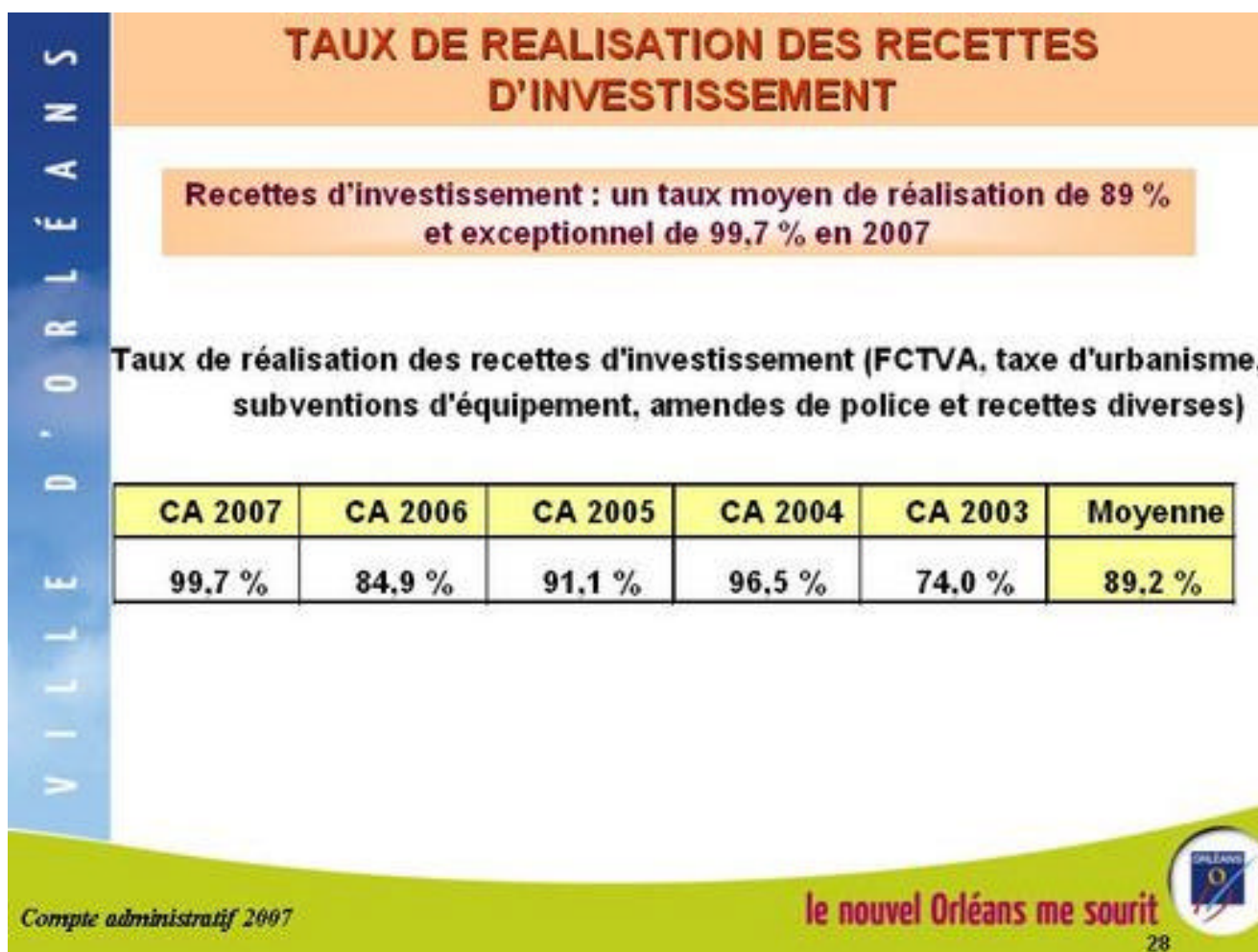
M. MARTIN – Les dépenses d'équipement par secteur représentent 42 millions d'euros d'investissement.

Les secteurs qui ont été, je dirais, en tête des investissements 2007 sont :

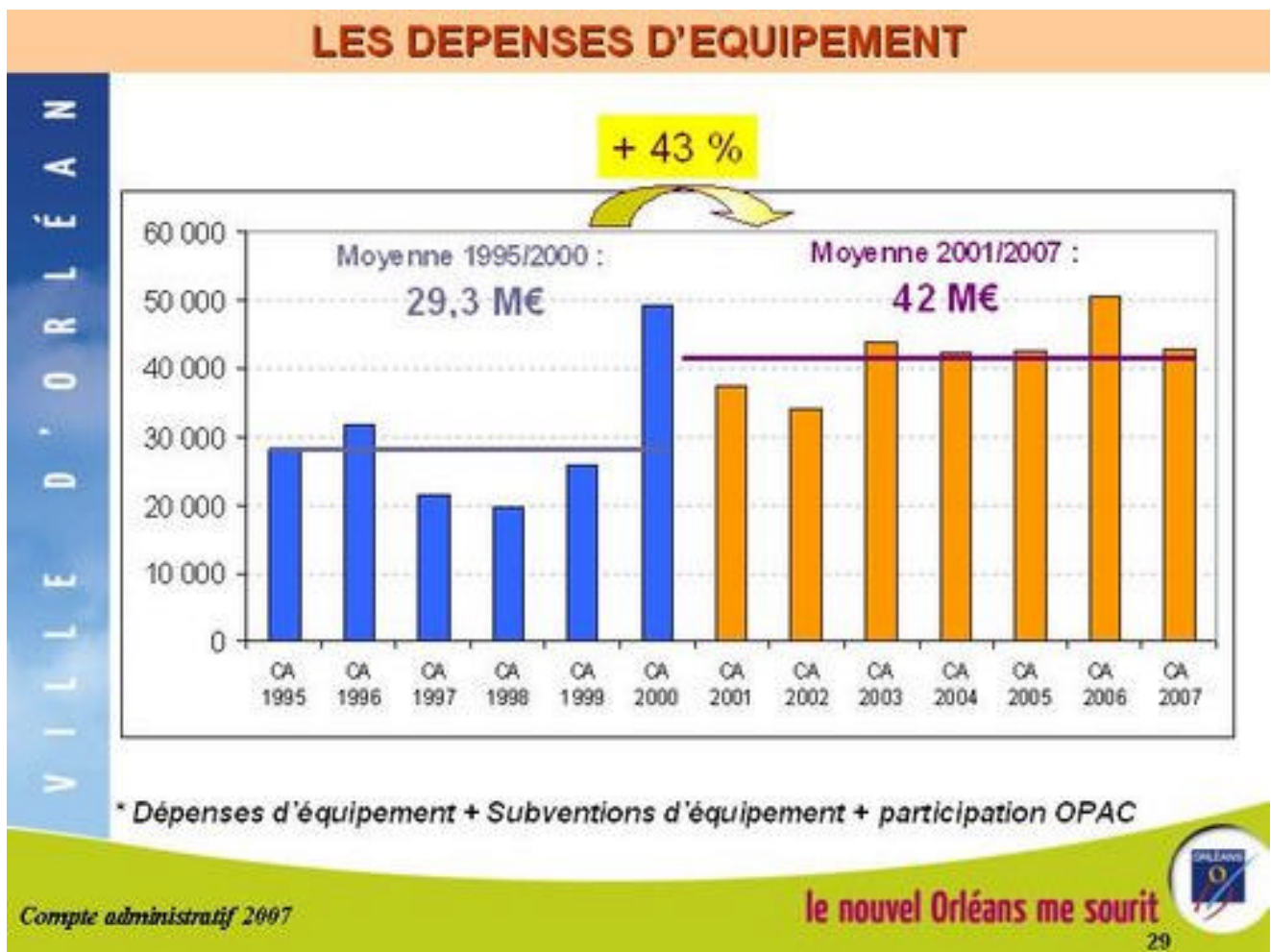
- la vie des quartiers et l'habitat : 23 %,
- l'aménagement et l'urbanisme : 16 %,
- la voirie et circulation : 14 %,
- les grosses réparations : 15,6 %,
- l'action culturelle : 8,6 %.



M. MARTIN – *Le taux de réalisation des investissements, je vous l'ai commenté, est de 90 % et il est excellent.*




M. MARTIN – *Le taux de réalisation des recettes d'investissement a été en forte hausse, je vous l'ai dit également. Je vais assez vite pour ne pas être trop long sur ces détails que j'ai déjà commentés.*



M. MARTIN – *Les dépenses d'équipement représentent donc, de mandature à mandature, une augmentation de 43 %. C'était l'objectif : investir plus en maintenant la dette et les impôts.*

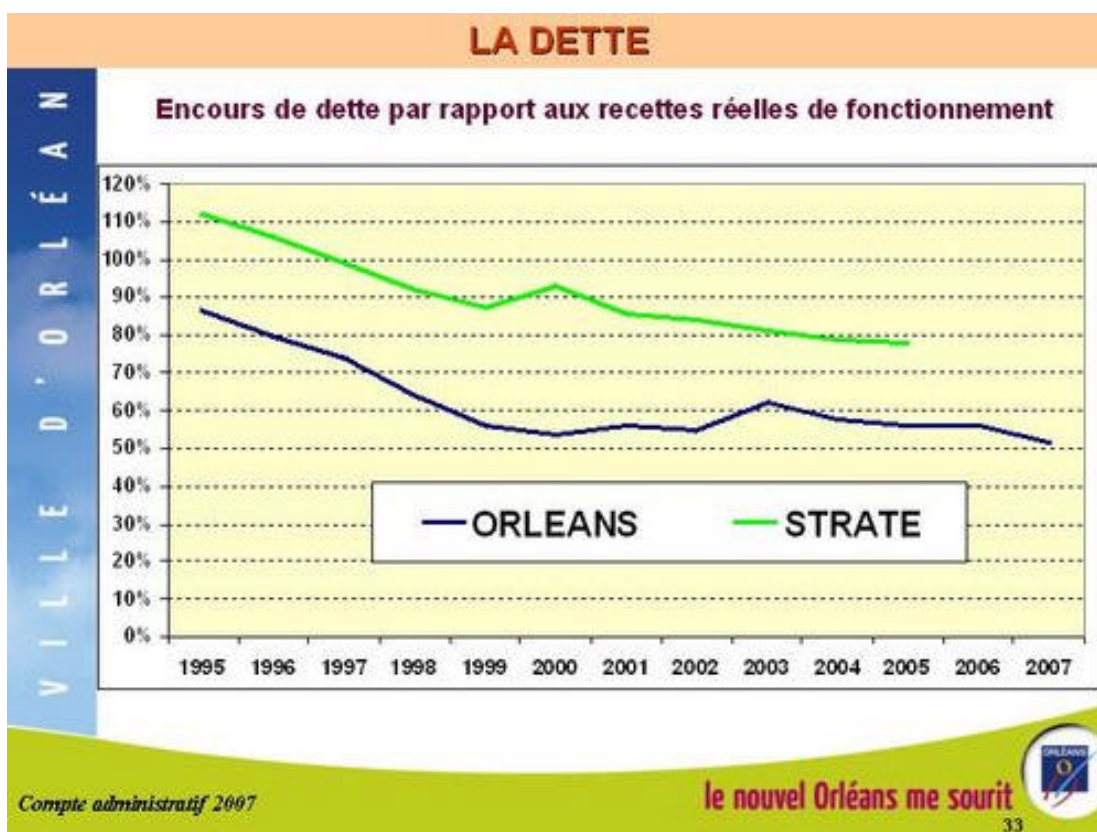
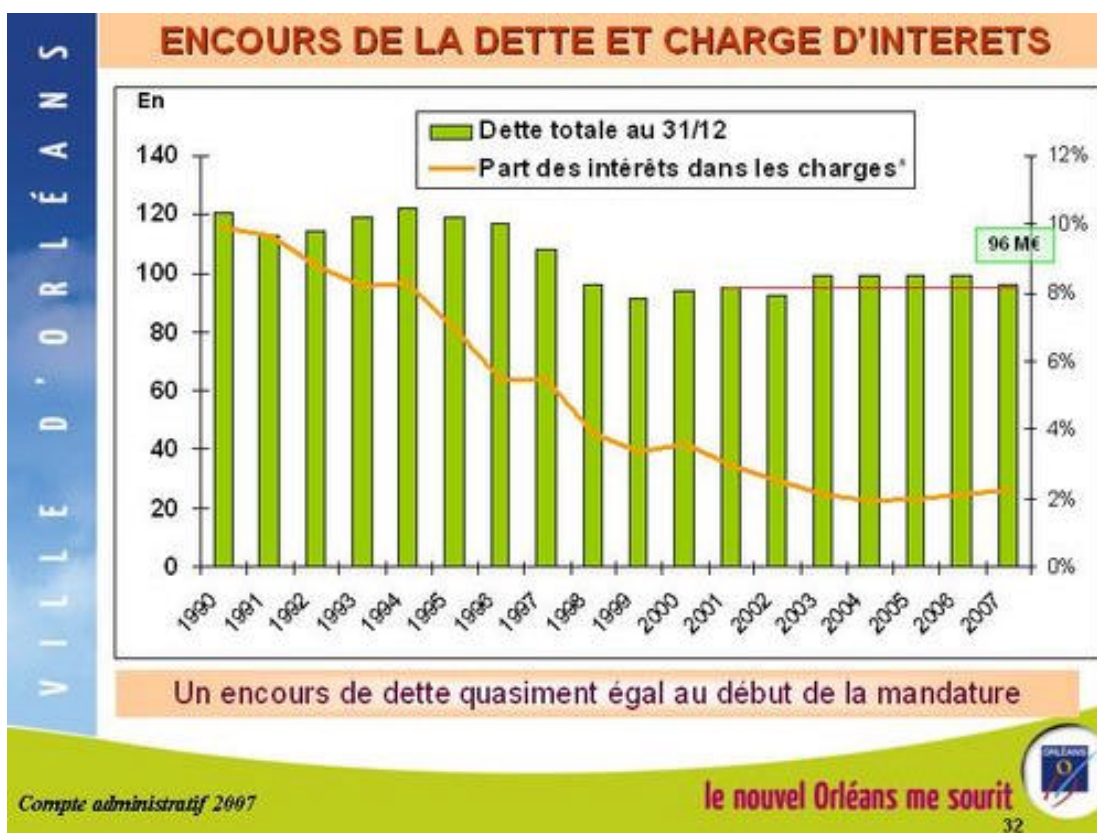
A N S	LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	Moyenne 2001/2007
Dépenses d'investissement	39,3	37,5	43,9	42,3	42,4	50,7	43,0	42,7
Financement des investissements								
Épargne disponible	11,5	24,4	15,1	19,3	21,0	18,3	20,6	18,6
FCTVA/TLE	3,9	4,6	3,0	3,5	4,3	5,4	4,3	4,1
Subventions (dont amendes police)	5,7	2,8	2,7	4,4	5,4	9,4	8,9	5,6
Cessions	0,3	0,8	0,3	5,6	1,4	2,8	5,1	2,3
Autres recettes	1,3	0,9	0,2	0,0	1,0	0,1	0,4	0,5
Emprunts mobilisés	14,6	11,3	16,9	11,0	11,6	11,0	7,7	12,0
Evolution du fonds de roulement	-2,0	+7,4	-5,7	+1,4	+2,2	-3,7	+4,0	-0,5

L'exercice 2007 est celui où le recours à l'emprunt a été le plus faible, et l'excédent des recettes a permis de reconstituer le fonds de roulement à hauteur de 4 M€

Compte administratif 2007
le nouvel Orléans me sourit 
31

M. MARTIN - *Le financement des dépenses d'investissement vous permet de voir que lorsque nous dépensons en 2007 43 millions d'euros d'investissement contre 50 millions en 2006, 42 millions en 2005 et 42 millions en 2004, la part des emprunts mobilisés n'est que de 7,7 millions en 2007, 11 millions en 2006, 11 millions en 2005 ainsi qu'en 2004.*

M. MARTIN - *Donc, nous nous endettons peu, voire nous réduisons notre dette, comme cette année par exemple, pour réaliser ces investissements.*




DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA DETTE 2007	
Dettes par habitant Ville	823 €
Dettes par habitant pour la strate	981 € (au 31/12/2007)
Dettes par habitant Ville + Agglo	2 120 €
Taux d'intérêt moyen de la dette Ville	3,90 %
Taux d'intérêt moyen de la dette de la strate	4,13 %
Capacité de désendettement de la Ville :	3 ans

VILLE D'ORLÉANS

Compte administratif 2007

le nouvel Orléans me sourit



34

M. MARTIN - *J'en aurai terminé lorsque je vous aurai indiqué le niveau de dette de la Ville d'Orléans et de ses habitants par rapport à la strate, c'est à dire par rapport aux villes qui nous sont comparables. Ce niveau est donc par habitant de 823 €. Le niveau de dette par habitant des villes de la strate est de 981 €.*

La dette par habitant consolidée de la Ville plus de l'Agglomération est de 2 120 € par habitant.

Le taux d'intérêt moyen de la dette Ville est de 3,90 % contre 4,13 % pour les villes de la strate, ceci pour les services financiers de la Ville que je remercie également ce soir et qui gèrent au jour le jour la trésorerie et la dette.

La capacité de désendettement de la Ville, et j'en aurai fini, est donc de 3 ans, ce qui est une très bonne capacité.

Voilà M. le Maire, je vous remercie.

M. le Maire – *Merci M. MARTIN. Ya-t-il des interventions ? M. CHAPUIS. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, donc je vous donne la parole M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *M. le Maire, mes chers collègues, je souhaite faire une petite remarque préliminaire globale et quelques questions, ainsi qu'un souhait.*

Tout d'abord, je voulais remercier la présence des services lors de cette commission qui a vraiment permis des éclairages assez pertinents et intéressants sur ce Compte Administratif.

Je peux cependant regretter, c'est vrai, que la venue du Ministre Rama YADE a eu plus d'intérêt que cette commission. En effet, nous nous sommes retrouvés avec M. MARTIN bien seul dans cette commission.

(réactions dans l'hémicycle).

M. CHAPUIS – *Ma remarque préliminaire porte sur les excédents présentés et largement communiqués. A ce propos, je voulais rappeler d'avoir un peu de raison gardée, car on peut voir à l'étude du Compte Administratif les nombreuses cessions, que je trouve trop nombreuses, et qui doivent cependant justifier, je pense, ces excédents qui sont autant mis en avant et peut-être un peu trop. On peut souligner que ces cessions précisées dans le Compte Administratif comme exceptionnelles ne seront donc pas reconduites l'année prochaine et on ne pourra pas vendre la Halle ou des terrains chaque année.*

Rapidement, j'avais également quelques interrogations et je sais M. MARTIN que vous les attendez avec impatience, vous me l'avez précisé dans cette commission. Je vais donc vous poser ces questions. Tout d'abord, sur les coûts des fluides, on voudrait connaître le coût global pour la collectivité des fluides et également savoir si une réflexion est en cours pour l'avenir, sur la prospective des coûts que pourraient avoir ces fluides avec l'augmentation du pétrole et autres consommations énergétiques.

Dans le même sens, on a appris la mise en place d'un audit énergétique qui je crois est arrivé à son terme et aux conclusions. On aimerait avoir connaissance de cet audit. On a appris qu'il n'était pas diffusé pour le moment, mais nous souhaiterions au moins avoir une copie pour les élus de l'opposition afin d'en connaître les conclusions.

D'autre part, pourrait-on savoir le coût global de la communication et non pas uniquement le coût du budget du service Communication ? C'est une demande que vous attendiez, je pense.

Enfin, un souhait à propos de l'organisation future de la commission. Il serait en effet souhaitable de la réunir plus fréquemment et pas uniquement lors du Compte Administratif et du budget prévisionnel, et ce dans le but de suivre l'évolution du budget, des décisions modificatives et autres documents budgétaires de la collectivité sur l'ensemble de l'année, même si ce fut très agréable de vous rencontrer, M. MARTIN. Cette réunion avait pour but la découverte du Compte Administratif du fait de la diffusion assez rapide des documents. J'é mets donc le souhait de pouvoir réunir plus fréquemment cette commission.

Je vous remercie.

M. le Maire – *Pas d'autre intervention. Donc, je vous redonne la parole M. MARTIN.*

M. MARTIN – *Tout d'abord, concernant le rythme des réunions, la commission se réunit deux fois par an. Je crois que c'est un rythme qui est lié au rythme des principales présentations financières au Conseil Municipal, c'est à dire le Compte Administratif comme ce soir d'une part, et le budget qui est voté au dernier Conseil Municipal du mois de décembre d'autre part.*

Il y a également un débat d'orientations budgétaires au mois d'octobre ou de novembre avec la consolidation financière, mais c'est un débat un peu théorique.

De mon point de vue, je pense que les réunions cadrent assez bien avec ce rythme de présentations qui sont faites au Conseil Municipal.

En ce qui concerne les questions que vous aviez pu poser sur les dépenses, je voulais donc vous donner les éléments à propos des frais de communication de la Ville. Cette question est souvent posée mais elle est légitime, parce que les frais de communication méritent d'être surveillés et suivis, et c'est le cas.

Au niveau de la Ville d'Orléans, l'information et la communication font l'objet d'une comptabilisation sur deux lignes principales. D'une part, ce qu'on appelle « Information et Communication » dans laquelle je regroupe non seulement la politique des achats de communication, mais également les frais de personnel. Je compare les dépenses sur 6 ans, c'est à dire sur la mandature qui vient de se terminer. En 2002, les dépenses d'information et de communication étaient de 1 103 000 €. En 2007, elles étaient de 1 134 000 €. Elles ont donc progressé de 2,8 % sur une période de 6 ans, c'est à dire de 0,6 % par an. Alors pourquoi cette progression finalement peut étonner et paraît faible ? C'est parce que l'orientation des dépenses a été internalisée pour partie, les frais de personnel ont légèrement augmenté, mais dans le même temps les dépenses directes ont quant à elles légèrement baissé. D'autre part, ce qui en revanche a augmenté plus vite en terme d'indice, ce sont les dépenses du magazine. Le magazine coûtait 259 000 € en 2002. « Orléans.Mag » coûte maintenant 320 000 €. C'est à dire que sur le « Mag », il y a une progression de 23 % et en rythme annuel, cela fait donc un indice de 4,3 %. Donc là, il y a une progression un peu plus forte.

Si on consolide les deux dépenses, puisqu'il faut les consolider, nous avons donc un indice en progression annuelle de 1,3 % en cumulant les dépenses de la ligne « Information et Communication » d'une part, et les dépenses pour le « Mag » d'autre part.

Est comptabilisée à part, ce que nous appelons la communication événementielle, c'est à dire la communication faite par la Ville par rapport à l'ensemble des manifestations qu'elle organise. Cette communication événementielle a été restructurée en 2004. Avant, elle était diffuse dans les différents services, elle est désormais centralisée. Donc la comparaison est possible depuis 2004. C'est la raison pour laquelle je vous livre les années 2004, 2005, 2006 et 2007.

La communication événementielle de la Ville d'Orléans s'élève à 611 937 € en 2004 et à 701 874 € en 2007. On peut donc constater que cette communication a augmenté de 4,7 % par an. Mais, je corrige cet indice par le fait qu'en 2007, il y a une communication événementielle importante que nous n'avions pas en 2004 puisqu'elle est bi-annuelle, c'est la communication relative au Festival de Loire. Donc si je retire cette communication événementielle du Festival de Loire de l'année 2007 pour pouvoir comparer avec l'année 2004 – je fais cette hypothèse -, à ce moment là la progression de la communication événementielle de la Ville d'Orléans a été de 2,6 % sur 4 ans, c'est à dire + 0,65 % par an. Vous avez donc là une information détaillée et précise qui relève de la comptabilité

analytique de la Ville.

Concernant votre seconde question sur les fluides, met-on dans les fluides les carburants ou pas ? Je ne sais pas. Cela dépend de la définition, mais je vais vous donner les deux. Je crois que c'est important de voir les efforts qui ont été faits sur la consommation. Lorsque je prends les éléments de référence, c'est pour vous dire que l'on va faire des études énergétiques, les audits sont en cours, mais on n'a pas commencé simplement à l'occasion des audits à se préoccuper du sujet. Lorsque je compare, sur la période 2002-2007, les dépenses de chauffage, d'électricité et d'eau, ce qu'on appelle les fluides au sens large, pour la Ville d'Orléans, cela représente une dépense de 6 830 000 € en 2002. C'est donc une masse considérable, il faut chauffer les écoles, les bâtiments dont j'ai parlés. Donc la question est fondée parce que cela mérite d'être regardé. En 2007, nous avons dépensé 7 476 293 €. C'est à dire que sur une période de 6 ans, l'indice de progression a été au total de 9,4 % et rapporté en moyenne annuelle de progression de 1,8 %. Je parle de progression en valeur avec l'augmentation des coûts énergétiques que nous avons pu connaître. Je parle d'une augmentation totale. Et ceci, je vous l'ai dit tout à l'heure, mais je ne gâche pas mon plaisir de vous le rappeler, que nous avons 400 446 m² de bâtiments à chauffer portés aujourd'hui à 415 733 m². Donc, c'est évidemment un espace très important qu'il faut satisfaire.

Alors me direz-vous le carburant. Celui-ci représentait en 2002 une dépense de 512 820 €. Il représente maintenant une dépense de 599 094 €. Donc, vous voyez que pour le carburant, la progression a été – je vous vois dire que c'est une progression modeste -, effectivement très surveillée, et est regardée de près. Les véhicules ne circulent pas à tort et à travers. Il y a une statistique que je suis qui donne les consommations en euros et en kilomètres, par service. C'est disponible, car on a une comptabilité analytique excessivement précise sur l'ensemble des opérations. Tout cela est regardé. M. le Directeur Général les regarde aussi, je n'en doute pas (rires). Voilà pour les dépenses de fluides et de carburants. Je peux vous dire qu'il n'y a pas d'excès, bien au contraire. La progression dont je parle qui n'est pas forte, provient surtout d'équipements qui sont des équipements sans carte grise parce que nous avons renforcé beaucoup les matériels de propreté. Mais le nombre de véhicules sur la période est resté stable : 315 véhicules entre l'année 2002 et l'année 2007. Les seuls véhicules qui ont augmenté, et là par contre de façon sensible, à compter de 2004, ce sont les véhicules de propreté, car nous avons énormément investi dans ces véhicules. Je pourrais vous donner, si vous le voulez, la statistique du nombre de véhicules affectés à la propreté. Non seulement, ces véhicules ont été plus que doublés d'une part, mais ils travaillent deux fois plus d'autre part. Avant, ils travaillaient en une fois 8 heures, maintenant ils travaillent pour une partie d'entre eux en 2 fois 8 heures.

Donc, voilà M. CHAPUIS les éléments que je peux vous donner concernant les frais de communication et les fluides.

En ce qui concerne les excédents, les recettes exceptionnelles et la raison gardée. « Raison gardée » est un terme que j'ai déjà entendu concernant les cessions exceptionnelles. Je pense qu'il faut céder les actifs inutiles. Nous n'avons aucune vocation à conserver des actifs qui ne sont pas strictement utiles à la politique que nous menons. Et donc cette politique, elle n'est pas finie. Lorsque vous me dites « en 2007, vous avez fait de grosses recettes, vous ne ferez pas les mêmes en 2008 », je dis : si, nous ferons peut-être pas tout à fait les mêmes, mais nous en ferons pratiquement le même montant. Pourquoi ? Parce qu'il nous reste la Motte Sanguin. Finalement, les difficultés juridiques que nous avons pour ce dossier sont en train de s'éloigner. Tant mieux, nous allons réaliser la vente de la Motte Sanguin. 2 300 000 euros vont rentrer dans les caisses de la Ville. Et cela, bien

sûr, nous sommes preneurs.

M. le Maire – *Merci M. MARTIN, à la fois des réponses et de la présentation très claire. Je conclus juste en quelques mots avant de prier M. CARRE de bien vouloir prendre le relais et vous proposer le vote sur l'ensemble de la délibération.*

C'est vrai que cette année 2007 est la dernière année du mandat précédent et donc de ce point de vue, elle est particulièrement importante.

Je voudrais dire deux choses. D'abord, remercier très sincèrement Michel MARTIN et je me permets d'y associer Muriel SAUVEGRAIN qui au cours du mandat précédent a beaucoup travaillé sur le budget, ainsi que bien sûr la Direction Générale des Services de la Ville, la Direction des Services Financiers bien évidemment et puis de manière plus large l'ensemble des services de la Ville. Pourquoi ces remerciements ? M. MARTIN ne le dira pas, il fait une présentation très factuelle et cela l'honore, moi je peux me permettre de le dire puisque c'est lui qui a été à la barre : ce Compte Administratif est absolument remarquable. Pourquoi ? D'abord par les taux de réalisation : pratiquement 98 % sur le fonctionnement et 90 % sur l'investissement. Cela veut dire que le budget primitif voté pour 2007 a été remarquablement réalisé. C'est exceptionnel, il faut bien en avoir conscience. Et cela demande effectivement une gestion de tous les instants et une gestion très fine. Parce qu'au cours d'une année, il y a des aléas qui se produisent. Il y a des événements qui n'étaient pas prévus. Donc, pour arriver d'année en année, et c'est vrai pour 2007, mais cela l'a été précédemment, c'est une démonstration, j'allais dire, impressionnante de rigueur dans la gestion.

Il faut bien évidemment, et c'est le cas, que cette rigueur continue de nous accompagner parce que c'est grâce à elle que nous pouvons engager les actions et les réaliser. C'est cela qui est fondamental. Et là, le tour de force c'est quoi ? C'est, dans la durée, sur ces quelques dernières années et tout particulièrement en 2007, une augmentation de près de 50 % de notre capacité d'investissement, c'est à dire des dépenses qui sont réalisées au profit des Orléanais et de la Ville d'Orléans. Cette augmentation, là aussi exceptionnelle, de ces investissements, elle s'est faite sans augmenter les taux d'imposition premièrement, et même avec une légère diminution, là on se tourne vers l'Agglomération pour ce qui concerne Orléans, de la taxe professionnelle, de 1 % par an sur 10 ans, et deuxième élément, elle s'effectue sans augmentation de la dette. Cela veut dire quoi ? Est-ce que cela veut dire que M. MARTIN, subrepticement s'est transformé en un « Harry Potter » orléanais. Pas du tout ! Cela veut dire qu'il y a au quotidien un effort remarquable de gestion. C'est ce que cela veut dire.

Alors, on pourrait dire qu'il y a d'autres dépenses qui profitent aux Orléanais qui en ont pâti, et notamment les dépenses de subventions. Il n'en est rien, vous avez vu les chiffres. Et sur la totalité du mandat précédent, pour corriger d'ailleurs des erreurs qui ont pu être écrites il y a maintenant quelques mois, ces subventions n'ont pas baissé de 9,3 %. Elles ont augmenté de + 20 %. Cela est aisément vérifiable par n'importe qui dans les comptes administratifs de la Ville présentés chaque année au contrôle de M. le Préfet, et chaque année validés. C'est donc parfaitement transparents et parfaitement vérifiables. Cela est le premier point : cet équilibre remarquable dans les finances de la Ville.

Le deuxième point est que l'année 2007 était une année un petit peu particulière. Il y avait des échéances qui approchaient. Il peut être tentant d'infléchir les budgets pour améliorer ce qui serait perçu comme la satisfaction de nos concitoyens qui sont en même temps des électeurs. Et bien

moi, je m'honore ce soir, dans la présentation de ce Compte Administratif, qu'il n'en a pas été ainsi à Orléans. Vous l'avez vu, il n'y a pas eu sur l'année 2007 d'inflexions comme trop souvent on en voit, que je qualifierai d'inflexions préélectorales. Et cela, mes chers collègues, je voulais le souligner parce que l'action publique quelle qu'elle soit doit s'inscrire dans la durée et doit éviter ce que l'on qualifie de cycles électoraux. Et bien M. MARTIN, merci là aussi d'avoir tenu la barre de telle manière que le Compte Administratif 2007 soit effectivement ce qui a été proposé au budget primitif 2007 et que ce Compte Administratif s'inscrive dans l'exacte tendance des années précédentes. Comme vous l'avez dit tout l'heure, les conditions financières notamment extérieures sont serrées et ne se desserreront pas dans les années qui viennent. Je souhaite que nous ayons pour ces prochaines années la même vigilance et la même rigueur pour qu'à la fin de ce mandat, nous puissions là encore rendre les finances de la Ville d'Orléans dans un très bon état de transparence et de santé pour que la suite soit permise ultérieurement.

Voilà mes chers collègues quelques mots. Je propose à M. CARRE, s'il le veut bien, de poursuivre parce que, vous le savez ... non M. CHAPUIS le débat est terminé, je l'ai conclu. J'ai demandé s'il avait d'autres interventions.

M. CHAPUIS – *C'est pour une explication de vote. Le Compte Administratif étant la traduction du budget prévisionnel, et étant nouvellement élu, on voulait préciser qu'on allait s'abstenir sur cette délibération, tout simplement.*

M. le Maire – *Tout à fait. Merci de cette précision. Donc, il est une tradition qui fait que le Maire doit sortir pour la validation du Compte Administratif.*

(réaction dans l'hémicycle).

M. le Maire – *C'est la loi bien sûr ! Il y a des traditions qui relèvent de la loi. Non, ce n'est pas l'usage orléanais, c'est la loi. Donc M. CARRE, c'est à vous.*

*
* *
*

M. le Maire quitte la salle du Conseil Municipal à 19 h 50.

*
* *
*

M. CARRE – *Bien M. le Maire. Mes chers collègues, nous allons entamer la lecture fastidieuse des chiffres du Compte Administratif 2007.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal,

Vu le Compte de Gestion 2007,

Vu les articles L. 2121-14 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu les rapports de la Commission du Budget,

DELIBERE

est approuvé le Compte Administratif de M. le Maire pour l'exercice 2007, lequel s'élève en mouvements réels :

POUR LA VILLE :

En euros

- en recettes à la somme de	292 037 671,01
- en dépenses à la somme de	286 713 187,79
faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de	5 324 483,22
et compte tenu :	
- des restes à payer qui s'élèvent à	2 567 107,47
- des restes à recouvrer qui s'élèvent à.....	2 567 107,47
un excédent net de	5 324 483,22

Adopté par 41 voix.
Il y a 13 abstentions.

POUR LE SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES :

- en recettes à la somme de	49 522,99
- en dépenses à la somme de	30 367,62
faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de	19 155,37

Adopté par 41 voix.
Il y a 13 abstentions.

<u>POUR LES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A. :</u>	<u>En euros</u>
- en recettes à la somme de	2 248 409,20
- en dépenses à la somme de	1 505 289,46
faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de	743 119,74

Adopté par 41 voix.
Il y a 13 abstentions.

POUR LES Z.A.C. EN REGIE :

- en recettes à la somme de	758 834,87
- en dépenses à la somme de	751 220,85
faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de	7 614,02

Adopté par 41 voix.
Il y a 13 abstentions.

POUR LE PARC FLORAL :

- en recettes à la somme de	3 707 267,91
- en dépenses à la somme de	3 195 864,66
faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de	511 403,25
et compte tenu	
- des restes à payer qui s'élèvent à	76 250,00
- des restes à recouvrer qui s'élèvent à	76 250,00
faisant ressortir un excédent net de	511 403,25

Adopté par 41 voix.
Il y a 13 abstentions.

M. CARRE – *Les comptes sont donc approuvés, ce qu'on signifiera à M. le Maire, si quelqu'un veut bien lui dire que c'est terminé.*

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

*
* *
*

M. le Maire revient dans la salle du Conseil Municipal à 19 h 55.

*
* *
*

M. CARRE – *M. le Maire, les comptes sont approuvés.*

M. le Maire – *Je vous en remercie.*

N° 11 – **Budget de la Ville. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007.**

M. MARTIN – *Il s'agit de la déclinaison directe de l'approbation des comptes puisque nous reportons à nouveau les excédents pour financer les exercices à venir : 5 300 000 €.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'instruction M14 a introduit de nouvelles procédures budgétaires et comptables, notamment la reprise du résultat d'exploitation d'un exercice au budget de l'exercice suivant.

L'exercice 2007 fait apparaître un excédent sur ordonnancement de 26 696 320,75 € en section de fonctionnement.

Ce résultat peut être, soit affecté à l'autofinancement de la section d'investissement, soit maintenu en report à nouveau.

La section d'investissement 2007 présente un déficit sur ordonnancement de 21 371 837,53 €

Les reports d'investissement s'élèvent en dépenses et en recettes à 2 567 107,47 €

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) affecter en investissement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) une somme de 21 371 837,53 €, représentant le montant du déficit d'investissement ;

2°) inscrire en dépense le déficit d'investissement au compte 001 du budget pour 21 371 837,53 €;

3°) maintenir le solde du résultat d'exploitation 2007, soit 5 324 483,22 € en report à nouveau sur l'exercice 2008, compte 002. »

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 12 – Budget annexe des Opérations Funéraires. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

«L'instruction M4 a introduit de nouvelles procédures budgétaires et comptables, notamment la reprise du résultat d'exploitation d'un exercice au budget de l'exercice suivant.

L'exercice 2007 fait apparaître un excédent sur ordonnancement de 19 155,37 € en section de fonctionnement. Ce montant doit être mis en concordance avec le compte de gestion, soit 19 155,35 €

Ce résultat peut être, soit affecté à l'autofinancement de la section d'investissement, soit maintenu en report à nouveau, soit affecté au budget principal.

Le budget annexe des opérations funéraires ne comporte pas de section d'investissement.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir inscrire le résultat en report à nouveau au compte 002 du budget annexe pour 19 155,35 € »

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 13 – Budget annexe des Opérations soumises à T.V.A. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

«L'instruction M14 a introduit de nouvelles procédures budgétaires et comptables, notamment la reprise du résultat d'exploitation d'un exercice au budget de l'exercice suivant.

L'exercice 2007 fait apparaître un excédent sur ordonnancement de 175 133,15 € en section de fonctionnement.

Ce résultat peut être, soit affecté à l'autofinancement de la section d'investissement, soit maintenu en report à nouveau, soit affecté au budget principal.

La section d'investissement fait apparaître en 2007 un excédent de 567 986,59 €

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) inscrire le résultat de fonctionnement en report à nouveau compte 002 du budget annexe pour 175 133,15 €;

2°) affecter une partie du résultat de fonctionnement (soit 150 000 €) au budget principal en ouvrant une dépense de 150 000 € en compte 6522 (versement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal) sur le budget annexe, ainsi qu'une recette du même montant au compte 7551 (excédents des budgets annexes à caractère administratif) sur le budget principal ;

3°) inscrire le résultat d'investissement au compte 001 du budget annexe pour 567 986,59 € »

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 14 – Budget annexe des Z.A.C. en régie. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'instruction M14 a introduit de nouvelles procédures budgétaires et comptables, notamment la reprise du résultat d'exploitation d'un exercice au budget de l'exercice suivant.

L'exercice 2007 fait apparaître un déficit sur ordonnancement en section de fonctionnement de 47 176,19 € et un excédent sur ordonnancement en section d'investissement de 54 790,21 €

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) inscrire le résultat de fonctionnement en report à nouveau compte 002 du budget annexe pour 47 176,19 €(en dépenses) ;

2°) inscrire le résultat d'investissement en report à nouveau compte 001 du budget annexe pour 54 790,21 €(en recettes). »

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 15 – Budget annexe du Parc Floral. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

«L'instruction M14 a introduit de nouvelles procédures budgétaires et comptables, notamment la reprise du résultat d'exploitation d'un exercice au budget de l'exercice suivant.

L'exercice 2007 fait apparaître un excédent sur ordonnancement de 98 323,73 € en section de fonctionnement.

Ce résultat peut être, soit affecté à l'autofinancement de la section d'investissement, soit maintenu en report à nouveau, soit affecté au budget principal.

La section d'investissement fait apparaître en 2007 un excédent de 413 079,52 €

Les reports d'investissement s'élèvent en dépenses et en recettes à 76 250,00 €

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) inscrire le résultat de fonctionnement en report à nouveau compte 002 du budget annexe pour 98 323,73 € (en recettes) ;

2°) inscrire le résultat d'investissement en report à nouveau compte 001 du budget annexe pour 413 079,52 € (en recettes). »

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 16 – Décision modificative n° 5.

M. MARTIN – *Il s'agit d'une décision modificative importante parce que M. le Maire, vous nous avez invité à faire une revue complète des projets. Je crois que c'était un exercice très utile et très enrichissant, comme nous le faisons chaque année, pour ajuster au mieux nos crédits d'investissement. Donc, nous avons fait des ajustements importants en dépenses et en recettes sur les investissements de la Ville d'Orléans que vous avez dans la présente délibération.*

Vous voyez que nous avons réaffecté des crédits de l'ordre du million d'euros sur des opérations, comme par exemple :

- l'aménagement de sanitaires publics en investissement direct et non plus en location comme nous le faisons précédemment, de façon à gagner des frais de fonctionnement par la suite, pour la somme de 1 095 000 € ;

- l'aménagement de la place Saint-Laurent, nouvelle dépense en investissement affectée sur le budget des travaux de voirie pour un montant de 300 000 € ;

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

- l'avancement des opérations au Jardin des Plantes pour plus de 100 000 € ;

- des acquisitions foncières, comme l'acquisition du foyer des handicapés, rue du Colonel O'Neil pour un montant de 320 000 € ;

autant d'opérations que vous avez dans la délibération et que nous vous proposons maintenant de voter.

M. le Maire – Merci M. MARTIN. S'il n'y a pas de remarques, je vous consulte.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

A) BUDGET PRINCIPAL

I - AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :

	<u>Prélèvement</u>		<u>en €</u>	<u>Affectation</u>		<u>en €</u>
255 611	829	600	-30 000,00	421 64131	320	30 000,00
Contrats de prestations de services				Rémunération		
Etudes et garderies scolaires				Centres de loisirs		
REUSSITE EDUCATIVE				Rémunération intervenants club coup de pouce		
020 2031	13B0241	340	-95 350,00	020 64131	320	95 350,00
Frais d'études				Rémunération		
Administr. générale de la collectivité				Administr. générale de la collectivité		
CONCERTO				Rémunération des chefs de projet		
322 6182		548	-710,00	322 2162	05A067 548	710,00
Documentation générale et technique				Fonds anciens des bibliothèques & musées		
Musées				Musées		
				ENRICHISSEMENT RESTAURATION COLLECTIONS		
				Modification d'imputation comptable		
822 2315	01A437	810	-13 786,24	822 2188	01A437 810	13 786,24
Instal., matériel & outillage techniques				Autres immobilisations corporelles		
Voirie communale et routes				Voirie communale et routes		
SECURISATION DES BAT. PUBLICS				SECURISATION DES BAT. PUBLICS		
				Acquisition de portiques installés au Lac de Sologne		
824 2315	09E001	102	-22 470,31	824 2031	09E001 102	22 470,31
Instal., matériel & outillage techniques				Frais d'études		
Développement social urbain				Développement social urbain		
ACTION DE PROXIMITE				ACTION DE PROXIMITE		
				Modification d'imputation comptable		

- 900 -

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

		<u>Prélèvement</u>			<u>en €</u>			<u>Affectation</u>			<u>en €</u>
020	616		230		-186,93	020	678		230		186,93
Primes d'assurances											
Administr. générale de la collectivité											
Autres charges exceptionnelles											
Administr. générale de la collectivité											
Remboursements dégâts sur logement de fonction											
414	2315	03B078	530		-4 367,00	414	2188	03B078	530		4 367,00
Instal., matériel & outillage techniques											
Bases de loisirs											
BASE DE LOISIRS ILE CHARLEMAGNE											
INFRASTRUCTURE											
Autres immobilisations corporelles											
Bases de loisirs											
BASE DE LOISIRS ILE CHARLEMAGNE											
INFRASTRUCTURE											
Modification d'imputation comptable											
324	2316	05A171	558		-765,00	324	2188	05A171	558		765,00
Restau. des collections et oeuvres d'art											
Autres actions conserv - diff patrimoine											
ARCHEOLOGIE											
Autres immobilisations corporelles											
Autres actions conserv - diff patrimoine											
ARCHEOLOGIE											
Acquisition matériel											
421	2313	06A476	600		-2 286,00	421	2188	06A476	600		2 286,00
Constructions											
Centres de loisirs											
DOMAINE DE SOULAIRE											
Autres immobilisations corporelles											
Centres de loisirs											
DOMAINE DE SOULAIRE											
Modification d'imputation comptable											

II - AUTORISER LES AJUSTEMENTS DE CREDITS SUIVANTS

A) SECTION D'INVESTISSEMENT

				<u>en €</u>
422	2313	03A4371	910	-77 000,00
Autres activités pour les jeunes				
Constructions				
MAISON BOURGOGNE – travaux entretien				
Ajustement dans le programme des travaux				
414	2313	03Z075	920	35 000,00
Equipements sportifs				
Constructions				
G.R. BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS				
Travaux station de relevage au stade de la Vallée				
23	20418	04B259	222	-150 000,00
Enseignement supérieur				
Subv. équip. versées autres org. publ.				
INSTITUT DE FORMATION				
Participation de la ville 300 000 €				
(50 % en 2008)				

<u>En dépenses</u>				<u>en €</u>
324 2313	05A477	910		-82 000,00
Entretien du patrimoine culturel				
Constructions				
RESTAURATION HOTEL GROSLOT				
Ajustement en fonction des avancements de travaux				
324 2313	05A486	910		-70 000,00
Entretien du patrimoine culturel				
Constructions				
SALLE DES THESES				
Ajustement dans le programme des travaux				
324 2313	05A491	910		-350 000,00
Edifices cultuels				
Constructions				
EGLISE SAINT-AIGNAN PHASE 2				
Ajustement dans le programme des travaux				
30 2313	05Z076	920		44 000,00
Culture : Services communs				
Constructions				
GROSSES REPARAT. DIVERS BAT. CULTURELS				
Travaux de renforcement Salle Vitez au Carré Saint-Vincent				
213 2031	06A479	910		31 000,00
Enseignement primaire				
Frais d'études				
ETUDES RESTRUCTURATION 4 ECOLES				
Etudes complémentaires				
213 2313	06A474	910		136 000,00
Enseignement primaire				
Constructions				
MATERNELLE RENE THINAT				
Démarrage de l'opération avancé				
213 2031	06A475	910		71 000,00
Enseignement primaire				
Frais d'études				
ECOLE PRIMAIRE OLYMPIA CORMIER				
Etudes complémentaires sur le montage de l'opération				
822 2315	07A032	810		900 000,00
Voirie communale et routes				
Instal., matériel & outillage techniques				
AMELIORATION DE LA VOIRIE				
Opérations complémentaires du programme de voirie				

<u>En dépenses</u>			<u>en €</u>
822 2315	07A03204	810	-500 000,00
Voirie communale et routes			
Instal., matériel & outillage techniques			
ENFOUISSEMENT DE RESEAUX			
Opérations d'enfouissement avec E.D.F. décalées			
821 2315	07A034	402	150 000,00
Equipement de voirie			
Instal., matériel & outillage techniques			
AMENAGEMENTS DIVERS			
Opération reportée sur 2008 suite à défaillance en 2007 de l'entreprise attributaire du marché			
822 2315	07A0361	810	-350 000,00
Voirie communale et routes			
Instal., matériel & outillage techniques			
ENFOUISSEMENT RESEAUX C.L.E.O.			
Ajustement des travaux			
822 2315	07A044	810	-430 000,00
Voirie communale et routes			
Instal., matériel & outillage techniques			
ENTRETIEN OUVRAGES D'ART			
Ajustement des travaux			
821 2315	07A465	808	1 095 000,00
Equipement de voirie			
Instal., matériel & outillage techniques			
AMENAGEMENT SANITAIRES PUBLICS			
Acquisition des sanitaires au lieu de la location (tranche 2008)			
824 2318	10A478	820	300 000,00
Autres opérations d'aménagement urbain			
Autres immobilisations corporelles			
PLACE SAINT-LAURENT			
Travaux de voirie			
822 2315	07A466	810	-170 000,00
Voirie communale et routes			
Instal., matériel & outillage techniques			
RESIDENTIALISATION ALLEES PIERRE CHEVALLIER			
Ajustement au calendrier des travaux			
823 2318	08A15057	820	-163 000,00
Espaces verts urbains			
Autres immobilisations corporelles			
FLEURISSEMENT			
Transfert sur opération Jardin des Plantes			

<u>En dépenses</u>			<u>en €</u>
823 2318	08A01299	820	100 000,00
Espaces verts urbains			
Autres immobilisations corporelles			
JARDIN DES PLANTES			
Avancement de l'opération			
830 2315	08B268	121	-30 000,00
Environnement - Services communs			
Instal., matériel & outillage techniques			
DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE			
Ajustement projet jardin madeleine			
824 2031	09A451	106	-100 000,00
Développement social urbain			
Frais d'études			
CONVENTION TERRITORIALE ARGONNE			
Ajustement du programme			
824 2315	09E001	102	-300 000,00
Développement social urbain			
Instal., matériel & outillage techniques			
ACTION DE PROXIMITE			
Transfert Espaces Verts (Place Saint-Laurent)			
824 2115	10A188	730	320 000,00
Réserves foncières			
Terrains bâtis			
ACQUISITIONS FONCIERES EXCEPTIONNELLES			
Acquisition foyer des handicapés rue du Colonel O'Neil			
824 2315	10A452	800	-80 000,00
Autres opérations d'aménagement urbain			
Instal., matériel & outillage techniques			
PROJET CENTRE VILLE			
Ajustement du programme			
824 2315	10A394	800	-100 000,00
Autres opérations d'aménagement urbain			
Instal., matériel & outillage techniques			
RESTRUCTURATION DE LA GARE			
821 20415	10A481	800	-230 000,00
Equipement de voirie			
subv.equip.versées groupés collectivités			
NAVETTES ORLEANS-FLEURY			
Opération non finalisée à ce jour			

<u>En dépenses</u>			<u>en €</u>
020 2183	13B0241	340	-300 000,00
Administr. générale de la collectivité			
Matériel de bureau et informatique			
Projet CONCERTO (ex carte de vie quotidienne enfants)			
En 2008 phase de tests uniquement			
020 2313	13Z005	920	40 000,00
Administr. générale de la collectivité			
Constructions			
GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX			
Réfection de locaux au Centre Municipal			
020 2313	13Z0054	920	-150 000,00
Administr. générale de la collectivité			
Constructions			
EX COLLEGE JOLIOT CURIE RESTRUCTURATION			
Etudes en cours , programme validé fin février , crédits ramenés à 150 000 €en 2008			
322 2313	13Z079	910	-488 000,00
Musées			
Constructions			
C.E.R.C.I.L. 45, RUE DU BOURDON BLANC			
Ajustement planning de travaux pour la scénographie			
020 2313	13Z475	910	24 000,00
Administr. générale de la collectivité			
Constructions			
MISE EN SECURITE HOTEL GROSLOT			
Compléments de crédits pour la mise en conformité			
020 2313	13Z478	910	-25 000,00
Administr. générale de la collectivité			
Constructions			
G.R. HOTEL HARDOUINEAU			
Solde opération			
020 2031	13B024	340	50 000,00
Administr. générale de la collectivité			
Frais d'études			
SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE			
Compléments de crédits			
020 2051	13B024	340	50 000,00
Administr. générale de la collectivité			
Acquisition de logiciels			
SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE			
Compléments de crédits			
020 2313	08W001	920	133 500,00
Administr. générale de la collectivité			
Constructions			
SINISTRE (grêle) ORANGERIE JARDIN DES PLANTES			
Ajustement suite appel d'offres			

<u>En dépenses</u>				<u>en €</u>
824 20415	08A17034	120		46 050,00
Autres opérations d'aménagement urbain subv.equip.versées grouppts collectivités AMENAGEMENT DES QUAIS DE LA LOIRE Fonds de concours (Inexplosible)				
820 2188	07A037	810		50 000,00
Aménagement urbains - Services communs Autres immobilisations corporelles MATERIELS DIVERS DE VOIRIE Matériel pour balisage				
813 2182	07B041	830		40 000,00
Propreté urbaine Matériel de transport GROSSES REPARATIONS VEHICULES SCE BALAYAGE Complément de crédits en fonction des travaux à effectuer				
Total dépenses d'investissement				529 450,00

<u>En recettes</u>				<u>en €</u>
520	1328	02B397	510	-570 000,00
Interventions sociales -Services communs				
Autres subv. equip non transf.				
CRECHE CENTRE VILLE				
Report du versement de la subvention				
324	1321	05A486	540	-40 000,00
Entretien du patrimoine culturel				
Subv. equip. non transf. etat étab. nat.				
SALLE DES THESES				
Ajustement au planning des travaux de scénographie				
822	1328	07A467	810	-230 000,00
Voirie communale et routes				
Autres subv. equip. non transf.				
REFECTION PARKINGS QUARTIER GARE				
Montage différent, les recettes prendront la forme de loyers en section de fonctionnement				
322	1321	13Z079	910	-100 000,00
Musées				
Subv. equip. non transf. etat étab. nat.				
C.E.R.C.I.L. 45, RUE DU BOURDON BLANC				
Ajustement au planning de la scénographie				
322	1322	13Z079	910	-100 000,00
Musées				
Subv. equip. non transf. régions				
C.E.R.C.I.L. 45, RUE DU BOURDON BLANC				
Ajustement au planning de la scénographie				
822	1328	07A0361	810	-10 000,00
Voirie communale et routes				
Autres subv. equip. non transf.				
ENFOUISSEMENT RESEAUX C.L.E.O.				
Ajustement au planning des travaux				
823	1321	08A01299	820	43 000,00
Espaces verts urbains				
Subv. equip. non transf. etat étab. nat.				
JARDIN DES PLANTES				
Ajustement du programme				
821	1342		402	-710 330,00
Equipement de voirie				
Amendes de police				
Réduction du produit national à reverser				
(Loi de Finances 2007)				
01	1641		310	-4 000 000,00
Opérations non ventilables				
Emprunts en francs ou en euros				
Réduction de l'emprunt prévisionnel compte tenu des résultats 2007				
Total recettes d'investissement				- 5 717 330,00

B) SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>En dépenses</u>		<u>en €</u>
020 611	130	1 150,00
Administr. générale de la collectivité Contrats de prestations de services Mise à disposition du Centre de Conférences pendant la campagne électorale		
811 6156	123	30 000,00
Eau Maintenance Entretien des poteaux et bouches d'incendie		
020 60613	800 922	400 000,00
Administr. générale de la collectivité Chauffage urbain CHAUFFAGE COMBUSTIBLE (P1) Complément de crédits liés à la rigueur hivernale et au coût de l'énergie		
020 60622	925	122 000,00
Administr. générale de la collectivité Carburants Augmentation du coût des carburants		
020 61522	920	100 000,00
Administr. générale de la collectivité Entretien et réparation Bâtiments Crédits pour entretien de bâtiments scolaires		
020 611	310	200 000,00
Administr. générale de la collectivité Contrats de prestations de services Divers audits		
522 65748	103	109 100,00
Actions en faveur enfance et adolescence Subv. de fonct. aux autres organismes privés Subvention à l'association ELAN		
021 6531	320	60 000,00
Assemblée locale Indemnités des élus		
020 6226	230	50 000,00
Administr. générale de la collectivité Honoraires Direction de l'action juridique		
01 022	310	173 358,22
Opérations non ventilables Dépenses imprévues – Fonctionnement (reconstitution de l'enveloppe de 500 K€)		
Total dépenses de fonctionnement		1 245 608,22

<u>En recettes</u>		<u>en €</u>
816 757	922	550 000,00
Autres réseaux et services divers		
Excédents reversés par fermiers & conc.		
Redevance S.O.C.O.S. sur les résultats		
020 7551	310	150 000,00
Administr. générale de la collectivité		
Excédents des budgets annexes à car. Adm		
Reversement du budget des opérations soumises à T.V.A.		
Total recettes de fonctionnement		700 000,00

C) AJUSTEMENTS SUR LES RECETTES FISCALES en fonction des notifications reçues

<u>En recettes</u>		
01 7411	310	9 268,00
Opérations non ventilables		
Dotat. Forfaitaire (D.G.F. Dotations Etat)		
01 74123	310	170 641,00
Opérations non ventilables		
Dotat. de solidarité urbaine		
01 74127	310	49 570,00
Opérations non ventilables		
Dotation nationale de péréquation		
01 73110	310	-116 344,00
Opérations non ventilables		
Impôts locaux - rôle principal		
01 73111	310	195 000,00
Opérations non ventilables		
Rôles supplémentaires d'impôts locaux		
01 74835	310	100 870,00
Opérations non ventilables		
Etat - Compens.exonération . des taxes d'habitation (Etat)		
Total recettes de fiscalité		409 005,00

III – OUVRIR LES CREDITS QUI CORRESPONDENT AUX REPORTS DE CREDITS EN SECTION D' INVESTISSEMENT :

Ces restes à réaliser ou reports correspondent aux dépenses engagées non mandatées de l'exercice 2007 qui s'élèvent à 2 567 107,47 € en dépenses et recettes dont 1 838 134,47 € d'emprunts.

IV - AUTORISER LES OUVERTURES DE CREDITS SUIVANTS

1) Reprise du résultat du budget principal

<u>En dépenses</u>		<u>en €</u>
01 001	310	21 371 837,53
Opérations non ventilables		
Résultat 2007 d'investissement reporté		
<u>En recettes</u>		
01 1068	310	21 371 837,53
Opérations non ventilables		
Excédents 2007 de fonctionnement Capitalisés		
01 002	310	5 324 483,22
Opérations non ventilables		
Résultat 2007 de fonctionnement reporté		

2) Reprise de la provision de 100 000 € inscrite pour le contentieux GTM Construction dans le cadre du contentieux du marché pour la construction des tribunes du Parc des Sports des Montées

Application de la transaction arrêtée par délibération du 29/02/2008 décidant du versement d'une somme de 60 212,96 € dont 14 212,96 € au titre des travaux complémentaires, le solde soit 39 787,04 € étant affecté aux dépenses imprévues

<u>En dépenses</u>		
020 678	230	46 000,00
Administr. générale de la collectivité		
Autres charges exceptionnelles		
414 2315	10A218 800	14 212,96
Equipements sportifs		
Instal., matériel & outillage		
techniques PARC DES SPORTS		
01 022	310	39 787,04
Opérations non ventilables		
Dépenses imprévues – Fonctionnement : solde de la provision affectée au dépenses imprévues		
<u>En recettes</u>		
01 7815	310	100 000,00
Opérations non ventilables		
Reprises / prov. risques.-fonc. courant		

3) Ouverture de la recette de la vente d'un immeuble au Fonds Régional d'Art Contemporain et du fonds de concours versé par la Ville

<u>En dépenses</u>				<u>en €</u>
33	20412	05A828	540	1 114 750,00
Action culturelle				
Subvention d'équipement versée à la Région				
F.R.A.C.				

<u>En recettes</u>				
33	024	05A828	730	1 114 750,00
Action culturelle				
Recette vente d'immeuble				
F.R.A.C.				

4) Ouverture de dépenses et recettes des travaux de vidéo-surveillance pour la Maison de l'animation de la C.A.F. et de ses abords

<u>En dépenses</u>				
020	4581	13C259	930	3 950,00
Administr. générale de la collectivité				
Opération. d'invest. sur mandat dépense				
ALARME INTRUSION ET SURVEILLANCE VIDEO				

<u>En recettes</u>				
020	4582	13C259	930	3 950,00
Administr. générale de la collectivité				
Opération. d'invest. sur mandat recette				
ALARME INTRUSION ET SURVEILLANCE VIDEO				

5) Ajustement des virements sur les sections d'investissement et de fonctionnement

<u>En dépenses</u>				
01	023		310	5 107 452,96
Opérations non ventilables				
Virement de la section investissement				

<u>En recettes</u>				
01	021		310	5 107 452,96
Opérations non ventilables				
Virement de la section fonctionnement				

B) BUDGETS ANNEXES

a) Budget annexe des opérations funéraires - Reprise des résultats

<u>En dépenses</u>			<u>en €</u>
673	421		2 500,00
Titres annulés			
611	421		12 000,00
Contrats de prestations de service			
6218	421		4 655,35
Autres personnels extérieurs			
<u>En recettes</u>			
01	002	310	19 155,35
Opérations non ventilables			
Résultat de fonctionnement reporté			

b) Budget annexe des opérations soumises à T.V.A. (locations des bâtiments à des entreprises, Festival de Jazz, Magazine Municipal) - Reprise des résultats

<u>En dépenses</u>			
65	6522	310	150 000,00
Opérations non ventilables			
Reversement excédent des budgets annexes à caractère administratif			
9001	673	310	2 820,66
Titres annulés			
Bâtiments économiques			
9001	611	310	22 312,49
Contrat de prestations de services			
Bâtiments économiques			
<u>En recettes</u>			
01	002	310	175 133,15
Opérations non ventilables			
Résultat de fonctionnement reporté			

c) Budget annexe des Z.A.C. en régie - Reprise des résultats

<u>En dépenses</u>			<u>en €</u>
01 002		310	47 176,19
Opérations non ventilables			
Résultat de fonctionnement reporté			
824 16874	10A463	800	54 790,21
Z.A.C. Candolle			
Autres dettes Communes			

<u>En recettes</u>			
824 7015		800	47 176,19
Z.A.C. Candolle			
Ventes de terrains aménagés			
01 001		310	54 790,21
Opérations non ventilables Résultat			
d'investissement reporté			

d) Budget annexe du PARC FLORAL

I – OUVRIR LES CREDITS QUI CORRESPONDENT AUX REPORTS DE CREDITS EN SECTION D' INVESTISSEMENT :

Ces restes à réaliser ou reports correspondent aux dépenses engagées non mandatées de l'exercice 2007 qui s'élèvent à 76 250,00 € en dépenses de travaux et pour un montant identique en recettes de subventions.

II – OUVRIR LES CREDITS POUR LA REPRISE DES RESULTATS

INVESTISSEMENT

<u>En dépenses</u>			
823 2318	08D1006	821	26 000,00
Parc Floral			
Autres immobilisations corporelles			
JARDIN TUNNEL			
823 2188	08D1015	821	25 000,00
Parc Floral			
Autres immobilisations corporelles			
JARDIN D'IRIS			
823 2318	08D1016	821	7 657,00
Parc Floral			
Autres immobilisations corporelles			
VESTIAIRES PERSONNEL			

<u>En dépenses</u>			<u>en €</u>
823 2088		821	1 639,70
Parc Floral			
Autres immobilisations incorporelles			
823 2318	08D1018	821	25 000,00
Parc Floral			
Autres immobilisations corporelles			
TERRAIN DE CULTURE			
823 2318	08D1020	821	40 000,00
Parc Floral			
Autres immobilisations corporelles			
OUVRAGE D'ART PONT BLANC			
823 2188	08D1022	821	40 000,00
Parc Floral			
Autres immobilisations corporelles			
RENOVATION PATRIMOINE			
823 2188	08D2004	821	7 000,00
Parc Floral			
Autres immobilisations corporelles			
JEUX			
823 2318	08D2004	821	80 000,00
Parc Floral			
Autres immobilisations corporelles			
JEUX			
823 2318	08D2005	821	31 000,00
Parc Floral			
Autres immobilisations corporelles			
SUPERSTRUCTURE			
823 2188	08D3001	821	3 360,54
Parc Floral			
Autres immobilisations corporelles			
PARC FLORAL - EQUIPEMENT DU JARDIN			
823 2313	08D1010	821	126 422,28
Parc Floral Constructions			
VOLIERES FAISANS			
<u>En recettes</u>			
010 001		310	413 079,52
Flux financiers			
Résultat d'investissement reporté			

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

FONCTIONNEMENT

<u>En dépenses</u>		<u>en €</u>
823 64111	320	35 000,00
Parc Floral Rémunération principale		
823 022	821	63 323,73
Parc Floral Dépenses imprévues - Fonctionnement		
<u>En recettes</u>		
010 002	310	98 323,73
Flux financiers Résultat de fonctionnement reporté »		

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

Etat des reports trié par operation
Section Investissement Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
01A436	VIDEO PROTECTION			
23	2315	020	01A436	3.588,00
Total VIDEO PROTECTION				3.588,00
01A437	SECURISATION DES BAT. PUBLICS			
23	2315	822	01A437	18.076,00
Total SECURISATION DES BAT. PUBLICS				18.076,00
02B397	CRECHE CENTRE VILLE			
21	2184	520	02B397	8.889,83
21	2115	520	02B397	23.000,00
23	2313	520	02B397	107.366,67
Total CRECHE CENTRE VILLE				139.256,50
04A408	DEPLACEMENT MARCHÉ DE GROS			
204	2042	94	04A408	25.000,00
Total DEPLACEMENT MARCHÉ DE GROS				25.000,00
05A099	MEDIATHEQUE			
20	2031	321	05A099	2.900,00
Total MEDIATHEQUE				2.900,00
05A315	GROSSES REPARATIONS DIVERS ORGUES			
23	2313	30	05A315	6.578,00
Total GROSSES REPARATIONS DIVERS ORGUES				6.578,00
05A403	MUSEE DES BEAUX ARTS - SECURITE			
23	2315	322	05A403	10.190,00
Total MUSEE DES BEAUX ARTS - SECURITE				10.190,00
05A416	MAISON DES ARTS, DE LA MUSIQUE ET MARCEAU			
21	2184	311	05A416	1.461,80
23	2313	311	05A416	58.276,00
Total MAISON DES ARTS, DE LA MUSIQUE ET MARCEAU				59.737,80
05A470	COLLEGE ST P. LE FUELLIER - AMENAGEMENT			
23	2315	33	05A470	9.832,00
Total COLLEGE ST P. LE FUELLIER - AMENAGEMENT				9.832,00
05A477	RESTAURATION HOTEL GROSLOT			
23	2313	324	05A477	279.017,40
Total RESTAURATION HOTEL GROSLOT				279.017,40

Etat des reports trié par operation
Section Investissement Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
05A826	CINEMA LES CARRÉS			
23	2313	33	05A826	103.503,72
Total CINEMA LES CARRÉS				103.503,72
07A032	AMELIORATION DE LA VOIRIE			
23	2315	822	07A032	324.209,50
Total AMELIORATION DE LA VOIRIE				324.209,50
07A449	REAMENAGEMENT DES MARCHÉS			
23	2315	91	07A449	36.018,80
Total REAMENAGEMENT DES MARCHÉS				36.018,80
07A453	CAUTIONS VOIRIE			
16	165	01	07A453	28.630,00
Total CAUTIONS VOIRIE				28.630,00
07A462	MERLON RN 20			
23	2318	823	07A462	61.051,28
Total MERLON RN 20				61.051,28
08A01299	JARDIN DES PLANTES			
23	2316	823	08A01299	44.750,88
Total JARDIN DES PLANTES				44.750,88
08A01318	JARDIN BABANGER			
23	2316	823	08A01318	80.333,49
Total JARDIN BABANGER				80.333,49
08B279	ETUDES GEOTECHNIQUES			
20	2031	830	08B279	2.368,00
Total ETUDES GEOTECHNIQUES				2.368,00
10A165	OPERATION CHATELET			
23	238	824	10A165	86.400,00
Total OPERATION CHATELET				86.400,00
10A452	PROJET CENTRE VILLE			
23	2315	824	10A452	231.133,19
Total PROJET CENTRE VILLE				231.133,19
10A471	DEMOLITIONS LIEES AUX ACQUIS FONCIERES			
23	2315	824	10A471	162.960,05
Total DEMOLITIONS LIEES AUX ACQUIS FONCIERES				162.960,05

Etat des reports trié par operation
Section Investissement Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
10A473	SECTEUR DES BALLETTIERS (COIGNEAU)			
23	2315	824	10A473	120.927,14
Total SECTEUR DES BALLETTIERS (COIGNEAU)				120.927,14
13A015	RENOUVELLEMENT MATERIEL ROLLANT			
21	2182	020	13A015	35.427,64
Total RENOUELEMENT MATERIEL ROLLANT				35.427,64
13B023	INFORMATISATION DES SERVICES			
20	2051	020	13B023	86.368,97
21	2183	020	13B023	87.723,01
Total INFORMATISATION DES SERVICES				174.091,98
13B024	SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE			
20	2051	020	13B024	82.459,63
Total SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE				82.459,63
13B0241	CONCERTO			
20	2051	020	13B0241	66.537,83
Total CONCERTO				66.537,83
13E005	GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX			
23	2313	020	13E005	149.213,21
Total GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX				149.213,21
13E472	AMENAGEMENT ACCUEIL CENTRE MUNICIPAL			
21	2184	020	13E472	3.742,27
23	2313	020	13E472	45.589,13
23	2382	020	13E472	110.000,00
Total AMENAGEMENT ACCUEIL CENTRE MUNICIPAL				159.331,40
13E475	MISE EN SECURITE HOTEL GROSLOT			
23	2313	020	13E475	63.583,95
Total MISE EN SECURITE HOTEL GROSLOT				63.583,95
Total Dépenses				2.567.107,47

Etat des reports trié par operation
Section Investissement Recettes

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
16	1641	01		1.838.134,47
Total				1.838.134,47
09A39102 GPV- COMPLEXE SPORTIF LA SOURCE				
13	1321	8243	09A39102	552.900,00
Total GPV- COMPLEXE SPORTIF LA SOURCE				552.900,00
09A39108 GPV-RESIDENTIALISATION				
13	1321	8243	09A39108	102.017,00
Total GPV-RESIDENTIALISATION				102.017,00
09A39109 GPV-POLE CULTUREL				
13	1321	8243	09A39109	47.612,00
Total GPV-POLE CULTUREL				47.612,00
09A39114 GPV-VRD				
13	1321	8243	09A39114	26.444,00
Total GPV-VRD				26.444,00
Total Recettes				2.567.107,47
Total Investissement				0,00
TOTAL GENERAL				0,00

Etat des reports trié par operation
Section Investissement Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
08D2004	JEUX			
23	2310	8231	08D2004	26.250,00
Total JEUX				26.250,00
08D2005	SUPERSTRUCTURE			
23	2310	8231	08D2005	50.000,00
Total SUPERSTRUCTURE				50.000,00
Total Dépenses				76.250,00

Etat des reports trié par operation
Section Investissement Recettes

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
13	1312	8231		76.250,00
Total				76.250,00
Total Recettes				76.250,00
Total Investissement				0,00
TOTAL GENERAL				0,00

N° 17 – Recouvrement des produits locaux. Autorisation permanente d'envoi des commandements et fixation des seuils.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de mettre en place une politique plus rationnelle du recouvrement des produits locaux en lien avec les services du Trésor, il est possible à l'ordonnateur de donner au comptable une autorisation générale et permanente d'envoi des commandements et de définir les seuils de poursuite.

L'autorisation permanente et la fixation des seuils permettront au comptable, d'une part de lancer la procédure de recouvrement sans l'accord préalable du Maire, et d'autre part d'en alléger le fonctionnement.

Cette demande faite par le trésorier résulte de l'application de l'instruction de la comptabilité publique sur le recouvrement des recettes des collectivités locales du 13 décembre 2005 et des articles L. 1617-5 et R. 2342-4 .du Code Général des Collectivités Territoriales permettant « l'exécution forcée d'office contre un débiteur » en l'absence de contestation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser à titre permanent, Mme le Trésorier, à poursuivre par voie de commandement sans autorisation préalable et à en fixer le seuil à 10 €;

2°) fixer le seuil pour les oppositions à tiers détenteur (O.T.D.) à 30 €;

3°) fixer le seuil pour les saisies ventes à 250 €;

4°) décider que ces mesures s'appliqueront pour les recettes du budget principal et des budgets annexes à compter du 1^{er} juillet 2008. »

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 18 – Services municipaux. Fourniture et gestion des abonnements aux périodiques français et étrangers. Approbation d'un marché après appel d'offres.

M. CARRE – *Il s'agit de confirmer le marché passé avec la Société EBSCO pour un montant de 60 000 € minimum et 150 000 € maximum.*

Mme NGANGA – *Nous avons simplement une demande à faire. Nous souhaitons avoir la liste des abonnements.*

M. le Maire – *D'accord, mais là je ne peux pas vous la donner car je ne la connais pas moi-même.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

«Le service Documentation assure la centralisation et la gestion des abonnements nécessaires aux services internes tandis que certains services extérieurs culturels, ayant une mission de conservation et de diffusion auprès du public, gèrent de façon plus autonome leurs propres abonnements (Réseau des Bibliothèques, Institut d'Arts Visuels, Musée des Beaux-Arts, Centre Charles Péguy).

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour la fourniture et la gestion d'abonnements aux périodiques français et étrangers.

Après ouverture des offres en date du 7 mai 2008, la Commission d'Appel d'Offres du 11 juin 2008 a procédé au jugement des offres, prenant en compte les critères d'attribution définis à l'article 9 du règlement de consultation :

1. Valeur technique des prestations appréciée au regard du mémoire technique : souplesse des propositions aux demandes ponctuelles, délais de livraison, qualité de service proposé, information sur l'évolution des supports (pondération 50 %),

2. Prix des prestations apprécié au regard de la commande test, de la remise et de l'escompte proposé (pondération 50 %).

Dans ces conditions, et après jugement par la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché relatif à la fourniture et à la gestion d'abonnements aux périodiques français et étrangers, à passer avec la Société EBSCO Information Service S.A.S. pour un montant minimum de 60 000 €T.T.C. et un montant maximum de 150 000 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, pour les divers services utilisateurs aux imputations suivantes :

- Réseaux des Bibliothèques : fonction 321, article 61821, T.S. 543,
- Service Documentation : fonction 020, article 61821, T.S. 201,
- Institut d'Arts Visuels : fonction 312, article 6182, T.S. 551,
- Centre Charles Péguy : fonction 322, article 6182, T.S. 546,
- Musée des Beaux-Arts : fonction 322, article 6192, T.S. 548. »

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

N° 19 – Parc automobile. Véhicules légers, accessoires et équipements. Acquisition. Années 2008-2010 . Approbation de marchés après appel d’offres.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s’agit d’attribuer quatre marchés après appel d’offres.*

M. le Maire – *Y-a-t-il des remarques ? M. GRAND.*

M. GRAND – *Je ferai une simple intervention pour savoir quels types de véhicules sont achetés, s’il y a des véhicules électriques ou hybrides, ce type de renseignements que je n’ai pas trouvés dans la délibération.*

Mme SAUVEGRAIN – *Il y a des lots en fonction de la taille des véhicules. Concernant le quatrième lot notamment, il s’agit exclusivement de véhicules électriques ou développement durable. Quant aux autres lots, comme il n’existe pas de véhicules, notamment en ce qui concerne les camions, spécialement développement durable, dans les critères nous mettons les normes de CO² et les différentes autres normes en critères de sélection.*

M. le Maire – *Merci de ces précisions.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

« Dans le cadre du programme de renouvellement des véhicules municipaux, il est prévu le remplacement de véhicules pour les différents.

A cet effet, un appel d’offres a été lancé le 11 avril 2008. Les offres correspondantes ont été ouvertes le 4 juin 2008, et jugées le 11 juin 2008 par la Commission d’Appel d’Offres selon les critères suivants :

- Etendue de la gamme (volume, charge utile, nombre de places, dimensions ...) y compris en véhicules propres (G.P.L., G.N.V., électriques). Pondération : 40 %,
- Prix des fournitures, rabais déduits. Pondération : 30 %,
- Délai de livraison. Pondération : 15 %,
- Performances environnementales des véhicules (essence, diesel, propres) : consommation émissions CO₂ en g/km, particules ... Pondération : 10 %,
- Valeur de reprise des véhicules réformés. Pondération : 5 %.

En conséquence, après jugement par la Commission d’Appel d’Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après appel d’offres à passer avec la Société Renault Retail Group Orléans concernant le lot n° 1, pour un montant minimum de 15 000 € T.T.C. et maximum de 50 000 € T.T.C. ;

2°) approuver le marché après appel d’offres à passer avec la Société Citroën Orléans. concernant le lot n° 2, pour un montant minimum de 50 000 € T.T.C. et maximum de 200 000 € T.T.C. ;

3°) approuver le marché après appel d'offres à passer avec la Société Prestige Automobiles concernant le lot n° 3, pour un montant minimum de 65 000 € T.T.C. et maximum de 260 000 € T.T.C. ;

4°) approuver le marché après appel d'offres à passer avec la Société Equip' Loisirs Autos concernant le lot n° 4, pour un montant minimum de 16 000 € T.T.C. et maximum de 64 000 € T.T.C. ;

Ces marchés sont passés pour une durée d'un an, reconductible une fois.

5°) autoriser M. le Maire à signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

6°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits des budgets de la Ville 2008, 2009, 2010, fonction 020, article 2182, opération 13A015, T.S. 925. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

N° 20 – Projet Centre Ville. Campagne de ravalement. Attribution de subventions. Approbation de conventions.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Projet Centre Ville, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement, tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de trois subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé, pour un montant global de 23 690,50 € ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics de copropriété ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Ville ;

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

4°) imputer les sommes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2042, opération 10A104, T.S. 700. »

ADOPTÉ PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

Conseil Municipal du 19 juin 2008

PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Secteur Obligatoire

Adresses	Immeubles		Montant Supplém. (en €)	Travaux d'intérêt architectural Observations	Montant Total (en €)
	Propriétaires ou Syndic	Montant Normal (en €)			
244, rue de Bourgogne	Mme Isabelle BOWEN-CHARON	4 725	3 200,50		7 925,50
11, rue Royale	SYNDIC: UFFI-URBANIA	14 757			14 757,00
TOTAL					22 682,50

Secteur Diffus

Adresses	Immeubles		Montant Supplém. (en €)	Travaux d'intérêt architectural Observations	Montant Total (en €)
	Propriétaire ou Syndic	Montant Normal (en €)			
21, boulevard Aristide Briand	Mme et M. JOUSSET	1 008			1 008
TOTAL					1 008

SYSTEMES D'INFORMATION

N° 21 – Direction des Systèmes d'Information. Pôle S.I.G.O.R. Travaux topo-fonciers et négociations foncières. Approbation d'un marché après appel d'offres.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Les opérations réalisées par la Ville nécessitent de nombreuses prestations topographiques et foncières (levés topographiques, négociations foncières, repérage de réseaux, levés d'intérieur, établissement de plans, etc) dans le cadre des études et du suivi des travaux confiés aux différents services municipaux.

Le marché en cours est arrivé à expiration le 14 juin 2008.

Il a été décidé de lancer un appel d'offres ouvert européen en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, afin de conclure un nouveau marché, fractionné à bons de commande, d'une durée d'un an et renouvelable 3 fois maximum.

Après ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres le 21 mai 2008, ladite commission a procédé au jugement des offres le 4 juin suivant selon les critères d'attribution figurant dans le règlement de la consultation.

En conséquence, et après jugement par la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après appel d'offres relatif à la réalisation de travaux topo-fonciers et négociations foncières, à passer avec la Société AXIS CONSEILS, 12, rue Alexandre Avisse à Orléans, pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse, sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans, pour un montant annuel minimum de 70 000 €T.T.C. et maximum de 300 000 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet pour chacun des services, au budget de la Ville. »

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

CULTURE ET EVENEMENTIEL

N° 22 – Attribution de subventions à des associations à caractère culturel.

M. VALETTE – *Je vous propose d'attribuer 11 500 € de subventions à des associations culturelles au nom du soutien de la Ville à la politique culturelle.*

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Nous souhaiterions, lors de la réunion de la commission Culture, que les subventions demandées par les associations apparaissent dans les tableaux comme ce qui se fait dans les commissions Solidarité-Insertion-Emploi et Développement Durable. Cela nous permettrait d'un peu mieux apprécier les demandes des associations. Merci.*

M. VALETTE – *Il me semble que dans la délibération, il y a un tableau dans lequel sont mentionnées les subventions 2007 et 2008.*

Mme KOUNOWSKI – *Excusez-moi, il s'agit des subventions demandées.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique en faveur des associations culturelles, la Ville soutient la diversité de la vie associative investie, soit dans un processus de création artistique, soit dans la diffusion de connaissances, soit dans le développement des pratiques amateurs.

Plusieurs associations du secteur « spectacles vivants » ont sollicité la passation d'une convention.

Il est proposé de ne pas mettre en place de nouvelles conventions avant l'aboutissement de la phase d'évaluations et d'expertises croisées concernant les associations en fin de période de convention triennale en décembre 2008.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culturelle, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution des subventions à des associations à caractère culturel selon la répartition figurant dans le tableau annexé, pour un montant global de 11 500 €;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 330, article 65748, T.S. 540. »

Conseil Municipal du 19 juin 2008

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

NOMS	Montant de la subvention (en €)		OBSERVATIONS
	2007	2008	
THÉÂTRE			
Baroque Production Président : Thierry MONTADAT	3 000	3 000	L'association met en place une mutualisation des moyens administratifs, du travail de diffusion et de communication pour accompagner les jeunes compagnies de spectacles vivants.
KRIZO THÉÂTRE Président : Yann RADUZENSKA	1 000	1 000	Il n'est pas donné suite à la demande de convention.
Théâtre Orchestral de Mlle JEZABEL Président : Noëlle CHAUVETTE	2 000	2 000	Cette subvention est attribuée au titre du fonctionnement de la compagnie et pour les ateliers d'écriture de chansons.
HISTOIRE ET PATRIMOINE			
Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles Lettres et Arts Président : Gérard HOCMARD	1 750	1 750	
MUSIQUE			
DIHUN KELTIEG Présidente : Anne LORE	-	750	Cette association participe à plusieurs manifestations organisées par la Ville.
ARTS VISUELS			
Image In Art Président : Sylvain RETEL		3 000	Aide pour la finalisation du film d'animation le Minotaure (durée 20 mn), Post-production prévue en septembre 2008, participation à la saison des festivals nationaux et internationaux de cinéma d'animation de septembre 2008 à septembre 2009. Rappel : le projet a été soutenu pour une étape de travail en 2006, année de la création artistique.
TOTAL	7 750	11 500	

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 23 – Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture. Adhésion de la Ville.

M. VALETTE – *Je propose que la Ville adhère à cette fédération parce qu'il s'agit d'un espace d'échanges et de confrontations. C'est aussi un lieu où l'on peut trouver des formations et enfin la F.N.C.C. est un interlocuteur de l'Etat dans la définition de ses politiques culturelles.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Créée en 1960 à l'initiative d'un groupe de Maires de toutes tendances, la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (F.N.C.C.) rassemble aujourd'hui, plus de quatre cents cinquante communes, regroupements de communes, départements et régions de France.

Dès son origine, elle a été l'élément moteur de l'essor des politiques culturelles des communes.

La quasi totalité des grandes villes sont adhérentes à la F.N.C.C. ainsi qu'un grand nombre de villes moyennes, villes de banlieue, communes rurales et également, départements, régions et communautés de communes et d'agglomérations. Toutes ces collectivités territoriales constituent la forme originale et pluraliste de l'action de la Fédération et sont représentées paritairement au sein de son Conseil d'Administration.

La F.N.C.C. signe une convention annuelle avec le Ministère de la Culture depuis 1988, qui permet un dialogue suivi avec l'Etat. Agréée organisme de formation des Elus territoriaux depuis le 1er juillet 1994, par le Ministère de l'Intérieur, elle offre un calendrier de sessions de formation de qualité répondant aux besoins et aux souhaits des élus.

La F.N.C.C. met en place des commissions de travail qui élaborent, en concertation étroite avec les professionnels, des propositions concrètes et met en ligne une revue bimensuelle électronique, la Lettre d'ECHANGES qui traite des sujets d'actualité culturelle.

Pour les communes de 60 001 à 200 000 habitants la cotisation annuelle s'élève à 1 100 €

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'adhésion de la Ville à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture, pour une cotisation annuelle de 1 100 € T.T.C. au titre de l'année 2008 ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits à ouvrir au budget de la Ville, fonction 30, article 6281, T.S. 540. »

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

N° 24 – Fonds Régional d'Art Contemporain. Attribution d'une subvention d'investissement à la Région Centre.

M. VALETTE – *Dans le cadre du transfert du F.R.A.C. aux Subsistances Militaires, la Ville a cédé à la Région le lieu pour 1 114 750 €. Il est donc proposé ce soir de reverser à la Région une subvention d'un montant équivalent dans le cadre de la réalisation de ce transfert.*

Je dois préciser qu'il a été pris un engagement par la Région d'organiser Archilab sur le site durant les 10 ans qui viennent.

M. le Maire – *Oui parce qu'on ne conçoit pas que le transfert du F.R.A.C. sans Archilab, cela va de soi. Effectivement, c'est important. Donc, la participation de la Ville pour la réalisation du F.R.A.C., qui est d'une double compétence Etat – Région, je le précise, est loin d'être négligeable à hauteur de plus d'un million d'euros. Je tenais à le préciser. Et nous souhaitons vivement que ce projet maintenant aboutisse parce qu'il n'a que trop duré.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a cédé à la Région Centre le site des anciennes Subsistances Militaires sis 88, rue du Colombier à Orléans, pour y construire le nouveau Fonds Régional d'Art Contemporain (F.R.A.C.) Centre dès 2010.

La Région Centre est désormais propriétaire de cet ensemble immobilier. L'acte notarié a été signé le 3 mars 2008. La Ville d'Orléans avait autorisé cette vente par une délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2004.

La Région Centre s'est engagée à maintenir l'accueil de la manifestation Archilab, Rencontres Internationales d'Architecture d'Orléans dans une partie des locaux cédés pendant une durée de 10 ans à compter de l'achèvement des travaux.

La Ville n'a également consenti la cession au profit de la Région Centre qu'à la condition que celle-ci pérennise la vocation culturelle des lieux et conserve ce bien dans son patrimoine.

Le prix de la cession de 1 114 750 € a été versé par la Région Centre.

Par la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2004, la Ville approuvait sa participation au financement de l'opération de transfert du F.R.A.C. Centre sous forme d'une subvention d'investissement d'un montant global et forfaitaire de 1 114 750 € correspondant au montant de la recette perçue par la Ville pour la vente du site, sous réserve de la présentation des pièces justificatives des dépenses engagées par la Région Centre pour la réalisation des travaux de réaménagement d'un montant au moins égal à 1 114 750 €

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution d'une subvention d'investissement à la Région Centre pour un montant global de 1 114 750 € T.T.C. dans le cadre du transfert du F.R.A.C. ;

2°) **imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 33, article 20412, opération 005A828, T.S. 540. »**

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

M. le Maire – *Je sens avec une pointe de regret ces deux abstentions sur cette délibération.*

N° 25 – **L’Astrolabe. Rapport annuel d’activités du délégataire de Service Public au titre de l’année 2007. Présentation.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

« L’article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de services publics doivent produire, chaque année, avant le 1er juin, à l’autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l’exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d’une annexe permettant d’apprécier les conditions d’exécution du service public.

Dès réception de ce rapport, son examen est mis à l’ordre du jour de la prochaine réunion de l’assemblée délibérante.

L’association l’Antirouille a remis son rapport pour la délégation de service public pour la gestion de l’équipement l’Astrolabe.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d’activités 2007 présenté par l’association l’Antirouille, délégataire de service public pour la gestion de l’Astrolabe.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION L'ANTIROUILLE
DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION DE LA SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES ET/OU
AMPLIFIEE L'ASTROLABE**

Objet : L'association l'Antirouille
Rapport d'activité du délégataire de Service Public

Année 2007
L'ASTROLABE

La gestion de l'équipement l'Astrolabe, Scènes de Musiques Actuelles a été confiée à l'association l'Antirouille, à l'issue d'une procédure de délégation du Service Public.

La gestion de l'équipement l'Astrolabe est la seule activité de l'association l'Antirouille.

I – BILAN D'ACTIVITÉ

a. Projet culturel et artistique

- Proposer au public une programmation éclectique et de qualité en respectant la diversité culturelle de vrais choix originaux, de découverte ou d'avant garde

- 35 % Rock : en 2006 26 %
- 13 % Electro : en 2006 - 22 %
- 13 % Pop : en 2006 12 %
- 11 % Hip hop : en 2006 - 11 %
- 9 % World Reggae : en 2006 - 5 %
- 10 % Classique –chansons : en 2005 - 9 %
- 5 % Métal : en 2006 - 10 %
- 2 % Jazz : en 2006 - 4 %
- 1 % Funk : en 2006 - 1 %

- Soutenir la place des artistes régionaux

Artistes diffusés :

- 38 % France (53 artistes)
- 38 % Région Centre (54 artistes)
- 24 % International (34 artistes)

b. Favoriser l'accès à la culture par une politique tarifaire

- Prix moyen annuel de la place : 13 €

Moyenne l'Astrolabe : 13,60 € soit 1,7 € d'augmentation par rapport à 2006.

Moyenne associations et particuliers : 8 à 10 €

- Mise en place d'un abonnement qui donne droit à des réductions tarifaires et des avantages spécifiques : 228 abonnés contre 251 en 2006.

c. Fréquentation

15 783 personnes ont assisté aux productions, petite jauge et grande jauge confondues. La fréquentation est en diminution en raison de l'augmentation des accueils de spectacles de petite jauge, et d'une baisse du nombre de spectacles accueillis ou produits (59 contre 69 en 2006) pour 19 198 entrés en 2006. On peut également constater un phénomène conjoncturel de baisse de la fréquentation lié au pouvoir d'achat d'une part, et d'autre part à une modification des comportements de consommation de la musique.

- 84 % des abonnés sont de l'agglomération
- 16 % hors agglomération
- 47 % ont entre 25 et 35 ans
- 19 % moins de 25 ans (en hausse par rapport à 2006 : 4 %).

Par ailleurs, l'association l'Antirouille compte 2 405 adhérents dont 53 membres actifs. 74 % sont des salariés, 20 % des étudiants et 6 % des personnes en situation précaire. 30 % ont moins de 25 ans et 46 % entre 25 et 35 ans.

d. Accompagnement, soutien à la création et prévention des conduites à risques
Accompagnement

- 6 journées ont été consacrées au filage,
- 6 à des accompagnements,
- 32 à la création,
- 11 à des actions de sensibilisation.

Soutien

• Un accompagnement scénique pour les artistes amateurs dans un lieu dont la taille est adaptée à leurs besoins, ce type d'accompagnement devrait se développer avec les locaux de répétition Polysonic.

• Participation aux dispositifs Propul'son développés par la Région Centre –2 groupes sont parrainés par l'Astrolabe : ON A SQUARE et NESSERIA - , et Emergences 2007 porté par Jazz à Tours (soutien au groupe «Antipode »).

• Artistes accueillis pour les filages : Kenny Arkana, Camille BazBaz, Monsieur Roux et Mund

Création

- Reconduction des « Home concept # 8 » : HAKO
- « Home Concept # 9 » dans le cadre de la programmation de Total meeting
- « Home concept #10 » avec le collectif HAK

Accueil en résidence :

- Finalisation de la résidence de l'Artiste 2006-2007, accueil de KWAL, SAYAG JAZZ MACHINE et EZ3KIEL
- Accueil de Eurokéennes de Belfort et de projets associatifs

Sensibilisation

- 4 concerts jeune public
- intervention au Lycée Voltaire, avec des modules pour les classes de première
- Régie Môme, collaboration qui dure depuis 2004
- Participation à l'atelier Décibel
- Visites de l'Astrolabe pour les jeunes organisées par l'A.S.E.L.Q.O.

Prévention des conduites à risques

Alcoolémie

- campagne d'affichage avec divers organismes spécialisés
- vigilance par rapport à l'état des personnes
- vente d'alcool interdite aux mineurs
- distribution de tracts à l'entrée

Toxicomanie

- sensibilisation par rapport à la loi, tract informatif
- intervention de l'association A.S.U.D.

Tabac

Le lieu a été rendu totalement non fumeur depuis janvier 2007.

Risques auditifs

- distribution de bouchons
- système de compression limitant la pression acoustique à 105db,
- sensibilisation aux risques auditifs avec Agis'son
- mise à disposition pour le personnel de bouchons moulés réglables

II – BILAN FINANCIER

a. Investissement

La Ville a investi pour près de 20 000 € de matériel et mobilier en 2007.

b. Rapport financier

L'exercice 2007 présente un résultat bénéficiaire de 8 180 € en baisse par rapport à l'exercice précédent.

1. Les produits

Ils sont en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent, de 2 %. On peut noter cependant une baisse de plus de 30 % de l'activité bar, et un déséquilibre entre les dépenses liées à l'achat de spectacles et les recettes de billetterie, une vigilance particulière à ce poste devra être observée. La principale source de financement de l'association est la subvention à hauteur de 68 %.

2. Les charges

Elles sont en augmentation de 8 %. Les principaux postes de dépenses sont les salaires et leurs cotisations, puis les charges liées à la production des concerts. On peut noter que l'augmentation des charges a été pondérée par le fait qu'il n'y a pas eu d'achat sur le poste boisson (certainement lié à une diminution de l'activité bar et à un stock réalisé sur l'exercice précédent).

ANNEXES :

- Programmation
- Répartition des charges et produits

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

RECAPITULATIF
PROGRAMMATION

	2004	2005	2006	2007
Nbre Manifestation	60	80	85	69
Nbre Concert Astrolabe	59	77	69	59
Nbre Concerts Grande Salle	43	43	41	36
Nbre Concerts Club	16	33	28	21
Action Hors les murs	1	3	16	10
Nbre Spectacles Antirouille	38	40	39	45
Nbre Spectacles Gratuit	4	18	12	5
Nbre Spectacles Association	17	19	16	11
Nbre Spectacles Société	3	3	2	3
Nbre de spectateurs Astrolabe	18 814	22 549	19198	15783
Nombre d'Abonnés	117	245	251	228
Nombre d'Adhérent	2 637	2 717	2198	2405
Nbre de spectateurs moyens par spectacle	319	297	278	268
Taux Remplissage Grande Salle (Jauge moyenne 550)	72%	74%	68%	66%
Taux de Remplissage Club (Jauge moyenne 200)	66%	71%	74%	60%
Taux de Remplissage pondéré	70%	72%	69%	62%
Nbre d'artistes et/ou formations programmés	149	156	162	139
<i>Dont artistes Région Centre</i>	47	62	53	51
Accompagnement	11	20	9	6
Création	26	32	13	32
Filage	11	16	11	16
Master Class	0	2	0	0
Sensibilisation	6	0	22	11
Nbre Jours Ouverture Public	114	147	140	134

BILAN ASTROLABE

Constat financier

	2004	2005	2006	2007
Recettes				
Des recettes stables	719 168 €	820 116 €	820 002 €	852 668 €
Dépenses				
Des dépenses maîtrisées	733 843 €	812 270 €	797 003 €	844 488 €
Résultat				
	-14675 €	7 846 €	22 999 €	8 180 €

Le bénéfice 2007 est à rapprocher de celui de 2005, l'année 2006 étant exceptionnelle. On peut noter l'évolution des dépenses par rapport aux recettes, cet écart est lié en partie à l'augmentation du poste achat de spectacles dont le rapport achat/vente n'a pas été à la hauteur des années précédentes, il y a lieu d'y accorder une vigilance toute particulière.

N° 26 – Orléans' Jazz 2008. Partenariat avec la Société RAPP « S.E.R. » - Label Fly. Approbation d'une convention.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Société RAPP - "S.E.R." représentant le magasin Fly à Saran a manifesté le souhait de soutenir le festival Orléans' Jazz 2008.

Le magasin Fly s'engage à prêter à titre gracieux à la Ville des meubles et des accessoires de décoration pour aménager la salle Presse/V.I.P. l'ensemble des loges du Campo Santo avec des luminaires, miroirs, cadres et autres décorations.

En contrepartie, la Ville s'engage à apposer le logo de la Société sur certains supports de communication de l'événement et des invitations.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec la Société RAPP - "S.E.R." déterminant les engagements des parties dans le cadre d'Orléans' Jazz 2008 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 27 – Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Exposition « 35 ans de photographies à l'Inventaire Général du Centre ». Approbation d'une convention à passer avec la Région Centre.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis 2004, la Région Centre assure la conduite de l'Inventaire Général du patrimoine culturel. Afin de marquer cette nouvelle compétence qui a été transférée définitivement en 2007, la Région Centre souhaite organiser une exposition bilan de la production photographique réalisée par le service Régional de l'Inventaire Général depuis 1972. Cette manifestation a pour vocation de présenter des points de vues de photographes sur le patrimoine régional.

Pour donner à cette exposition un cadre architectural de qualité, la Région Centre a sollicité la Ville pour la mise à disposition de la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier, site patrimonial et culturel à vocation d'expositions pour la présentation de l'exposition « 35 ans de photographies à l'Inventaire Général du Centre » au public du 4 juillet au 14 septembre 2008.

La Ville, souhaitant apporter son soutien à ce projet qui contribue à la connaissance et à la valorisation d'un patrimoine commun, met ce lieu à disposition. Les conditions d'utilisation du site et de mise en œuvre de l'exposition sont définies dans une convention.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Région Centre , définissant les engagements de chacune des parties pour l'accueil de l'exposition «35 ans de photographies à l'Inventaire Général du Centre » à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier du 4 juillet au 14 septembre 2008 ;

2°) autoriser la Ville à encaisser les recettes liées à la vente du catalogue et des produits dérivés dans la Collégiale sur la base des tarifs adoptés par la Région ;

3°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 28 – Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre. Année scolaire 2008-2009. Actualisation des tarifs : frais d'inscription et de scolarité, location d'instruments.

Mme HEAU – *Il vous est demandé d'approuver les nouveaux tarifs 2008-2009 qui seront appliqués à partir de septembre prochain.*

Pour information et si vous souhaitez mettre votre enfant au Conservatoire, il vous en coûtera 119,70 € pour l'année de premier cycle, c'est pas cher !

M. le Maire – *Merci. Je donne la parole à Mme BEAUVALLET.*

Mme BEAUVALLET – *Concernant l'augmentation des tarifs d'inscription au Conservatoire, je reste relativement partagée car je sais que pour certaines familles, même si le prix n'est pas très élevé, 5 € de plus c'est déjà beaucoup et ce qui m'importe quand même, c'est l'accès à la musique. Or, je sais que des familles modestes inscrivent leurs enfants pendant une année voire deux et puis ils arrêtent. Alors, cela peut être lié à la démotivation des enfants, c'est sûr, mais dans certains cas, pour des familles à revenus modestes, c'est l'achat de l'instrument qui pose un véritable problème. Et moi, je souhaite, parce que les instruments coûtent très chers, que l'on réfléchisse sur les possibilités de prêter des instruments aux familles, selon le quotient familial et que des formules de ce type soient proposées, y compris des formules de location-vente. J'aimerais qu'on s'interroge là dessus. Cela n'a rien à voir avec les frais d'inscription, on est bien d'accord, mais c'est à l'occasion de ces frais d'inscription où je dis que c'est important de s'interroger sur cette possibilité.*

Mme KOUNOWSKI – *Pour compléter ce que dit Mme BEAUVALLET, je voudrais revenir sur l'augmentation des inscriptions. 28 % d'augmentation, c'est quand même une augmentation importante, parce que le coût de la vie n'augmente pas dans cette proportion. Alors, la justification que vous avez donnée, c'est qu'il y a une volonté de la Ville de réduire sa participation aux frais de fonctionnement du Conservatoire et du coup, la Ville diminuerait sa participation d'au moins 9 %. Ce désengagement de la Ville dans le fonctionnement du Conservatoire nous inquiète un peu. Du ce fait, la Ville fait reporter ce coût sur les familles orléanaises qui inscrivent leurs enfants au Conservatoire. La question qui se pose est la suivante : est-ce que la Ville continuera ce*

désengagement ou pas dans les années futures ? Cela peut bien sûr inquiéter les parents qui inscrivent leurs enfants au Conservatoire.

Je voudrais également aborder un autre point. Il est demandé aux élèves de justifier de leur présence à quatre concerts de la saison musicale à l'Institut pour l'année scolaire. Cela est une très bonne initiative car cela incite les élèves à aller assister aux concerts musicaux. Cependant se pose quand même le problème des horaires pour certains concerts. C'est pourquoi, il serait bon de voir si on ne peut pas améliorer certains horaires de concerts, notamment ceux qui se déroulent le soir puisque souvent les enfants ont de l'école le lendemain matin. Merci.

Mme NOEL – On peut tout à fait apprécier qu'il y ait effectivement des tarifs en fonction du quotient familial. En revanche, on peut regretter qu'il n'y ait pas plus de différence. Pour aller dans le sens de ce que disait Joëlle BEAUVALLET tout à l'heure, je pense qu'il y a des familles peu aisées qui ne peuvent pas effectivement se permettre de mettre leurs enfants au Conservatoire. Est-ce qu'il y a éventuellement des bourses de prévues ?

M. le Maire – Je donne la parole à Mme HEAU pour répondre.

Mme HEAU – Je suis particulièrement ravie que le Conservatoire ait autant d'intérêt, cela me réjouit.

En ce qui concerne les tarifs, il faut toujours interpréter une délibération. 28 %, cela correspond à 5 € de plus. C'est un engagement qui a été souhaité par l'ensemble des professeurs et le Directeur afin d'inciter, c'est vrai, les enfants à être présents au moment des concerts. Cela veut donc dire : quatre concerts pour 5 €. Vous faites la division, ce n'est pas un chiffre parfait, mais on y arrive quand même ! Cependant, c'est un point important pour l'éducation de l'enfant.

Mme BEAUVALLET, votre intervention par rapport à la location d'instrument, est véritablement un problème et les instruments sont effectivement chers. En revanche, il y a une location qui est quand même relativement bon marché puisque cela revient à peu près à 120 € pour l'année, donc 12 mois, cela fait 10 € par mois. De plus, le Conservatoire est tout de même un établissement où tout le monde s'entraide. Je peux vous assurer que, lorsque la famille ne peut pas acheter l'instrument, il y a des prêts qui s'installent. D'autre part, le Conservatoire a de plus en plus un parc instrumental important, grâce à la Ville d'ailleurs et au Département qui ont investi pour la plupart des classes. C'est donc vraiment une aide qui leur est apportée.

Sinon, concernant l'augmentation réelle des frais de fonctionnement qui s'élève à 1,8 %, on a un petit écart, c'est vrai, mais c'est tout de même assez correct par rapport à l'enseignement. Il faut savoir qu'il s'agit d'une heure ou trois quarts d'heure de cours par semaine, une heure et demie de formation musicale pour les premiers cycles, un bureau de concerts où vous pouvez faire de la musique de chambre, du chant chorale, de l'orchestre. Je pense que l'on peut difficilement trouver ailleurs une animation de cette qualité au tarif qui est présenté. Merci.

M. le Maire – Pas d'autres remarques ? Mme MIKO.

Mme MIKO – Vous avez complètement raison au sujet de l'intérêt des enfants. J'ai moi-même des enfants et sur cinq, il y en a quatre qui vont au Conservatoire. En revanche, cette année, on a dû acheter une flûte traversière à 600 € et également un xylophone à 600 €. Pour ce qui me

concerne, j'ai pu le faire, mais il est vrai qu'il faut penser aux familles qui ne le peuvent pas. Et donc, je suis là, dans ce Conseil justement pour les aider, vous voyez ce que je veux dire. Il s'agit de se mettre autour d'une table et de voir comment on peut travailler.

Vous parlez de location. J'ai moi-même louer une flûte traversière à 200 € l'année, ce qui fait 200 € la première année, 200 € la deuxième année. Je vous avouerais que la troisième année, ils m'ont oublié, donc j'ai eu la flûte ! (rires).

Pour conclure, on ne va pas voter contre, mais l'idée est tout de même d'avoir peut-être une vraie réflexion sur cet accès. Je suis d'accord qu'ils aillent aux concerts. C'est effectivement un enseignement de qualité avec des professeurs de qualité, mais il faut peut-être qu'il soit plus accessible dans les quartiers. Les miens sont aux Blossières par exemple. Il y a encore des places, il faut communiquer autour de ce Conservatoire, afin qu'il se fasse connaître et qu'il soit plus accessible grâce à la location. Il peut y avoir un vrai débat dans une commission ou lors d'une réunion.

Mme HEAU – *J'allais dire qu'on ne vous avait pas attendu parce que la réflexion a été mise en place dès 2001, déjà avec le quotient familial qui n'existait pas.*

(réaction hors micro de Mme MIKO).

Mme HEAU – *Je veux dire qu'on est toujours en amélioration, et vous savez comment je suis attachée à cet établissement, donc les réflexions, elles sont faites chaque année.*

En revanche, vous parlez du prix d'une flûte, tout le monde est intéressé pour connaître ce prix. Il faut savoir quand même qu'il y a un marché d'occasion qui est évident pour tous les élèves et vous n'êtes donc pas obligé d'en acheter une neuve. Je veux dire par là qu'il y a une aide possible. Le parc instrumental dont je viens de parler, c'est également quelque chose de récent. Auparavant, il n'y avait pas d'instruments ni à louer, ni à prêter. Donc, la réflexion est faite au quotidien. Et vous savez quand même très bien que si votre enfant est brillant, consciencieux, sérieux – je parle de votre enfant en général -, celui-ci sera aidé. Il n'y aura jamais un seul instant un arrêt d'étude musicale pour un jeune enfant ou pour un adolescent parce que tout simplement les parents ne pourront pas investir.

J'ai oublié de parler des bourses. Cela existe, elles arrivent en fin de second cycle, début du troisième cycle parce que les tarifs sont un peu plus chers.

Mme MIKO – *Je viens d'arriver dans ce Conseil et je m'aperçois qu'il y a des tarifs. Evidemment que vous ne m'avez pas attendu, mais on peut continuer la réflexion. C'est vraiment toujours dans cet esprit de dialogue et de respect entre nous.*

M. le Maire – *Autant quand Mme BEAUVALLET dit « il faut réfléchir à une ouverture », cela me paraît tout à fait pertinent, autant et très franchement, l'accusation qui est portée sur le désengagement de la Ville, pardonnez-moi, mais cela me paraît totalement surréaliste.*

Donc, j'explique. Chaque année, la Ville d'Orléans, accorde plus de trois millions d'euros au Conservatoire et là nous parlons d'un budget de 70 000 €. En effet, mes chers collègues, vous n'avez peut-être pas suivi tout le débat dans sa subtilité, mais nous ne parlons que d'une action à l'intérieur de la totalité de ce qui est fait par le Conservatoire. C'est à dire, comme le précise la

délibération, nous parlons de l'action dite « culturelle » - d'ailleurs le terme est peut-être un peu flou - du Conservatoire qui représente un coût pour la Ville de 70 000 €. Sur son budget, la Ville consacre 3 500 000 € au Conservatoire, et il faut savoir que les familles en supportent 6 %. Nous finançons donc plus de 90 % du Conservatoire. Alors, je ne peux pas laisser passer, en prenant un chiffre complètement biaisé des recettes de concerts de 9 500 €, que l'on parle de désengagement quand on verse un budget de 3 500 000 €. Vous voyez la disproportion des choses. Je crois qu'il faudrait trouver d'autres arguments qui soient de vrais arguments.

Quant aux frais d'inscription, vous dites « X % d'augmentation », pour une année de Conservatoire, cela passe de 15,60 € à 20 €. On parle d'une augmentation de 4,40 €. Vous faites le calcul par mois et vous voyez ce que cela donne. Ecoutez, je crois qu'il faut garder raison si vous le voulez bien dans tout cela.

Je pense que ces précisions se suffisent, n'est-ce pas M. VALETTE ? Merci.

Mme HEAU, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Pour l'année scolaire 2007-2008, il a été décidé d'augmenter d'environ 1,8 % les tarifs relatifs aux frais scolaires et aux locations des instruments de musique du Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans, par référence à l'indice d'évolution du coût de la vie.

En 2007-2008, 24,7 % des élèves inscrits en centre ville et dans les écoles de musique de quartier ont bénéficié des abattements liés à l'application du quotient familial, contre 24,8 % en 2006-2007, soit un taux relativement stable depuis deux ans. Le pourcentage des bénéficiaires enregistré en centre ville est resté à 17,4 %, dans le quartier de la Source il remonte à 4,4 % (4,2 % l'an dernier) et aux Blossières, il passe à 2,9 % (3,4 % l'an dernier).

Malgré la légère hausse du nombre d'élèves (1 404 en 2005-2006, 1 396 en 2006-2007 et 1 418 en 2007-2008), la recette 2007 a enregistré une baisse de 3,6 % par rapport à la recette 2006, baisse résultant essentiellement de la répartition du nombre d'élèves dans les cycles d'études et dans les pratiques collectives : diminution des inscriptions dans les cycles d'études et augmentation des inscriptions dans les pratiques collectives.

Pour 2008-2009, il est proposé d'appliquer une augmentation différenciée des tarifs :

- Augmentation des frais scolaires (entrées dans les cycles et hors cycles d'études), et des locations d'instruments de musique, de 1,8 %

Les frais scolaires et la location d'instruments se rapportent essentiellement aux enseignements dispensés par l'école. Cette augmentation permettrait, à effectifs d'élèves constants, de porter la recette supplémentaire 2008-2009 à 3 786 €

- Augmentation des frais d'inscription de 28 %

Compte tenu de la charte de l'enseignement artistique, les Conservatoires et le Conservatoire d'Orléans en particulier, sont amenés à promouvoir et organiser leur diffusion artistique (auditions publiques, master classes, concerts...), dans le but de favoriser la pratique et la culture

musicale.

L'analyse des comptes 2007 révèle que l'action culturelle du conservatoire coûte, à la Ville, 70 384 € les recettes des concerts s'élèvent à 9 500 € la Ville contribue donc à 86,5% du coût de fonctionnement. Il est proposé de ramener ce pourcentage à 77,5 % en faisant davantage participer les familles. Les frais d'inscription seront donc portés de 15,60 € à 20 €

Conformément au règlement pédagogique du Conservatoire, il sera demandé aux élèves de justifier de leur présence à quatre concerts de la saison «Musiques à l'Institut », par année scolaire. A la rentrée de septembre 2008, le programme leur sera remis, assorti d'une fiche par laquelle ils devront déterminer leurs choix et leur engagement, dès lors l'entrée gratuite leur serait réservée.

La recette prévisionnelle résultant des deux augmentations proposées sera d'environ 10 025 €

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs 2008-2009, relatifs aux frais d'inscription, frais de scolarité et location d'instruments de musique au Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans, selon les tableaux ci-joints ;

2°) décider que ces tarifs entreront en application le 1^{er} septembre 2008. »

ADOPTE PAR 45 VOIX.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

**Conservatoire d'Orléans
MUSIQUE - DANSE - THEATRE
TARIFS - Année scolaire 2008 - 2009**

ANCIENS TARIFS ANNUELS en vigueur au 1er septembre 2007 (en €)		TARIFS ANNUELS 2008 proposés au 1er septembre 2008 (en €)			
Frais d'inscription		Frais d'inscription			
Pour tous 15,69 € (somme forfaitaire par élève, quelque soit le nombre de disciplines, non remboursables et hors quotient familial à additionner aux frais de scolarité)		Pour tous 20,00 € (somme forfaitaire par élève, quelque soit le nombre de disciplines, non remboursables et hors quotient familial à additionner aux frais de scolarité)			
Frais de scolarité	Date d'entrée	Orléans		Non-Orléans	
		T1* avant le 15/09/07 hors CP	T2* après le 15/09/07 hors CP	T3* avant le 15/09/08 hors CP	T4* après le 15/09/08 hors CP
EVIL (5,80€) (enfants des grandes sections des classes maternelles)		53,35	42,65	37,35	32,00
INITIATION (6 à 7 ans) (CP, CE1)		65,50	66,40	59,65	51,30
CYCLES D'ETUDES					
* CYCLE I - Musique		117,60	94,65	82,30	70,55
* CYCLE I - Art Dramatique					
* CYCLE I - COORDINATION 1 - 2 - 3 - Danse	après le 20/12	70,55	56,40	49,35	42,35
* CYCLE II - Musique (1ère, 2ème, 3ème année)		117,60	94,65	82,30	70,55
* CYCLE II - Art Dramatique		70,55	56,40	49,35	42,35
* CYCLE II - COORDINATION 1 - Danse	après le 20/12	154,95	134,00	108,45	82,95
* CYCLE II - Musique (4ème et 5ème année)		82,95	74,30	65,65	55,80
* CYCLE II - Art Dramatique (Cl. ordinar' profess.)		182,20	163,70	134,50	115,35
* CYCLE II - COORDINATION 2 et 3 - Danse	après le 20/12	115,35	92,30	80,70	69,20
* CYCLE III - Musique					
* C.O.P. - Art Dramatique (Cl. ordinar' profess.)					
* CYCLE Spécialité - Danse	après le 20/12				
FORMATION CULTURELLE MUSICALE adultes (hors Quotient Familial)		Orléans		Non-Orléans	
		117,56		117,56	117,56
	après le 20/12	70,55		70,55	70,55
HORS CYCLES D'ETUDES (hors quotient familial) - Hors cycles collectifs - Chorales Chœurs Symphoniques - ateliers adultes, atelier jazz, orchestres, percussions digitales, cours d'instruments solistes E.M.O.		53,34		53,34	53,34
	après le 20/12	32,02		32,02	32,02
Hors-Curios - Formation instrumentale adulte - EMG		154,94		157,75	157,75
	après le 20/12	62,94		64,50	64,50
		Orléans		Non-Orléans	
		119,70		119,70	119,70
	après le 20/12	71,80		71,80	71,80
HORS CYCLES D'ETUDES (hors quotient familial) - Hors cycles collectifs - Chorales Chœurs Symphoniques - ateliers adultes, atelier jazz, orchestres, percussions digitales, cours d'instruments solistes E.M.O.		54,30		54,30	54,30
	après le 20/12	32,60		32,60	32,60
Hors-Curios - Formation instrumentale adulte - EMG		185,75		185,75	185,75
	après le 20/12	94,50		94,50	94,50

DROITS SCOLAIRES

✓ 1^{er} versement : du lundi 22 septembre 2008 au mercredi 1er octobre 2008 inclus de 9h00 à 18h30
(horaires du samedi 27 septembre 2008 de 14h00 à 18h00)

✓ 2^{ème} versement : du lundi 9 février 2009 au vendredi 13 février 2009 inclus de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

MODALITES DE PAIEMENT

• Le Quotient Familial (Q.F.) est applicable aux inscrits orléanais de moins de 18 ans (année de naissance ⁽¹⁾ 1990), selon les seuils de frais scolaires fixés (T1, T2, T3, T4) sur présentation obligatoire de la carte à la date fixée pour le 1er versement, à défaut le tarif plein sera appliqué.

T1, à partir de la 10^{ème} tranche du Q.F. - T2, de la 8^{ème} à la 9^{ème} - T3, de la 6^{ème} à la 7^{ème} - T4, de la 1^{ère} à la 5^{ème}

Le quotient familial ne s'applique pas :

- aux non-orléanais
- aux inscrits en hors-cycles collectifs et individuels,
- aux inscrits en formation ou culture musicale scales.

- Paiement en une seule fois si le montant total (frais d'inscription + frais de scolarité) pour une même famille est inférieur ou égal à 139,70 €

- Paiement en 2 versements si le montant total (frais d'inscription + frais de scolarité) pour une même famille est supérieur à 139,70 € et à condition que le 1er versement intervienne dans les délais impartis.

- En cas de non respect des délais de paiement fixés pour le 1er versement, la totalité (frais d'inscription + frais de scolarité) sera exigée.

- La totalité des frais d'inscription (20,00 €) sera payée lors du 1er versement.

- En cas de démission, les sommes restant dues, sauf cas prévus par le règlement intérieur ou découlant d'une décision pédagogique spécifique.

- L'entrée après le 31/12 est accordée par le Directeur du Conservatoire, à titre exceptionnel sur demande justifiée et sous réserve de places disponibles.

- Disciplines de base comprises dans l'inscription à un cycle d'étude : - dominante instrumentale - formation musicale et culture musicale - pratiques collectives.

- Accès au programme de la saison musicale 'Musiques à l'Institut' : - le règlement pédagogique du Conservatoire définit l'obligation pour les élèves d'acquiescer une culture musicale personnelle qui est prise en compte dans leur évaluation. La fréquentation des concerts de 'Musiques à l'Institut' facilitera cette acquisition. L'inscription à un ou plusieurs cycles d'études, à la formation 'culture musicale scale', aux disciplines 'hors-cycles d'études' ouvrent l'accès gratuit à 4 concerts au choix de cette saison musicale dont le programme sera communiqué à la rentrée, accompagné d'une fiche par laquelle les élèves devront spécifier leurs choix.

- En cas d'inscription à plusieurs types d'études distincts, non compris dans le cursus principal, chaque inscription en sus fera l'objet d'un paiement supplémentaire

- Les personnels de la Ville bénéficient des tarifs Orléanais

Conservatoire d'Orléans (Musique, Danse et Théâtre)

Tarifs Locations d'Instruments

Année Scolaire 2007-2008		Année Scolaire 2008-2009	
N.B. : Obligation de fournir, à la remise de l'instrument, une attestation d'assurances tous risques (bris, vols, trajets ...)			
Location Instruments de Musique (selon disponibilités)	Tarifs forfaitaires établis hors quotient familial	Location Instruments de Musique (selon disponibilités)	Tarifs forfaitaires établis hors quotient familial
Elèves du Conservatoire		Elèves du Conservatoire	
➤ Débutants	126,00 €	➤ Débutants	128,30 €
➤ Elèves à partir de la 2ème année	139,00 €	➤ Elèves à partir de la 2ème année	141,50 €
➤ Elèves dont la pratique instrumentale est programmée par le Conservatoire après le 31/12/07, ou dont l'inscription est possible après le 31/12/07 - Débutants - à partir de la 2ème année	75,50 € 83,50 €	➤ Elèves dont la pratique instrumentale est programmée par le Conservatoire après le 31/12/08, ou dont l'inscription est possible après le 31/12/08 - Débutants - à partir de la 2ème année	76,85 € 85,00 €
Location autres écoles	avant le 31/12 252,00 € après le 31/12 151,00 €	Location autres écoles	avant le 31/12 256,55 € après le 31/12 153,70 €
Possibilité de location après satisfaction de toutes les priorités du Conservatoire		Possibilité de location après satisfaction de toutes les priorités du Conservatoire	

N° 29 – Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre. Centre de préparation au certificat d’aptitude à la fonction de professeur de clarinette. Mise en place. Fixation des tarifs.

Mme HEAU, Conseiller Municipal, s’exprime ainsi :

« Dans le cadre de la formation des enseignants, le Ministère de la Culture et de la Communication - Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles, ouvre des centres de préparation au certificat d’aptitude aux fonctions de professeur pour plusieurs instruments.

Le Conservatoire d’Orléans est sollicité pour organiser la préparation au certificat d’aptitude à la fonction de professeur de clarinette, sous la responsabilité de M. Jean Dominique KRYNEN, Directeur de l’école.

La session débutera en septembre 2008 et se terminera en décembre 2008.

Outre son intérêt pédagogique, cette sollicitation témoigne du dynamisme et de la notoriété du Conservatoire d’Orléans.

Les dépenses afférentes au fonctionnement du centre de préparation, évaluées à 11 185 € seront financées intégralement par :

- une subvention du Ministère de la Culture et de la Communication s’élevant à 9 185 €
- des droits d’inscriptions préconisés à 80 € par candidat.

Ces dépenses consistent en :

- des vacations dont le montant harmonisé par le Ministère pour tous les centres de préparation, est de 44,66 € de l’heure, destinées à rémunérer deux coordinateurs pédagogiques ainsi que tous les intervenants qui seront appelés à dispenser les enseignements,
- des frais de fonctionnement : remboursement aux intervenants de frais de déplacement, hébergement, restauration, et achat de documentation.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de mettre en place le centre de préparation au certificat d’aptitude à la fonction de professeur de clarinette, de septembre à décembre 2008 au Conservatoire d’Orléans ;

2°) fixer les droits d’inscriptions à 80 € par candidat ;

3°) fixer le montant de la vacation horaire relative à la rémunération des coordinateurs pédagogiques et intervenants à 44,66 € ;

4°) **imputer les recettes et les dépenses correspondantes sur les crédits à ouvrir au budget de la Ville, fonction 311, articles 7062 et 74718, T.S. 553 et fonction 311, article 6188, T.S. 553.** »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 30 – Service archéologique. Manifestation patrimoniale d'été 2008 « Orléans, trois aménagements urbains à la fin du 19^{ème} siècle ». Catalogue d'exposition et circuit commenté. Fixation des tarifs.

M. VALETTE – *Depuis quelques années, le Service Archéologique organise un parcours en centre ville durant l'été. Le thème de cette année est « Orléans, trois aménagements urbains à la fin du 19^{ème} siècle ».*

Il vous est donc proposé d'approuver la vente du catalogue au tarif de 10 € et d'approuver le prix de la visite à 4 € pour les adultes et 2 € pour les enfants de moins de 13 ans.

Mme de CHANGY – *Je voulais juste préciser que ces visites étaient très appréciées des Orléanais qui découvraient d'année en année les changements de leur ville. D'autre part, je tenais à dire également que ces catalogues étaient tout à fait remarquables.*

M. le Maire – *Merci, M. VALETTE apprécie.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque été, le Service Archéologique conçoit et anime une manifestation destinée à approfondir la connaissance du patrimoine : en 2002 « Porte à porte », en 2003 « Au coin du mur », en 2004 « Fenêtre et compagnie », en 2005 « Orléans et son fleuve », en 2006 « Orléans, les façades à pans de bois » et en 2007 « Orléans, les mutations urbaines au 18^{ème} siècle ».

Pour l'été 2008, la manifestation proposée est intitulée « Orléans, trois aménagements urbains à la fin du 19^{ème} siècle ». Dans ce cadre, un catalogue d'exposition sera mis en vente et un circuit guidé payant sera proposé.

Les visites, d'une durée d'environ deux heures, auront lieu tous les dimanches du 2 juillet au 31 août au départ de la place du Châtelet.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) **approuver la vente du catalogue « Orléans, trois aménagements urbains à la fin du 19^{ème} siècle » au prix de 10 € T.T.C. l'unité, dans le cadre de la manifestation patrimoniale d'été 2008 ;**

2°) **approuver la tarification mise en place pour les visites : 4 € T.T.C. pour un adulte et 2 € T.T.C. pour un enfant jusqu'à 13 ans ;**

3°) décider de la mise en application de ces tarifs à compter du 2 juillet 2008 ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur le crédit inscrit au budget de la Ville, fonction 3242, article 7088, T.S. 558. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 31 – Médiathèque. Complément du fonds local des œuvres de Maurice Genevoix. Demandes de subventions auprès de la D.R.A.C. et du F.R.R.A.B.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La médiathèque d'Orléans a acquis un dossier comprenant des éléments de la maquette de fabrication du livre « la dernière harde » de Maurice Genevoix, pour un montant de 3 000 €T.T.C.

Maurice Genevoix était un amoureux de la Loire. La Sologne et les rives de Loire sont le cadre de la plupart de ses romans et cet auteur apparaît comme l'un des écrivains régionaux les plus connus. La ville d'Orléans lui porte donc une attention particulière en raison de sa position sur la Loire et comme chef-lieu de la Région.

La médiathèque d'Orléans possède ainsi déjà plusieurs éditions d'œuvres de Maurice Genevoix au sein de son fonds local. Elle conserve en particulier 12 éditions rares de ses œuvres, datant de 1928 à 1980, mettant en valeur plusieurs de ses illustrateurs comme Roger Reboussin, Steinlein, Jean-William Hanoteau ou Louis-Joseph Soulas.

Cette nouvelle acquisition viendra compléter le fonds des œuvres de Maurice Genevoix interprétées par des artistes. Elle vient s'ajouter à un fonds de livres d'artistes entretenu depuis les années 1960 et qui continue de s'enrichir par des achats auprès d'artistes contemporains. L'achat de ce dossier de maquette particulièrement complet, au-delà de son intérêt esthétique, peut contribuer à mieux appréhender le travail de création artistique et les relations de l'auteur avec les éditeurs et les artistes.

Cette acquisition, d'un montant total de 3 000 €T.T.C., entre dans le champ des ouvrages subventionnables par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) et par le Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions pour les Bibliothèques (F.R.R.A.B.).

Dans ces conditions, et après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) et du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions pour les Bibliothèques (F.R.R.A.B.) des subventions au taux le plus élevé possible, pour l'acquisition de cet ouvrage par la médiathèque ;

2°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville tout document relatif à ces demandes ;

3°) imputer la recette, en cas d'obtention de la subvention sur le crédit de la Ville inscrit au budget de la Ville, fonction 321, articles 1321 (D.R.A.C.) et 1322 (F.R.R.A.B.), T.S. 543. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 32 – Nouvelle médiathèque de La Source. Demandes de subventions auprès du Centre National du Livre.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans, dans le cadre du « Grand Projet de Vie », a décidé de construire une nouvelle médiathèque à La Source, avec une ouverture prévue fin 2008. Il s'agit, dans ce quartier de 23 000 habitants, de faciliter l'accès aux plus larges publics, en mettant en service un établissement du XXI^{ème} siècle ouvert sur les évolutions en matière de lecture publique (informatisation, diversification des fonds documentaires, dématérialisation des collections, organisation orientée publics, qualité d'accueil ...).

La bibliothèque de quartier actuelle accueille près de 3 000 usagers inscrits, soit 13 % de la population de La Source. Elle sera transférée, avec une politique complètement revue : collections réactualisées en tenant compte des nouveaux usages en bibliothèques, offres de services en ligne, décloisonnement des espaces répartis en un seul plateau.

Les collections fiction et documentaires à partir de 14 ans cohabiteront avec les collections « adultes » pour encourager le développement des pratiques de lecture ainsi que les échanges intergénérationnels. Le plan de développement des collections s'appuiera sur des pôles thématiques et intégrera naturellement l'offre dématérialisée comme la presse en ligne.

Les bibliothèques de quartier jouent dans la ville un rôle essentiel en matière de proximité, de développement culturel, autant sur le plan individuel que collectif. L'accès aux documents sera facilité (services, présentation des collections, répartition des collections, mobilier aux usagers), l'offre documentaire diversifiée et enrichie, les différents usages encouragés en plus du prêt ou sur place (consultation studieuse, de loisirs, animations, écoute, visionnement...), mais aussi à distance.

Le Centre National du Livre (C.N.L.) encourage le développement de la lecture publique et la construction de nouvelles bibliothèques par l'attribution de deux subventions destinées à compléter et enrichir les fonds documentaires existants : la première, l'année de la construction, la seconde pour la première année de fonctionnement de l'équipement.

Ces aides sont destinées à compléter le budget d'acquisition déjà prévu par la collectivité pour la constitution du fonds à La Source, soit 87 500 € prévus pour 2008. Elles doivent servir à acheter, en plus de ce budget, des livres, des revues, et des documents multimédias ayant un intérêt culturel, scientifique ou technique dans les secteurs soutenus par le C.N.L.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès du Centre National du Livre (C.N.L.) les subventions au taux le plus élevé possible, pour acquérir des documents culturels, scientifiques et techniques pour la nouvelle médiathèque de La Source :

- **en 2008, dans le cadre de la construction de l'équipement,**
- **en 2009, dans le cadre de la première année de fonctionnement de l'équipement ;**

2°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville tout document relatif à ces demandes ;

3°) imputer les recettes et les dépenses sur les crédits à ouvrir au budget de la Ville, fonction 321, articles 1321 et 2188, programme 05 A 106, T.S. 543. »

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

N° 33 – Médiathèque. Dépôt Légal Imprimeur. Convention avec la Bibliothèque Nationale de France. Approbation d'un avenant.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 23 juin 2006, le Conseil Municipal a adopté la convention n° 2006-120/423 organisant les modalités d'exécution de la mission du Dépôt Légal Imprimeur, effectué par la médiathèque pour le compte de l'État.

A ce titre, la médiathèque bénéficie du label «Pôle Associé » de la Bibliothèque Nationale de France.

La reconduction de cette convention pour l'année 2008 nécessite l'approbation d'un avenant n° 2 prévoyant le versement par la Bibliothèque Nationale de France d'une subvention de fonctionnement de 86 000 € prenant en compte le financement d'un poste de catégorie B, d'un poste de catégorie C, et de frais de traitement du Dépôt Légal.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 2 à la convention n° 2006-120/423 organisant le service du Dépôt Légal Imprimeur à la Médiathèque, à passer avec la Bibliothèque Nationale de France, moyennant le versement pour l'année 2008 d'une subvention d'un montant de 86 000 €;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer la recette sur le crédit inscrit au budget de la Ville ; fonction 321, article 7478, T.S. 543. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 34 – Médiathèque. Projet culturel sur le thème « Architecture et Cinéma ». Coproduction d'un film. Approbation d'une convention à passer avec le F.R.A.C. et le Collège Dunois.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Fonds Régional d'Art Contemporain (F.R.A.C.) du Centre, le collège Dunois et la médiathèque se sont associés pour monter un projet culturel avec des élèves de 4^{ème} du collège autour du thème « Architecture et cinéma ».

A partir de l'architecture de la médiathèque d'Orléans, il est prévu de co-produire un film d'animation de trois minutes avec la participation des collégiens, et de deux professionnels qui animeront des ateliers, Loïc SECHERESSE, artiste, pour le numérique, et Benjamin CADON, de l'association Labomédia, pour le son.

Une convention a été établie, pour convenir des engagements des trois partenaires en matière, entre autres, de réalisation, de financement, de droits d'auteurs. Les frais à prendre en charge par la Ville se monteront à environ 650 €

Le film sera édité en DVD, projeté à la médiathèque lors du rendu final. Il pourra ensuite être consulté à la médiathèque et auprès des partenaires concernés.

Cette initiative bénéficie du soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) du Centre, du Ministère de l'Education Nationale et de la Région Centre.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de co-production à passer avec le Fonds Régional d'Art Contemporain (F.R.A.C.) du Centre et le collège Dunois afin de préciser les engagements des parties pour la réalisation d'un film d'animation sur le thème « Architecture et Cinéma » ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur le budget de la Ville, fonction 321, article 611, T.S. 543. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 35 – Institut d'Arts Visuels. Année 2008-2009. Actualisation des tarifs.

Mme BARRUEL – *Il s'agit d'approuver la nouvelle tarification concernant l'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.) qui entrera en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2008.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais préciser que bien qu'elle soit modérée, cette augmentation concerne tout de même tous les tarifs de l'I.A.V., en sachant que cet établissement a deux parties : l'enseignement supérieur d'arts et l'enseignement d'initiation des pratiques artistiques.*

Ce qui nous soucie surtout, c'est cette augmentation relative aux étudiants qui sont à l'I.A.V. et particulièrement par rapport au contexte actuel de la vie chère. On sait que les étudiants n'ont pas beaucoup de revenus ou très peu. Et donc avec toutes les augmentations actuelles, cela en est une de plus.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme BARRUEL pour répondre.*

Mme BARRUEL – *On ne va pas rentrer dans le même débat que tout à l'heure car c'est un petit peu du même niveau. Je voulais simplement vous dire qu'à l'I.A.V., il y a je crois à peu près 40 % de boursiers. Donc, je pense que les boursiers sont en général ceux qui ont plutôt des soucis financiers et que là, l'augmentation du tarif est de 1,46 %. Je ne suis pas très bonne en calcul mental, mais cela fait 4 € par an. Pour les autres étudiants, cela représente une augmentation de 2 %. Je crois que l'on est très vigilant les uns et les autres à ne pas augmenter de façon trop importante le tarif pour nos étudiants.*

D'autre part, je vous rappelle que l'I.A.V. est subventionnée à près de 80 % par la Ville d'Orléans puisque M. le Maire tient absolument à garder une école d'art dans notre ville.

M. le Maire – *Et là, c'est plutôt le désengagement des autres auquel nous devons faire face. Comme le dit Mme BARRUEL, la part de la Ville a augmenté tous les ans de manière substantielle et nous arriverons bientôt, j'allais dire, à financer 100 % de l'I.A.V.*

Mme KOUNOWSKI – *D'où la question que je voulais également poser : quelles sont les perspectives à ce sujet là ? Car il est vrai qu'il y a un désengagement très fort de l'Etat par rapport aux politiques culturelles.*

M. le Maire – *Non, ce n'est pas l'Etat qui se désengage. Ce sont nos deux collectivités territoriales chères à notre cœur : le Département du Loiret et la Région Centre. Donc, nous avons compenser régulièrement leurs désengagements, car comme l'a rappelé Mme BARRUEL, on tient à l'I.A.V. C'est important pour Orléans.*

En matière de perspective, je crains que pour l'instant, sans être défaitiste, elle ne soit liée qu'à la participation très élevée de la Ville d'Orléans. Ensuite, il y a d'autres perspectives d'intégration de ces écoles d'art dans l'ensemble de la réforme européenne de l'enseignement supérieur, le fameux L.M.D. C'est un enjeu qui s'échelonne maintenant dans la durée. C'est quelque chose d'important effectivement.

Sur les tarifs, de manière générale, nous veillons à ce que les tarifs de la Ville augmentent faiblement et ils augmentent en moyenne faiblement. Certains tarifs n'ont pas augmenté depuis des

années. Mais vous savez, à partir du moment où il y a un coût, il faut bien trouver la recette. Je ne sais pas faire autrement. La Ville d'Orléans a donc beaucoup d'équipements pour lesquels il y a un coût d'inscription. A l'extrême, on pourrait dire « tout est gratuit », mais cela a quand même un coût. Donc, qui va le supporter ? Il va être réintégré dans le budget de la Ville. Donc, ce sera la totalité des Orléanais qui supportera le coût. Et au fond, est-ce qu'il n'est quand même pas plus logique, encore une fois dans des proportions très limitées, que celui qui bénéficie d'une prestation participe, même très modiquement, à son financement ? Je trouve que c'est totalement logique. Il faut savoir que tous ces tarifs que nous votons ne représentent jamais le coût réel. Je l'ai dit pour le Conservatoire : 6 %. On pourrait le dire dans le domaine des transports, dans tous les domaines où il y a une tarification. De toute façon, il y a déjà une part importante qui est supportée par la totalité des Orléanais. Je ne crois pas qu'il faille aller indéfiniment plus loin, car le coût est malgré tout supporté par quelqu'un. Et si on va même plus loin, il n'y a pas plus et peut-être moins de justice sociale, car comme il est payé par tous les Orléanais indistinctement, il est supporté dès lors qu'il y a des impôts locaux, C.Q.F.D.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« La tarification de l'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.) distingue les cours dispensés au titre de l'enseignement supérieur et les cours dispensés au titre de l'initiation des pratiques artistiques (cours du soir).

Pour l'année scolaire 2007-2008, seuls les cours du soir ont été réévalués. Les tarifs des cours dispensés au titre de l'enseignement supérieur sont inchangés depuis 2006-2007.

En 2008-2009, une augmentation des tarifs sera appliquée à l'ensemble des cours de l'I.A.V.

A partir de cette nouvelle année scolaire, des droits d'inscription seront également perçus pour les candidats qui déposent un dossier en vue d'intégrer l'établissement après avis des commissions d'équivalence (titulaires de B.T.S., D.E.U.G., Licence, étrangers, ou autres diplômes) ou d'admission (école à école).

Jusqu'à présent, l'établissement ne demandait qu'une participation pour les candidats présentant le concours d'entrée, mais aucun frais pour les étudiants qui rentrent en cours d'études.

Dans la mesure où une commission est organisée pour ces étudiants, il est proposé, après analyse des pratiques des établissements comparables, une indemnisation pour les frais de dossier et de commission, évaluée à 15 € par étudiant.

Les demandes d'entrée par équivalence représentent une centaine de dossier par an.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la nouvelle tarification relative à l'Institut d'Arts Visuels, détaillée dans le tableau annexé ;

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

2°) décider que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1er juillet 2008 ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 312, article 7062, T.S. 551. »

ADOPTÉ PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

INSTITUT D'ARTS VISUELS - TARIFICATION ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

CATEGORIES	TARIFS 2007 - 2008		TARIFS 2008-2009		% évolution 08/07	OBSERVATIONS
	Tarifs	Statistiques	ORLEANAIS NN ORLEANAIS	ORLEANAIS NN ORLEANAIS		
I.- ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (formation initiale) - Concours d'entrée : tarif par candidat - commission d'équivalence - Etudiants . Boursiers tarif annuel . Non boursiers et individuels tarif annuel	40 €	295	50 € 19 €	2,04% nouveau		
	274 € 470 €	85 170	278 € 480 €	1,46% 2,13%		
II.- ENSEIGNEMENT D'INITIATION ET DE PRATIQUES ARTISTIQUES - ADULTES • 26 ans * Tous modules / tarif par module - ETUDIANTS, DEMANDEURS D'EMPLOI ET JEUNES DE MOINS DE 26 ANS * Tous modules / tarif par module - Carte JPASS * Tous modules / tarif par module - LYCEENS, COLLEGIENS ET PRIMAIRES D'AU MOINS 7 ANS * Tous modules / tarif par module - Carte JPASS * Tous modules / tarif par module - SUPPLEMENT MODULE MODELAGE OU MOULAGE - AGENTS MUNICIPAUX, CONJOINTS ET ENFANTS D'AGENTS MUNICIPAUX Tous modules à l'inscription du modelage et du moulage Module modelage ou moulage : tarif par module	ORLEANAIS Statifs 07-08 174 € 124 174 € 90 € 81 € 67 € 64 € 25 €	NON ORLEANAIS Statifs 07-08 351 € 25 193 € 5 172 € 54 25 €	ORLEANAIS NN ORLEANAIS 177 € 356 € 91 € 196 € 82 € 68 € 65 € 26 € 26 €	ORLEANAIS NN ORLEANAIS 1,724% 1,425% 1,111% 1,554% 1,235% 1,493% 1,563% 4,000% 4,000%	sur présentation de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile sur présentation de la carte d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une carte d'étudiant ou A.N.P.E. suivant le cas sur présentation de la carte de scolarité et d'un justificatif de domicile sur présentation de la carte COS en cours de validité	
	30 places maximum pour l'année pour l'ensemble des modules GRATUITE 25 €		30 places maximum pour l'année pour l'ensemble des modules GRATUITE 26 €		4,000%	

En ce qui concerne le règlement par des comités d'entreprises ou organismes assimilés, l'I.A.V. établit les factures à la demande
 * supplément fournitures moulage et modelage le cas échéant

N° 36 – Institut d'Arts Visuels. Reproduction d'œuvres protégées. Approbation d'un contrat à passer avec le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Les établissements d'enseignement supérieur ont l'obligation légale de disposer d'une autorisation pour réaliser des photocopies d'extraits d'ouvrages, de journaux et de périodiques pour leurs besoins pédagogiques.

C'est le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (C.F.C.), société agréée par le Ministère de la Culture pour gérer les droits des auteurs et des éditeurs en matière de reprographie de presse et de livres, qui délivre cette autorisation dans le cadre d'un contrat.

En contrepartie de l'autorisation accordée par le contrat, l'établissement acquitte une redevance annuelle destinée à rémunérer les auteurs et éditeurs.

Cette redevance est établie en fonction du nombre de pages de copies d'œuvres protégées reçues par étudiant au cours d'une année.

Le prix par étudiant est fixé par un barème de 4 tranches définies comme suit :

Tranche 1 – 1 à 30 pages	0,7622 €H.T. (0,8041 €T.T.C.)
Tranche 2 – 31 à 80 pages	1,9818 €H.T. (2,0908 €T.T.C.)
Tranche 3 – 81 à 130 pages	3,2014 €H.T. (3,3775 €T.T.C.)
Tranche 4 – 131 à 181 pages	4,5735 €H.T. (4,8250 €T.T.C.)

La Ville doit passer une convention d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées avec le C.F.C., aux termes de laquelle, il autorise l'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.) de la Ville d'Orléans à effectuer la reproduction, par l'intermédiaire de son service reprographie, des œuvres visées par le contrat et à diffuser les copies ainsi réalisées auprès de ses étudiants et à permettre à ses enseignants et étudiants de reproduire, dans le cadre d'une utilisation pédagogique, lesdites œuvres à l'aide des photocopieurs de l'établissement.

Chaque année, l'établissement retournera au C.F.C. la fiche déclarative pour le calcul de la redevance pour l'année en cours.

Pour l'année 2007-2008, sur les 255 étudiants de l'I.A.V., 33 étudiants se situent dans la tranche 1 et 222 dans la tranche 2.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (C.F.C.), fixant les engagements des parties pour la reproduction par reprographie d'œuvres protégées, à l'Institut d'Arts Visuels ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention et la fiche déclarative au nom de la Ville ;

3°) **imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 312, article 637, T.S. 551.** »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

ESPACES PUBLICS

N° 37 – Immeuble 38-40, rue des Blossières. Aménagement des locaux pour les services de la propreté et des espaces verts. Lot n° 13 – Espaces verts – V.R.D. Approbation d'un avenant.

Mme de QUATREBARBES – *Il s'agit de passer un avenant concernant des ajustements techniques pour un montant de 3 665,74 €.*

Mme BEAUVALLET – *J'avais juste une question à poser par rapport à ce bâtiment. Quand on le voit achevé, on est un peu interrogatif sur son aspect extérieur. Il est en effet recouvert de tôles peintes et la question que je me pose est de savoir s'il va être recouvert de végétaux. Cela nous laisse perplexe dans l'environnement, mais je pense que vous allez nous apporter une réponse.*

Mme de QUATREBARBES – *Je comprends ce que vous voulez dire. Dans un premier temps, le végétal n'a pas du tout poussé, mais effectivement tout est prévu pour que le maximum de végétal couvre ce bâtiment et s'intègre mieux dans le paysage.*

Mme BEAUVALLET – *Ce bâtiment fait en tôles devant abriter des bureaux, on peut donc s'interroger sur la chaleur durant l'été. Qu'est-il prévu ?*

Mme de QUATREBARBES – *J'y suis allée, mais il est vrai qu'il ne faisait pas 30° dehors. Aucune climatisation n'est prévue, c'est sûr. Cependant, les bureaux étant au 1^{er} étage, en ouvrant les fenêtres et en faisant des courants d'air, cela se passera comme chez tout le monde.*

M. BLANLUET – *Il ne faut pas oublier non plus que tout le long des barrières, il y aura aussi des plantations de haies pour masquer l'équipement.*

M. le Maire – *Ce qui, je le rappelle, constitue un progrès sensible par rapport à la situation antérieure.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par marché passé après appel d'offres ouvert, l'entreprise T.P.V.L. fut chargée du lot n° 13 - Espaces verts et V.R.D. relatif au marché d'aménagement des locaux pour les services de la propreté et des espaces verts situés 38-40, rue des Blossières.

Au cours de l'opération, des aspects techniques ont été envisagés dans le cadre du strict respect du bilan financier de l'opération, et de l'économie du marché, menant à un avenant n°1.

En conséquence, les modifications apportées conduisent aux dispositions suivantes :

- Lot n° 13 – Espaces Verts, V.R.D.

Entreprise T.P.V.L.

. montant du marché initial.....	74 187,88 €T.T.C.
. avenant n° 1 en plus-value.....	+ 3 665,74 €T.T.C.
Nouveau montant.....	77 853,62 €T.T.C.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise T.P.V.L., pour le lot n° 13 – espaces verts-V.R.D., conduisant à une plus-value de 3 665,74 €T.T.C. et portant le montant du marché initial à 77 853,62 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 322, article 2313, opération 13Z079, T.S. 910. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 38 – Services de l'Eclairage Public et de la Régulation du trafic. Fourniture de lampes et matériel divers. Année 2008. Approbation de marchés après appel d'offres.

Mme de QUATREBARBES – *Il s'agit d'approuver les deux lots d'un marché après appel d'offres relatifs à la fourniture de lampes pour 30 000 € minimum et de matériels divers pour 20 000 € minimum.*

M. GRAND – *J'ai bien compris tout à l'heure que la gestion et le coût des fluides étaient suivis par M. MARTIN et le Directeur Général des Services. Mais, au sein des services techniques, y a-t-il une personne qui est dédiée à cette tâche sachant que certaines communes l'ont mise en place, ce qui permet de réaliser des économies ? Je pense en particulier aux lampes puisque je sais qu'il y a des renouvellements de lampes évidemment très coûteux. Il y a une étude à faire, assez pointue généralement, qui permet de déduire si on peut anticiper avant l'arrivée à échéance de vie d'un lampadaire. Ce calcul permet de s'apercevoir qu'il est plus intéressant d'installer un nouveau lampadaire qui lui-même est équipé de ces nouvelles lampes basse consommation. J'aimerais savoir si c'est chose faite ou si c'est prévu.*

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme CHERADAME.*

Mme CHERADAME – *En matière de signalisation tricolore, on travaille justement sur la gestion de la signalisation, notamment au remplacement des lampes par des leds qui sont très économes. Et donc on anticipe justement ce remplacement de lampes par ce système plus économique.*

M. le Maire – *C'est également la même chose pour l'éclairage. Mon voisin, Olivier CARRE, me soufflait que la rue Royale est un exemple où cela a été pris en compte pour réduire la consommation d'énergie. On est rarement cru d'ailleurs quand on dit que la rue Royale consomme moins d'énergie qu'avant et c'est pourtant vrai. Cette démarche est effectivement intégrée par la Direction des Réseaux de Communication et de l'Electricité notamment avec son Directeur, Patrick LETERRIER et son chargé de mission, Mme VOUE.*

Mme de QUATREBARBES, vous souhaitez la parole.

Mme de QUATREBARBES – *Je crois qu'à l'heure actuelle, c'est difficile de faire l'impasse sur les lampes à leds. C'est vraiment d'actualité et dans l'air du temps.*

M. le Maire – *Et nous allons renforcer tout cela, comme je l'ai dit, notamment dans la poursuite de l'Agenda 21 et l'adaptation interne de la Ville par rapport à ce qui a été évoqué tout à l'heure lorsqu'on parlait de bilan énergétique, etc. Sans revenir à la discussion à propos du Compte Administratif, si nous parvenons déjà dans un premier temps à économiser 20 % à peu près de ces fluides, ce qui est tout à fait accessible, et bien vous voyez que M. MARTIN en sera fort aise parce que cela génèrera une économie de fonctionnement pour la Ville qui sera loin d'être négligeable. Je vous laisse faire le calcul au regard des chiffres qu'il a annoncés tout à l'heure.*

C'est pourquoi, il a été demandé que nous allions encore plus et le plus rapidement possible dans toutes ces logiques là.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les services de l'Eclairage Public et de la cellule Régulation du Trafic utilisent chaque année, des lampes en quantité importante et du matériel divers.

En conséquence, un dossier d'appel d'offres, composé de deux lots, fractionnés à bons de commande, a été préparé en application du Code des Marchés Publics (décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006).

La durée du marché est limitée à un an.

La Commission d'Appel d'Offres du 4 juin 2008 a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 9 du règlement de la consultation :

- Valeur technique (pondération 50 %),
- Prix des prestations (pondération 40 %),
- Rabais sur catalogue (pondération 10 %).

En conséquence, après jugement par la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés après appel d'offres ouvert relatifs à la fourniture de lampes et de matériel divers pour les services de l'Eclairage Public et de la Régulation du Trafic pour l'année 2008, à passer avec la Société REXEL :

- Lot n° 1 - lampes : pour un montant minimum de 30 000 € T.T.C. et maximum de 80 000 € T.T.C.,

- Lot n° 2 – matériel divers : pour un montant minimum de 20 000 € T.T.C. et maximum de 80 000 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 39 – Quartier Gare. Dénomination de voies.

Mme de QUATREBARBES – *Il s'agit de dénommer deux nouvelles voies. La rue François Villon va devenir, dans sa première partie, la rue François Rabelais et dans sa deuxième partie, rue Nicole Berrault.*

D'autre part, la rue Pyrrhus d'Angleberme va devenir l'allée Pyrrhus d'Angleberme. Alors, comme un certain nombre de personnes m'ont posé la question de savoir qui était Pyrrhus d'Angleberme – je comprends d'ailleurs qu'on se la pose -, je vais donc vous répondre : Pyrrhus d'Angleberme est né à Orléans vers 1470. Il fut l'élève d'Erasmus et devint lui-même professeur de l'Université d'Orléans. C'est l'un des chefs de file des Humanistes orléanais. On lui doit un panégyrique d'Orléans. Quant à Nicole BERRAULT, c'est sa compagne.

M. le Maire – *Bien, nous savons tout sur Pyrrhus d'Angleberme. Je donne la parole à Mme NOEL.*

Mme NOEL – *A propos de cette délibération sur la dénomination de voies, je crois savoir que cela a été apparemment demandé par une copropriété, mais les habitants ont-ils été consultés ? D'ailleurs, la commission ne s'est toujours pas réunie. Donc, ces délibérations ne sont ni instruites, ni discutées à aucun moment. Cela m'étonne toujours !*

Mme HEAU – *Je voudrais quand même rajouter que ce brave Pyrrhus d'Angleberme, Jean de son prénom, a été un érudit absolument extraordinaire. En effet, il a fait le panégyrique d'Orléans et on le remercie. L'éloge de notre ville, on n'en fait jamais assez. Mais, il a écrit aussi un traité sur la loi salique, cette loi qui refusait la succession des terres aux femmes à une certaine époque et par la suite à la couronne française. Il a fait toute une liste de ses femmes. Il était féru de droit romain. Il a fait toute une liste des pouvoirs qu'on accordait aux femmes. Il a vraiment sous entendu et était très perplexe même qu'on accorde une position de gouvernement à une femme. Moi,*

je le vois vraiment comme un affreux misogyne et pour cette raison, je m'abstiendrai sur cette délibération.

(rires dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Mme HEAU éclaire en fait notre vote sous un jour que nous ne connaissions pas précédemment. Mme PARAYRE veut apporter une précision sur le sieur Pyrrhus d'Angleberme ou pas ?*

Mme PARAYRE – *Non, je voulais rassurer ma collègue. Mais je rejoins Catherine HEAU parce que l'allée Pyrrhus d'Angleberme, je voulais qu'elle soit mentionnée en voie sans issue (rires). Sans connaître toute la vie de Pyrrhus d'Angleberme, cette allée est très petite et mène nulle part. Donc, j'aimerais bien qu'elle soit dénommée : voie sans issue et doublement, parce que j'ai un côté aussi féministe.*

Plaisanterie mise à part, je voulais préciser que les changements de noms que présentait Aude de QUATREBARBES sont issus d'une demande du Conseil de Quartier qui émane de l'ancien mandat. On le propose maintenant mais il est vrai que les délibérations auraient dû être présentées en février 2008. Cependant, le dernier Conseil Municipal était déjà très chargé. C'est la raison pour laquelle on le fait maintenant.

Mais à l'époque, nous avons consulté le Conseil Consultatif de Quartier et moi, en tant que représentante du Conseil, j'ai consulté la copropriété. Il est vrai que dans ce périmètre proche de la gare d'Orléans, il y a un enchevêtrement de voies avec des noms complètement différents les uns des autres. Ces noms avaient été attribués en 1962 et on souhaitait donc une uniformisation. Il a été constaté que le début de la rue s'appelait François Villon, la continuité devant une résidence, la Résidence des Fougères, s'appelle François Rabelais et pour les Orléanais, ce n'est pas simple lorsque l'on vient rendre visite aux résidents des Fougères. Enfin, il faut un G.P.S. dans ce quartier. Et comme je vous le dis, il y a un certain nombre de voies qui sont très étroites et non bordées d'habitations qui portent des noms différents. Je comprends que ce soit une facilité pour les services municipaux, mais c'est hyper compliqué. L'allée Nicole Berrault notamment longe aussi la résidence de l'autre côté. Donc, elle devrait être elle aussi une voie sans issue. C'est pourquoi, on a voulu clarifier et simplifier. Cette demande émane bien non pas de la copropriété, même si elle y est favorable, mais du Conseil de Quartier. Merci.

M. le Maire – *J'ai une inquiétude quant à mettre cette délibération aux voix. Mme HEAU, vous souhaitez rajouter autre chose.*

Mme HEAU – *Puisque je vois que Pyrrhus d'Angleberme intéresse beaucoup, il a une fin tragique en plus de cela.*

(rires).

Mme HEAU – *Il est parti à Milan où il a été nommé par François I^{er} – attendez, j'avais pris des notes -, comme membre au Conseil Souverain de Milan. Ce n'était quand même pas réservé à tout un chacun. A Milan, il est blessé lors d'une explosion d'un magasin de poudres. C'est quand même pas tellement banal. Et comme il est très érudit et un peu prétentieux, qu'il a la science pour lui, il s'automédicalise et se fait un cocktail de drogues. Il se brûle les entrailles et meurt.*

(rires).

M. le Maire – Si je me permets d’apporter une précision, sous la vérification de Mme PARAYRE, il existait déjà une rue Pyrrhus d’Angleberme, on est bien d’accord, on ne l’a pas inventée. Donc ce n’est pas le Conseil de Quartier qui, dans ce moment d’érudition dont parlait Catherine HEAU, s’est dit qu’il fallait absolument rendre hommage à Pyrrhus d’Angleberme. Elle existe bien cette rue, je ne suis pas fou.

Mme PARAYRE – Vous avez raison M. le Maire, elle existe bien, mais comme c’est une rue très étroite, elle ne mérite pas l’appellation de rue mais plutôt d’allée.

M. le Maire – Merci Mme PARAYRE. Cela va donc dans le sens que souhaite Mme HEAU. Nous rétrogradons cette voie d’une rue à une allée.

(réaction hors micro de Mme HEAU).

M. le Maire – Cela ne vous convient pas non plus. Ecoutez, si cela avait été un nouveau nom, j’aurais peut-être proposé que l’on réfléchisse un peu plus, mais là comme elle s’appelle déjà comme cela, je vais quand même vous soumettre la délibération à votre vote. Alea jacta est ! Est-ce que vous voulez, Mme HEAU, un vote par partie ?

Mme HEAU – Je n’en demande pas tant.

M. le Maire – Elle ne veut pas un vote par partie. Donc, je soumetts la délibération : Dénomination de voies – Quartier Gare à votre sagacité, sachant que vous vous prononcerez en votre âme et conscience.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

« La copropriété de la résidence des Fougères a demandé à renommer trois voies dans le quartier Gare.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir dénommer les voies suivantes :

- voie publique qui commence rue Emile Zola à l’est et se termine rue Saint-Yves au nord : rue François RABELAIS.

- voie publique qui commence rue François Rabelais à l’est et se termine rue Saint-Yves au nord : rue Nicole BERRAULT.

- voie publique qui commence rue Nicole Berrault à l’est et se termine rue Saint-Yves à l’ouest : allée Pyrrhus d’ANGLEBERME. »

ADOPTE PAR 36 VOIX.
IL Y A 19 ABSTENTIONS.

M. le Maire – *En plus, Mme HEAU a un pouvoir. Elle avait préparé son affaire visiblement.*

Et bien Mme HEAU, la délibération est adoptée.

(réaction hors micro de Mme HEAU).

N° 40 – **Corporation Saint-Fiacre. Fête 2008. Attribution d'une subvention complémentaire.**

Mme de QUATREBARBES – *Je crois que le pauvre Pyrrhus d'Angleberme va se retourner dans sa tombe.*

La Corporation Saint-Fiacre à qui on attribue, tous les ans, 1 000 €, recevra cette année un complément de 500 €. C'est vrai que Jean-Paul IMBAULT, qui organise les fêtes de la Saint-Fiacre, mérite largement d'être aidé parce que c'est un énorme travail qu'il fait et beaucoup d'Orléanais participe à ces fêtes qui se passent fin août.

M. le Maire – *Je donne la parole à M. BLANLUET.*

M. BLANLUET – *Je tiens à dire que cette année, le dimanche, il y aura le baptême de la rose « Sophie DAVANT ».*

M. le Maire – *Nous serons présents. Mme HEAU, pour Saint-Fiacre, cela vous va ?*

Mme HEAU – *Si on m'offre un bouquet, je veux bien.*

M. le Maire – *Il était jardinier de son état.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a approuvé lors du Conseil Municipal en date du 29 février 2008 une aide financière d'un montant de 1 000 € à la Corporation Saint-Fiacre dans le cadre de l'organisation des prochaines fêtes.

Compte tenu du budget prévisionnel établi par les organisateurs pour le bon déroulement de ces fêtes qui attirent tous les ans un nombreux public, la Ville envisage d'apporter, et ce à titre exceptionnel pour 2008, une aide complémentaire d'un montant de 500 €

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 500 € à la Corporation Saint-Fiacre portant ainsi le montant total de la subvention allouée pour 2008 à 1 500 €;

2°) **imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 823, article 65748, T.S. 820. »**

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 41 – Jardin des Plantes. Réalisation de jardins climatiques. Approbation de marchés après appel d’offres.

Mme de QUATREBARBES – *Au Jardin des Plantes, nous avons déjà réalisé quatre jardins climatiques :*

- *le jardin alpin,*
- *le jardin méditerranéen,*
- *le jardin sec,*
- *le jardin aux formes fruitières,*

que je vous recommande d’aller voir d’ailleurs parce que c’est effectivement très réussi.

Nous avons encore dans ce projet trois jardins à réaliser :

- *le potager exotique,*
- *le jardin des formes extravagantes,*
- *le jardin d’eau.*

Donc, il s’agit d’approuver le marché pour réaliser ces trois derniers jardins. Ainsi, nous aurons fini nos jardins climatiques au Jardin des Plantes.

M. le Maire – *J’en profite pour saluer les agents de la Direction des Espaces Verts parce que c’est vrai qu’ils arrivent, sur un espace très contraint, à proposer des végétaux aux caractéristiques complètement différentes et c’est assez remarquable dans la maîtrise technique.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

« Quatre jardins climatiques ont été réalisés au Jardin des Plantes (jardin alpin, jardin méditerranéen, jardin des formes fruitières et jardin sec). A ce jour, trois jardins restent à réaliser afin d’achever le programme : le potager exotique, le jardin des formes extravagantes et le jardin d’eau.

A cet effet, la Ville d’Orléans a lancé un appel d’offres ouvert comportant trois lots, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics (Décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004), comportant une tranche ferme et quatre tranches conditionnelles ainsi que des travaux optionnels :

- *lot n° 1 : maçonnerie et béton armé,*
- *lot n° 2 : métalleries et câblages,*
- *lot n° 3: puits, éolienne, terrassements, étanchéité du plan d’eau, espaces verts, sols et arrosage.*

Lors de sa réunion du 11 juin 2008, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 5 du règlement de la consultation, à savoir :

- 1 - valeur technique : 60 %,
- 2 - prix des prestations : 40 %.

Dans ces conditions et suite au jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés après appel d'offres ouvert, relatifs aux travaux de réalisation de trois jardins climatiques au Jardin des Plantes :

- lot n° 1 – entreprise MALARD, pour un montant de 55 126,69 €T.T.C.,
- lot n° 2 – entreprise FORCLUM, pour un montant de 71 291,81 €T.T.C.,
- lot n° 3 – entreprise RICHARD, pour un montant de 133 464,45 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 823, article 2318, programme 08A01299, T.S. 820. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

PATRIMOINE LIGERIEN

N° 42 – Promenades en Loire. Entretien et prise en charge des bateaux. Approbation d'un contrat à passer avec l'association Les Compagnons Chalandiers. Fixation de tarifs.

Mme d'AUX – *Ces promenades en Loire commencent dès le 4 et le 5 juillet avec l'arrivée de la Caravane de Loire à Orléans. Ensuite, elles auront lieu tous les week-ends jusqu'à la fin du mois d'août. Je vous encourage à y aller et à vous promener sur la Loire.*

Mme d'AUX, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Dans le prolongement du Festival de Loire et afin de développer les activités de loisirs et de navigation sur la Loire, la Ville a fait construire une toue de 10 mètres de long et acquis un bateau allemand en 2007.

La Ville a confié en 2007 à l'association Les Compagnons Chalandiers, la maintenance de la toue Ville d'Orléans. Pour 2008, la Ville renouvelle ces prestations d'entretien et d'hivernage pour les deux bateaux en sa possession auprès de la même association.

Enfin, afin de faire profiter les habitants de la Ville et de son agglomération de la toue, le bateau allemand ne pouvant transporter de passagers, la Ville renouvelle l'organisation de promenades en Loire en juillet et août 2008. Déjà proposées en 2006 et 2007 sur les week-end de l'été, ces promenades en Loire ont connu un certain succès, avec une fréquentation de 266 personnes en 2006 et 462 personnes en 2007.

Les tarifs proposés pour ces promenades en bateau sont les suivants :

1/ de quai à quai, permettant le passage d'une rive à l'autre ou le pique-nique sur une grève,

durée : 5 minutes – tarif : 1 €

2/ de la Place de la Loire au Pont Thinat : découverte des aménagements des quais et du canal,

durée : 15 minutes – tarif : 2 €

3/ de la Place de la Loire au Château de Saint-Loup : découverte des aménagements des quais et de l'histoire d'Orléans et de Jeanne d'Arc,

durée : 30 minutes – tarif 5 €

Un contrat de prestations de services définit les missions de l'association Les Compagnons Chalandiers, ainsi que leur rémunération en particulier :

- prendre en charge l'homologation du bateau allemand, ainsi que l'entretien et l'hivernage des deux bateaux pour une durée d'un an, moyennant un financement de la Ville d'un montant de 1 720 €T.T.C.,

- organiser les passages en Loire pour les week-end de juillet et août 2008, pour un montant de 2 800 €T.T.C.,

- être régisseur pour le compte de la Ville pour l'encaissement des recettes, qui seront versées au Trésor Public.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le contrat de prestations à passer avec l'association Les Compagnons Chalandiers, afin de promouvoir la navigation en Loire, prévoyant :

- d'une part l'entretien et la prise en charge de deux bateaux, propriété de la Ville, pour une somme de 1 720 €T.T.C.,

- d'autre part l'organisation de promenades en Loire au mois de juillet et août 2008 pour un montant de 2 800 €T.T.C. ;

2°) approuver les tarifs des promenades en Loire tels qu'ils sont énoncés ci-dessus pour 2008 et décider qu'ils s'appliqueront sur les mêmes bases si l'opération se renouvelle les années suivantes quelle que soit la période ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer ledit contrat au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 0242, articles 611 et 7088, opération 823, T.S. 250. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

TOURISME - RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES

N° 43 – Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides.

Mme PILET-DUCHATEAU – *Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs, indiqués dans le tableau joint pour un montant de 9 775 €.*

D'autre part, M. le Maire, vous avez évoqué en début de séance les remerciements d'associations. Je trouve très agréable que le Professeur Francine LECA ait écrit à la Ville d'Orléans. Elle nous dit : « Je me permets de vous adresser une photo du petit Ednard – parce que l'année dernière, on avait voté une subvention de 10 000 € - qui grâce à vous et à la générosité de votre Conseil Municipal a pu être opérée dans de très bonnes conditions à Tours. Aujourd'hui, à 24 heures de sa chirurgie, ce petit garçon va bien et quittera sa réanimation dès demain. Je vous remercie encore beaucoup ainsi que tous les membres de votre Conseil Municipal de la subvention que vous avez accordée. »

Je voulais en informer le Conseil Municipal parce que les 10 000 € ont vraiment servi à sauver ce petit bonhomme.

M. le Maire – *Merci Mme PILET-DUCHATEAU et je me permets de dire qu'à l'époque, c'est M. MONTILLOT qui m'avait sollicité sur ce dossier en me proposant que l'on puisse effectivement aider cette association pour des enfants atteints de maladies graves et qui, s'ils ne sont pas opérés, décèderont avec une probabilité très forte et assez rapidement. Merci pour cette précision.*

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville est régulièrement sollicitée par des associations et organismes afin de les soutenir dans leurs projets.

Après avis de la Commission « Culture-Relations Extérieures-Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs indiqués dans le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonctions 041, 043 et 044, articles 65748 et 6714, T.S. 252.

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/bourse (en €)	
		2007	2008
Association Franco-Allemande	Association d'amitié franco-germanique visant à développer les échanges culturels et amicaux entre les ressortissants des pays germanophones et les Orléanais.	550	550
Association Franco-Allemande Orléans-Münster (A.F.A. Orléans-Münster)	Organisation de l'échange linguistique et culturel, qui dure depuis plus de 45 ans, entre les collégiens et les lycéens d'Orléans et de Münster. L'échange s'est déroulé en février dernier à Münster (45 jeunes) et en avril à Orléans (45 jeunes)	1 800	1 800
M. Guillaume MAYER	Etudiant en 3 ^{ème} année à l'Université d'Orléans en L.E.A. anglais-japonais. Le dossier de M. MAYER a été retenu pour partir étudier une année à l'Université d'Utsunomiya, notre ville jumelle japonaise, à partir d'octobre 2008. Une aide financière correspondant notamment au montant des frais d'inscription universitaire est proposée.	-	350
Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole d'Amilly	Dans le cadre de la mission «coopération internationale» de l'enseignement agricole et du projet d'établissement, et après 4 années de partenariat avec l'Ukraine, un échange a été organisé avec ce pays en avril et mai derniers. Martin BELOUET, scolarisé dans cet établissement et habitant à Orléans, y a participé et sollicite le soutien de la Ville.	-	75

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/bourse (en €)	
		2007	2008
Orléans Parakou Solidarité – France Bénin	<p>Education et développement en faveur de la population de Parakou à travers des projets initiés par les partenaires béninois de l'association. Actions en France en faveur de la solidarité internationale et de la promotion de la culture béninoise.</p> <p>Pour 2008, les projets principaux déjà en cours seront poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à l'envoi de containers de 90m³ à Parakou, - animation culturelle à Orléans en novembre/décembre prochains, - soutien à des initiatives associatives à Parakou : ferme agro-apicole, orphelinat, électrification solaire de l'Hôpital, projet d'auto-suffisance alimentaire, etc. <p>Projet Festival du film africain.</p>	2 900	2 900
Association RAID'ENTRAIDE 45	<p>Association humanitaire qui intervient dans les villages reculés du Maroc et a pour but d'apporter une aide à but préventif, d'éducation et de formation.</p> <p>Elle a effectué sa 6^{ème} mission humanitaire au Maroc en avril dernier.</p>	750	1 000
Association AFRICAFAIM	<p>Association orléanaise dont l'objectif est de mener des actions de partenariat avec des villages africains principalement pour lutter contre la faim en milieu rural mais également pour porter des projets sur l'éducation et la santé.</p> <p>Projet 2008 : soutien à la création d'un jardin des femmes à Parba au Sénégal destiné à lutter contre la malnutrition et la pauvreté.</p>	500	1 000

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/bourse (en €)	
		2007	2008
Association GRAINES DE SOURIRE	Association étudiante orléanaise dont l'objectif est de concevoir et réaliser des actions de solidarité internationale. Après avoir mené des projets en Mauritanie et au Pérou, le projet 2008 est prévu en Inde (Varanasi, grande ville sainte au nord est du pays). L'action de l'association sera menée en partenariat avec l'association locale Asmita qui agit dans les milieux populaires pour apporter une scolarisation à ceux qui n'en bénéficient pas.	-	600
Association pour le Développement Médical (A.D.M.) au Vietnam	L'association pour le Développement Médical au Vietnam est une association humanitaire qui vise à apporter une aide médicale au Vietnam et à favoriser les échanges culturels et la francophonie. Elle est composée, pour partie, de médecins exerçant ou ayant exercé au C.H.R.O. Le projet 2008 comprend des missions médicales à Hanoï, des missions médico-socio-culturelles à Hue et dans les Hauts-Plateaux, des missions médicales et sociales à Ho Chi Minh Ville et Camau.	-	1 500
TOTAL		8 000	9 775

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, UNIVERSITE ET RECHERCHE

N° 44 – Colloques universitaires et scientifiques. Attribution de subventions.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« La Ville est sollicitée par l'Université d'Orléans, après validation par son Conseil d'Administration, et par le C.N.R.S. d'Orléans pour participer aux colloques et rencontres scientifiques suivantes :

1. Colloque « Administrer : savoirs, négociations, évaluations » organisé par le Laboratoire des Collectivités Locales de l'Unité de Formation et de Recherche Droit, Economie, Gestion – Université d'Orléans.

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

Dates : 1er décembre 2008.
Lieu : Université d'Orléans.
Nombre de participants attendus : 40.
Budget prévisionnel : 6 365 €

Cette journée d'étude est consacrée aux savoirs administratifs, à leurs procédures d'inspection, d'expertise et d'évaluation ainsi qu'aux modalités de négociation et d'accommodation locale aux normes.

Il est envisagé une subvention de la Ville à hauteur de 400 €

2. Ecole Thématique en Sciences de l'Univers : la Masse, origine, mouvement, mesure en relation avec la 11^{ème} Conférence C.A.P.R.A. (Conference and Workshop on Radiation Reaction) organisée par l'Observatoire des Sciences de l'Univers (C.N.R.S. – Université d'Orléans).

Dates : du 27 juin au 1er juillet 2008.
Lieu : Orléans.
Nombre de participants attendus : 60.
Budget prévisionnel : 93 000 €

Il s'agit de la première manifestation organisée par l'Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (O.S.U.C.). L'objectif de ces journées est de faire le point sur la masse, une des premières grandeur physique a avoir été découverte, et de créer un lieu de débat entre divers sujets de recherche portant sur la masse (son mouvement, son origine, sa présence) et l'univers.

Il est envisagé une subvention de la Ville à hauteur de 1 000 €

Afin de promouvoir le dynamisme universitaire et scientifique local, et après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention de 400 € au profit du Laboratoire des Collectivités Locales de l'U.F.R. de Droit, Economie, Gestion de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque « Administrer : savoirs, négociations, évaluations » ;

2°) attribuer une subvention de 1 000 € au profit de l'Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (O.S.U.C.), pour l'organisation de « l'Ecole Thématique portant sur la Masse : origine, mouvement, mesure » ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 23, article 65738, T.S. 222. »

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

EDUCATION

N° 45 – Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire s'exprime ainsi :

« Des établissements scolaires du premier degré et organismes sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités proposées :

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
<u>I – PROJETS PEDAGOGIQUES</u>			
Maternelle Nécotin	Coopérative scolaire	Projet aquariophilie Période de réalisation : juin 2008.	158
Maternelle Claude Lewy	Coopérative scolaire	Projet spectacle interactif. Période de réalisation : 22 juin 2008.	260
Elémentaire René Guy Cadou	Coopérative scolaire	Interventions animateur spécialisé. Période de réalisation : du 16 et 18 juin 2008.	183
		TOTAL	601

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions qui figurent dans le tableau ci-dessus ;

2°) imputer la somme de 601 € concernant les subventions «projets pédagogiques» et « organismes » sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 65748, T.S. 600. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 46 – Enseignement du second degré. Aide à la réalisation d'un projet.

Mme MARECHAL – *Le collège Jean Pelletier souhaite mettre en place un prix littéraire et je propose de leur accorder une subvention parce qu'il y aura un lien avec les écoles du quartier.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire s'exprime ainsi :

« Un établissement scolaire du second degré sollicite l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leur projet pédagogique.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités proposées :

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention 2008 (en €)
<u>I – PROJETS PEDAGOGIQUES</u> – <u>second degré</u>			
Collège Jean PELLETIER	Agent Comptable	Projet Prix Littéraire	200

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer la subvention qui figure dans le tableau ci-dessus ;

2°) imputer la somme de 200 € concernant les subventions «projets pédagogiques» sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 22, article 65748, T.S. 600. »

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

N° 47 – Restauration collective. Délégation de Service Public. Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Mme MARECHAL – *La délibération du mois de mars 2003 concernant le contrat de délégation de la restauration collective avec la Société SOGERES, a été annulée par la Cour Administrative de Nantes et de ce fait, il y a donc nullité du contrat. Pour pouvoir à nouveau assurer prochainement une restauration collective, la Ville doit donc lancer une procédure de consultation, sachant que cette restauration collective comprend la restauration scolaire et la restauration des centres de loisirs. Elle a aussi une incidence sur les foyers-logements et le portage à domicile. Mais cela sera la partie de la procédure interne au C.C.A.S.*

Pour faire les choses dans l'ordre, il nous faut saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour laquelle nous avons désigné les membres du Conseil Municipal en début de mandat, afin qu'elle formule un avis sur le principe de la délégation de service public de cette restauration collective de la Ville d'Orléans.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme NGANGA.*

Mme NGANGA – *Pour cette délibération, nous les Elus communistes, nous voterons contre parce que nous sommes pour une remunicipalisation intégrale de la restauration collective qui dépend de la Ville pour un service public qui offre toutes les garanties aux usagers, aux contribuables et au personnel communal. Rappelons-nous pour mémoire, que c'est aujourd'hui la SOGERES qui a le marché de la Ville d'Orléans, après SODEXHO qui appartient au même groupe et qui l'a eu jusqu'en 2003. Cette société doit encore aujourd'hui la somme de 62 447,94 € à la Ville au titre de travaux qui lui sont imputés. Je précise à toutes fins utiles que les communistes ont toujours combattu cette privatisation de la restauration collective comme celle d'autres services municipaux. Merci.*

M. CHAPUIS – *Je vais intervenir très rapidement. C'était Mme LEVELEUX-TEIXEIRA qui avait prévu d'intervenir sur cette question.*

On est heureux et on salue cette confirmation d'annulation par la Cour Administrative d'Appel qui permet au moins et enfin de reconnaître cette rupture d'égalité qui avait été faite lors de cette procédure et le choix qui avait été fait de prendre le deuxième prestataire reconnu et retenu par la commission a été enfin mis à jour. Je vous remercie.

M. le Maire – *Mme MARECHAL ?*

Mme MARECHAL – *Je n'ai pas saisi de questions. C'était des remarques. Je veux bien répondre à quelque chose, mais je ne sais pas trop quoi répondre du coup !*

M. le Maire – *Je précise que la décision de la Cour Administrative n'a pas porté sur ce que vous dites, M. CHAPUIS. Ce n'est pas sur cette question là. C'est sur le principal et l'accessoire. C'est une décision largement de forme puisque dans cette convention, il y a une partie qui porte sur la restauration scolaire à Orléans et il y a la possibilité pour le contractant de trouver des clientèles extérieures. Cela lui permet d'ailleurs d'équilibrer l'ensemble du marché et éventuellement d'avoir un retour vers la Ville, ce qui est favorable. Il se trouve que ce que considère la Cour, c'est que la part de l'accessoire est trop importante par rapport au montant global, c'est à dire par rapport à l'essentiel, pour résumer aussi simplement que possible. Voilà ce qui amène l'annulation de ce marché. Donc, on va relancer un autre marché. Je précise une chose toute simple : les enfants mangent à la cantine, il n'y a pas de rupture dans la restauration scolaire. Il faut le préciser parce qu'on pourrait dire «vous relancez, alors qu'est-ce qui se passe d'ici le prochain marché ? ». Il se passe que les enfants sont accueillis et bénéficient de la restauration scolaire.*

Je donne la parole à Mme CHERADAME.

Mme CHERADAME – *Je voulais préciser que non seulement les enfants mangent à la cantine, comme vous l'avez dit, mais qu'ils y mangent bien et que le cahier des charges élaboré à l'occasion de la négociation de ce contrat de restauration collective, avait été particulièrement pointilleux sur la qualité et la traçabilité des ingrédients. Tout cela a donc bénéficié aux enfants des écoles pendant ces années de contrat. C'est une très bonne chose et notamment les parents ne paient plus aujourd'hui que les repas consommés par les enfants, contrairement à ce qui était fait auparavant. Toutes ces avancées ont été considérées par les parents comme étant des avancées très fortes et très importantes, notamment pour ce qu'on appelle aujourd'hui le pouvoir d'achat des familles.*

M. le Maire – *M. MARTIN souhaite intervenir.*

M. MARTIN – *Pour donner une explication à M. CHAPUIS, l'économie du contrat comme l'a dit Mme CHERADAME, est bien meilleure qu'il n'était par le passé notamment en terme d'économie pour les familles et en terme de qualité aussi. C'est un point de forme juridique. Il faut savoir que toutes ces complications engendrent finalement des coûts, nécessitent de relancer des procédures – c'est ce que nous devons faire – pour des résultats qui seront finalement les mêmes.*

Alors, il va falloir effectivement refaire une délégation, un marché, interroger le juge des contrats pour savoir si nous pouvons «avenanter» ou pas, car ce n'est pas évident que nous puissions faire simplement une procédure d'avenant, mais peut-être de renouvellement d'un nouveau marché. Enfin, tout cela est très compliqué pour finalement quelque chose qui, comme l'a expliqué M. le Maire, était très simple au départ. Le marché de la restauration scolaire a toujours été ouvert par la Ville d'Orléans, même du temps de SODEXHO, à l'extérieur. C'est à dire que la Ville d'Orléans a toujours livré des repas à des collectivités. Simplement, ce qui avait été demandé à SOGERES, c'est d'en livrer plus, de façon à mieux amortir les coûts fixes. Donc, c'est sur cette notion d'accessoire que le débat a lieu. C'est un débat juridique qui ne porte pas sur le fond du contrat, mais sur les formes qui ont été adoptées. Bien sûr que l'on prend acte de la décision de la Cour d'Appel et il faut s'y soumettre.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire s'exprime ainsi :

«La Cour Administrative d'Appel de Nantes a confirmé l'annulation de la délibération du 28 mars 2003 approuvant le contrat de délégation de la restauration collective avec la Société SOGERES et la nullité du contrat.

Au terme du contrat actuel, la Ville doit donc décider du mode de gestion du service public de la restauration collective qu'elle mettra en œuvre, qui comprend la restauration scolaire et la restauration assurée dans le cadre des centres de loisirs sans hébergement.

L'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) doit être consultée, pour avis, par l'assemblée délibérante avant que cette dernière se prononce sur le principe même de la Délégation de Service Public.

Les éléments qui justifient le choix de la formule de la Délégation de Service Public pour la gestion de la restauration collective sont les suivants :

1 - La technicité exigée pour la production de la prestation de restauration collective justifie le recours à un partenaire privé.

- La production et le service à table des repas fournis dans les restaurants scolaires et dans les Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) nécessitent un savoir-faire et une grande technicité. La restauration collective est, en effet, une activité très spécialisée qui exige une qualification réelle à chaque stade de la prestation : achat - élaboration des menus - production - livraison - service.

Cette qualification garantit la qualité des repas, leur diversité, ainsi que le respect des règles qui s'imposent en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.

- Les entreprises spécialisées dans le domaine de la restauration collective produisent quotidiennement un nombre de repas qui leur permet de dégager des économies d'échelle, notamment au stade de la mise en concurrence de fournisseurs et des techniques de production.

Ces économies d'échelle bénéficient à la Ville dans le cadre de la mise en concurrence des prestations.

2 - La formule de la Délégation de Service Public est la mieux adaptée à l'exploitation de la restauration collective de la Ville d'Orléans par un partenaire privé

La Délégation de Service Public est mieux adaptée que le marché public :

- elle permet à la Ville de négocier avec un ou plusieurs candidats qui ont remis une offre, afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix de la prestation ;

- elle permet de confier au partenaire privé la totalité de l'exploitation du service, ce qui garantit la qualité de la prestation. Le prestataire est chargé en outre d'assurer l'entretien, dans des conditions à définir, des moyens de production propriétés de la Ville.

3 - La forme de Délégation de Service Public (D.S.P.)

Selon les termes de l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités territoriales, « la délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service, dont elle a la responsabilité, à un délégataire public ou privé dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service. »

Quatre critères permettent de caractériser une D.S.P. : un service public déléguable, une collectivité publique délégante, une personne privée ou publique délégataire, un contrat écrit entre la collectivité délégante et le délégataire fixant les modalités de gestion du service public.

Le choix de la Ville s'oriente vers un affermage, qui permet de responsabiliser totalement l'exploitant.

L'affermage peut être défini comme la convention de délégation de service public par laquelle une collectivité publique confie à un opérateur privé l'exploitation d'un service public à ses risques et périls, par des ouvrages qu'elle lui remet en début de contrat. Les travaux d'entretien et de réparation des installations sont à la charge du fermier, tandis que les travaux de modernisation et d'extension sont à la charge de la collectivité affermante.

Comme dans toute Délégation de Service Public, les tarifs du service sont approuvés par l'autorité délégante.

Pendant toute la durée de la convention, l'autorité délégante exerce un contrôle permanent sur les conditions d'exécution du contrat et sur le respect par le délégataire de ses obligations.

La Délégation de Service Public sous forme d'affermage est donc le mode de gestion le plus adapté à la restauration collective de la Ville d'Orléans.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux afin qu'elle formule un avis sur le principe de la Délégation du Service Public de la restauration collective de la Ville d'Orléans ;

2°) autoriser M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet. »

**ADOPTE PAR 44 VOIX CONTRE 2.
IL Y A 9 ABSTENTIONS.**

N° 48 – Restauration collective. Approbation d'un protocole transactionnel avec la Société Sodexo.

Mme MARECHAL – *Cela fait partie de ce que citait Mme NGANGA, à savoir que SODEXHO a enfin finalement accepté de payer le coût des travaux qu'elle devait faire avant de quitter la D.S.P. pour un montant de 62 447,94 € T.T.C.*

Il vous est donc demandé d'approuver le protocole transactionnel de façon à pouvoir mettre un terme à ce litige.

M. le Maire – *Je donne la parole à M. GRAND.*

M. GRAND – *J'aimerais savoir s'il y a une corrélation entre le règlement de ce problème et le fait que le marché soit de nouveau ouvert ?*

Mme MARECHAL – *Pas du tout parce que les dates sont complètement différentes. La Société SODEXHO a dit oui avant que la Cour Administrative d'Appel de Nantes nous ait donné sa réponse.*

M. le Maire – *Merci.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire s'exprime ainsi :

« La Société SODEXHO a été délégataire du service public de la restauration collective jusqu'au 30 août 2003, date d'échéance du contrat qui la liait à la Ville d'Orléans.

Un litige relatif à la remise en état des installations oppose la Ville à cette Société depuis cette date.

L'obligation imposée au délégataire en matière d'entretien et de réparation dans le contrat passé avec la Ville était définie à l'article 33 du contrat qui prévoyait que les locaux - installations - équipements et matériels, devaient être remis à la collectivité « en état normal d'entretien et compte tenu de l'usage normal qui en aura été fait ».

A la sortie du contrat fin août 2003, un état des lieux a été établi et a fait apparaître que des travaux restaient à réaliser.

Après analyse juridique et technique, le coût des travaux dont l'imputation revient à SODEXHO est estimé à 62 447,94 €T.T.C.

SODEXHO a été mise en demeure, par différents courriers, de les réaliser, puis un titre exécutoire a été émis à son encontre sur cette base.

SODEXHO a finalement accepté de verser cette somme à la Ville, mais a souhaité formaliser cette participation, dans un protocole transactionnel validé par l'avocat conseil de la Ville, par lequel cette dernière déclare être remplie de ses droits.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le protocole transactionnel à passer avec la Société SODEXHO afin de mettre un terme au litige qui l'oppose à la Ville pour la réalisation des travaux de fin de concession ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit protocole au nom de la Ville. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 49 – Centres de Loisirs Sans Hébergement et accueils périscolaires. Affiliation de la Ville d'Orléans au centre de remboursement du Chèque Emploi Service Universel.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire s'exprime ainsi :

« La loi n° 2005-841 en date du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne a notamment créé le Chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U.).

Le C.E.S.U. sous sa forme de chèque préfinancé est un titre de paiement à montant prédéfini. Délivré par certains employeurs à leurs salariés au même titre que des chèques-vacances, il permet de rémunérer un prestataire de service ou une structure d'accueil.

Des familles dont les enfants fréquentent les accueils de loisirs de la Ville d'Orléans, ont demandé à pouvoir utiliser ce mode de paiement, qui leur permet de réduire le coût de la prestation de la valeur du C.E.S.U.

Afin d'entrer dans le dispositif, la Ville doit d'une part modifier en conséquence les régies de recettes des Centres de Loisirs, et d'autre part demander son affiliation au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel, qui assure le traitement des titres et leur remboursement à la Ville.

En conséquence il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser la modification des régies des Centres de Loisirs sans Hébergement et des accueils périscolaires, afin de les habilitier à percevoir des Chèques Emploi Service Universel (C.E.S.U.) préfinancés en tant que mode de paiement ;

2°) autoriser l'affiliation de la Ville d'Orléans au Centre de Remboursement du C.E.S.U. pour ses Centres de Loisirs sans Hébergement et accueils périscolaires ;

3°) imputer la dépense relative aux frais de dossier sur les crédits à ouvrir au budget de la Ville, fonctions 2552 et 421, article 627, T.S. 600. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 50 – Réseaux d'aides spécialisées auprès des enfants en difficulté. Frais de fonctionnement. Année scolaire 2007-2008. Demande de subvention auprès du Département.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire s'exprime ainsi :

« Les Réseaux d'Aides Spécialisées auprès des Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.) contribuent, aux côtés des équipes pédagogiques :

- à assurer la prévention des difficultés préjudiciables à la progression dans le cursus scolaire ou à une bonne insertion dans la vie collective,

- à remédier, aux difficultés qui s'avèrent durables et se traduisent par des écarts d'acquisition nets avec les acquisitions attendues, ou à un défaut durable d'adaptation à l'école et à son fonctionnement particulier.

Les formes d'intervention des R.A.S.E.D. auprès des équipes pédagogiques des écoles se traduisent par :

- le suivi psychologique par un psychologue,

- des aides spécialisées à dominante pédagogique, dispensées par des enseignants spécialisés, titulaires du CAPSAIS, option E (aide pédagogique aux enfants en difficulté),

- des aides spécialisées à dominante rééducative, dispensées par des enseignants spécialisés titulaires du CAPSAIS, option G (enseignants spécialisés chargé de rééducations).

Le Département du Loiret accorde chaque année des subventions aux communes qui contribuent aux frais de fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées.

En ce qui concerne la Ville d'Orléans, huit réseaux d'aides spécialisées sont répartis dans les quatre circonscriptions de l'Inspection Départementale de l'Education Nationale.

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

- La circonscription d'Orléans-nord regroupe, pour la Ville d'Orléans, 1 instituteur spécialisé (option E) ; le crédit qui lui est attribué s'élève à 564,44 €

- La circonscription d'Orléans-Saran regroupe pour la Ville d'Orléans, 2 psychologues, 2 rééducateurs (option G) et 3 instituteurs spécialisés (option E) ; le crédit qui lui est attribué s'élève à 3 949,96 €

- La circonscription d'Orléans-sud regroupe, pour la Ville d'Orléans, 3 psychologues, 3 rééducateurs (option G) et 5 instituteurs spécialisés (option E) ; le crédit qui lui est attribué s'élève à 6 207,08 €

- La circonscription d'Orléans-est regroupe, pour la Ville d'Orléans, 2 psychologues, 3 rééducateurs (option G) et 4 instituteurs spécialisés (option E) ; le crédit qui lui est attribué s'élève à 5 078,52 €

Chaque enseignant spécialisé partage son temps entre différentes écoles de sa circonscription d'affectation, en fonction des cas d'enfants signalés par les équipes éducatives.

Au total, la Ville consacre 15 800 € au fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées qui desservent ses écoles et répond en outre, ponctuellement, aux besoins en matière d'investissement. Les inspecteurs de circonscription ont participé à la répartition de ce crédit global.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter une subvention globale de 8 000 € auprès du Département, correspondant à sa contribution aux frais de fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées pour l'année scolaire 2007-2008 ;

2°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 7473, T.S. 600. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 51 – Education musicale dans les écoles élémentaires. Année scolaire 2007-2008.
Demande de subvention auprès du Département.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire s'exprime ainsi :

« Le Département du Loiret accorde, depuis 1971, une aide aux communes qui favorisent le développement de l'éducation musicale dans les écoles élémentaires, sur la base d'une heure hebdomadaire pendant toute l'année scolaire, fixée à 6,10 € par élève.

Durant l'année scolaire 2007-2008, la Ville organise dans les écoles, pendant le temps scolaire, des cours dispensés par les écoles de musique (annexe 1).

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès du Département une subvention de 5 448,06 € allouée au titre de la participation à l'enseignement musical dans les écoles élémentaires d'Orléans pour l'année scolaire 2007-2008 ;

2°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 213, article 7473, T.S. 600. »

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

ANNEXE 1

**Cours de musiques dispensés par les écoles de musique municipales
pendant le temps scolaire
(année scolaire 2007-2008)**

ECOLES	Sous total (en €)	TOTAL (en €)
1 – <u>Ecole élémentaire Jean Mermoz</u> :		643,55
- Cours hebdomadaire de 1 heure :		
6,10 € x 1 h x 68 élèves (3 classes)	414,80	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes :		
6,10 € x 0,75 h x 50 élèves (3 classes)	228,75	
2 – <u>Ecole élémentaire des Guernazelles</u> :		455,98
- Cours hebdomadaire de 1 heure		
6,10 € x 1 h x 25 élèves (1 classe)	152,50	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes :		
6,10 € x 0,75 h x 51 élèves (2 classes)	233,33	
- Cours hebdomadaire de 1 heure durant un semestre :		
6,10 € x 1 h x $\frac{23}{2}$ élèves (1 classe)	70,15	
3 – <u>Ecole élémentaire Lavoisier</u> :		308,05
- Cours hebdomadaire de 1 heure durant un semestre :		
6,10 € x 1 h x $\frac{101}{2}$ élèves (5 classes)	308,05	
4 – <u>Ecole élémentaire Romain Rolland</u> :		911,95
- Cours hebdomadaire de 1 heure :		
6,10 € x 1 h x 124 élèves (6 classes)	756,40	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes :		
6,10 € x 0,75 h x 34 élèves (2 classes)	155,55	
5 – <u>Ecole élémentaire Poincaré</u> :		675,58
- Cours hebdomadaire de 1 heure :		
6,10 € x 1 h x 71 élèves (3 classes)	433,10	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes :		
6,10 € x 0,75 h x 53 élèves (3 classes)	242,48	

ECOLES	Sous total (en €)	TOTAL (en €)
6 – <u>Ecole élémentaire Louis Pasteur :</u>		669,48
- Cours hebdomadaire de 1 heure :		
6,10 € x 1 h x 91 élèves (5 classes)	555,10	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes :		
6,10 € x 0,75 h x 25 élèves (1 classe)	114,38	
7 – <u>Ecole élémentaire Claude Bernard :</u>		594,75
- Cours hebdomadaire de 1 heure :		
6,10 € x 1 h x 84 élèves (4 classes)	512,40	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes :		
6,10 € x 0,75 h x 18 élèves (1 classe)	82,35	
8 – <u>Ecole élémentaire Gaston Galloux :</u>		564,25
- Cours hebdomadaire de 1 heure :		
6,10 € x 1 h x 70 élèves (3 classes)	427,00	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes durant un semestre :		
6,10 € x 0,75 h x $\frac{60}{2}$ élèves (3 classes)	137,25	
9 – <u>Ecole élémentaire Denis Diderot :</u>		380,49
- Cours hebdomadaire de 1 heure :		
6,10 € x 1 h x 35 élèves (2 classes)	213,50	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes durant un semestre :		
6,10 € x 0,75 h x $\frac{41}{2}$ élèves (2 classes)	93,79	
- Cours hebdomadaire de 1 heure durant un semestre :		
6,10 € x 1 h x $\frac{24}{2}$ élèves (1 classe)	73,20	
10 - <u>Ecole René Guy Cadou :</u>		244,00
- Cours hebdomadaire de 1 heure durant un semestre :		
6,10 € x 1 h x $\frac{80}{2}$ élèves (4 classes)	244,00	
TOTAL GENERAL		5 448,06

N° 52 – Mobilier scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires et les C.L.S.H. Fourniture et livraison. Approbation de marchés après appel d’offres.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire s’exprime ainsi :

« Afin d’assurer l’approvisionnement de ses écoles publiques et Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.), en mobilier scolaire, la Ville a organisé un appel d’offres ouvert européen, fractionné à bons de commandes, comprenant trois lots et passé en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La Commission d’Appel d’Offres du 4 juin 2008 a procédé au jugement des offres selon les critères d’attribution définis à l’article 9 du règlement de la consultation.

Dans ces conditions, après jugement par la Commission d’Appel d’Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés après appel d’offres ouvert, fractionnés à bons de commandes, relatifs à la fourniture et la livraison de mobilier scolaire dans les écoles publiques et les C.L.S.H. de la Ville, à passer avec les Sociétés suivantes :

- Lot n° 1 : Fourniture et livraison de couchettes pour les dortoirs et de petit mobilier pour les coins jeux : Société DELAGRAVE pour un montant minimum de 6 500 € T.T.C. et maximum de 35 000 €T.T.C.

- Lot n° 2 : Fourniture et livraison de mobilier pour les écoles maternelles et élémentaires et les C.L.S.H. : Société DELAGRAVE pour un montant minimum de 70 000 € T.T.C. et maximum de 350 000 €T.T.C.

- Lot n° 3 : Fourniture et livraison de mobilier divers pour l’équipement général : C.A.M.I.F. Collectivités pour un montant minimum de 10 000 €T.T.C. et de 50 000 €T.T.C.

pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, reconductibles 2 fois par période d’un an, pour une durée maximale de 3 ans ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 2184 et 2188, T.S. 600. »

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 53 – Associations de quartier logées par l’O.P.A.C. d’Orléans. Prise en charge des loyers. Attribution de subventions.

Mme BARANGER – *Il vous est proposé d’attribuer à plusieurs associations logées par les Résidences de l’Orléanais une subvention correspondant au loyer sans charges. Vous avez la liste de ces associations dans la délibération.*

Ces associations ont un rôle social dans les zones urbaines sensibles. Leurs actions rentrent dans les priorités du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.).

Le montant total des aides s’élève donc à 57 835,29 €.

M. le Maire – *C’est déjà loin d’être négligeable.*

Mme BARANGER, Conseiller Municipal, s’exprime ainsi :

« Au regard du rôle social joué par des associations auprès des habitants d’Orléans dans les quartiers classés en Zone Urbaine Sensible (Z.U.S.) et afin de leur permettre de poursuivre leurs activités sans alourdir leurs charges, la Ville propose à certaines d’entre elles, logées dans le parc de l’Office Public d’Aménagement et de Construction (O.P.A.C) d’Orléans, de leur accorder une subvention annuelle, afin que chacune puisse s’acquitter de son loyer.

Il est précisé que cette subvention est destinée uniquement à couvrir le loyer, hors les charges ; chaque association étant invitée à s’engager sur l’affectation des crédits alloués.

S’il s’avérait que cela n’était pas respecté, la Ville se réserverait le droit d’interrompre le versement de la subvention et/ou de demander le reversement de toute ou partie des subventions d’ores et déjà versées et ce, au prorata du temps d’occupation du local. Si les associations quittent les locaux concernés, la Ville demandera le remboursement prorata temporis des sommes non utilisées.

Un premier versement de 50 % des sommes à allouer interviendra à la notification de la délibération et dès réception des attestations signées par les associations, les autres versements auront lieu en septembre et décembre 2008, à hauteur de 25 % chacun.

Pour 2008, le montant total des aides s’élèverait à 57 835,29 € répartis comme suit dans le tableau joint en annexe de cette présente délibération.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d’attribuer les subventions détaillées dans le tableau présenté en annexe aux associations oeuvrant dans les quartiers classés en Z.U.S, selon les modalités proposées précédemment, afin qu’elles puissent honorer le montant de leurs loyers à l’O.P.A.C. d’Orléans ;

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits «Politique de la ville » inscrits à cet effet au budget de la Ville, fonction 8243, article 65748, T.S. 513. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

Conseil Municipal du 19 juin 2008

ANNEXE : Liste des aides aux loyers 2008

Organisme	Adresse du local	Montant du loyer mensuel pour 2008 (mois de référence : janvier 2008) (en €)	Montant annuel du loyer pour 2008 (en €)	Rappel du montant accordé par la Ville en 2007 (en €)	Observations
⇒ Quartier de La Source					
A.E.S.C.O.	18, allée Adélaïde de Savoie (appartement n° 3)	199,28	2 391,36	2 355,96	
	18, allée Adélaïde de Savoie (appartement n° 4)	204,02	2 448,24	2 412,12	
	Sous-total 1	403,30	4 839,60	4 768,08	
A.S.S.A.S.	22, allée Adélaïde de Savoie (appartement n° 505)	121,96	1 463,52	1 463,52	
	Sous-total 2	121,96	1 463,52	1 463,52	
E.S.C.A.L.E.	49, résidence des Genêts (appartement n° 51)	274,48	3 293,76	3 219,36	Le mois de référence est celui du mois de février 2008.
	3, rue Léopold Sédar Senghor (appartement n° 3)	202,27	2 427,24	Pas de financement en 2007.	Pour 2007, la Ville a pris en charge des loyers de locaux se situant également Allée Camille Flammarion. L'aide totale accordée par la Ville s'élevait à 23 119,92 €.
	3, rue Léopold Sédar Senghor (appartement n° 1)	203,87	2 446,44	Pas de financement en 2007.	
	3, Allée Adélaïde de Savoie (appartement n° 521)	267,85	267,85 (prise en charge de loyer pour le seul mois de janvier dans la mesure où l'association n'occupe plus ce local depuis février 2008)	3 214,20	
	14, Allée Adélaïde de Savoie (appartement n° 3)	192,95	2 315,40	2 315,40	
	3, rue Léopold Sédar Senghor (appartement n° 534)	66,93	803,16	Pas de financement en 2007.	
	Sous-total 3	1 208,35	11 553,85	23 119,92	

Organisme	Adresse du local	Montant du loyer mensuel pour 2008 (mois de référence : janvier 2008) (en €)	Montant annuel du loyer pour 2008 (en €)	Rappel du montant accordé par la Ville en 2007 (en €)	Observations
☉ Quartier de l'Argonne					
LIEN SOCIAL ET MEDIATION	11, avenue de Montesquieu (appartement n° 1)	360,43	4 325,16	4 227,48	
	Sous-total 4	360,43	4 325,16	4 227,48	
R.F.P.E.R.E.S.	22, Adélaïde de Savoie (appartement n° 503)	388,36	4 660,32	4 660,32	
	Sous-total 5	388,36	4 660,32	4 660,32	
A.J.L.A.	25, rue Flandre Dunkerque	210,97	2 531,64	2 474,40	
	Sous-total 6	210,97	2 531,64	2 474,40	
ARGONNE SERVICE PLUS	10, avenue de Wichita (appartement n° 1)	272,08	3 264,96	3 191,16	
	10, avenue de Wichita (Appartement n° 2)	299,29	3 591,48	3 510,24	
	12, avenue de Wichita (appartement n° 9)	301,76	3 621,12	3 539,28	
CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	Sous-total 7	873,13	10 477,56	10 240,68	
	4, Place Mozart (appartement n° 12)	344,52	4 134,24	4 040,76	
INITIATIVES ET DEVELOPPEMENT	Sous-total 8	344,52	4 134,24	4 040,76	
	12, rue César Franck (appartement n° 22)	242,84	1 457,00	2 452,68	
	(1 ^{er} janvier au 30 juin 2008) 246 (1 ^{er} juillet au 31 décembre 2008)		1 476,00		Le loyer de l'association devrait augmenter de 1,30 % à compter du 1 ^{er} juillet 2008.
LES PETITS DEBROUILLARDS	Sous-total 9	242,84 puis 246	2 933,00	2 452,68	
	6, avenue de Wichita (appartement n° 1)	272,08	3 264,96	3 097,56	
	Sous-total 10	272,08	3 264,96	3 097,56	

Organisme	Adresse du local	Montant du loyer mensuel pour 2008 (mois de référence : janvier 2008) (en €)	Montant annuel du loyer pour 2008 (en €)	Rappel du montant accordé par la Ville en 2007 (en €)	Observations
⇒ Quartier de l'Argonne (suite) PARENTELE	3, rue Roguet de Lisle (appartement n° 1)	364,62	4 375,44	4 276,56	
	Sous-total 11	364,62	4 375,44	4 276,56	
⇒ Tous quartiers RELAIS PARENTS ENFANTS	7, avenue de Münster (appartement n° 4)	273	3 276	3 201,96	
	Sous-total 12	273	3 276	3 201,96	
TOTAL GLOBAL (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9 + 10 + 11 + 12)			57 835,29	68 023,92	

N° 54 – Politique de la Ville. Attribution de subventions à des associations.

Mme BARANGER – *Les priorités dans le cadre de notre politique de la ville sont l'accès à l'emploi, la santé, l'habitat et le cadre de vie, la réussite éducative, la citoyenneté et la prévention de la délinquance.*

Pour les projets relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), les subventions de la Ville viennent en complément de celles allouées par les autres partenaires financiers.

Dans le cadre de la programmation 2008, nous vous proposons aujourd'hui une deuxième tranche de 27 900 €, dont les actions ont fait l'objet d'un avis favorable du comité de pilotage du C.U.C.S.

D'autre part, différentes associations ne bénéficient pas ou plus du C.U.C.S., mais elles peuvent bénéficier bien sûr de subventions propres à la Ville. Aujourd'hui, ce serait pour une somme de 74 250 €.

Enfin le Fonds de Soutien aux Habitants permet d'encourager le dynamisme dans les quartiers avec, pour aujourd'hui si vous le souhaitez, une somme de 7 300 €.

Il vous est donc demandé de bien vouloir attribuer des subventions dont le détail est dans les tableaux joints pour une dépense totale de 109 450 € et de bien vouloir approuver la convention à passer avec l'association R.E.P.E.R.E.S. pour la gestion de l'Espace Savoie au titre de l'année 2008.

M. le Maire – *Merci. Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais savoir, par exemple pour les associations qui ont demandé des subventions dans le cadre des actions relevant du Fonds de Soutien aux Habitants, dans quelle commission est-ce discuté ?*

Mme BARANGER – *C'est étudié au comité de pilotage de la Direction de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité qui, cette fois-ci, s'est tenu avec les membres du comité de pilotage de l'ancienne mandature par mails.*

Mme KOUNOWSKI – *Et pour le futur, cela se passera comment ?*

Mme BARANGER – *Ce comité de pilotage va probablement être remis en place avec l'ensemble des personnes concernées. En ce qui concerne le Fonds de Soutien, cela pourrait se faire dans la commission Insertion – Solidarité, mais je crois que les choses n'ont pas encore été fixées.*

Mme KOUNOWSKI – *Pour ces associations relevant du Fonds de Soutien aux Habitants, certaines ont visiblement reçu une réponse et d'autres n'ont rien reçu. L'auront-elles bientôt par rapport à leurs demandes de subventions ?*

Mme BARANGER – *Ces demandes au Fonds de Soutien arrivent au Président de quartier. Et comme il y a plusieurs tranches de subventions, il est probable que toutes des demandes ne soient pas encore arrivées.*

M. le Maire – *Pas d'autres remarques ? Donc, je vous consulte.*

Mme BARANGER, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique en faveur des différents quartiers, et plus particulièrement pour les quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, la Ville soutient les associations qui conduisent des projets en lien avec les thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S) : l'accès à l'emploi et au développement économique, la santé, l'habitat et le cadre de vie, la réussite éducative, la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Ces subventions viennent en complément de celles allouées par les autres partenaires financiers : l'Etat, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo), la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) et le Département.

Parallèlement, certains de ces projets étant menés hors du Contrat Urbain de Cohésion Sociale mais poursuivant des objectifs similaires, la Ville a décidé de les accompagner financièrement.

1/ Projets relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Dans le cadre de la programmation 2008 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, les associations sollicitent la Ville afin d'obtenir un soutien financier pour mener des actions dans les quartiers ciblés par ce dispositif.

Parmi ces actions, certaines d'entre elles ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité de pilotage du C.U.C.S lors de sa séance du 8 février 2008, d'autres ont été retenues par le Comité de pilotage du C.U.C.S réuni le 29 mai 2008.

Pour mémoire, le Conseil Municipal de la Ville a décidé, lors de sa séance du 29 février 2008, au titre de la première tranche de programmation du C.U.C.S, d'accorder des subventions d'un montant global de 134 700 € à 24 actions portées par 19 associations.

Aussi, pour la deuxième tranche de programmation du C.U.C.S, il est proposé d'accorder des subventions à des actions selon la répartition présentée en annexe 1 de ce présent rapport, pour un montant global de 27 900 €

2/ Projets ne relevant pas du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Pour 2008, différentes associations souhaitent poursuivre leurs actions dans les quartiers prioritaires « Politique de la ville ». Ces dernières ne relevant pas du dispositif C.U.C.S., il est proposé de les financer au titre des crédits « politique de la ville » inscrits au budget de la Ville, au regard du travail mené par ces dernières sur ces territoires.

A ce titre, lors de sa séance du 29 février 2008, le Conseil Municipal a d'ores et déjà accordé une subvention à l'A.N.P.E. pour son action intitulée « Au centre de l'emploi – Forum multisectoriel de recrutement » pour un montant de 1 500 €

Aussi, en complément, il est proposé d'accorder des subventions à des associations selon la répartition présentée en annexe 2 de ce présent rapport pour un montant total de 74 250 €

3/ Projet relevant du Fonds de Soutien aux Habitants

Au titre du Fonds de Soutien aux Habitants, la Ville apporte son soutien à des projets portés par des habitants. Ces projets devront avoir un impact sur la dynamique ou l'image du quartier. Ces projets ont été examinés par les Adjointes au Maire des quartiers de l'Argonne, de La Source, des Blossières ainsi que par les Responsables des Mairies de proximité.

Le Conseil Municipal a d'ores et déjà accordé, lors de sa séance du 29 février 2008, des subventions à deux actions pour un montant total de 3 800 €

Depuis, d'autres associations ont déposé des projets. Ainsi, il est proposé d'accorder un soutien à ces dernières pour un montant de 7 300 € selon la répartition présentée en annexe 3 de cette présente délibération.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions détaillées dans les tableaux présentés en annexes 1, 2 et 3 « aux associations oeuvrant dans les quartiers de l'Argonne, La Source et Les Blossières, selon les modalités proposées précédemment ;

2°) approuver la convention à passer avec l'association R.E.P.E.R.E.S. relative à la mise en œuvre de l'action « Espace Savoie » au titre de l'année 2008, afin de définir les engagements des parties ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes, soit 109 450 €, sur les crédits « Politique de la ville » inscrits à cet effet au budget de la Ville, fonction 8243, article 65748, T.S. 513. »

**ADOPTÉ PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

Conseil Municipal du 19 juin 2008

ANNEXE 1 : LISTE DES ACTIONS C.U.C.S. 2008

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire d'intervention de l'action	Montant de la subvention (en €)		Observations
			2007	2008	
A.C.M. FORMATION	Plate-forme d'apprentissage des savoirs de base à l'Argonne.	Argonne		5 000	La subvention sera versée dès lors que l'association confirmera à la Ville qu'elle dispose d'un local pour démarrer son action.
ETAPE	Lieu d'accueil et d'écoute pour les femmes victimes de violence.	Agglomération orléanaise		18 000	La subvention est accordée pour la prise en charge du loyer du lieu d'accueil et d'écoute pour les femmes victimes de violence. Cette participation sera versée à la notification de la subvention étant entendu que ce versement intégral ne restera définitivement acquis que si l'organisme transmet un bilan de son activité (et notamment un état des frais réels de location pour l'année 2008) et si l'action s'est déroulée conformément aux termes du projet. Dans le cas où l'organisme ne remplirait pas la totalité des prestations prévues, il pourra lui être demandé soit : - de reverser tout ou partie de la subvention versée au prorata des frais réels de location , - tout ou partie de la subvention versée en 2008 pourra être prise en compte dans la demande de subvention que pourrait formuler l'association auprès de la Ville en 2009 dans l'hypothèse où l'action est reconduite.
Jeunesse et Arts Martiaux (J.A.M.)	Prévention	Argonne		2 400	Cette action est inscrite dans la convention d'objectifs signée par la Ville et l'association J.A.M, le 4 mars 2008, pour la période 2008-2011. Pour mémoire, la nouvelle convention d'objectifs intègre à la fois des fiches actions « Jeunesse » et une fiche action « Politique de la ville ».
U.D.A.F.	Familles internautes	Agglomération orléanaise		2 500	La Ville a, d'ores et déjà, pris en charge sur sa ligne budgétaire du Carrefour des Parents, les frais de communication (400 affiches, 200 flyers, 1 000 invitations), soit 212 €.
TOTAL				27 900	

Conseil Municipal du 19 juin 2008

ANNEXE 2 : LISTE DES ACTIONS 2008 HORS C.U.C.S.

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire d'intervention de l'action	Montant de la subvention (en €)		Observations
			2007	2008	
A.D.A.M.I.F.	Favoriser l'intégration des migrants et de leurs familles.	Tous quartiers	5 000	5 000	L'association A.D.A.M.I.F. sera invitée, à compter de 2009, à présenter à la Ville, dans le cadre de ses crédits « politique de la ville », des projets spécifiques.
NI PUTES NI SOUMISES	Subvention de fonctionnement.	Tous quartiers		250	
R.E.P.E.R.E.S.	Espace Savoie.	La Source	50 000	50 000	La subvention est conditionnée à la signature d'une convention annuelle jointe en annexe.
MEDIATION	Point cyber.	La Source	19 000	19 000	La subvention d'investissement sera examinée lors d'une prochaine réunion des élus de la Ville.
TOTAL			74 000	74 250	

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

Conseil Municipal du 19 juin 2008

ANNEXE 3 : LISTE DES ACTIONS RELEVANT DU FONDS DE SOUTIEN AUX HABITANTS

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire d'intervention de l'action	Montant de la subvention (en €)		Observations
			2007	2008	
A.S.E.L.Q.O.	Radio de quartier.	Argonne	-	3 500	
A.S.E.L.Q.O.	Fête du jeu.	Argonne	-	1 000	
Qualité de Vie à La Source (Q.V.L.S.)	Animation du quartier de La Source (subvention de fonctionnement)	La Source	1 500	2 000	
A.S.E.L.Q.O.	Carnaval des Blossières	Blossières	-	800	
TOTAL			1 500	7 300	

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

N° 55 – Associations menant des actions en faveur de la santé et du handicap. Attribution de subventions.

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville soutient des actions menées par des associations en faveur de la santé et des personnes handicapées orléanaises.

Après étude par la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution des subventions suivantes :

Nom du demandeur	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2007	2008
Association d'Entraide pour les Personnes Handicapées	Aide pour les personnes handicapées.	450	280
Association des Fibromyalgiques de la Région Centre	Aide aux malades fibromyalgiques et faire connaître la maladie.	500	500
Association pour le Don du Sang bénévole de l'agglomération orléanaise	Collecte de sang.	500	200
Association des Polyradiculonévrites APRN PUCE 45	Aide aux malades atteints de polyradiculonévrites.	-	300
Comité Féminin du Loiret (C.O.F.E.L.)	Prévention du cancer du sein.	500	500
Mouvement Vie Libre	Aide aux malades alcooliques et à leurs familles.	1 800	1 800
Relais Orléanais	Bains-douches (subvention exceptionnelle).	-	5 652
Réseau Ville Hôpital Sida	Prise en charge des personnes V.I.H. + Sidaction.	3 000	3 000
Association Française contre les Myopathies	Don Téléthon.	5 000	5 000
Association Pour les Aveugles et Déficiants Visuels (A.P.A.D.V.O.R.)	Actions pédagogiques, sociales, loisirs, activités pour aveugles et déficients visuels.	1 500	500

Nom du demandeur	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2007	2008
Association des Paralysés de France (A.P.F.)	Accueil et orientation des personnes en situation de handicap moteur. Action sociale.	-	500
Association Valentin Haüy	Aide aux personnes mal/non voyantes par le biais d'activités culturelles et sportives.	200	500
Fondation Claude Pompidou	Service de garde à domicile ou d'accompagnement à des centres de soins auprès des familles ayant un enfant handicapé.	1 000	500
Foyer Paul Cadot	Découverte d'Orléans vue du ciel pour les personnes handicapées.	-	500
La Maringotte	Art-thérapie.	800	500
Musicothérapie Expressions 45	Rencontre, handicap et intégration culturelle dans la cité.	1 000	1 000
Union Nationale des Amis et des FAMilles de Malades psychiques (UNAFAM)	Soutien aux familles de personnes atteintes de troubles psychiques, information, recherche.	500	500
Vaincre la Mucoviscidose	Les 20 ans des Virades de l'Espoir (à Olivet).	500	500
Total		17 250	22 232

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 512, article 65748, T.S. 440. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 56 – Associations relevant du secteur social. Attribution de subventions.

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville est régulièrement sollicitée par les associations afin de soutenir financièrement leurs projets.

Après avis de la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions à diverses oeuvres et associations à caractère social, selon le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 520, article 65748, T.S. 510. »

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT DE LA SUBVENTION (en €)	
		2007	2008
Acheminée (L')	Subvention de fonctionnement.	915	2 976
Club Amical des Retraités des Aydes	Subvention de fonctionnement.	950	950
Comité des Fêtes de La Source	Subvention de fonctionnement.	200	300
J.A.L.M.A.L.V.	Subvention de fonctionnement.	800	800
Maison Saint-Euverte	Subvention de fonctionnement.	-	1 500
Office Orléanais des Retraités*	Subvention de fonctionnement.	122 000	24 400
TOTAL		127 965	30 926

* L'Office Orléanais des Retraités a déjà bénéficié d'une subvention de 97 600 € lors du Conseil Municipal du 29 février 2008, dans le cadre de la convention d'objectifs qui le lie à la Ville.

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 57 – Quotient Familial. Modification du calendrier d'actualisation.

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Conformément à la délibération du 30 mai 1986 qui fixe les principes de l'établissement du quotient familial, la Ville procède chaque année à l'actualisation du barème de ce dernier, qui prenait jusqu'alors effet, le 1er septembre.

A compter de cette année, la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) actualisera son quotient familial à compter du 1^{er} janvier (au lieu du 1^{er} juillet), sur la base des éléments transmis par les services fiscaux et non plus sur le principe du déclaratif.

De leur côté, les services fiscaux ont différé la date limite de déclaration de revenus depuis la mise en place des déclarations pré-remplies et des déclarations via Internet.

Dans un souci d'harmonisation et de simplification pour les usagers, il apparaît nécessaire de faire coïncider les dates d'effet du quotient familial établi par la Ville avec ce nouveau calendrier de la Caisse d'Allocations Familiales et des services fiscaux, qui correspond à l'année civile.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) acter le principe du maintien, pour cette année 2008, du barème du quotient familial applicable du 1^{er} septembre 2007 jusqu'au 31 décembre 2008, au lieu du 31 août 2008 ;

2°) adopter le principe de l'année civile pour l'application du quotient familial, à compter du 1^{er} janvier 2009. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

JEUNESSE

N° 58 – Aides à des groupements de jeunesse.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville est régulièrement sollicitée par les associations afin de soutenir leurs projets.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions aux groupements de jeunesse de la ville au titre de la répartition du crédit annuel, selon le tableau ci-après ;

Association	Activités poursuivies	Montant de la subvention (en €)	
		2007	2008
Association pour la Prévention par la Police Nationale	Organisation de stages réalisés dans le cadre d'actions de prévention de la délinquance et de la prévention routière pour 20 jeunes âgés de 14 à 17 ans, issus des associations orléanaises A.S.E.L.Q.O. Dauphine, E.S.C.A.L.E. et A.S.E.L.Q.O. Rouget de Lisle.	3 000	3 000
Saint-Vincent Sport et Culture	Subvention de fonctionnement. Association organisatrice de loisirs culturels et d'animations pour les jeunes et les familles.	1 300	1 300
	TOTAL.....	4 300	4 300

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, article 65748, T.S. 532.

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

N° 59 – Aides à des associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville est régulièrement sollicitée par les associations afin de soutenir leurs projets.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations selon le tableau ci-après ;

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention (en €)	
		2007	2008
<u>I - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES</u>			
U.S.O. TENNIS ORLEANS	34ème Tournoi International de Tennis du Jeudi 12 juin au Mercredi 2 juillet 2008 Tennis Club du Belneuf et de La Source	3500	3500
A.S. HANDISPORT ORLEANS	8ème édition de l'Open de l'Orléanais de Tennis en fauteuil roulant du Vendredi 24 au Dimanche 26 octobre 2008 Complexe Sportif de la Forêt de Saran	700	700
TOTAL		4 200	4 200

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748 T.S. 520. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 60 – Attribution d'une subvention à un groupement de loisirs.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'association du Comité des Fêtes de la Barrière Saint-Marc a sollicité l'aide de la Ville dans le cadre de l'organisation de la Poursuite Auto-Rétro qui s'est déroulée le 25 mai 2008, avenue des Droits de l'Homme.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € à cette association ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 25, article 65748, T.S. 530. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS ET
1 NON PARTICIPATION (M. POISSON).

AFFAIRES JURIDIQUES

N° 61 – **Logement de fonction situé dans le groupe scolaire Denis Diderot. Dégât des eaux. Approbation d'une transaction.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le 11 juin 2007, Mme POPELIN a été victime d'un dégât des eaux consécutif à des infiltrations à l'intérieur du logement de fonction qu'elle occupe sis 1, place Albert Camus à Orléans.

Après investigations, il s'est avéré que le réseau privatif était obstrué par d'importantes racines végétales implantées à proximité du bâtiment, empêchant une évacuation normale des eaux pluviales et provoquant sa mise en charge lors de fortes intempéries.

La Ville d'Orléans étant son propre assureur pour l'appartement dans lequel le sinistre a pris naissance, une évaluation contradictoire des dommages a été réalisée entre l'expert de la M.A.I.F., assureur de Mme POPELIN et la Ville.

Il a été convenu d'arrêter le coût des dommages immobiliers subis par Mme POPELIN à la somme de 380,82 €

La Ville a donc proposé à Mme POPELIN de l'indemniser sur cette base, ce qu'elle a accepté.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les dispositions de la transaction à intervenir entre Mme POPELIN et la Ville, arrêtant le montant de l'indemnité qui lui est due du fait du sinistre dégât des eaux du 11 juin 2007 à la somme de 380,82 € T.T.C. ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite transaction au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 678, T.S. 230. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

ACTION FONCIERE

N° 62 – Quartier Gare-Pasteur- Saint-Vincent. Rue Eugène Vignat. Déclassement et cession d'une bande de trottoir et d'un espace vert.

M. CARRE – *Ce ne sont que 20 m², mais ils sont tout à fait stratégiques pour la construction du bâtiment Servier et en même temps pour l'aménagement d'un carrefour qui va devenir très important, car c'est à cet endroit que CLEO tourne vers l'est ou vers le centre suivant le point où l'on se place en fonction du trajet du tram.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Les Laboratoires SERVIER ont obtenu par un arrêté du 7 avril 2008 un permis de construire pour l'extension de leurs bâtiments situés 25-27, rue Eugène Vignat à Orléans. Pour une meilleure insertion architecturale et paysagère de la future clôture, il apparaît opportun de déclasser du domaine public communal et de leur céder une emprise de 20 m² correspondant à une bande de trottoir et d'espace vert. La circulation des piétons n'est pas compromise par ce projet en raison de la largeur suffisante du surplus du trottoir et le déclassement peut donc intervenir par simple délibération, conformément aux dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.3.P.).

La cession intervient au prix tel qu'il résulte de la valeur vénale fixée par les Domaines, soit 120 € le m². L'acquéreur est autorisé à prendre possession de cette emprise pour commencer les travaux sans attendre la régularisation de la vente. L'emprise est cédée en l'état, l'acquéreur étant réputé le bien connaître et avoir fait son affaire des rapports avec les différents concessionnaires.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) conformément aux dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, décider de prononcer le déclassement d'une emprise de 20 m² du domaine public communal, correspondant à une bande de trottoir et d'espace vert sis rue Eugène Vignat, dont la désaffectation ne compromet pas la circulation des piétons ;

2°) décider de céder cette emprise de 20 m² dont la numérotation est en cours auprès du service du Cadastre en section BS, à la S.A. dénommée Arts et Techniques du Progrès dont le siège social est fixé à Orléans 25, rue Eugène Vignat, moyennant le prix de 2 400 €;

3°) autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, lequel rappellera l'autorisation donnée à l'acquéreur de prendre possession de cette emprise sans attendre la régularisation de la vente ;

4°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 77521, opération 10A187, T.S. 730. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 63 – Quartier Saint-Marc/Faubourg Bourgogne/Argonne sud. Acquisition d'un fond de jardin aux abords de la réserve foncière du parc des Cèdres de Loire.

M. CARRE – *C'est la préparation minutieuse d'une réserve foncière au nord du quai du Roi, en face de « Point P » et du canal.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

«La Ville est propriétaire de l'assiette foncière d'un parc en cœur d'îlot derrière la résidence privée les Cèdres de Loire. M. et Mme CARDIN ayant l'intention de diviser leur propriété située 64 bis, rue du faubourg de Bourgogne, ont proposé de céder à la commune le fond de leur jardin, soit une emprise 887 m² pour partie arborée, ensemble classé en zone UDa. Le prix de l'accord est conforme à l'avis de l'administration des Domaines du 19 mai 2008. La partie arborée avec des arbres d'ornement, soit une surface de 420 m² est valorisée sur la base de 90 € le m², le surplus, de 467 m², en valeur de terrain constructible, soit 120 €le m².

Ce terrain sera incorporé dans la réserve foncière de la Ville dans l'attente d'être rattaché au parc dit des Cèdres de Loire, qui devra faire l'objet de travaux d'aménagement pour son ouverture au public. Pour son entretien ou l'élagage des arbres, la Ville bénéficiera d'une autorisation de passage sur le surplus conservé par le vendeur à titre précaire et sous réserve d'un délai de prévenance.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme, et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir un terrain à diviser de la parcelle cadastrée section CT n° 100, d'une superficie de 887 m² situé en fond de propriété du 64 bis, rue du faubourg Bourgogne, moyennant le prix de 93 840 € ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié d'acquisition à intervenir ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2111, opération 10A187, T.S. 730. »

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

N° 64 – Acquisitions et cessions immobilières de la Ville et de ses aménageurs. Bilan 2007.

M. CARRE – *Il s'agit d'un résumé détaillé qui suit le Compte Administratif présenté tout à l'heure par notre collègue et qui fait état de toutes les cessions et les acquisitions qui ont eu lieu à la fois par la Ville, mais aussi par les structures pour lesquelles elle avait donné un mandat, comme par exemple la S.E.M.D.O., pour acheter ou pour vendre des terrains sur l'ensemble de la ville.*

M. le Maire – *Il n'y a pas de remarques, alors je vous consulte.*

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

(réaction hors micro des membres de la majorité municipale).

M. le Maire - *On n'approuve pas, on prend acte, c'est subtil.*

M. CARRE - *Normalement, cela a été approuvé ...*

M. le Maire - *Ce qui ne veut rien dire entre nous. Juridiquement, cela ne veut rien dire, mais je veux bien. Là en revanche, c'est la tradition et non pas la loi. Si on prend acte, à ce moment là, c'est une communication.*

M. CARRE - *C'est en effet une communication.*

M. le Maire - *Mais il n'y a pas besoin d'en prendre acte puisque c'est une communication.*

M. CARRE - *La prochaine fois, je ne la présenterai pas !*

(rires).

M. le Maire - *Cela fait des années que cela dure sur cette affaire de prendre acte. Mais, cela n'est pas bien grave.*

Mme MARECHAL, vous ne voulez pas prendre acte.

Mme MARECHAL - *Si, mais puisqu'il nous faut prendre acte, je voulais quand même souligner qu'il y a dans cette délibération, le coût du Domaine de Soulaire pour quasiment 2 000 000 € et c'est quand même une somme très importante. La Ville peut vendre un certain nombre de mètres carrés, mais elle sait aussi en acheter lorsque c'est dans l'intérêt des Orléanais et de l'ensemble de la région.*

M. le Maire - *Tout à fait. Merci Mme MARECHAL.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En application des dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville doit chaque année dresser un bilan de sa politique foncière et produire un état des cessions et acquisitions de biens ou droits réels immobiliers poursuivis directement ou par ses aménageurs ; ces documents sont annexés au compte administratif.

En 2007, les décisions foncières prises par la Ville représentent une dépense prévisionnelle de 2 354 975 € et une recette prévisionnelle de 2 150 435 €. Les principales transactions réalisées pour la Ville révèlent une politique foncière orientée autour de cinq thèmes principaux :

- Le logement : Capitale régionale aux portes de l'Ile-de-France, le dynamisme démographique et l'attractivité d'Orléans engendre une forte demande en logements. En 2007, la Ville d'Orléans a poursuivi sa politique de défaisance de son patrimoine sans utilisation publique par :

- Remise sur le marché privé de logements en centre-ville :
 - cession de l'immeuble situé 9, rue Etienne Dolet,
 - cession d'un appartement situé 86-88, rue des Carmes,
 - cession de deux appartements situés 219, rue de Bourgogne ;

- Augmentation de l'offre de logements dans des immeubles remarquables en centre-ville historique sous condition d'une restauration de qualité : cession de l'immeuble classé monument historique situé 211, rue de Bourgogne,

- Augmentation de l'offre de logements sociaux sur le territoire de la commune :
 - cession à l'O.P.A.C. d'Orléans d'un terrain situé 50-52, rue Basse d'Ingré pour la construction de 3 pavillons et 6 logements collectifs,
 - cession à l'O.P.A.C. d'Orléans à l'euro symbolique d'un terrain de 538 m² rue Flandres Dunkerque pour un projet de construction,
 - cession à l'O.P.A.C. d'Orléans de 6 anciens logements d'instituteurs : 2 à l'école des Aydes et 4 à Lavoisier ;

- L'aménagement du territoire :

- Réalisation des opérations d'aménagement en cours :
 - Z.A.C. Candolle : acquisition d'un terrain de 371 m² pour la réalisation d'une voie de maillage entre l'avenue de Saint-Mesmin et la rue du Lièvre d'Or,

 - Convention Territoriale de l'Argonne : acquisition d'une maison rue du Grand Villiers qui sera incluse dans l'opération de requalification du secteur de l'ancien site industriel dit « Stenuick »,

 - Z.A.C. du Champ Saint-Marc : rétrocession par l'aménageur, la S.E.M.D.O., à la Ville de dépendances de voirie et d'espace vert, soit 2 086 m² classés dans le domaine public, excepté 2 parcelles conservées en réserve foncière dans l'attente d'un éventuel aménagement ultérieur,

 - Z.A.C. du Clos de la Fontaine : cession à l'aménageur, la S.E.M.D.O., des derniers terrains restés maîtrisés par la commune dans le périmètre de la Z.A.C. ;

- Réserve foncière dans la perspective d'opérations d'aménagement futures :
 - Rue du Fil Soie : acquisition d'un terrain de 523 m²,
 - Rue de la Fontaine : acquisition d'un terrain de 463 m² ;

- Séance du jeudi 19 juin 2008 -

- L'action économique : La Ville a poursuivi les cessions foncières de terrains d'activité dans un objectif de pérennisation du développement économique, notamment par la cession d'un terrain économique de 15 082 m² pour l'extension de la Société KLAC Industrie située dans le Parc d'Activité d'Orléans-Sologne-La Saussaye ;

- La politique de sport et loisirs : La Ville a acquis d'une filiale de La Poste le Domaine dit de « Soulaire » à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, de 82 252 m² en vue d'y installer un centre de loisirs ;

- La gestion de l'espace public :

Le Conseil Municipal a approuvé en 2007 :

- le déclassement du domaine public de la Ville d'une partie de la place Claude Lerude d'environ 115 m² considérant que cette placette ne présentait plus d'intérêt pour un usage public,
- le déclassement du domaine public de la Ville de délaissés de voirie paysagers de 820 m² pour permettre la réalisation par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AggLO) d'une nouvelle voie de desserte de la déchetterie de la Source / Saint-Cyr-en-Val,
- le classement dans le domaine public de la Ville de la rue Edouard Gitton d'une superficie totale de 1 715 m² et 450 m² d'espaces verts,
- le classement dans le domaine public de la Ville de 19 m² sis 13, rue des Chabassières.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2007 et des tableaux récapitulatifs, documents qui seront annexés au compte administratif. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

ETAT DES ACQUISITIONS 2007 - VILLE D'ORLEANS

IDENTITE ACQUEREUR	DATE CM ou DEP	DESIGNATION du BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE EN M ²	IDENTITE CERANT	PRIX / INDEMNITES en €	DATE Comptabilisé Vente	DATE ACTE	CONDITIONS VENTE	
Ville d'Orléans	26/01/07	Terrain	147 rue de Fd Saie	CD 791-882	533MANCE		6000,00		05/06/07	Paiement à l'acte	
	23/03/07	Voie	13 rue des Chabossiers	DM 332	HSCI VILLIERS		0,00				
	13/04/07	Terrain	Rue de la Fontaine	DM 210	COUITAIEUR		9200,00		14/09/07	Paiement à l'acte	
	23/05/07	Terrain	Clau du Rigou	CH 291	345BRANCHU		4 140,00		07/03/08	Paiement à l'acte	
	22/06/07	Terrain bâti	13 bis-12 rue du Grand Villiers	CM 35-330	1 009LECORNTE-GRANT		25000,00		14/09/07	Paiement à l'acte	
	12/07/07	Terrain terrain à usage futur espace public	Rue David Joussé /Allée Anne de Bourg	AT 124-163-242	4 481SCI SAINT-LAURENT		0,00		10/10/07		
	26/10/07	Terrain	Rue du Petit Villiers	CD 1168	VILLETTE		210,00		25/03/08	Paiement à l'acte	
	26/10/07	Terrain	Rue du Petit Villiers	CD 1177	ROUET		510,00			Paiement à l'acte	
	26/10/07	Terrain	Rue du Petit Villiers	CD 1174-1175	TURBAT-LINSEULE		765,00			Paiement à l'acte	
	26/10/07	Terrain	Rue du Petit Villiers	CD 1203	PAELLOUX		45,00			Paiement à l'acte	
	26/10/07	Terrain	Rue du Petit Villiers	CD 1172-1170	TSIERCELIN		405,00			Paiement à l'acte	
	26/10/07	Terrain	Rue du Petit Villiers	CD 1281	CHABETE		285,00		06/03/08	Paiement à l'acte	
	26/10/07	Terrain	Rue du Petit Villiers	CD 1199	LACOUR		1 200,00		23/03/08	Paiement à l'acte	
	23/11/07	Appartement	36-48 rue des Carmes	BD 095-191	1195CI 88 rue des Carmes		149 000,00		03/03/08	Paiement à l'acte	
	23/11/07	Vente	Vente Jean Puyot	CN 1019	FLON		140,00			Paiement à l'acte	
	23/11/07	Terrain	23 avenue de Saint-Macaire	DE 759	371DELAFOUR Consors		12 985,00			Paiement à l'acte	
	23/11/07	voies	Rue Edouard Girou	DR 795-800-815-799-802-799p	1 715BATER-CENTRE		0,00				
	14/12/07	Terrain bâti	Rues des Moines/des Quinze Pierres à Sainte-Pyrel-Saint-Macaire	ZI 56-57-58-59-60-62	R2 252SCI CENTRES DE LOISIRS (La Poste)		188500,00		21/12/07	Paiement en 2 termes : 50% à signature 50% date anniversaire	
								2 354 975,00			

ETAT DES CESSIONS 2007 - VILLE D'ORLEANS

IDENTITE CEDANT	DATE CM en DUP	DESIGNATION du BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE EN M2	IDENTITE CEDANT	PRIX / INDEMNITES en €	DATE Compromis de Vente	DATE ACTE	CONDITIONS VENTE
	26/01/07	Termin	Rue Flandres Drukenque	CM 574-769	538	OPAC D'ORLEANS	0,00		23/11/07	
	26/01/07	Appartement 1er étage	219 rue de Bourgois	BK 89-365	39,30	Carrez/GRESLIER	75 000,00		02/07/07	Paiement à l'acte
	23/02/07	Appartement dans étage	219 rue de Bourgois	BK 89-365	39,80	Carrez/SCI VERHOCOR (LASSERRE)	70 685,00		02/07/07	Paiement à l'acte
	13/04/07	Ancien logement d'interim	40 rue Lavoisier	EP 321	1,498	OPAC D'ORLEANS	194 400,00		20/12/07	Paiement à l'acte
	13/04/07	Maison	2 rue des Ecoles	AB 820		OPAC D'ORLEANS	116 000,00		20/12/07	Paiement à l'acte
	25/05/07	Terrain bâti	50-52 rue Basse d'Inge	AH 335	1,224	OPAC D'ORLEANS	120 000,00			Paiement à l'acte
	25/05/07	Terrain d'activité	Rues des Charms-les-Boisbeaux & Saint-Cyr-en-Val	AT 122-146	15,082	FINAMUR-FRUCTICOM-ORSE FINANCEMENT	377 050,00		01/04/08	Paiement à l'acte
	22/06/07	Monument historique	211 rue de Bourgois-41 rue de la Poterne	BK 306	55	Carrez/LOIREAU	92 000,00	05/01/07	20/12/07	Paiement à l'acte
	22/06/07	Monument historique	211 rue de Bourgois-41 rue de la Poterne	BK 306	113,40	Carrez/DE WATOU	58 000,00	05/01/07	20/12/07	Paiement à l'acte
	22/06/07	Monument historique	211 rue de Bourgois-41 rue de la Poterne	BK 306	101,18	Carrez/BELLOUARD	120 000,00	05/01/07	20/12/07	Paiement à l'acte
	22/06/07	Monument historique	211 rue de Bourgois-41 rue de la Poterne	BK 306	106,58	Carrez/FONTAINE	100 000,00	05/01/07	20/12/07	Paiement à l'acte
	12/07/07	Maison	9 rue Etienne Drot	BO 128		SCI PAUL VALENTIN	266 000,00	14/09/07	23/11/07	Paiement à l'acte
	28/09/07	Voie	Rue Claude Lemaire	ET 875		APOLLON	2 300,00		04/12/07	Paiement à l'acte
	28/09/07	Terrain	Clos de la Fontaine	BZ 1492(0-1)75764116 126-138-140-142-147-149- 150-164-165-167-170-172- 173-174-175-177-180-181- 184-185-211-212-213-214- 215-217-218-221-223-346- 347-348-369-374-375-404- 514-517-543-554-555-557- 564-573-761-766-803-805- 807-809	27 950	SEMIDO	559 000,00		23/11/07	Paiement à l'acte
	14/12/07	Terrain bâti	3-5 rue Jean Caron	BL 50236	721	SEMIDO	0,00			
							2 150 435,00			

ETAT DES DROITS RÉELS NÉGOCIÉS EN 2007 - VILLE D'ORLÉANS

IDENTITE PROPRIÉTAIRE	DATE CM ou DCP	DESIGNATION du BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE EN M ²	IDENTITE BÉNÉFICIAIRE	PRIX / INDEMNITES en €	DATE Comptabilisé Vente	DATE ACTE	OBSERVATIONS
Ville d'Orléans	12/07/07	Servitude	Avenue de Paris	AR 213-388		LAGRANGE (Concessionnaire PLAT)	0,06		05/09/07	Servitude de passage partiel

ETAT DES ACQUISITIONS 2007 - AMENAGEURS

IDENTITE ACQUEREUR	DATE CM ou DUP	DESIGNATION de BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE EN M2	IDENTITE CEDANT	PRIX / INDEMNITES en €	DATE Comptabilisation de Vente	DATE ACTE	CONDITIONS VENTE
SNC ORLEANS STE CROIX		Terrains nus	ZAC Clos Sainte-Croix	BX 221-446	1 572	LECONTRU - MENARD	38 357,00		Sept. 2007	Paiement à Terme
		Terrains nus	ZAC Clos Sainte-Croix	BX 206-294-645	903	THOREAU - BIRETON	62 500,00		Sept. 2007	Paiement à Terme
		Terrains nus	Localité Clos Sainte-Croix	BX 189-294	1 033	SIMON	16 528,00		Sept. 2007	Paiement à Terme
		Terrains nus	Localité Clos Sainte-Croix	BX 190-278-281	2 215	LANDRE	27 500,00		Oct. 2007	Paiement à Terme
		Terrains nus	Localité Clos Sainte-Croix	BX 130-309-210-421-422-651	5 307	TARDIF	58 000,00		Sept. 2007	Paiement à Terme
		Terrains nus	Localité Clos Sainte-Croix - Rue du Poirier Rural	BX 137-166-181-194-282-284-651	3 992	THOREAU - LANGLOIS	53 250,00		Oct. 2007	Paiement à Terme
		Terrains nu	Localité Clos Sainte-Croix	BX 488	348	FOURNIER	6 000,00		Oct. 2007	Paiement à Terme
		Terrains nu	Localité Clos Sainte-Croix	BX 280	307	LIGER	3 991,00		Oct. 2007	Paiement à Terme
		Terrain à bâtir	Localité Clos Sainte-Croix	BX 440-119	2 220	BARNOUX - LECONTE	51 000,00		Oct. 2007	Paiement à Terme
		Terrain à bâtir	Localité Clos Sainte-Croix	BX 442	380	COUTANT - DRU	4 940,00		Oct. 2007	Paiement à Terme
		Terrain à bâtir	Localité Clos Sainte-Croix	BX 163	275	DUTRUP	3 540,00		Oct. 2007	Paiement à Terme
		Terrain à bâtir	ZAC Clos Sainte-Croix	BX 409	243	BOISSIERE - GOUIN	5 000,00		Oct. 2007	Paiement à Terme
		Terrains nu	ZAC Clos Sainte-Croix - Rue du Poirier Rural	BX 170-407-403-544-545	1 862	VERDIER - TARDIF	35 000,00		Oct. 2007	Paiement à Terme
		Terrains nus	Localité Clos Sainte-Croix	BX 200-420	889	LANDRE - ADAM	17 780,00		Oct. 2007	Paiement à Terme
		Terrain nu	Localité Clos Sainte-Croix	BX 441	668	STROLUZZO	10 700,00		Oct. 2007	Paiement à Terme
		Terrain à bâtir	Localité Clos Sainte-Croix	BX 219-248	3 016	LANDRE - LE NOUAILLE	41 000,00		Oct. 2007	Paiement à Terme
		Terrain à bâtir	Localité Clos Sainte-Croix	BX 182-193-203-275-295	1 374	COUTANT	26 000,00		Oct. 2007	Paiement à Terme
		Terrain à bâtir	Localité Clos Sainte-Croix	BX 169	356	LIGNEAU	5 340,00		Oct. 2007	Paiement à Terme
		Terrain à bâtir	Localité Clos Sainte-Croix	BX 126	555	ESCALIER	6 000,00		Oct. 2007	Paiement à Terme
		Terrains nu	Localité Clos Sainte-Croix	BX 629	1 198	LORHO	1 547,00		Oct. 2007	Paiement à Terme
	Terrain à bâtir	Localité Clos Sainte-Croix	BX 447	348	BELOUET	6 030,00		Oct. 2007	Paiement à Terme	

ETAT DES ACQUISITIONS 2007 - AMENAGEURS

IDENTITE ACQUEREUR	DATE CM au DEP	DESIGNATION du BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE EN M2	IDENTITE CEDANT	PRIX / INDEMNITES en €	DATE Compromis de Vente	DATE ACTE	CONDITIONS VENTE	
SNC ORLEANS STE CROIX				ZAC de CLOS SAINTE-CROIX (suite)							
		Terrain nu	Lavade Clos Sainte-Croix	BX 192		SF GUILLEARD - THORIEAU	11 500,00		Oct. 2007	Paiement à Terme	
		Terrain nu	Lavade Clos Sainte-Croix	BX 197-247-293-417	2 261	FAGNONNI	26 000,00		Oct. 2007	Paiement à Terme	
		Terrain nu	Lavade Clos Sainte-Croix	BX 203		276 JOUQUEAU	3 500,00		Oct. 2007	Paiement à Terme	
		Terrain à bâtir	Lavade Clos Sainte-Croix	BX 201-246-407	1 299	VRAUN	26 000,00		Oct. 2007	Paiement à Terme	
		Terrain nu	Lavade Clos Sainte-Croix	BX 214	4 143	LEGER	55 000,00		Oct. 2007	Paiement à Terme	
		Terrain nu	Lavade Vierge-Croix-Pléury	BX 226		135 SAVOYAT	2 400,00		Nov. 2007	Paiement à Terme	
		Terrain à bâtir	Lavade Clos Sainte-Croix	BX 168		246 JACQUES	9 412,00		Nov. 2007	Paiement à Terme	
		Terrain à bâtir	Lavade Clos Sainte-Croix	BX 292		848 JACQUES	18 606,00		Nov. 2007	Paiement à Terme	
		Terrain à bâtir	Lavade Clos Sainte-Croix	BX 273		536 LOURIEAU-PCARD	11 320,00		Nov. 2007	Paiement à Terme	
		Terrain nu	ZAC Clos Sainte-Croix		BX 131-136-165-195-196-197-199-204-205-215-216-220-223-225-227-228-229-236-273-277-279-285-287-289-290-302-304-305-323-366-408-409-461-463-464-466-468-469-495-514-515-603-604-676-678-680-682-684-726-748-750-751-752-754-755-756-765-766-766	29 216	VILLE D'ORLEANS	732 900,00		Nov. 2007	Paiement à Terme
		Terrain nu	Lavade Clos Sainte-Croix	BX 166		215 MAILLET	3 010,00		Nov. 2007	Paiement à Terme	
		Terrain nu	Lavade Clos Sainte-Croix - Vierge-Croix-Pléury	BX 212-213-214-487	1 445	FRESAULT	15 000,00		Nov. 2007	Paiement à Terme	
		Terrain nu	Lavade Clos Sainte-Croix	BX 430		1 778 LANGRE - GUEBOIT	21 000,00		Nov. 2007	Paiement à Terme	
		Terrain nu	Lavade Clos Sainte-Croix	BX 125		616 FOURNIER	20 295,00		Nov. 2007	Paiement à Terme	
		Terrain nu	Lavade Clos Sainte-Croix	BX 439		LARGAUDERIE - LARGAUDERIE - BOUX - BARDIN - BALLY	48 500,00		Déc. 2007	Paiement à Terme	
		Terrain à bâtir	Lavade Clos Sainte-Croix	BX 403		186 LEGER	2 720,00		Déc. 2007	Paiement à Terme	

ETAT DES ACQUISITIONS 2007 - AMENAGEURS

IDENTITE ACQUEREUR	DATE CM ou DUP	DESIGNATION du BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE en M ²	IDENTITE CEDANT	PRX / INDEMNITES en €	DATE Compromis de Vente	DATE ACTE	CONDITIONS VENTE
ZAC de COIGNEAU										
G.F.C.						NEANT				
ZAC de CLOS ROZAY										
R&Z Centre						NEANT				
ZAC des ALLEES de LA SOURCE										
SEMIDO		Fond commerce	Centre commercial Beauchamps - Lot 12	BL 108-109		BOUFNICHIEL	56 615,28	12/12/2006	05/02/2007	100% à la signature de l'acte
		Terrain nu	Allée Charles Maurain	BL 145-147-148		588/SCI Centre Commercial	11 720,00		13/07/2007	Acte d'échange avec soulte
		Pavillon	Rue d'Assenal	EP 217-274		975/DKS SANTOS	185 000,00		10-11/07/2007	100% à la signature de l'acte
		Terrain nu	Diverses parcelles	EL 14-19/75-165-166-168-169 EP 209		3 568/OPAC d'Orléans	639 302,00		20/12/2007	100% à la signature de l'acte
Centre commercial 2012										
SEMIDO		Cablot infirmier	CC 2000 - Lot 41	EM 11		8870/PARTHUIAT	17900,00	15/05/2006	17/04/2007	
ZAC de CHAMP CHARDON										
NEANT										
ZAC de CLOS de la FONTAINE										
SEMIDO		Terrain nu	Clos de la Fontaine	BZ 572		190/BRETON	3 420,00	26/01/2006	08/02/2007	Paiement à l'acte authentique
		Terrain nu	Clos de la Fontaine	BZ 531-523-520-513-540-541-547-560-560-564		1 820/ACGLO VAL DE LOIRE	29 139,00		21/02/2007	Paiement à l'acte authentique
		Terrain nu	Clos de la Fontaine	BZ 178		1 149/HOUREAU-L'ANGLOIS	16 110,00	26/01/2006	20/04/2007	Paiement à l'acte authentique
		Terrain nu	Clos de la Fontaine	BZ 209-222		1 435/GAUTHIER	23 902,00	20/12/2006	25/05/2007	Paiement à l'acte authentique
		Terrain nu	Clos de la Fontaine	BZ 225-248		1 867/JACQUES	35 473,00	19/12/2006	28/03/2007	Paiement à l'acte authentique
		Terrain nu	Clos de la Fontaine	BZ 370-408-409-470-480-540		3 868/FRANCOIS	88 954,00	19/12/2006	28/05/2007	Paiement à l'acte authentique
		Terrain nu	Clos de la Fontaine	BZ 365-168-314		1 517/LIGNEAU	26 950,00	07/12/2006	08/06/2007	Paiement à l'acte authentique

ETAT DES ACQUISITIONS 2007 - AMENAGEURS

IDENTITE ACQUEREUR	DATE CM ou DEP	DESIGNATION du BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE en M ²	IDENTITE CEBAnt	PRIX / INDEMNITES en €	DATE Comparais de Vente	DATE ACTE	CONDITIONS VENTE
ZAC de CLOS de la FONTAINE (suite)										
S E M D O		Terrain nu	Clos de la Fontaine	8Z 399		FRISAULT-THORREAU	1 140,00	10/02/2006	19/06/2007	Paiement à Tacte authentique
		Terrain nu	Clos de la Fontaine	8Z 129-162-179-227	2 296	LIGNEAU	37 000,00	25/01/2007	18/07/2007	Paiement à Tacte authentique
		Terrain nu	Clos de la Fontaine	8Z 39		148 VEAUVY	3 300,00	19/01/2007	18/07/2007	Paiement à Tacte authentique
		Terrain nu	Clos de la Fontaine	8Z 141		210 PELLETER	3 724,00	13/11/2006	11/09/2007	Paiement à Tacte authentique
		Terrain nu	Clos de la Fontaine	8Z 139		72 LANDRE	1 440,00	14/02/2007	20/11/2007	Paiement à Tacte authentique
		Terrain nu	Clos de la Fontaine	8Z 69		3 710 LIGNEAU - CARRE	60 087,50	07/12/2006	30/11/2007	Paiement à Tacte authentique
	Terrain nu			8Z 41-62-70-71-73-74-116-126-138-140-142-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-184-185-211-212-213-214-215-217-218-221-223-243-344-345-346-349-374-375-404-413-517-543-554-555-557-564-573-781-786		27 698	VILLE DOBBLEANS	566 000,00	23/11/2007	Paiement à Tacte authentique
ZAC COLIGNY										
NEANT										
ZAC BONIS										
SEMDO		Maison d'habitation - Lots 4-5-9-10	106 bis rue du Faubourg Saint-Jean	AH 200		1 379 VITART	240 000,00		31/05/2007	
		Maison d'habitation - Lots 1-2-3-6-7-8-11	107 bis rue du Faubourg Saint-Jean	AH 200		1 379 LEMASSE	380 000,00		28/08/2007	
ZAC des BALLEES I										
SEMDO		Ensemble immobilier	9 rue de Petit Put	8K 201-206		600 CREUZET	1 700 000,00		23/05/2007	Paiement à Tacte
		Appartement	85 rue de la Chapellerie	8K 178		100 PPOULARD	100 000,00		18/04/2007	Paiement à Tacte

ETAT DES ACQUISITIONS 2007 - AMENAGEURS

IDENTITE ACQUEREUR	DATE CM ou DEP	DESIGNATION du BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE en M2	IDENTITE CEBAIT	PREX / INDEMNITES en €	DATE Comptabilisé Vente	DATE ACTE	CONDIIONS VENTE	
ZAC des BALLEES 1											
SEMDO		Appartement	1 rue du Petit Puits - Lots 1 à 9	BK 236		100PETHILUS-DOLUCET	122 000,00		26/10/2007		
		Bud commercial récréatif 1,5 place de Châtelain		BK 236		AGENCE D'URBANISME	66 000,00		15-21/02/2007		
ZAC des BALLEES 2 (suite)											
SEMDO		Murs commerciaux	8 rue au Lis - Lot 4	BK 223		Et LAUGIER & FILS	113 400,00	26/10/2007			
		Droit au bail	1 place de Châtelain	BK 232		Et LAUGIER & FILS	371 360,00	26/10/2007			
		2 appartements	1 rue du Petit Puits - Lots 2 à 7	BK 236		100NODO	311 000,00	26/08/2007		Signature des protocoles d'échange	
		Appartements	1 rue du Petit Puits	BK 209		100MEBK	1 101 000,00	26/08/2007		Signature des protocoles d'échange	
		1 appartement	8 rue au Lis - Lots 1-1-2-4-32	BK 223		401CHEZEAU	243 000,00	16/10/2007		Signature des protocoles d'échange	
		1 appartement	8 rue au Lis - Lots 1-06 3-27	BK 223		421COCHARD	138 500,00	26/08/2007		Signature des protocoles d'échange	
		1 appartement	8 rue au Lis - 2-13-13-23-29	BK 223		401SUNAL	254 000,00	28/08/2007		Signature des protocoles d'échange	

ETAT DES CESSIONS 2007 - AMENAGEURS

IDENTITE CEDANT	DATE CM ou DUP	DESIGNATION du BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE en m2	IDENTITE ACQUEREURS	PREX / INDEMNITES	DATE Comptabil de Vente	DATE ACTE	CONDITIONS VENTE
ZAC de CLOS SAINTE-CROIX										
SNC ORLEANS SITE CROIX										
NEANT										
ZAC de COGNEAU										
G.F.C.		Terrain à bâtir	Randemer Les Nouviers	DW 185-187	980	UNSAIN	129 000,00		20/06/2007	
ZAC de CLOS BOZAY										
B&S Centes		Lot à bâtir	Lot 9	DE 720	615	CABANNE	130 000,00	15/04/2006	15/05/2007	Paiement à l'acte
		Lot à bâtir	Lot 10	DE 721	615	KOCIAK	132 000,00	13/03/2006	24/01/2007	Paiement à l'acte
		Lot à bâtir	Lot 1	DE 552-731	725	BEUIL	137 000,00	14/09/2005	14/08/2007	Paiement à l'acte
		Lot à bâtir	Lots A-U	DE 722-726	2505	SABIL	378 235,00	06/07/2005	26/01/2007	Paiement à l'acte
		Lot à bâtir	Lot C2-T	DE 726-725	2793	SICL	305 314,74	18/04/2007		Paiement à l'acte
		Lot à bâtir	Lot X		DE 729	3578	SICL	862 973,80	18/04/2007	
ZAC des ALLEES de la SOURCE										
SEMDO			Bot 2 Evr de la ZAC	EL 162-165	1 123	HABITAT ET PATRIMOINE	89520,60	22/01/2007	28/12/2007	10% au CV 90% à l'acte
			Bot 1 du de la ZAC	EL 91p	892	EL AMINE	21528,00	15-23/10/2007		10% au CV 90% à l'acte
		Terrain m	Allée Charles Marain	EL 150-151	368	SCI Centes Escaudouille	7460,00		13/07/2007	10% au CV 90% à l'acte
Centre commercial 2002										
NEANT										
ZAC du CHAMP CHARDON										
NEANT										
ZAC de CLOS de la FONTAINE										
NEANT										

ETAT DES CESSIONS 2007 - AMENAGEURS

IDENTITE CEDANT	DATE CM ou DUP	DESIGNATION du BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE EN M2	IDENTITE ACQUEREURS	PREX / PDEMENTES	DATE Comptabilisé de Vente	DATE ACTE	CONDITIONS VENTE
ZAC COLIGNY										
SEMDO		Lot E-Lot 5	124 rue de Ys Bessmer Rue de la République (38 lots de copropriété - lots 4 à 42 - sans/ 21)	AK 679-648	711	NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	308 505,54	27/08/2007	03/09/2007	Paiement à l'acte
		Lot Cp	134-136-138-140-142-144-142 rue de Fouchberg Bessmer	AK 110-284-484-715-716-718-719-721-724-726-730-732-733-738	3 608	MATIF CENTRE SCL	3 369 220,00	06/07/2005	15/10/2007	Paiement à l'acte
		Lot Cp	Rue de Fouchberg Bessmer				1 187 927,00	06/08/2007		10 % à la promesse Solde à l'acte
		Lot F	Avenue de Général Patton				4 186 000,00	19/11/2007		10% à la promesse Solde à l'acte
ZAC MONS										
SEMDO		Lot B - Terrain	57 boulevard de Chamaudin			SMBL	972 781,00	18/01/2007		10 % au comptabilisé Solde à l'acte
		BLOTT C-D - Terrain	57 boulevard de Chamaudin			OGIC	1 661 064,00	22/02/2007		10 % au comptabilisé Solde à l'acte
		BLOTT J - Terrain	57 boulevard de Chamaudin			SNJ	1 241 448,00	12/07/2007		10 % au comptabilisé Solde à l'acte
ZAC des BAILES 1										
SEMDO										NEANT
ZAC des BAILES 2										
SEMDO										NEANT

N° 65 – Vente d'un terrain légué à la Ville d'Orléans sur la Commune de Champigny-sur-Marne.

M. CARRE – *On a été interpellé sur l'entretien de ce terrain et on a donc retrouvé qu'il existait et que la Ville en était propriétaire.*

La décision a été prise de le mettre en vente et c'est une voisine qui l'achète au prix de 187 151 €. C'est la meilleure offre.

M. le Maire – *M. MARTIN est satisfait de la transaction. Je donne la parole à Mme HEAU.*

Mme HEAU – *J'espère que la concession d'entretien des tombes ne sera pas trop longue car il faut tout de même continuer à entretenir les deux tombes au Grand Cimetière, si j'ai bien compris.*

M. CARRE – *Absolument et il a été vérifié que cela était fait.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par une délibération du 22 juillet 1983, la Ville a accepté le bénéfice d'un legs que lui avait consenti Melle VILLOING, décédée le 13 février 1983, portant sur un terrain situé sur la Commune de Champigny-sur-Marne.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 297 m² cadastrée section O n° 112, classée en zone UPabdm au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de Champigny-sur-Marne, donnant quai Lucie au bord de la Marne dans un secteur pavillonnaire.

Ce legs a été consenti avec la charge pour la Ville d'entretenir les deux tombes au Grand Cimetière d'Orléans de Melle VILLOING et de ses parents, prestation exécutée depuis.

L'attestation de propriété au bénéfice de la Ville vient juste d'être publiée à la Conservation des Hypothèques du lieu de situation de l'immeuble, et il a été décidé de mettre immédiatement ce bien en vente, en le proposant par priorité à deux riverains domiciliés dans cette Commune.

Ce terrain constructible a été évalué par un avis des Domaines en date du 7 janvier 2008 à 150 000 €

Deux offres ont été reçues :

- l'une de M. et Mme LAPOTRE, lesquels occupent et entretiennent ce terrain depuis de nombreuses années mais sans titre juridique, domiciliés au 34, quai Lucie, proposant un prix acte en mains de 180 000 € soit un prix principal revenant à la Ville d'Orléans de l'ordre de 163 396,20 €

- l'autre de M. et Mme PRAT résidant au 44, de la même rue, à hauteur de 187 151 € sans condition suspensive.

Il sera demandé aux occupants de libérer ledit terrain et de déménager leurs effets personnels pour le 30 août 2008, afin que la vente intervienne libre de toute occupation.

Dans ces conditions, considérant les deux offres d'achat reçues et après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme, et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de vendre à M. et Mme PRAT, domiciliés 44, quai Lucie à Champigny-sur-Marne, le terrain cadastré section O n° 112 situé 42, Quai Lucie dans la même commune, moyennant le prix de 187 151 €, offre financière la plus élevée, les frais d'actes et droits fiscaux étant en sus et à la charge de l'acquéreur ;

2°) autoriser M. le Maire à signer la promesse synallagmatique de vente et d'achat, puis l'acte de vente définitif, étant précisé que le transfert de propriété est subordonné à la libération du terrain par les occupants, le terrain étant par ailleurs vendu en l'état ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer l'acte notarié de vente ;

4°) imputer la recette sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 77521, article 8242, opération 187, T.S. 730, étant précisé qu'afin de respecter la volonté de Melle VILLOING exprimée dans son testament, l'entretien des deux tombes familiales au Grand Cimetière d'Orléans restera effectué par les équipes de la Conservation des Cimetières Orléanais au titre du budget général. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 66 – Quartier Madeleine. Ilot Jaurès. Site de l'ancienne chaufferie 23, rue des Maltotiers. Déclassement et aliénation du site.

M. CARRE – *Il s'agit d'une opération de transaction au bénéfice de SAMI PROMOTION qui agit pour le compte de Sphéria, en vue de l'implantation de son siège social et de bâtiments d'accueil. Cela va être une opération tout à fait emblématique à l'intersection de la rue du faubourg Madeleine et du boulevard Jean Jaurès.*

Pour ceux qui ont connu cet endroit, il s'agit du site où était implantée la cheminée en briques qui est devenue par la suite en aluminium. Mais dans peu de temps, il n'y aura plus de cheminée du tout. Cette chaufferie de secours était pour l'hôpital, ce qui est donc particulièrement important, surtout pour la maternité. C'est pourquoi, elle a donc été reconstruite dans l'enceinte de l'hôpital. Maintenant, il nous est possible de céder le terrain pour 1 250 000 €.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

«La délibération n° 50 approuvée par le Conseil Municipal le 23 novembre 2007 annonçait le projet immobilier depuis autorisé par un permis de construire n° 45234-07C0051 délivré

le 11 décembre 2007 devenu définitif. Il s'agit de la construction d'un immeuble de bureaux destiné à accueillir le nouveau siège social de la Mutuelle SPHERIA VAL DE FRANCE, sur un îlot à requalifier comprenant notamment une ancienne chaufferie pour le service public du chauffage urbain, parcelle cadastrée section AM n° 333, d'une superficie de 1 389 m² classée en zone UBa, appartenant à la Ville d'Orléans.

Ladite délibération autorisait la mise en œuvre des procédures préalables permettant la cessation de l'activité de cette chaufferie, prenant acte du principe de son futur déclassement du domaine public communal et de la cession de cette assiette foncière. Un protocole d'accord a été signé les 3 et 4 mars 2008 avec la S.C.I. B.J.J., filiale de la Société SAMI PROMOTION, pour préparer la régularisation foncière, au prix négocié de 1 250 000 € hors droits et hors taxes, conforme à l'évaluation des Domaines résultant d'un avis du 20 octobre 2007.

Par ailleurs, au terme d'un avenant signé entre la Ville d'Orléans et l'exploitant du service public du chauffage urbain, la S.O.D.C., le 19 décembre 2007, l'exploitant s'est engagé à mettre en œuvre les travaux permettant de désaffecter cette chaufferie destinée à revenir à la Ville d'Orléans comme bien de retour à la fin de l'exploitation, et pour satisfaire à ses obligations réglementaires de l'article 34-1 et suivants du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 sous le contrôle de la DRIRE à mettre le site en l'état pour l'usage futur auquel il est destiné, notamment par la neutralisation, l'inertage et l'évacuation des stockages de combustibles et solides, et l'élimination du transformateur à PCB, les documents justificatifs que l'exploitant remettra à la Ville seront annexés à l'acte.

Une nouvelle chaufferie a donc été construite sur le site du Centre Hospitalier Régional d'Orléans (C.H.R.O.) rue Porte Madeleine, travaux autorisés par un arrêté du 28 mars 2008, nouvel équipement qui doit être mis en service définitivement à partir du vendredi 20 juin 2008.

Cette ancienne chaufferie relevant du régime de la déclaration au titre de la réglementation sur les installations classées en vertu de l'article L. 514-20 du Code de l'Environnement, la Ville a l'obligation de communiquer à son acquéreur une information complète sur l'état du sol. Des premières investigations par une analyse en plusieurs points de sondages de l'état du sous-sol révèlent quelques points très localisés de présence d'hydrocarbure en sous-sol nécessitant des recherches complémentaires après la démolition des bâtiments, une légère contamination diffuse au droit des zones investiguées, une pollution plus importante au droit d'un sondage et la présence de produits purs circulant dans le sol à la faveur d'anciennes fondations. Ce rapport de diagnostic de pollution des sols établi par la Société NORISKO en date du 24 avril 2008 a été porté à la connaissance du futur acquéreur. Dans un délai maximum de six mois à compter de la vente, la Ville s'oblige à faire réaliser par l'exploitant les sondages complémentaires dont les conclusions seront transmises à la DRIRE, sur le fondement des dispositions des articles R. 512-74 à R. 512-80 du Code de l'Environnement, selon le devis établi par la Société NORISKO en date du 22 mai 2008, après la démolition des bâtiments et éléments de structure par l'acquéreur. En effet, l'accord négocié prévoit à la charge du promoteur les travaux de démolition des bâtiments et des installations techniques abandonnées après mise en sécurité, ainsi que la déconnexion des installations du poste de transformation E.D.F.

S'il apparaît après le transfert de propriété une pollution du sol induisant des frais pour l'évacuation et le traitement des terres éventuellement polluées qui incomberaient à l'acquéreur d'un montant supérieur à 20 000 € H.T., les parties se rapprocheront pour trouver un accord sur une répartition de ces frais et/ou une adaptation du projet constructif, notamment s'il convenait de confiner sur le site les terres polluées. En cas d'échec des négociations, le désaccord étant constaté, la partie la

plus diligente pourra demander la résolution à l'amiable de la vente, sans indemnité autre que le remboursement par la Ville à l'acquéreur des frais exposés pour la démolition des bâtiments sur le site objet de la vente, exclusif de tout autre chef de préjudice.

La parcelle vendue est grevée d'une servitude de passage d'une canalisation de chauffage urbain dans un caniveau technique dont le plan de récolement sera annexé à l'acte, ouvrage que l'acquéreur s'engage à prendre en compte pour l'implantation des fondations du futur immeuble en veillant à préserver en surface l'accès audit réseau.

A l'achèvement de la construction de cet immeuble, une servitude sera constituée au bénéfice du domaine public pour autoriser le passage des piétons sous les arcades en façade faubourg Madeleine, les travaux de revêtement du sol de ce passage et d'éclairage étant à la charge de la collectivité gestionnaire du domaine public, la Ville d'Orléans en assurant par ailleurs le balayage, le nettoyage et l'entretien du sol, ainsi que le dispositif d'éclairage.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) déclasser du domaine public communal, conformément aux dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la parcelle cadastrée section AM n° 333 constituant l'assiette foncière de l'ancienne chaufferie, désaffectée en raison de la mise en service de la nouvelle chaufferie, et considérant l'intérêt de requalifier l'ensemble de l'îlot avec la construction d'un projet immobilier de qualité permettant d'accueillir le siège social de la Mutuelle SPHERIA VAL DE FRANCE ;

2°) céder en vue de l'implantation de ce siège social à la Société Civile Immobilière B.J.J., dont le siège social est à Orléans 29, rue des Montées, la parcelle cadastrée section AM n° 333 constituant un bien de retour de la concession du service public du chauffage urbain acquise par la Ville par un acte des 13 et 16 février 1965, moyennant le prix de 1 250 000 € hors droits et hors taxes, tel qu'il résulte d'un avis délivré par l'administration des Domaines le 2 octobre 2007 ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte de vente, lequel reprendra les conditions particulières évoquées ci-dessus, servitudes, engagement de réaliser des investigations complémentaires pour vérifier l'état du sol, prise en charge par l'acquéreur des éventuels surcoûts induits par une pollution révélée par des investigations postérieures au transfert de propriété dans la limite de 20 000 € H.T., et au-delà de ce seuil, engagement des parties de se rapprocher pour trouver un accord sur une répartition de ces frais et/ou une adaptation du projet constructif, en cas d'échec la partie la plus diligente pouvant demander la résolution amiable de la vente sans indemnité autre que le remboursement par la Ville à l'acquéreur des frais exposés pour la démolition des bâtiments sur le site objet de la vente, exclusif de tout autre chef de préjudice ;

4°) imputer la recette correspondante, soit 1 250 000 €, sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 77522, opération 187, T.S. 730. »

**ADOPTÉ PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

M. le Maire – *Je vous demande une petite minute d'attention, mes chers collègues s'il vous plaît, nous avons deux questions et je donne tout de suite la parole à M. LEBRUN pour la première.*

M. LEBRUN – *Merci M. le Maire.*

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Les résultats des négociations dont on nous dit qu'elles sont en cours entre l'AgglO et Cofiroute, au sujet de la gratuité d'une portion d'autoroute auront un impact évident, si elles aboutissent, sur la circulation dans notre ville d'Orléans. C'est pour nous un enjeu économique, social et environnemental évident. Depuis longtemps les ponts d'Orléans sont saturés alors que le pont autoroutier est sous utilisé.

Dans le même temps, il y a beaucoup de circulation du sud au nord et inversement, sans que pour autant tous ces véhicules aient besoin d'aller en ville. Cette abondance de circulation automobile rend difficile la traversée de La Loire à vélo, en particulier sur les ponts de notre commune, alors que ce mode de transport est de plus en plus utilisé à des fins utilitaires, pour des raisons pratiques et économiques.

Les communistes se sont prononcés depuis longtemps pour la gratuité du tronçon autoroutier entre Saran et Orléans-La Source, proposition reprise par l'ensemble de la gauche à l'occasion de la dernière campagne électorale. Je précise que cette gratuité se fait déjà ailleurs dans d'autres villes. Comment peut-on aujourd'hui, alors que la question de la traversée de La Loire se pose avec une grande acuité, laisser un pont proche de la ville sous utilisé ? C'est de la responsabilité des pouvoirs publics et notre collectivité doit s'y intéresser car ce problème pénalise nombre d'Orléanais. Le péage, même réduit, ne réglerait rien, car c'est ce principe même qui freine l'utilisation de l'autoroute et empêche la fluidité du trafic.

Il y a aussi matière à réfléchir de façon urgente sur la place qu'il convient d'accorder aux 2 roues pour leur faciliter cette traversée de La Loire, en particulier sur le pont George V, le plus utile pour se rendre en ville. Au lieu d'attendre une hypothétique passerelle près de ce pont ou sur le pont Joffre qui ne vient jamais, nous pensons que la gratuité du pont autoroutier pourrait désengorger les autres ponts, et en déportant cette circulation de pont en pont, laisser plus de place aux 2 roues sur le pont George V, toutes ces mesures allant de pair, de même qu'une station de tram à proximité de l'autoroute sur la future deuxième ligne.

Le coût financier immédiat de cette passerelle pourrait être investi dans les débouchés de nos ponts pour qu'ils prennent mieux en compte cette situation créée. Ces propositions sont notre contribution à un débat qui est pour nous une question majeure pour l'avenir de notre ville, et qui met en lumière la nécessaire gratuité de l'autoroute sur Orléans, un enjeu qu'il faut bien mesurer au regard du pôle logistique important à Orléans et qui engendre beaucoup de circulation ; un enjeu qui je le répète est à la fois économique dans tous les sens du terme, mais aussi social et écologique. Merci.

M. le Maire – *Je donne la parole à M. LEMAIGNEN pour répondre.*

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues, tout d'abord je ferai deux remarques avant de répondre sur le fond.*

Première remarque : je veux bien que l'on dise que le pont de l'autoroute soit sous utilisé. Mais, j'ai fait regardé les comptages en 2007, on est quand même à 38 000 véhicules/jour. Je rappelle que le pont de l'Europe en est à 16 000 et que le pont Thinat, qui est plutôt sur utilisé, à 32 000.

Deuxième remarque : ne mélangeons pas ce qui est gratuité de l'autoroute et la circulation des vélos sur La Loire ! D'abord, les vélos je ne pense pas qu'ils prendraient l'autoroute. En plus, le pont George V est utilisé à 95 % pour les personnes qui vont de Saint-Marceau au centre ville ou réciproquement, et pas l'inverse. Ce n'est pas un circuit de transit qui passe par là. Ce ne sont pas les mêmes flux que ceux qui passent par l'autoroute. Donc, il y a bien le problème de la traversée à vélo de La Loire. Et c'est vrai que pour la seconde ligne CLEO, nous faisons extrêmement attention pour faire des pistes cyclables tout au long de la ligne de tram, pour éviter l'erreur qui a été faite sur la première où il n'y a pas de ligne de vélos le long du tram et particulièrement sur le pont George V.

Maintenant, sur le fond, la gratuité comme on l'a dit tout à l'heure, cela n'a pas de prix mais cela a un coût. Il faut bien que quelqu'un le paie. Alors, qui le paie en l'espèce ? Pour la gratuité, il y a trois solutions :

- 1°) Cofiroute,*
- 2°) le client,*
- 3°) la collectivité par l'impôt et par le contribuable.*

Je vous rappelle quand même les faits, et j'ai là le 11^{ème} avenant à la convention entre Cofiroute et l'Etat – je ne vous conseille pas de le lire parce que pour vous endormir le soir, c'est très bien, mais ce n'est pas très simple à lire. En fait, la durée de la concession Cofiroute va jusqu'au 31 décembre 2030 et Cofiroute est propriétaire de la concession. Qu'est-ce que cela veut dire et que nous dit Cofiroute ? Car nous avons déjà demandé cette gratuité deux fois. La première en 1994 par M. Jean-Pierre SUEUR pour une gratuité entre Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Olivet et la deuxième en 2002 par nous-même pour la gratuité entre Saran et Olivet. A l'époque, on demandait, en équivalent euros, 110 000 000 € à Jean-Pierre SUEUR pour la gratuité entre Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Olivet, et 464 000 000 € à nous-même pour la gratuité entre le nord et le sud.

Quel est le raisonnement de Cofiroute ? D'ailleurs, l'article 38 de la concession prévoit le rachat de la concession : si vous voulez nous racheter la concession, c'est très simple, vous me payez, en valeur actuelle, tous les péages que me paient mes clients, dont j'enlève les coûts de fonctionnement sur les 30 ans qui restent de la concession, plus le péage en plein champ qu'il y a à faire et on fait l'addition. Bien évidemment, on peut négocier car ce tarif est bien sûr excessif. Et attention, on m'a dit que plus on se rapproche de la fin de la concession, moins cela coûtera cher. Mais attendez, l'Etat qu'il soit de droite ou de gauche, il est structurellement impécunieux. Donc, cela veut dire que quand il arrivera à la fin de la concession, il aura deux solutions :

- soit il donne gratuitement cette partie d'autoroute à l'Agglomération,*
- soit il la donne à un concessionnaire.*

Dans un cas, il ne toucherait pas un centime et dans l'autre cas, il aurait une redevance annuelle. Et bien, il n'hésitera pas. Il nous dira : « Vous pouvez le prendre, mais aux mêmes conditions que celles que je fais au concessionnaire. » Et il sera dans son bon droit.

Donc, nous avons tout d'abord attendu la désignation du nouveau Président de Cofiroute au cours du mois de décembre dernier. J'ai immédiatement demandé rendez-vous à M. COPPEY et je l'ai rencontré le 11 février. Je lui ai écrit au mois de mars en lui demandant un nouveau rendez-vous parce qu'il est bien évidemment que l'on va poursuivre la négociation jusqu'au bout. On ne peut pas la faire uniquement avec Cofiroute mais également avec les services de l'Etat. On va poursuivre la négociation dans l'optique du barreau appelé couramment Artenay-Meung-sur-Loire. Il y a là moins de dérivations de trafic, cela pourrait coûter moins cher et on peut négocier et voir ce qu'il en est, mais cela restera un coût quand même très élevé.

Mais nous voulons avec Serge GROUARD et Olivier CARRE qui est très sensible à ce point, épuisé d'abord toute la négociation de la gratuité de cette parcelle. Je vous rappelle que la comparaison avec les autres n'est pas bonne parce que c'est avant la construction. Cofiroute a construit l'autoroute et en contrepartie, elle avait une concession. A Tours, ce n'était pas cela. La gratuité existait dès le départ et pas après, cela change tout.

Donc, on va épuiser cette négociation le plus loin possible et puis après, si on n'y arrive pas, on a une autre solution : le tarif « Trans Loire » qui a été mis en service en 1997 et que l'on a légèrement amélioré. Cela concerne aujourd'hui un peu moins de 3 000 abonnés/mois et cela permet d'avoir droit à 40 trajets Orléans nord-Orléans sud en ne payant que 20 % du tarif. Ce n'est pas la gratuité, mais vous savez l'idéologie de : « la gratuité, il n'y a que cela de vrai », moi je n'y crois pas beaucoup, car le problème est que pour une personne qui habite par exemple à Saint-Jean-de-Braye et qui veut aller à La Source, elle ne passera pas par le pont de l'autoroute, quoiqu'il arrive, que cela soit gratuit ou pas, elle passera le plus directement possible. De plus, n'oubliez pas quand même que pour aller à l'autoroute, il y a parfois aussi des bouchons pour y parvenir.

On va donc d'abord essayer la gratuité. Si on n'y arrive pas, on essaiera d'améliorer le tarif « Trans Loire » et j'ai déjà évoqué quelques pistes avec M. COPPEY. Voilà ce que l'on va faire pour essayer de faciliter le passage. Mais, encore une fois, ce problème de la gratuité que l'on essaye de traiter et honnêtement, c'est un problème très compliqué, cela n'a rien à voir avec le problème du vélo. Ce sont deux problèmes importants qu'il faut totalement déconnecter l'un de l'autre.

M. le Maire – Je donne maintenant la parole à Mme KOUNOWSKI pour la deuxième question.

Mme KOUNOWSKI – Monsieur le Maire, en tant que membres du Conseil Municipal de la Ville d'Orléans, formant le groupe d'opposition, nous avons été démocratiquement élus lors des dernières élections municipales. Plus de 48 % des Orléanais nous ont fait l'honneur de leurs suffrages.

Dans le préambule de la Charte de la Démocratie Locale de la Ville d'Orléans, il est rappelé que « la France connaît aujourd'hui une crise de la démocratie locale qui se manifeste par un déclin de l'intérêt du citoyen pour les affaires publiques locales et par un accroissement de la distance entre habitants et élus ».

En tant qu'élus, nous sommes très attachés à privilégier une proximité avec tous les Orléanais et notamment avec les habitants de nos quartiers respectifs. Pour favoriser ce contact propice au bon fonctionnement de la démocratie locale, il est important que nous puissions accueillir nos concitoyens, ne serait-ce qu'une fois par mois pendant quelques heures.

Le local mis à la disposition de l'opposition par la Mairie d'Orléans ne nous permet pas cette activité. Nous rappelons que ce local est situé entre centre ville, qu'il ne peut être utilisé que pour la tenue de réunions par les conseillers municipaux, l'étude de documentation et l'examen des dossiers, mais il est précisé que ce local n'est pas destiné à être une permanence.

Des permanences dans les mairies de quartier permettraient de répondre sereinement à cette demande.

Nous vous rappelons que les élus de l'Opposition, lors du précédent mandat, ont tenu des permanences dans les locaux des mairies de quartier et que vous avez vous-même souhaité, M. le Maire, dans votre allocution lors de l'installation du premier Conseil Municipal en mars 2008 « que nous puissions, dans un climat de respect mutuel, dans l'intérêt commun de nos concitoyens, travailler avec sérénité pour l'avenir de notre ville » et « ... qu'il ne peut exister de ville qui ne soit ville de tous et pour tous. »

Nous ne pouvons penser que des considérations matérielles puissent s'opposer à notre requête. Nous ne pouvons pas imaginer non plus que votre majorité fasse de cette demande une question de principe ou de dogme.

Au nom de l'opposition municipale, je me permets, M. le Maire, de vous solliciter une nouvelle fois, afin que votre Municipalité accorde aux élus municipaux de l'Opposition le droit de tenir des permanences dans les mairies de quartier.

M. le Maire – *Je souhaite apporter quelques éléments de réponse. D'abord, pour la bonne information du Conseil Municipal, j'ai déjà reçu quatre courriers sur cette question auxquels j'ai répondu. Je vais finir par arrêter de répondre parce que la question est toujours la même et je donne évidemment toujours la même réponse.*

Deuxième point, vous dites que les élus, dans la mandature précédente, ont tenu des permanences dans les mairies de proximité. J'ai demandé au service et à la Direction de la Vie des Quartiers ce qu'il en était, la réponse est non.

(réaction hors micro de l'opposition municipale).

M. le Maire – *Ecoutez, il y a peut-être un élu qui s'est présenté un jour en disant « je reçois cette personne » comme cela, mais moi je vous dis qu'il n'y a jamais eu officiellement de tenue de permanences dans les mairies de proximité. On n'est certes pas toujours en train de regarder ce qui se passe dans toutes les mairies, mais en tout cas, il n'y a pas eu d'organisation de permanences dans les mairies de proximité.*

Troisième point, ces mairies de proximité ne sont pas du tout adaptées pour tenir des permanences. Si vous prenez la mairie de la Madeleine, elle est petite, c'est presque une sorte de maison de poupée. C'est certes très agréable, mais on ne peut pas, et je ne veux pas, transformer ces

mairies de proximité en permanence, car chaque élu serait à ce moment là en droit de demander à tenir une permanence. Et finalement, on arrive à cette chose : que les mairies de proximité, pour lesquelles d'ailleurs on a fait des travaux d'adaptation dans le mandat précédent et que l'on a parfois agrandi lorsque cela était possible, deviennent des lieux où les élus tiennent des permanences. Ce n'est pas leur fonction. Les agents de la Ville qui y travaillent ont des fonctions d'accueil, de traitement des demandes notamment administratives et de réponse aux demandes des administrés touchant à la vie du quartier. C'est cela la mission fondamentale et je ne veux pas progressivement et insidieusement transformer cette mission parce que je sais très bien que cela peut devenir vite ingérable. Et on me dira à ce moment là : « Attendez, M. le Maire, on ne peut pas recevoir dans de bonnes conditions, donc il faut agrandir les locaux, etc ».

Quatrième point, vous dites « les locaux de l'Opposition ne se prêtent pas à recevoir et à être des lieux de permanences ». On l'a déjà dit et d'ailleurs même dans cette enceinte, qu'il était loisible de recevoir qui l'on voulait. Ecoutez, j'ai été moi aussi dans l'opposition et j'y ai reçu des personnes dans ces locaux. Je ne vois pas pourquoi cela ne serait plus possible maintenant. Qui plus est, les entrées sont séparées. Donc, c'est assez indépendant du centre municipal lui-même.

Enfin, dernier point, les Conseils Consultatifs de Quartier (C.C.Q.) dans lesquels il y a une représentation de l'Opposition puisqu'on a voté tout à l'heure cette représentation, permettent et sont là pour travailler dans les quartiers. Donc, j'ai l'impression de dire une évidence en indiquant que c'est au travers des C.C.Q. que l'on va et que vous pouvez tout à fait fonctionner. J'ajoute d'ailleurs que dans le mandat précédent, les élus de l'Opposition, pendant un délai assez long en début de mandat, avaient refusé de siéger dans les C.C.Q. et puis sur le tard, voyant je pense que cela fonctionnait bien, ils sont venus. Et dès lors que l'on a à traiter des questions du quartier, le C.C.Q. est la référence pour pouvoir le faire.

Donc, ma réponse n'a pas changé par rapport à vos questions initiales, ce qui permet de montrer la cohérence du propos et la continuité dans cette cohérence. Je pense que ma réponse ne vous satisfait sans doute pas, j'en suis désolé, mais c'est néanmoins celle que je vous fais.

J'ajoute un dernier point parce qu'on essaye d'accréditer au travers de votre propos, que l'on empêcherait l'Opposition de fonctionner, etc. J'ai connu l'opposition dans un temps où elle ne bénéficiait pas des moyens que l'on lui a accordés depuis.

Mes chers collègues, sur ces entrefaites, je vous propose de lever la séance et je vous souhaite une très bonne soirée.

La séance est levée à 21 h 30.
